This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,102,226

Digitized by Google

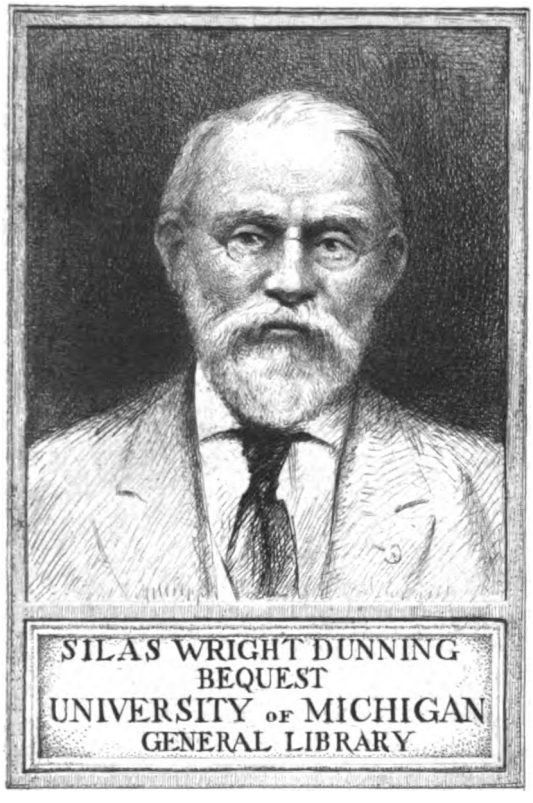

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

AS
162
.V352

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE

DEUXIÈME SÉRIE

TOME XXVIII — ANNÉE 1928

VAISON

MACABET FRÈRES, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

1928

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Library
1-10-38
13603

ACADÉMIE DE VAUCLUSE

FONDÉE LE 20 Juillet 1801.

Déclarée d'utilité publique par Décret du 7 mai 1919.

Président d'honneur..... M. PALUN (Auguste).

BUREAU POUR L'ANNÉE 1928

Président ..... MM. THÉODORE-AUBANEL (Jean).

Vice-Présidents..... SICARD (Auguste).. / MANIVET (Paul).

Secrétaire général..... CHOBAUT (Hyacinthe).

Présidents de section ..... CHAMSKI-MANDAJORS. / ACHARD (Antoine). / ZACHAREWICZ (Edmond).

Secrétaire ..... SAUTEL (Joseph).

Trésorier ..... BOISSIN (Pierre).

Bibliothécaire-Archiviste..... MARCEL (Adrien).

BIENFAITEURS DE L'ACADEMIE DÉCÉDÉS

Dr A. DUFOSSÉ († 20 septembre 1877).
FAUCHER (Paul DE) († 23 septembre 1907).
Léon BRUNEL († 18 décembre 1912).
Marc DEYDIER († 3 avril 1920).
Mme Veuve JEANDET († 15 septembre 1921).
Dr Alfred CHOBAUT († 3 février 1926).

ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'ACADÉMIE

(*depuis la reconstitution de la Société en* 1882).

1882 † CERQUAND. — 1883-1884. † Dr Alfred PAMARD. — 1885-1886. † Commandant DUCOS. — 1887. † DE SEYNES. — 1888-1889. † A. SAGNIER. — 1890-1891. † ROCHETIN. — 1892. † TORCAPEL. — 1893. † Dr Alfred PAMARD. — 1894-1895. † MORDON. — 1896-1897. M. Alexis

Digitized by Google

MOUZIN. — 1898-1899. † Dr Marius CARRE. — 1900-1901. Dr Victorin LAVAL. — 1902-1903. † Gabriel BOURGES. — 1904-1905. † Baron Marc DE VISSAC. — 1906-1907. † A. JOLEAUD. — 1908-1909. † Baron Marc DE VISSAC. — 1910-1911. M. Alexis MOUZIN. — 1912-1913. Dr RÉMY-ROUX. — 1914-1915. † Capitaine REBOULET. — 1916-1917. † Baron Marc DE VISSAC. — 1918-1919. M. Alexis MOUZIN. — 1920-1921. M. Joseph GIRARD. — 1922-1923. M. Jean-Baptiste RIPERT. — 1924-1925. Dr REMY-ROUX. — 1926-1927. Chanoine AUROUZE.

MEMBRES D'HONNEUR

MM.

LE PRÉFET de Vaucluse.

LE GÉNÉRAL commandant la 30e division militaire.

LE MAIRE de la ville d'Avignon.

L'ARCHEVÊQUE d'Avignon.

BELLEUDY (Jules), ✻, Ⓘ, I, O ✠, préfet honoraire, ancien trésorier payeur général, avenue du Maréchal-Foch, 35, à Nice.

DIDIÉE (Joseph), Ⓘ I., O. ✠, ingénieur en chef adjoint du service vicinal, rue Pétramale, 16, à Avignon.

GIRARD (Joseph), Ⓘ I, archiviste-paléographe, licencié en droit, conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet, chemin de l'Arrosaire, 7, à Avignon.

JULLIAN (Camille), O. ✻, Ⓘ I., membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue du Luxembourg, 30, à Paris (6e).

LABANDE (L.-H.), ✻ Ⓘ I., membre de l'Institut, conservateur des archives du Palais, rue du Tribunal, 10, à Monaco.

LAVAL (Victorin), O. ✻, Ⓘ I., médecin-major en retraite, rue de la Croix, 18, à Avignon.

MOUZIN (Alexis), ✻, Ⓘ I., rue Bancasse, 30, à Avignon.

VILLARET (DE), G. O. ✻, général commandant d'armée.

A titre étranger :

PINCHIA (Comte Emilio), C. ✻, membre de la Chambre des députés d'Italie, à Rome.

MEMBRES TITULAIRES AYANT PERPÉTUÉ LEUR COTISATION

MM.

BOSSE-PLATIÈRE (Alexandre), propriétaire à Lucenay (Rhône), février 1928.

Digitized by Google

CHANSIERGUES-ORNANO (Vicomte Amaury de), rue Saint-Étienne, 17, à Avignon (2 juin 1921).

DAMPEINE (Édouard), représentant de commerce, boulevard Commandant-Dampeine, à Monteux (Vaucluse) (17 novembre 1923).

EYSSÉRIC (Joseph), ✪ I., artiste peintre, rue Duplessis, 14, à Carpentras (13 avril 1895).

GILLES (Mme Jean-Marie), rue Joseph-Vernet, 36, Avignon (novembre 1927).

GILLES (Jean-Marie), rue Joseph-Vernet, 36, Avignon (3 mai 1923).

LAVAGNE D'ORTIGUES (Paul), rue du Ranelagh, 139, Paris (XVI[e]) (mars 1927).

MANTEYER (Georges de), archiviste-paléographe, au château de Manteyer, par la Roche-des-Arnauds (Hautes-Alpes) (7 janvier 1904).

PALUN (Auguste), *bienfaiteur de l'Académie*, rue Banasterie, 13, à Avignon (1882).

PANSIER (Pierre), docteur en médecine, chemin de la Violette, 38, Monclar, à Avignon (3 février 1898).

MEMBRES TITULAIRES

MM.

ABELLY, docteur en médecine, rue Bonneterie, 66, à Avignon (8 juillet 1920).

ABRIC (Madame Ernest), impasse de l'Oratoire, 6, à Avignon (3 janvier 1924).

ABRIC (Ernest), ancien officier, impasse de l'Oratoire, 6, à Avignon (5 novembre 1908).

ACHARD (Antoine), avocat, rue Victor-Hugo, 10, Avignon (mars 1926).

ADHEMAR DE CRANSAC (Comtesse René d'), rue de Taulignan, 11, à Avignon (7 octobre 1909).

AICARD (Sylvain), publiciste, boulev. Jules-Ferry, Avignon (mars 1926)

ALAUZIER (Joseph de RIPERT d'), C. ✲, colonel commandant la 2[me] brigade nord-africaine, rue de Pontmartin, 22, Avignon (1[er] février 1923).

AMALBERT (Élisée), ✪, villa de l'Aube, à Golfe-Juan (Alpes-Maritimes) (7 juillet 1904).

AMIC (Joseph), avocat, 28, rue des Teinturiers, à Avignon (6 mars 1902).

Digitized by Google

ANDRÉ (Mlle Rose), rue Petite-Fusterie, 2, Avignon (décembre 1925).

ARNAL, docteur en médecine, rue petite Fusterie, 5 à Avignon (5 juin 1913).

ARNAUD, notaire, ✻, ✪ L, à Arles (Bouches-du-Rhône) (1886).

AUROUZE (Abbé), ✪, docteur ès-lettres, rue Joseph-Vernet, 14, à Avignon (2 décembre 1897).

AUTHEMAN (Joseph), greffier, rue du Froid, Châteaurenard (B.-d-R.) (janvier 1928).

AZÉMAR, ✻, docteur en médecine, rue de la Croix, 9, à Avignon (2 décembre 1897).

BALMIER (Albert), rue Saint-André, 6, Avignon (mai 1925).

BARBER (Maurice), rue du Mont de Piété, 2, à Avignon (8 novembre 1917).

BAROUX (Georges), propriétaire quartier Bourdine, Sorgues (Vaucluse) (avril 1928).

BARRAL, docteur en médecine à Vaison-la-Romaine (Vaucluse), (juillet 1928).

BARRE (Léon), docteur en médecine, rue des Teinturiers, 4, à Avignon (3 avril 1924).

BASTIDE, antiquaire, rue Joseph-Vernet, 9, Avignon (février 1926).

BAUDOUIN (E.), conservateur des hypothèques, place des Carmes, 27, à Avignon (7 mai 1914).

BEAULIEU (Roger de), notaire honoraire, rue Viala, 3, à Avignon (5 mai 1904).

BEC (Fortuné), ✻, docteur en médecine, rue Portail-Magnanen, 49, à Avignon (3 décembre 1903).

BENOIT (Fernand), ancien membre de l'École française de Rome, bibliothécaire à Arles (B.-du-Rh.), à la Queyrelle, par Montfavet (Vaucluse) (5 juillet 1923).

BIDET, vice-président du tribunal départemental, 2, rue de Griffons, Avignon (novembre 1927).

BLANC (Alfred), ✻, professeur au Collège, à Carpentras (4 mars 1904).

BOCH, ✻ I., architecte, rue Mignard, 6, à Avignon (7 janvier 1904).

BOISSIN (Pierre), contrôleur des P. T. T. en retraite, rue d'Annanelle, 31, à Avignon (3 janvier 1920).

BOITELET (Pierre), rue Gambetta, 63, Cavaillon (décembre 1925).

BOJERO (C.), ✪ I., avenue de la Gare, 9, Monaco (5 mars 1908).

Digitized by Google

BONAMOUR, sous-intendant militaire, armée du Rhin, S. P. 77, (4 décembre 1924).

BONFILS (Marcel), rue Moricelly, 12, à Carpentras (juin 1909).

BONNET (Georges), ingénieur, rue de l'Hôpital, 14, à Avignon (8 mai 1919).

BOUSQUET, juge au tribunal départemental, rue Guillaume-Puy, maison Laroche, Avignon (mai 1927).

BOYER (Henri), O. ✻, colonel d'artillerie en retraite, rue de la Campane, 14, à Avignon (1er mars 1923).

BRÉCHET (Camille), propriétaire, place Madier-de-Monjau, 3, à Valence (Drôme) (6 juin 1918).

BRETON, C. ✻, général de division, commandant la 29e division d'infanterie, avenue de la Victoire, 31, à Nice (A.-M.) (3 février 1921).

BRUN (Auguste), chirurgien-dentiste, rue Saint-Pierre, 1, à Avignon (6 juillet 1911).

BRUN (P. de), conservateur du Musée de Saint-Rémy (B.-d-R.) (mars 1927).

BRUNEAU (Benezet), villa des Roses, route de Monclar, 75, à Avignon (4 janvier 1912).

BRUSSET (Louis), avocat à Orange (8 janvier 1920).

CADE (Abbé Louis), 8, piazza Santa Maria Maggiore, Rome. 23, (Italie) (6 février 1919).

CAILLET (Robert), ✻, docteur en droit, bibliothécaire de la ville de Carpentras (9 octobre 1924).

CAMARET (Henri de), rue de Taulignan, 11, à Avignon (6 novembre 1919).

CAMBE (Paul), chef de district principal à la Compagnie P.-L.-M., Le Clos-Fleuri, chemin des Sources, à Avignon (12 avril 1923).

CAMMAN (Léon), ancien notaire, cours National, 14, à Tarascon (15 mars 1914).

CAPDEVILLA (Raymond), docteur en médecine, rue Thiers, 23, à Avignon (8 janvier 1920).

CAPEAU (Edmond), ✻, rue Pétramale, 14, à Avignon (6 janvier 1898).

CARIAS (Léon), rue Louis-Blanc, 11, Pézenas (Hérault), (6 novembre 1919).

CATELAN (Louis), ✻, à Buis-les-Baronnies (Drôme) (2 mai 1912).

CHABERT, docteur en médecine, à Cavaillon (Vaucluse) (février 1928).

Digitized by Google

CHAILLARD Léon, clos des Tourrettes, Champfleury, Avignon (mai 1926).

CHAMBON (Ange), O. ✠, conseiller d'arrondissement, boulevard Limbert, à Avignon (9 janvier 1908).

CHAMBRE DE COMMERCE d'Avignon (1892).

CHARAVIN (Émile), négociant, rue Victor-Hugo, 18, à Avignon (1er février 1923).

CHAMSKI-MANDAJORS, Trésorier payeur général de Vaucluse, Avignon (juin 1927).

CHARLET (Louis), ✠, docteur en médecine, rue d'Annanelle, 4, à Avignon (6 mars 1913).

CHAUMIER (J.), docteur en médecine, rue Gaspard-André, 3, Lyon (Rhône) (novembre 1927).

CHAUVIN (Paul), rue Consolat, 109, à Marseille (9 mars 1922).

CHEVALIER (Alexandre), ✠, rue Tortorel, à Romans (Drôme) (8 janvier 1920).

CHOBAUT (Hyacinthe), archiviste-paléographe, archiviste départemental de Vaucluse, Avignon (3 mars 1910).

CLAMON (Joseph), agent des P. T. T., rue des Trois-Carreaux, 4, à Avignon (6 mars 1924).

CLOIX, O. ✠, général de brigade, rue de la Croix, 19, Avignon (juillet 1927).

COLLET, O I., docteur en médecine, professeur à la Faculté de médecine, quai des Célestins, 5, à Lyon (6 mai 1920).

COLOMBE (Gabriel), ✠, docteur en médecine, rue Petite-Fusterie, 25, à Avignon (6 janvier 1910).

COLOMBE (Georges), villa La Maison, route de Marseille, à Avignon (9 janvier 1919).

COSTE (Amédée), ✠, ancien professeur au Lycée d'Avignon, villa des Tilleuls, chemin des Deux-Routes, à Saint-Ruf, Avignon (1er février 1923).

COTTE, notaire, place des Prêcheurs, 34, à Aix-en-Provence (6 juin 1912).

DASSAC (Louis), licencié en droit, ancien avoué, rue des Trois-Colombes, 23, à Avignon (12 avril 1923).

DAUVERGNE (René), avoué, place Saint-Didier, 16, à Avignon (2 juin 1898).

Digitized by Google

DELAAGE, docteur en médecine, avenue Victor-Hugo, Carpentras (Vaucluse) (février 1928).

DESTANDAU, ✪, pasteur de la religion réformée, avenue Plateforme, 3, à Nîmes (1892).

DESVERGNES (Louis), ✠, ingénieur-chimiste, officier chimiste des poudres, avenue d'Orange, Sorgues (Vaucluse) (novembre 1927).

DIBON, Usine des Tramways, Saint-Véran, Avignon (juin 1926).

DONNAT, ✪, ✠, docteur en médecine, rue des Fourbisseurs, 37, à Avignon (6 février 1910).

DOSSE (Alphonse), ingénieur, villa Chapelle, route du Pontet, Avignon (1er juin 1922).

DRAGON (Auguste), libraire-éditeur, place des Frères-Prêcheurs, 1, à Aix-en-Provence (8 novembre 1917).

DROUIN, inspecteur d'académie, rue Saint-Charles, Avignon (mai 1927).

DUBETTIER (Mlle), ✪ I., directrice du Lycée de jeunes filles, à Avignon (5 juin 1913).

DUBOURGUIER, notaire, à Saint-Laurent-des-Arbres (Gard) (5 avril 1906).

DU LAURENS D'OISELAY (Vicomte Maurice), ✠, commandant en retraite, rue Saint-Étienne, 14, à Avignon (6 mai 1909).

DUMAS (A.), agrégé des lettres, à Puyméras (Vaucluse) (février 1926).

DUNAND (Paul), rue Guillaume-Puy, 41, à Avignon (11 juin 1903).

DUPRAT (Eugène), ✪ I., professeur au Lycée, rue du Chêne, 5, à Marseille (16 janvier 1902).

DURAND (Léon), président des « Amis du Vieux Vaison », villa la Duranette, Vaison-la-Romaine (Vaucluse) (juillet 1928).

EUVRARD (Frédéric), ✪, rue Saint-Charles, 11, Avignon (février 1926).

EYRIÈS (Gabriel), ✠, vétérinaire-sanitaire, à Carpentras (7 nov. 1912).

FABRE (André), ✪, négociant, rue Laboureur, 5, à Avignon (25 juin 1914).

FABRE (Henri), ✠, ✪ I., secrétaire de la Chambre de Commerce, rue Victor-Hugo, 4, à Avignon (9 mars 1911).

FABRE (Ulysse), président du Conseil général, à Vaison (5 février 1914).

FATON (Auguste), ✪ I., contrôleur des P. T. T. en retraite avenue des Lierres, 6, Avignon. (8 janvier 1920),

Digitized by Google

FAURE (Jean-Louis), homme de lettres, à Lucenay (Rhône) (mars 1902).

FÉLIX-DALAZIL, cours Lieutaud, 63, Marseille (novembre 1927).

FINIELZ (Albert), docteur en pharmacie, à Cavaillon (8 juillet 1920).

FLANDREYSY (Mme Jeanne de), hôtel du Roure, rue Collège-du-Roure, 3, à Avignon (6 avril 1916).

FLORENT (Mme Pauline), rue Saluce, 7, Avignon (juin 1927).

FONTAGNÈRES (François), rue des Marchands, 31, à Avignon (4 décembre 1919).

FORBIN DES ISSARTS (Marquis de), au château des Issarts (Gard) (11 avril 1907).

FOURMON (Eugène), à Vaucluse (octobre 1927).

FOUSSON (Marius), homme de lettres, rue Carreterie, 177, à Avignon (5 mars 1925).

GAGNIÈRE (Sylvain), rue Thiers, à Avignon (5 mars 1925).

GALLO-BOREL (Mme), boulevard de Melun, 7 *bis*, à Fontainebleau (Seine-et-Marne), (6 mai 1920).

GAP (Lucien), ✪ I., sous-bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque municipale d'Avignon, rue des Camélias, à Saint-Ruf, Avignon (1882).

GARCIN (Robert), industriel, maire de Vaucluse (juin 1927).

GAUGLER (Jean), ingénieur, route de Monclar, 1, à Avignon (8 janvier 1920).

GEOFFROY (Armand), O. ✲, commandant en retraite, rue Victor-Hugo, 13, à Avignon (1er février 1923).

GEOFFROY (Mme), boulevard des Platanes, à Carpentras (6 novembre 1924).

GERMAND (Léon), sous-bibliothécaire au Musée Calvet, place Clemenceau, 19, à Avignon (5 mars 1925).

GILLES (Alphonse), rue du Chapeau-Rouge, 17, à Avignon (6 avril 1911).

GILLES (Mme Joseph), rue de la Masse, 12 *bis*, à Avignon (1er mars 1917).

GIRARD (Pierre), ✲, docteur en médecine, rue de la Croix, 12, à Avignon (5 juin 1923).

GIRAUD (Hubert), président de la Chambre de Commerce de Marseille, cours Pierre-Puget, 24, à Marseille (9 novembre 1922).

Digitized by Google

GODLEWSKI (Charles), docteur en médecine, à Sorgues (Vaucluse) (3 avril 1924).

GODLEWSKI (Émile), docteur en médecine, rue Joseph-Vernet, 67, à Avignon (6 mai 1920).

GOUBERT (Gabriel), docteur en médecine, rue des Lices, 29, à Avignon (6 juillet 1922).

GOUBET, ✠, avocat, rue de la Bouquerie, 18, à Avignon (8 novembre 1900).

GUIGNOT (Félix), ⚜, docteur en médecine, rue des Trois-Faucons, 25, à Avignon (6 février 1918).

GUIGUE (Julien), industriel, à l'Isle-sur-Sorgue (7 mars 1918).

GUILHERMIER (Pierre de), ❋, ancien officier, rue de la Bouquerie, 6, à Avignon (1er février 1923).

GUND (Mme), rue Cocagne, 11, à Avignon (5 juin 1913).

HEYRAUD (Charles), lauréat de l'Institut, rue Paradis, 295, à Marseille (8 juillet 1920).

HUC (Louis), villa Saint-Jean, clos des tramways, route du Pontet, à Avignon (5 juin 1913).

HUOT-SORDOT, ☾ I., ✠ E. A. B., professeur au Lycée d'Avignon, villa les Cigales, à Saint-Ruf, à Avignon (12 janvier 1911).

IGONET, ❋ docteur en médecine, inspecteur départemental d'hygiène, rue Saint-Charles, 10, Avignon (5 mars 1908).

IMBERT (J.), négociant, quai Saint-Lazare, 1, Avignon (13 février 1913).

IMBERT (Joseph), greffier de la justice de paix, à L'Isle-sur-Sorgue (Vaucluse) (4 juin 1925).

IMBERT (Léo), archiviste départemental des Alpes-Maritimes, à Nice (6 avril 1922).

JACOMET (H.), imprimeur, à Villedieu (Vaucluse) (6 novembre 1924).

JACQUEMIN (Mlle Louise), rue Victor-Hugo, 8, à Avignon (7 mars 1918).

JACQUET (Georges), ❋, docteur en médecine, rue Taulignan, 9, à Avignon (11 avril 1912).

JEAN (Hippolyte), ☾, ✠, rédacteur au *Petit Marseillais*, rue de la République, 10, à Avignon (6 juillet 1911).

JÉROME (abbé), rue Baraillerie, 17, Avignon (janvier 1928).

JOFFRE (Pierre), juge suppléant au tribunal départemental de Vaucluse, Avignon (novembre 1927).

Digitized by Google

JOUET-PASTRÉ (Mlle Aimée), château de Roberty, Le Pontet (Vaucluse) (10 janvier 1918).

JOUVE (Mlle Marie-Thérèse), à Cavaillon (6 mars 1902).

JULLIAN (Pierre), juge suppléant au Tribunal, Avignon (novembre 1927).

JUSTER (Jules), O. ✻, lieutenant-colonel, rue des Infirmières, 3, Avignon (mars 1926).

LABRELY (R.), archiviste de Bourg-Saint-Andéol (Ardèche) (8 mai 1913).

LAMY (Paul), à Tamaris-sur-Mer (Var) (3 janvier 1924).

LATASTE (Daniel), directeur des établissements Vinatié, à Cavaillon (8 juillet 1920).

LAUGIER (Vincent), ingénieur, rue des Vieilles-Études, 22, à Avignon (5 janvier 1922).

LAURENS (Jules), professeur au Lycée d'Avignon, rue Mignard, 8, à Avignon (8 avril 1920).

LAZARE (Isidore), avenue Clemenceau, 57, à Carpentras (4 novembre 1909).

LE GRAS (Charles), notaire honoraire, rue Petite-Saunerie, 10, à Avignon (2 juin 1898).

LE GRAS (Joseph), ✻, docteur en médecine, boulevard Brune, 130, Paris (XIVe) (5 mars 1908).

LESBROS (Alfred), artiste-peintre, rue des Fourbisseurs, 52, à Avignon (7 mars 1918).

LEYDET (Mme Victor), rue Petite-Fusterie, 17, à Avignon (7 mai 1914).

LOUSTAU (Henry), boulevard Saint-Denis, 107, Courbevoie (Seine) (7 novembre 1918).

LOYE (Joseph de), archiviste paléographe, conservateur de la bibliothèque municipale, à Nîmes (Gard) (11 octobre 1923).

LOYE (Paul de), ✻, chef de bataillon du génie en retraite, route de Monclar, 5, à Avignon (2 mars 1916).

LOYE (Pierre de), industriel, maire de Sérignan (Vaucluse) (juin 1926).

LULÉ-DEJARDIN, O. ✻, ✻, ancien officier, rue Joseph-Vernet, 71, à Avignon (3 mai 1917).

MAITROT DE VARENNE, O. ✻, préfet honoraire, rue Léon Delhomme, 12 *bis*, à Paris, XVe (6 novembre 1913).

MALBOIS (abbé), rue de Vaugirard, 50, à Paris (6e) (3 juillet 1924).

Digitized by Google

MANIVET (Paul), ✪ I., homme de lettres, rue Cocagne, 19-21, Avignon (1883).

MARCEL (Adrien), ✪ I., méd. de 1870, rue de l'Hôpital, 9, à Avignon (7 juillet 1910).

MARIE (Augustin), ✪, ✠, ancien président du Tribunal de Commerce, place de Jérusalem, à Avignon (6 octobre 1904).

MARQUIS (Abbé), professeur au Petit-Séminaire, rue d'Annanelle,35, à Avignon (8 avril 1920).

MARTIN (Joseph), notaire, rue Banasterie, 15, à Avignon (5 décembre 1912).

MARTINUS-NIJHOFF, boekhandelaar, Lange-Voorhout, 9, S'Gravenhage (Hollande) (juillet 1928).

MAUCUER, notaire, à Sorgues (Vaucluse) (5 juin 1913).

MAUREAU (Jules), ✵, directeur des mines, à La Vernarède (Gard). (6 avril 1922).

MÉRITAN (Abbé Jules), curé de Notre-Dame, à Orange (3 février 1898),

MEUNIER (Georges), ingénieur-chimiste, boulevard Raspail, 37, à Avignon (9 novembre 1922).

MÉVIL (André), rédacteur au *Journal des Débats*, château de Gallifet par Sainte-Cécile (Vaucluse) (4 décembre 1924).

MICHEL-BÉCHET (Henri), ✵, ⚕, docteur en médecine, rue Chauffard, 11, à Avignon (9 mars 1922).

MIELLY (Marc), château du Devès, par Noves (Bouches-du-Rhône) (6 novembre 1913).

MIGNON (Maurice), professeur de l'Université, avenue Victor-Hugo, 28, à Aix (B.-du-Rh.) (novembre 1926).

MOIRENC (Albert), ✵, ✠, agent-voyer, à Apt (Vaucluse) (7 juillet 1909).

MONCHY (de), inspecteur des Eaux et Forêts, rue La Croix, 3, Avignon. (février 1926).

MONTAGARD (Victor), docteur en médecine, rue Théodore-Aubanel, 7, à Avignon (3 novembre 1921).

MONTAGNÉ (Louis), ✵, ✪, directeur de l'École des Beaux-Arts, place Saint-Pierre, 7, à Avignon (3 janvier 1924).

MONTAGNÉ, commissaire de police, boulevard Saint-Loup, 45ᵃ, Saint-Loup, Marseille (mars 1927).

Digitized by Google

MONTILLET (vicomte Édouard de), ✻, ⚜, rue des Trois-Faucons, 4, à Avignon (4 mars 1909).

MOREAU (Laurent), ✻, ⚜, ✠, docteur en médecine, docteur ès sciences, 16, rue Bouquerie, à Avignon (4 décembre 1919).

MOURET (Mlle Marguerite), docteur en médecine, rue Arnaud-de-Fabre, 22, à Avignon (3 février 1921).

MOURRET (Charles), Q I., notaire honoraire, rue André-Perrot, 5, à Tarascon (Bouches-du-Rhône) (10 janvier 1907).

NICOLET (Abbé Eugène), curé du S. C. à Avignon (6 novembre 1924).

NIEL (Charles), ✻, ⚜, docteur en médecine, médecin des troupes coloniales, rue Banasterie, 30, à Avignon (3 janvier 1924).

NOEL (Henri), Q I., O. ✠, syndic du Syndicat des médecins de l'arrondissement de Nîmes, rue de France, 17, à Nîmes (3 mai 1923).

NOURRY (Marcel), Grande-rue, 1, à Montélimar (Drôme) (7 décembre 1800).

NOUVEAU (Louis), négociant, maire d'Avignon, rue Migrenier, 1, à Avignon (4 avril 1918).

ODE (Pierre), propriétaire, boulevard des Villas, 19, à Avignon (4 mars 1020).

OLIVIER (Marcel), docteur en médecine, rue de la Masse, 7, à Avignon (3 avril 1024).

PAILLONNY (Madame Sigoyer de La , villa Ratoneau, Sérignan (Vaucluse) (février 1025

PAMARD (Mme Alfred), place de l'Amirande, 4, à Avignon (7 février 1024).

PAMARD (Paul), ✻, ⚜, docteur en médecine, rue Nicolas-Lescuier, 2, à Avignon (7 février 1022).

PASTRE (Paul), architecte, villa des Tilleuls, chemin de la Violette, 18, à Monclar, Avignon (9 janvier 1022).

PELAT (Henri), professeur, rue Chabran, 4, à Cavaillon (7 décembre 1022).

PENNY (docteur en médecine, rue Philonarde, 13, à Avignon (14 novembre 1001).

PERROT (René), ✻, commandant, boulevard Jourdan, 115, Paris (14e arr.) (2 février 1011).

PERROT (Edouard), rue de l'Université, 11, Paris (7e arr.), (juin 1929).

Digitized by Google

PEYRON (Jules), chanoine, place du Palais, 19, à Avignon (12 avril 1917).

POINET (Émile), ✪, I., ✠, ingénieur des Arts et Manufactures, place de la Principale, 4, à Avignon (3 avril 1919).

POIRSON (Mme Alexandre), à Cantarel, par Montfavet (Vaucluse) (6 décembre 1923).

POIRSON (Alexandre), ✵, ✠, industriel, à Cantarel, par Montfavet (Vaucluse) (25 juin 1914).

PONS (Mme Joseph), rue Armand-de-Pontmartin, 11, à Avignon (8 novembre 1923).

PONS (René), directeur honoraire de la Banque de France, rue de la République, 12, à Avignon (3 novembre 1921).

RACHET (Mlle Adèle), compositeur de musique, rue des Camélias, à Saint-Ruf, Avignon (8 mai 1919).

RAMETTE (Gustave), professeur au Collège Saint-Joseph, rue des Griffons, 5, à Avignon (1er juin 1922).

RANQUET (Madame Léopold), rue des Teinturiers, 25, Avignon (février 1928).

RAPARÉ (Félix), professeur adjoint au Lycée, rue Thiers, 56, à Avignon (7 mai 1925).

RÉMY-ROUX (François), ✵, ✠, ✪ I., docteur en médecine, médecin radiologiste des hôpitaux, rue Arnaud-de-Fabre, 9, à Avignon (8 juillet 1897).

REYMOND (Gabriel), agent général de la Compagnie l'*Abeille*, rue des Lices, 27, à Avignon (8 juin 1916).

RIEU (Mme Fernand), rue Victor-Hugo, 7, à Avignon (3 janvier 1924).

RIEU (Albert), rue Victor-Hugo, 7, Avignon (avril 1928).

RIEU (Madame Albert), rue Victor-Hugo, 7, Avignon (mai 1928).

RIOUSSET (Jules), industriel, rue de la Campane, 31, à Avignon (8 janvier 1914).

RIPERT (Émile), ✵, ✪ I., professeur de l'Université, Cours Lieutaud, 43, à Marseille (7 novembre 1918).

RIPERT (Mme J.-B.), rue Banasterie, 30, à Avignon (8 novembre 1923).

RIPERT (Jean-Baptiste), organiste de Saint-Pierre, rue Banasterie, 30, à Avignon (2 décembre 1897).

ROUMANILLE (Jacques), rue Saint-Agricol, 19, Avignon (décembre 1928).

Digitized by Google

ROUX (Augustin), aspirant au notariat, rue Louis-Rousset, 11, Apt (Vaucluse) (décembre 1927).

ROUX (Gabriel), secrétaire de l'École nationale des arts décoratifs de Limoges (Haute-Vienne) (janvier 1927).

SADE (Comte de), château de la Croix, à La Croix (Indre-et-Loire) (juin 1927).

SAINT-PRIEST D'URGEL (Comte), rue petite Fusterie, 21, Avignon (février 1928).

SAMUEL (Marcel), inspecteur de l'enregistrement, rue d'Arches, 12, Mézières (Ardennes). (8 janvier 1920).

SAUTEL (Abbé), Ω, docteur ès lettres, rue Saint-Thomas-d'Aquin, 6, à Avignon (9 janvier 1908).

SAUTEL (Louis), docteur en droit, rue Collège-de-la-Croix, 10, à Avignon (12 octobre 1922).

SAUVE (Fernand), Ω I., archiviste aux Archives du Palais, à Monaco (1892).

SCHLŒSING, pasteur protestant, chemin de Monclar, Avignon (mai 1926).

SÉBERT, proviseur au Lycée d'Avignon (novembre 1927).

SEGUIN (François), imprimeur, rue de la Bouquerie, 13, à Avignon (3 novembre 1921).

SIAUD (Henri), industriel, rue Grivolas, 5, à Avignon (5 mars 1914).

SICARD (Auguste), directeur de la succursale de la Banque de France, à Avignon (8 novembre 1923).

SOUVET (Henri), entrepreneur de travaux publics, rue Thiers, 50, à Avignon (6 avril 1911).

SPEYR (Émile de), rue Banasterie, 25, à Avignon (mai 1921).

TALLAVIGNES (Henri), propriétaire, rue Collège de la Croix, 12, à Avignon (11 mai 1922).

TALLET, docteur en médecine, à l'Isle-sur-Sorgue (Vaucluse) (4 mars 1904).

TARTANSON, ✻, ✠, docteur en médecine, plan de Lunel, 4, à Avignon (5 juin 1913).

THÉODORE-AUBANEL (Jean), imprimeur-éditeur, impasse Saint-Pierre, 7, à Avignon (11 novembre 1907).

THÉODORE-AUBANEL (Mlle Marie), impasse Saint-Pierre, 7, à Avignon (3 juillet 1924).

Digitized by Google

THÉODORE-AUBANEL (Édouard), impasse Saint-Pierre, 7, Avignon (janvier 1926).

THÉOLAS (Abbé), curé à Mornas (Vaucluse) (8 janvier 1920).

THOMAS (Pierre), rue Collège-de-la-Croix, 14, à Avignon (1er avril 1909).

THOMAS (René), pharmacien, à Saint-Igny-de-Vers (Rhône) (9 juillet 1903).

TROUILLET (Chanoine), Métropole, à Avignon (3 mai 1900).

TROUILLET (Alfred), capitaine au 83e régiment d'infanterie, Auch (Gers) (février 1928).

VAILLANDET (Pierre), professeur à l'École normale d'Avignon, chemin des Sources, 39, Avignon (juillet 1928).

VALABRÈGUE (André), ingénieur, rue Arnaud-de-Fabre, 16, à Avignon (1er décembre 1921).

VALABRÈGUE (Roger), avocat, rue de la Croix, 6, à Avignon (1er mars 1890).

VALAYER (Mme), rue de la Croix, 19, à Avignon (3 avril 1924).

VALENTIN (Jean), architecte, rue de la Masse, Avignon (mai 1927).

VALLENTIN DU CHEYLARD (Roger), Q, archéologue, rue Corne-Roche, à Montélimar (Drôme) (5 novembre 1887).

VAYSON DE PRADENNE (André), ingénieur des mines, conseiller général et maire à Murs (Vaucluse) et rue Alfred-de-Vigny, 8, à Paris (8e) (3 novembre 1921).

VAYSSIÈRE (A.), Q I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences et directeur du Museum d'histoire naturelle, rue Croix-de-Régnier, 22, à Marseille (12 mars 1881).

VERDET (Mme Auguste), rue Joseph-Vernet, 73, Avignon (juillet 1927).

VERDET (Fernand), château de Pierrelande, à Villeneuve (Gard) (3 avril 1924).

VERDET-KLÉBER (Maurice), O. ✠, ✠, rue Joseph-Vernet, 87, à Avignon (1913).

VERNEJOUL (Edgard de), Q I., château de Chanteyrie, à Nyons (Drôme) (10 janvier 1918).

VERNET (Honoré), industriel, rue Grivolas, 4, à Avignon (3 juillet 1913).

Digitized by Google

VINCENTI (Alphonse), docteur en médecine, rue de la Masse, 6, à Avignon (14 novembre 1902).

VINCENTI (Henri), notaire, rue du Portail-Matheron, 4, à Avignon (2 mars 1905).

ZACHAREWICZ (Ed.), ✻, Ω I., C. ✠, ancien directeur des Services agricoles du département de Vaucluse, chemin de l'Arrousaire, villa de l'Églantine, à Avignon (6 juin 1901).

Les Sociétaires sont priés d'aviser le Secrétaire général de l'Académie des modifications qu'il pourrait y avoir lieu d'apporter à la liste ci-dessus dans leur nom, pr énoms, qualités ou adresse.

ABONNÉS

Bibliothèque municipale d'Arles.

Bibliothèque municipale de Carpentras.

Stéchert (G.), libraire, rue de Condé, 16, Paris (VI[e]).

Digitized by Google

L'orthographe provençale

La question de l'orthographe est liée à celle de la création d'une langue littéraire. Car une telle langue aboutit nécessairement à l'unité. Le parler local, élevé ainsi à une éminente dignité, se débarrasse de ses variantes, de ses incohérences, de ses superfétations. Chose vécue et sujette aux mille influences de la nature et de la mode, il devient œuvre d'art, encore souple sans doute, mais néanmoins soumise à des règles. L'écriture y devient prépondérante et doit présenter un caractère uniforme pour ne pas dérouter le lecteur.

Les grands écrivains provençaux l'ont bien compris. Quand parurent *Mirèio* et *La miôugrano entre-duberto*, leurs auteurs avaient adopté un système orthographique qu'ils croyaient sans doute aussi parfait que possible et définitif.

Il y a certainement quelque intérêt à étudier ce système. D'ailleurs, vu à distance, avec le recul des soixante-quinze ans qui nous séparent de ses débuts glorieux, le mouvement félibréen nous apparaît comme un mouvement essentiellement littéraire et linguistique. Ses visées politiques et sociales n'ont rien fondé. Il n'a pas donné à la Provence son autonomie d'autrefois ; il n'a pas contribué à maintenir les traditions locales ni conjuré la disparition du costume arlésien ou comtadin. Mais — et c'est beaucoup — il a produit quelques chefs-d'œuvre. Les Félibres croyaient pouvoir ranimer des choses mortes ou près de mourir ; ils ont fondé une littérature nouvelle et qui restera.

La graphie des poèmes néo-provençaux n'est pas aussi intangible que ces poèmes eux-mêmes. D'autres langues, tout aussi littéraires que le provençal, ont à certaines époques réformé leur orthographe sans toucher aux œuvres des grands écrivains. Racine, orthographié à la moderne, est toujours Racine.

Digitized by Google

Je distinguerai deux périodes : l'une, de tâtonnements et de préparation, que j'appellerai *préfélibréenne* ; l'autre, de stabilisation, qui sera la période *félibréenne*. J'examinerai ensuite le principe de l'orthographe phonétique, à la lumière duquel on peut reconnaître les mérites et les défauts de ce système orthographique.

Je ne m'occuperai que des écrits en parler rhodanien. Je crois, avec beaucoup de bons esprits, que le provençal littéraire, le provençal classique, est celui d'Aubanel, de Mistral et de Roumanille. Les autres ne peuvent avoir qu'une vogue locale et une durée éphémère ; lui seul, par son harmonie et surtout par les chefs-d'œuvre qu'il a produits, restera un objet d'admiration et d'étude.

***

I. — Période préfelibréenne.

Mistral écrit dans ses *Mémoires et Récits* (Édition française, p. 119) : « *Roumanille, en lisant à la Bibliothèque d'Avignon les manuscrits de Saboly, fut frappé du bon effet que produisait notre langue, orthographiée là selon le génie national et d'après les usages de nos vieux Troubadours.* » Ce passage demande quelques rectifications.

D'abord, selon M. le Dr P. Pansier (*Histoire de la langue provençale à Avignon*), il n'existe à la Bibliothèque d'Avignon aucun manuscrit provençal de Saboly.

Ensuite, le véritable promoteur de la réforme paraît être Camille Reybaud, qui soutint en 1847, dans la *Gazette de Vaucluse*, une polémique avec Honnorat, opposant au principe de l'orthographe étymologique celui de l'orthographe phonétique. Roumanille, quelques mois auparavant et dans le même journal, avait fait du Dictionnaire d'Honnorat un compte-rendu exclusivement élogieux, sans la moindre critique. Il est donc probable qu'il n'a pris nettement conscience de la réforme qu'à la suite de son ami et ancien collègue au Collège de Nyons. Il est vrai qu'à partir de ce moment il prend, avec l'aide de Mistral, la direction du mouvement, d'abord par la publication des *Prouvençalo* (1852) et ensuite par sa *Dissertation sur l'orthographe* qui sert d'introduction à son poème *La part dau Bon Diéu* (1853).

Digitized by Google

Voici les principaux points de cette réforme :

a) *Suppression des consonnes finales purement étymologiques.* — Cette suppression porte :

1° Sur l'*r* final de l'infinitif : *parla, cauſa, s'alesti* ;

2° Sur le *t* final des participes passés : *ama, chausi, perdu.* De même on écrit *di, ſa* au lieu de *dich, ſach.*

3° Sur le *t* final des participes présents : *courèn, ſasèn* ;

4° Sur le *t* final des adverbes et des noms qui, en français, se terminent en *-ment* : *bravamen, moumen* ;

5° Sur l's, signe du pluriel des noms, de l'article et des adjectifs : *li belli femo.* L's est naturellement rétablie, pour l'article et les adjectifs, quand ils se trouvent placés devant un nom commençant par une voyelle : *lis ome, li bravis ome* ;

6° Sur l's finale de plusieurs mots invariables : *pa, pu (plu), din, dedin.* Devant une voyelle, l's reparaît : *dins un bos.* Pour *pa,* on élide parfois la voyelle initiale du mot suivant : *pa'ncaro* ;

7° Sur la consonne finale de beaucoup de noms et d'adjectifs : *tèm, bor, mor, co, cor, pouli, picho, sour.* La consonne finale est rétablie en cas de liaison : *de tèms en tèm.* De même on écrit : *niuch-e-jour.*

b) *Graphie des sons réellement prononcés (voyelles et diphtongues).*

Il y a sur ce point beaucoup plus de flottement que sur le précédent. Car le parler rhodanien, base de la réforme, est beaucoup moins uniforme sur la prononciation des voyelles et des diphtongues que sur la disparition des consonnes finales.

Ainsi : 1° Il y a divergence pour les sons *ei* et *i.* Roumanille et Mistral emploient généralement *i* au lieu de *ei* : *lis ome, aquelis ome,* tandis que Camille Reybaud écrit toujours *ei* : *leis ome, aqueleis ome* ;

2° Un dissentiment analogue se manifeste à propos de la pseudo-diphtongue *eu.* Camille Reybaud et Aubanel l'écrivent comme le français : *la nieu, lis ieu, vin cuieu.* Mistral et Roumanille, pendant cette période de tâtonnements, se contentent, on ne sait pourquoi, de la représenter par la simple voyelle *u* : *la niu, lis iu* ;

3° Les sons *òu, óu, èu, éu* sont transcrits d'une manière sensiblement uniforme. On a généralement abandonné les graphies lourdes et peu

Digitized by Google

nettes *òou, óou, èou, éou*, usitées à cette époque. On est revenu ainsi à l'usage des Troubadours. La diphtongue *au* mérite une mention spéciale. Toutes les fois qu'elle se trouve en syllabe tonique, elle représente un son exact et tous les préfélibres l'écrivent de la même façon : *aubre, autre, trauque*. Mais, dans la dérivation et la conjugaison, cette diphtongue s'affaiblit en *óu* quand la syllabe devient protonique : *óubret, óutramen, tróuca*. Camille Reybaud observe parfaitement cette loi d'alternance. Mais Mistral, Roumanille, Aubanel, persistent à écrire *au* même dans ce cas : *aubret, autramen, trauca* ; Roumanille dit assez naïvement à ce propos : « *Toutes les fois que, dans un mot où se trouve la diphtongue* au, *l'accent tonique ne porte pas sur elle, cet* au *prend le son plus adouci et plus lourd de* oû. » *(Dissertation*, p. 55, note 1). Ce n'est pas très logique. Ce qui est peut-être plus grave, c'est qu'on méconnaît ainsi une des lois les plus sûres de la phonétique, l'alternance entre les toniques et les atones qui s'applique à un certain nombre de voyelles ou diphtongues : *aigo-eigagno* ; *trove-trouva*, etc. En ne tenant pas compte de cette loi, on commet sans doute une erreur physiologique, puisque elle se retrouve en beaucoup de langues et paraît dépendre par conséquent des organes de la prononciation ;

4° Les préfélibres sont tous d'accord sur l'*o* final atone : *taulo, cabro poulido, vengudo*. On trouve cependant quelques traces de l'ancien *a* final dans les expressions *una man, aquela flour*, employées par Roumanille (*Prouvençalo*, p. 19). De même la forme *quaucouren* (quaucou ren), adoptée par le même auteur, est un vestige de l'*ou* final régulièrement usité dans certaines éditions de Saboly et dans le *Galoubé* de Jacintou Morel (1828).

***

II. — Période félibréenne

Ce qui caractérise cette période, c'est l'unification à peu près complète de l'orthographe provençale. On peut dater cette stabilisation de 1854 (fondation de l'*Armana prouvençau*). Elle n'est d'ailleurs pas absolue et se poursuivra jusque vers notre époque par certaines modifications de détail, comme on peut le voir dans les différentes éditions

Digitized by Google

de *Mirèio*. Dans l'ensemble, elle a été codifiée par le *Tresor dóu Felibrige*.

a) *Régime des consonnes finales.*

Sur ce point, les félibres opèrent un véritable retour en arrière, se montrant beaucoup moins hardis et moins logiques dans leurs nouveaux écrits que dans les précédents.

Ils continuent sans doute à supprimer l'*r* final de l'infinitif, le *t* final des participes passés, l'*s* du pluriel, le *t* final des adverbes et des substantifs qui, en français, se terminent en *-ment*.

Mais ils rétablissent la consonne finale disparue dans les participes présents : *fasènt, risènt, cantant* ; dans beaucoup de prépositions : *dins sus, davans, pas, plus, maugrat* ; enfin dans un grand nombre de noms et d'adjectifs : *cop, fouit, partit, curat, poulit, marrit...*

Cette large concession au principe de l'orthographe étymologique ne peut raisonnablement se justifier.

Dira-t-on que certaines consonnes finales se font sentir en cas de liaison : *un poulit ome, un marrit enfant*? Mais cette excuse vaudrait aussi pour l's du pluriel que l'on se contente d'écrire quand il y a liaison : *lis ome, aquelis ome*. Pourquoi n'écrirait-on pas également *un enfan pouli* et *un poulit enfan*?

On a prétendu que l'orthographe étymologique permettait de distinguer les homonymes : *cop* et *co* ; *sang, sant, san...* Mais ici encore l'excuse paraît bien faible : car, du moment que le langage parlé n'est pas obscurci par l'existence des homonymes, le langage écrit n'a pas à s'en préoccuper. Si une telle raison était fondée, il faudrait faire disparaître tous les homonymes. Or les Félibres en ont conservé un certain nombre : *pas* (nég.) et *pas* (un pas) ; *viéu* (vif) et *viéu* (il vit) ; *pa* (pain) et *pan* (onomatopée) ; *o* (ou), *o* (oui) *o* (vocatif).

b) *Graphie de certaines voyelles et diphtongues.*

En ce qui concerne les voyelles et les diphtongues, les Félibres ont conservé certains résultats acquis dans la période précédente (*o* final atone substitué partout aux finales *a* et *ou* ; distinction de *où* et de *óu*, de *eù* et de *éu*). Malheureusement, ils ont maintenu aussi la diph-

Digitized by Google

tongue *au* au lieu de *óu* en syllabe non tonique et ont continué, bien à tort, d'écrire *aucèu, aubado, trauca, au mitan.* Ils se sont contentés de remplacer *dau* (du) par *dóu.*

Ils ont uniformisé à peu près le son *eu* qu'ils ont eu le tort de représenter par *ue* : *lis iue, la niue.* Il était bien plus simple d'adopter la graphie française comme le faisaient précédemment Camille Reybaud et Aubanel. On trouve encore dans *Mirèio* quelques formes en *u* · *pas liun* (I, 396) ; *liunchour* (VIII, 63) ; *niuchado* (VIII, 12).

Les Félibres n'ont pas su réaliser l'unité pour les finales en *ìo*, qu'ils écrivent tantôt ìo, tantôt *iho*, suivant qu'elles correspondent à des finales françaises en *ie* ou en *ille* : *patrìo, Marìo, pouesìo, Roumanìo* (Roumanie) ; mais *fiho, abiho, Roumaniho* (Roumanille).

Ils auraient dû s'en tenir au sage précepte de Roumanille : « *Au lieu d'écrire* familho, filho, abilho, *nous écrivons* famìo, fìo, abìo, *etc., et ces mots accentués de cette manière rendent parfaitement notre prononciation arlésienne ou comtadine.* » (*Dissertation..., p.* LXI). Ils ont d'ailleurs considérablement réduit l'emploi de l'*h* abusivement étendu par certains préfélibres, Camille Reybaud par exemple.

c) *Figuration de l'accent tonique.*

Les Félibres — et c'est peut-être le plus grand mérite de leur réforme — ont donné des règles peu nombreuses et peu compliquées pour reconnaître dans un mot écrit la syllabe accentuée. Il suffit de savoir : 1° que, sauf indication contraire, *o* et *e* sont toujours atones à la fin des mots, même, dans la conjugaison, s'ils sont suivis d'une *s* ou d'un *n* ; 2° que les autres voyelles en syllabe finale sont toniques, sauf quand la pénultième porte un accent : *flouri, perdu, ama,* ont la finale tonique ; mais *glòri, tóuti, Jèsu,* ont la finale atone.

L'accent tonique, en provençal, est donc toujours sur la dernière ou l'avant-dernière syllabe du mot, et les deux cas sont très faciles à distinguer.

Les préfélibres, *au moins au début,* n'écrivant que pour des compatriotes qui parlaient à peu près la même langue, ne s'étaient guère préoccupés de l'accent tonique. Les Félibres, au contraire, voulan[t]

Digitized by Google

non seulement être compris grâce à la traduction française dont ils accompagnaient généralement leurs œuvres, mais encore être lus dans le texte, ont eu soin de marquer, dans la mesure du possible, ce qui est précisément la caractéristique peut-être la plus importante d'une langue, son rythme et son harmonie.

***

III. — Le principe de l'orthographe phonétique.

Il est clair qu'il ne faut pas prendre ce principe au pied de la lettre et se figurer qu'une graphie puisse être la représentation exacte de la parole dans toutes ses nuances. Il y faudrait un alphabet presque illimité. Car il est acquis, par tous les travaux des linguistes, que la prononciation d'un son varie non seulement d'un parler à l'autre, mais encore avec chaque personne, et jusque chez la même personne, selon les circonstances où elle se trouve. Les voyelles, en particulier, représentent chacune une série de sons pratiquement indéterminables.

Une graphie littéraire est encore plus limitée. A supposer que, par un alphabet très étendu ou par des signes diacritiques très nombreux, on pût arriver à une représentation très approximative de la parole, il est évident qu'un tel système orthographique convertirait la moindre phrase en un grimoire au prix duquel une équation compliquée serait de l'eau limpide.

Du reste, les complications inutiles ou maladroites sont des *impedimenta* qui dénaturent la langue, en faussent l'esprit, en compromettent la grâce. Ce sont des empâtements. A tout prendre, une graphie insuffisante, « dépouillée », vaut mieux encore qu'une graphie surchargée. Elle ne choque pas les connaisseurs et ne risque pas d'induire en erreur ceux qui parlent une langue voisine.

L'orthographe phonétique, dans la mesure où elle est réalisable, est donc la figuration approximative, simple et claire, d'un parler donné. Ce parler, en devenant littéraire, prendra nécessairement un caractère artificiel, puisque les traits linguistiques, souvent flottants et contaminés, seront ramenés à une fixité en quelque sorte classique. Ainsi le rhodanien littéraire, issu du langage parlé aux environs

Digitized by Google

d'Avignon, a fixé les traits les plus généraux de ce parler, en a arrêté l'évolution, sacrifié les variétés, si bien que la plupart des phrases mistraliennes, par exemple, ne correspondent rigoureusement à aucun parler de la région.

A quelles conditions ce parler littéraire pourra-t-il se donner une orthographe phonétique?

Il est nécessaire et suffisant que la graphie permette au lecteur de reproduire par sa propre parole ce que l'auteur aurait dit s'il avait prononcé les phrases qu'il a écrites. La graphie n'est qu'un intermédiaire entre une parole et une autre. Il est certain, par exemple, que les strophes de *Mirèio* ont été déclamées, au moins intérieurement, avant d'être écrites, et n'ont été écrites qu'en vue d'une déclamation au moins intérieure. Car seule une bonne lecture a haute voix donne à l'œuvre littéraire son expression complète. L'écriture ne nous doit donc rien de plus que la parole : elle n'a pas à nous enseigner l'étymologie ni la grammaire ; elle n'est pas chargée de différencier les homonymes : le contexte y suffit. Son rôle est achevé quand elle nous a donné le moyen d'entendre par procuration de beaux vers ou de belle prose.

Par conséquent, l'orthographe ne doit figurer aucun son inexistant ; elle doit figurer aussi simplement que possible les sons réels ; enfin elle doit permettre de retrouver le rythme propre de la langue parlée.

***

Les Félibres auraient pu, semble-t-il, réaliser ce modeste idéal, s'ils avaient eu un peu moins la hantise de l'orthographe française. En effet, ceux qui devaient fonder le Félibrige avaient écrit leurs premiers vers d'après la prononciation qui régnait autour d'eux. Il n'y avait qu'à uniformiser cette graphie et à la compléter par des règles précises sur l'accent tonique. Les Félibres n'étaient pas liés par un système traditionnel, du moment que l'orthographe provençale était tombée dans une sorte d'anarchie. Ils se trouvaient dans une situation tout autre que celle des réformateurs de l'orthographe française. Il est regrettable qu'ils n'aient pas mieux profité de cet avantage excep-

Digitized by Google

tionnel. Ils ont édifié un système composite où interviennent de nombreux facteurs, parfois contradictoires : principe phonétique, principe étymologique, souvenir des troubadours, imitation française, fantaisie individuelle.

Est-ce à dire que chaque écrivain provençal doive s'affranchir de l'orthographe des Félibres, devenue traditionnelle? Assurément non. Une constitution imparfaite vaut mieux que l'anarchie.

Mais alors, à quoi bon, dira-t-on, les critiques précédentes? D'abord il est toujours utile de connaître les imperfections de l'outil qu'on emploie. Ensuite, l'avenir est long et telle réforme actuellement inopportune peut rencontrer un jour ou l'autre des circonstances favorables. Enfin la conscience très nette de ces imperfections peut faire éviter certaines erreurs regrettables : par exemple des affirmations telles que celles-ci :

« *En Provençal, on prononce toutes les lettres.* » (*Avis sur la prononciation*, dans la plupart des éditions de Mirèio, et ailleurs).

« *...N'écrire aucune lettre qui ne se prononçât, écrire toutes les lettres qui se prononçaient comme elles devaient se prononcer, aider par un système d'accents à prononcer correctement les diphtongues et à faire tomber l'accent tonique en bonne place, tel était leur système* (des Félibres) » (Emile Ripert, *Le Félibrige*, A. Colin, 1924, p. 73).

Alfred DUMAS.

Digitized by Google

Digitized by Google

Dernière Contribution à l'histoire anecdotique
D'AVIGNON

I. — LES COMTES D'AVIGNON

Au v^e^ siècle, lorsque les barbares de la Germanie s'établirent dans la Gaule, les nouveaux arrivants trouvèrent ce pays divisé en cent treize compartiments territoriaux que les Romains appelaient cités et dont l'Église avait fait des régions épiscopales. Les conquérants, qui n'étaient encore que des sauvages n'ayant aucune idée de ce que pouvait être l'administration d'un état, ne se préoccupèrent d'abord que fort peu de ces divisions et les bousculèrent à tout instant dans leurs perpétuels et incohérents partages dynastiques ; mais ensuite ils en comprirent la nécessité et placèrent dans la plupart des cités, à côté de l'évêque, un représentant de l'autorité royale qu'en leur langue ils nommaient *graf* et qu'ils ne tardèrent point à appeler *comte*, du mot *comes* emprunté au vocabulaire des vaincus.

Dans certaines régions même, ces fonctionnaires devinrent si utiles que les circonscriptions furent morcelées : de sorte qu'au x^e^ siècle, sous les derniers Carolingiens, les comtés atteignirent jusqu'au nombre de trois cents environ. Mais il ne faut pas croire que, dans les premiers temps surtout, il y eut des titulaires pour tous les emplois. La cité était bien devenue un comté, mais nominalement ; beaucoup de circonscriptions gardèrent l'évêque pour seul et véritable *defensor civitatis*.

L'apparition des comtes fut extrêmement tardive dans le midi de la Gaule, et particulièrement en Provence. La Provence eut pour gouverneurs des patrices sous les Mérovingiens et des ducs sous les Carolingiens, et de Clovis à Louis le Bègue, c'est-à-dire pendant près

Digitized by Google

de quatre siècles, on ne relève le nom d'aucun comte provençal. Un si long silence de l'histoire demeurerait énigmatique s'il n'avait pour raison la non-existence d'officiers de cet ordre. Disons tout de suite que leur institution remonte seulement à Boson. Voici les circonstances qui y donnèrent lieu.

Depuis la mort de Charlemagne, le pouvoir central n'avait cessé de s'affaiblir. Cela fut, de bonne heure, très sensible particulièrement dans cette bizarre France orientale qu'arrosaient le Rhône et la Saône et que le traité de Verdun avait créée en 843. Là, point de comtés régulièrement organisés ; l'administration y était aux mains des évêques. Mais quand les Normands arrivèrent du nord et les Sarrasins du midi, les prêtres se sentirent impuissants à leur résister et,comme ils n'avaient point de secours à espérer du souverain, ils durent créer des chefs militaires capables de les défendre. C'est la cause de l'érection du royaume de Provence et de Bourgogne dont Boson reçut la couronne. Cet événement ne fut pas, comme on l'a dit et tant de fois répété, une usurpation. Boson ne se fit pas roi; il fut fait roi par le clergé de la France orientale (lisez les actes du synode de Mantaille, 879). Son élection fut la résultante de la situation désespérée où la décadence carolingienne avait placé les défenseurs des cités bourguignonnes et provençales.

Une fois roi, Boson, pour conduire ses armées et organiser ses provinces, donna des titulaires aux comtés de son royaume qui jusque-là n'avaient été que de simples expressions géographiques. Avant lui, la *civitas Avenionensis*, par exemple, n'avait pas eu de comtes ; à partir de son règne, elle en eut une suite ininterrompue (1). Je vais leur consacrer quelques lignes rapides.

Parmi les barons et les fidèles qui s'étaient groupés autour de Boson se trouvait un cousin même de ce prince, THÉOBALD, époux de la fille naturelle du roi de Lorraine. Ce Théobald était une sorte d'aventurier qui se battit d'abord pour Hugues le Lohérain, son beau-frère, et qui, lorsque cette cause fut perdue, vint mettre son épée au

(1) Pour reconstituer cette suite, j'ai eu recours aux sources ordinaires (Dom Bouquet, Bouche, les Cartulaires, etc.) et aux travaux de Gingins-la-Sarra, Alfred de Terrebasse, René Poupardin, Georges de Manteyer.

Digitized by Google

service du roi de Provence et de Bourgogne. Celui-ci lui donna en 886 les comtés d'Avignon et d'Arles réunis (1). Boson étant mort, l'année suivante, et ne laissant après lui qu'un enfant, le comte d'Avignon reporta sur le jeune Louis l'amitié qu'il avait eue pour le père ; malheureusement, il ne survécut que quelques mois à ce dernier, et les documents le mentionnent pour la dernière fois en juin 887 (2).

Il avait deux fils, Hugues et Boson, que la régente Ermengarde estima trop jeunes pour pouvoir administrer les deux importants comtés dont leur père avait eu la charge. Théobald fut alors remplacé par TEUTBERT, qui joignit à ces comtés ceux d'Apt (3) et de Marseille.

Sur ces entrefaites, le fils du roi Boson, appelé par les Italiens, alla recevoir la couronne impériale à Rome ; mais ayant été pris par son compétiteur Bérenger, celui-ci lui fit crever les yeux et le renvoya en Provence. Dans cet état, il n'était guère possible à ce malheureux prince de s'occuper des soins du gouvernement sans s'aider de collaborateurs dévoués. Il s'appuya d'abord sur Teutbert, dont il récompensa le dévouement en lui accordant les faveurs qu'il sollicitait de lui : en 903, une concession dans le comté d'Avignon à l'évêque d'Uzès (4) ; en 904, une autre concession dans le comté de Marseille à l'abbaye Saint-Victor (5), et en 907, la cession à l'église d'Avignon de droits sur le port de cette ville et d'une île sur le Rhône (6). Soudain et par un coup de théâtre inattendu, en l'espace d'une année, la face des choses se transforma entièrement.

Les deux fils de Théobald avaient grandi. Privés des comtés de leur

(1) *Annales Bertiniani*, ann. 886.

(2) Aug. Bernard et Al. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*; Paris, 1876, n° 30.

(3) René Poupardin, *Le royaume de Bourgogne* ; Paris, 1907, p. 281 (Charte de 896, par laquelle Louis, à la requête de Teutbert, fait donation d'un village pour l'entretien de l'église d'Apt, qui avait été désolée). Cf. Bouche, *Histoire de Provence*, t. I, p. 772. — Teutbert avait apparu en 890 au plaid de Varennes, assemblé pour décider la restitution de la Balme au monastère de Gigny en Scodingue. (D. Bouquet, *Historiens des Gaules et de la France*, t. IX, p. 663. — Guichenon, *Bibliotheca Sebusiana*, cent. I, c. 26).

(4) D. Bouquet, IX, 682.

(5) B. Guérard, *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, 1854 ; n° 10.

(6) D. Bouquet, IX, 683.

Digitized by Google

père, ils considéraient Teutbert comme un usurpateur qu'il fallait évincer à tout prix. Hugues, l'aîné, avide, ambitieux et autoritaire, mais adroit politique, poussa sa fortune à la cour, s'empara de l'esprit de Louis l'Aveugle, son cousin, et finit par obtenir de ce monarque la haute main dans la conduite des affaires publiques. Quand il se vit en cette posture, il osa tout contre Teutbert et parvint à ruiner son influence. En effet, dans un précepte de 16 mai 908, par lequel Louis donna à l'église d'Avignon le lieu de Bédarrides (*Villæ Bittoritæ*) et quelques droits sur la navigation du Rhône (1). Teutbert ne reçut plus le titre de comte d'Avignon et fut ramené de ses hautes fonctions à la simple et banale qualité de fidèle — *fidelis noster* (2). C'était la disgrâce, et le vieux Teutbert disparut dès lors de la scène politique.

Quand il eut été délivré de ce rival gênant, HUGUES s'attribua les comtés de Vienne et d'Avignon ; mais comme son pouvoir et ses attributions s'accroissaient toujours, il prit pour collaborateur son frère Boson. Le 4 avril 911, à la réquisition des deux frères, le roi accorda à l'église d'Avignon le château de Lhers, bâti dans une île du Rhône, et quelques églises sur les bords de ce fleuve (3). L'ascension de Hugues s'accélérant encore, il finit par exercer les fonctions d'un véritable vice-roi. Alors il passa à son frère le comté d'Avignon.

BOSON Ier possédait déjà ce fief le 2 mars 916, puisqu'à cette date Foulcher, évêque d'Avignon, le mentionne dans son testament (4). En 920, Boson et Foulcher obtinrent la restitution à Saint-Étienne, cathédrale d'Avignon, de l'abbaye Saint-Ruf que le père du roi avait donnée une première fois à cette église une quarantaine d'années auparavant (5). Peu de temps après, Hugues, porté par une fortune prodi-

(1) De Bouquet, IX, 684.

(2) Teutbert, « dont on appréciait jadis l'activité et le mérite par les termes élogieux d'*industrissimus* et d'*illustris comes*, ou encore par celui de *dilectissimus*, se voit fort sèchement traité de *fidelis noster*, sans plus » (G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle* ; 1908, p. 103).

(3) D. Bouquet, IX, 685.

(4) Archives de Vaucluse, G. 119, fol. 30. — Ce testament signale aussi un vicomte d'Avignon nommé Hugues, qui est le premier fonctionnaire de ce titre retenu par l'histoire. — La juridiction de Boson Ier paraît avoir été plus étendue que sur un seul comté : il fut, en effet, associé à son frère dans deux préceptes donnés à Vienne les 18 août 918 et 14 mai 919 (G. de Manteyer, p. 118).

(5) Bouche, I, 934.

Digitized by Google

gieuse, prit à Milan en 926 la couronne de fer des rois lombards et en 928 se saisit du royaume de Provence devenu vacant par le décès de Louis l'Aveugle. Il n'oublia pas son frère et, en 931, le déchargea du comté d'Avignon pour lui conférer le marquisat de Toscane.

Boson Ier avait épousé une bourguignonne nommée Wille, de qui il eut quatre filles dont l'aînée, Berthe, était la femme d'un autre Boson, d'origine inconnue. Le roi Hugues, qui avait beaucoup d'affection pour sa nièce, donna au mari de celle-ci, non seulement le comté d'Avignon, mais encore celui d'Arles. BOSON II n'exerça pas longtemps ces deux gouvernements ; car, nommé selon toutes les vraisemblances en 931, il mourut quatre ans après, sans qu'on puisse citer aucun acte émanant de lui.

Sa veuve BERTHE fut maintenue dans sa survivance et resta comtesse d'Arles et d'Avignon, malgré la disgrâce encourue par son père en 936 (1). Hugues la remaria à Raimond d'Aquitaine, comte de Rouergue, mais sans que celui-ci eût aucune autorité sur les deux comtés dont son épouse gardait la jouissance. Berthe résida de préférence à Arles, où Hugues vint mourir auprès d'elle le 10 avril 947, en lui léguant tous ses trésors et ses domaines privés. La comtesse alla rejoindre, l'année suivante, son mari dans le Rouergue (2).

En ce temps-là (948), le royaume d'Arles — dénomination que les historiens modernes ont cru devoir attribuer à l'ancien royaume de Provence et de Bourgogne (3) — avait pour souverain Conrad le Pacifique. Ce roi confia les comtés devenus vacants par le départ de Berthe à Guillaume et à Boson, fils d'un certain Rotbod fort obscur. Les deux frères gouvernèrent simultanément ; mais GUILLAUME s'attacha plus particulièrement au comté d'Avignon et Boson à celui d'Arles. En

(1) Le marquis de Toscane et sa femme Wille, oubliant ce qu'ils devaient à Hugues, se compromirent dans des intrigues contre leur bienfaiteur ; celui-ci fit jeter son frère en prison et dépouilla sa belle- sœur de toutes ses richesses, qui étaient immenses (Liudprand, *Antapodosis*, l. IV, c. 11).

(2) Elle fit donation des biens provenant de l'héritage de son oncle à l'abbaye de Montmajour, le 26 février 960 (D. Vaissète, *Histoire du Languedoc*, 2e éd., t. V, col. 234).

(3) La dénomination de « royaume d'Arles » est très postérieure au Xe siècle ; elle apparut pour la première fois, je crois, dans le *Ligurinus* du moine allemand Gunther, qui vivait au XIIIe siècle.

Digitized by Google

962, Guillaume donna des biens à l'un de ses fils, le clerc Archibald (1), et mourut en 965, laissant le comté à son autre fils Boson, qui devint ainsi le troisième comte d'Avignon de ce nom (2).

On croit devoir attribuer à ce nouveau seigneur une charte mal datée, mais qui doit être de 965 à 967, donnée en octobre à Avignon et contenant la donation à l'église Notre-Dame-et-Saint-Étienne, cathédrale de cette ville, du village d'Agel, situé au-delà de la Durance (3). Il mourut sans enfant vers 976 et eut pour héritiers ses deux cousins germains Guillaume et Rotbold (4). Ceux-ci, qui rendirent de grands services à l'état et en chassèrent glorieusement les Sarrasins, devinrent comtes de Provence et réunirent à leur vaste gouvernement tous les comtés secondaires, dont celui d'Avignon (5).

Mon travail s'arrête ici ; car je n'ai voulu qu'esquisser l'histoire des comtes d'Avignon. Ils furent au nombre de huit : Théobald, Teutbert, Hugues, Boson Ier, Boson II, Berthe, Guillaume et Boson III. Ils gouvernèrent de 886 à 976, c'est-à-dire pendant quatre-vingt-dix ans (6). Ce qui m'importait surtout, c'était d'établir que, si la transformation de la *civitas Avenionensis* en comté, remonte aux Mérovingiens, les titulaires en furent institués seulement par le roi Boson. Ce point de vue n'avait pas été envisagé ; je le crois d'un intérêt très grand pour l'histoire féodale d'Avignon, qu'il reste encore à écrire.

(1) Archives de Vaucluse, G. 553, fol. 30 v°.

(2) Il y avait alors un vicomte d'Avignon nommé Nevolong ou Nivion.

(3) Archives de Vaucluse, G. 15, fol. 101.

(4) G. de Manteyer, p. 204.

(5) « On ne peut disconvenir que vers le milieu du Xe siècle, les comtes de Provence n'aient dominé Avignon, non seulement en qualité de comtes ou gouverneurs supérieurs de toute la Provence, mais encore comme ayant acquis les droits et l'autorité des comtes particuliers de cette ville. Dès lors ils abandonnèrent une partie de leur puissance féodale sur Avignon à des *vicomtes*, qu'on doit considérer comme leurs lieutenants ». (Blégier de Pierregrosse, *Recherches historiques sur les vicomtes d'Avignon* ; Toulouse, 1839, p. 9).

(6) Bien entendu, j'ai rejeté tous les comtes de la fabrique du trop fameux Polycarpe de La Rivière : Emilo en 780, Amidéric en 834, Gausselin en 853, Oda (comtesse) en 863, Arnuste en 871, Geoffroy en 949, Ricuin en 1060, peut-être d'autres encore. Les uns sont antérieurs à l'époque où vécurent les premiers comtes authentiques, et les autres postérieurs à l'époque où il ne pouvait plus y en avoir. J'estime qu'il n'y a pas lieu d'en dire davantage.

Digitized by Google

II. — DIANE DE POITIERS DANS LE COMTAT

Par testament du 24 août 1547 (Jean de Silbrard, notaire), Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, avait hérité de tous les biens et possessions de son frère Guillaume de Poitiers, comte d'Albon, baron de Sérignan, seigneur de Saint-Vallier, etc. (1). La baronnie de Sérignan étant située dans le Comtat Venaissin, c'est-à-dire dans le domaine pontifical, Diane, représentée par un fondé de pouvoirs, en rendit hommage au pape Paul III, entre les mains du vice-légat Alexandre Farnèse et en présence du notaire Sébastien Magnati, le 10 février 1549 (2). Elle-même, le 23 octobre 1552, reçut des consuls de Sérignan la reconnaissance de sa directe sur cette seigneurie et sur les fiefs (Camaret, Travaillan, Uchaud) qui en dépendaient (3).

L'historien Albert Caise nous apprend que Diane n'avait jamais fait dans ses propriétés que de courtes apparitions (4) et, dans une récente communication, M. Pierre Boissin a dit qu'elle ne vint visiter qu'une fois ses terres du Comtat (5). Elle y possédait cependant, à Sérignan même, un grand château (6).

Pendant les guerres de religion, cette habitation seigneuriale fut particulièrement visée par les huguenots, qui accusaient, à tort ou à raison, la duchesse de Valentinois d'avoir, pendant le règne d'Henri II, inspiré les mesures de rigueur que ce prince avait prises contre eux. En l'année 1563, les bandes de Crussol s'emparèrent de Sérignan, en furent chassées par Fabrice Serbelloni, y revinrent peu après, massa-

(1) Arch. de Vaucluse, E. *Baronnie de Sérignan* : « Inventaire perpétuel des titres » de ladite seigneurie, 1780, n° 1861, fol. 312.

(2) Id., *ibid.*, n° 50, fol. 15 v°.

(3) Arch. de Sérignan, CC. 2. — Ces archives nous font connaître qu'en cette même année 1552, M. de Saint-Léger, de la commune de Sérignan, fut consulté à l'effet de savoir si cette reconnaissance du 23 octobre, faite en faveur de la baronne de ce lieu, était valable (Id., AA. 2).

(4) *Histoire de Saint-Valier* ; Paris-Valence, 1867, p. 71.

(5) *La baronnie de Sérignan*. (*Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1926, p. 11).

(6) Jules Courtet assure qu'il avait été bâti par le père de Diane, Jean de Poitiers (*Dictionnaire des communes du département de Vaucluse* ; Avignon, 1876, p. 330).

Digitized by Google

crèrent la garnison catholique et, avec leurs six canons, bombardèrent impitoyablement le château de Diane.

Fornery assure que cet édifice fut alors entièrement détruit (1) ; il ne fut certainement que rendu inhabitable. L'année suivante (1564), le marquis de Longiano, qui venait de succéder à Serbelloni dans le commandement des troupes du pape, reprit Sérignan, qui, après de si cruelles vicissitudes, put réparer ses pertes et relever ses maisons. Bien que les historiens du Comtat ne le disent point, je suis persuadé que Diane fit restaurer son manoir à cette époque ; et il est vraisemblable que, s'il n'en était rien resté, elle ne se fût pas engagée dans les énormes dépenses d'une reconstruction complète et qui eût été ruineuse pour elle, n'ayant plus un roi pour l'y aider comme elle en avait eu un pour bâtir son château d'Anet.

Voici les raisons sur lesquelles je fonde mon hypothèse.

La duchesse de Valentinois fit, dans sa demeure comtadine, un séjour en 1565 et y arriva le 26 juin. Elle était accompagnée de sa fille aînée, Françoise de Brézé, épouse de Robert de La Mark, duc de Bouillon, et de deux prélats, Guillaume d'Avançon de Saint-Marcel, archevêque d'Embrun, et Jean du Tillet, évêque de Meaux. Il est de toute évidence que la grande sénéchale ne serait pas venue et n'aurait pas amené de tels personnages pour s'installer avec eux dans des ruines. N'est-ce pas là une présomption très forte que ces ruines avaient été relevées et que Diane, qui n'avait jamais mis les pieds dans sa baronnie, s'y rendit exprès pour inaugurer son château restauré, et peut-être aussi pour le faire bénir par les deux prélats dont la présence, sans cette raison, serait difficilement explicable?

Le lendemain de son arrivée, le 27 juin, elle fut visitée par le marquis de Longiano, revenu dans la région pour y reformer les troupes et garnisons catholiques. Diane l'accueillit chez elle avec toute la politesse imaginable (2). Au surplus, elle-même fut reçue par ses vassaux avec beaucoup de considération, et nous savons, par exemple, que

(1) *Histoire du comté Venaissin et de la ville d'Avignon* ; Avignon, s. d., t. II, p. 64.

(2) Fornery, t. II, p. 107.

Digitized by Google

les syndics du bourg de Camaret se firent allouer, par le conseil dudit lieu, « pain, vin et fromage » pour aller chasser durant toute une journée au bois de Velage, dans le but de tuer du gibier pour l'offrir à la baronne de Sérignan (1).

Après une dizaine de jours passés dans son fief, Mme de Valentinois, restée seule par le départ de sa fille, de l'archevêque d'Embrun et de l'évêque de Meaux, se rendit à Avignon.

Nous ne connaissons ce voyage que par un mémorialiste contemporain dont nous ne savons pas même le nom et qui a consacré au fait à peine trois lignes de son journal. « L'an 1565, le 6 juillet, Mme Diane de Poitiers arriva en cette ville et fut logée à la maison de M. de Javon, et partit le 20 » (2). — Certes, il faut être reconnaissant à ce mémorialiste de nous avoir donné un renseignement qui ne manque point d'intérêt ; mais quels regrets qu'il n'ait pas été plus prolixe !... Pourquoi Diane alla-t-elle à Avignon, où rien ne semblait devoir l'attirer? que fit-elle pendant les deux semaines qu'elle y demeura? Quelles raisons la firent-elle descendre chez M. de Javon? Nous sommes encore ici réduit aux conjectures. Le seigneur de Javon était alors Barthélemy Baroncelli (3). Or, les Baroncelli, dont on voit toujours l'hôtel dans la rue du Collège-du-Roure, possèdent de petites coulevrines à leurs armes qui leur furent données, dit-on, par le roi Henri II, et si le fait est exact, on pourrait en inférer que Diane ne voulut pas passer si près d'Avignon sans faire une visite de politesse à ces anciens serviteurs de son royal amant (4).

Diane, qui repartit le 20 juillet, retourna à son château d'Anet.

(1) Arch. de Camaret. — Constant Latour, *Camaret en Comtat*; Villedieu-Vaison, 1914, p. 92. — La forêt de Velage était située dans la paroisse de Travaillan (Arch. de Vaucluse, E. *Baronnie de Sérignan*, 18, p. 43).

(2) *Journal anonyme*, 1561-1582, publié par Ed. de Barthélemy (*Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques ; section d'histoire et de philologie* ; Paris, 1884, p. 47).

(3) Cette seigneurie avait été inféodée à sa famille par le pape Léon X, en 1514.

(4) Henri II, le 2 juin 1553, signa à Saint-Germain des lettres de naturalité en faveur de Pierre Baroncelli.

Digitized by Google

Elle mourut le 6 avril 1766, c'est-à-dire neuf mois après son passage à Avignon, âgée de soixante-sept ans (1).

Un dernier mot sur son habitation de Sérignan (2). Dans un rapport non daté et signé par le notaire Dianoux, il est dit que ce château était « à frontispice » et « à l'antique » ; que par son ancienneté il prouvait la magnificence de ceux qui l'avaient fait construire, et que « sa force se faict assez bien cognoistre par les marques qui restent encore à ces tours batues par les gens de la religion prétendue réformée, du temps de ses premières guerres qui, malgré leurs attaques, s'est toujours conservé sans estre pris de vive force ». (3).

Quoi qu'en dise Dianoux, le château, vers la fin du XVIII^e siècle, était déjà dans un lamentable délabrement. Négligé par les propriétaires, non entretenu par les fermiers, il finit par tomber en ruines, et voici ce qu'à ce sujet écrivait Bellot de Saunoy en juillet 1779 : « Dans le village de Sérignan, bâti sur le roc vif, on voit sur une hauteur qui domine la plaine et le village, un château dont les débris annoncent une antiquité respectable. Ce château qui n'a ny portes, ny fenestres, ny planchers, et qu'il seroit dangereux de vouloir examiner de trop près, n'est point susceptible d'être habité ; il peut servir de monument *(sic)*. Dans un pays où la pierre seroit rare, on pourroit retirer un grand prix des matériaux de ce château ; mais malgré l'abondance des carrières, on pourrait encore vendre les pierres des murs aux environs de quinze cents livres ; les démolitions vaudroient au moins cent écus et serviroient à l'engrais des terres. Dans ce château sont deux prisons, l'une, malsaine, pour les prisonniers qui ont commis des crimes graves ; l'autre, moins dangereuse, ne sert que pour les personnes qui

(1) Pierre Bayle (*Dictionnaire historique et critique* ; édit. Beuchot, Paris 1820, t. XII, p. 107) la fait naître le 31 mars 1500 ; mais Dreux du Radier a rétabli la date exacte (3 septembre 1499), d'après l'épitaphe gravée sur le tombeau de Diane (*Mémoires historiques, critiques et anecdotes des reines et régentes de France* ; Paris, 1808, t. IV, p. 209). — Six mois avant son décès, elle tomba de cheval à Orléans et se cassa la jambe (Brantôme, *Vies des dames galantes*, 5^e discours ; édit. H. Vigneau ; Paris, 1853, p. 365).

(2) En 1579, Catherine de Médicis, allant à Suze, passa la nuit du 15 juillet à Sérignan ; si l'on pouvait établir que ce fut dans le château de son ancienne rivale, on aurait là une nouvelle preuve de la restauration de cet édifice.

(3) Arch. de Vaucluse, E. *Baronnie de Sérignan*, 18, pièce détachée.

Digitized by Google

ont mérité la prison pour quelques jours. Il y a aussi une cave, bonne et vaste, dont le fermier général fait son profit » (1).

Aujourd'hui, il n'existe plus, du manoir de Diane de Poitiers, que quelques débris insignifiants.

III. — LES ORIGINES DU MINIATURISTE SICARDI

Sicardi est arrivé tardivement à la renommée.

Ce peintre, qu'on s'accorde à présent à reconnaître pour l'un des meilleurs miniaturistes de la fin du XVIII^e^ siècle, est resté longtemps à peu près inconnu aux historiens de notre art national.

Les miniatures ne sont point, comme les tableaux, destinées à la décoration des grands édifices civils et religieux ; elles ont un caractère privé qui retarde beaucoup leur propagation et aussi leur accès à la notoriété publique. Autrefois, les particuliers en faisaient orner les dessus de boîtes, les bonbonnières, les médaillons, les broches, les éventails, les tabatières et autres menus objets qu'ils gardaient dans leurs tiroirs ou portaient sur eux et qui, par conséquent, ne se répandaient point au dehors. Ce ne fut que lorsque ces délicats ouvrages furent recueillis dans quelques collections d'amateurs et de curieux éclairés, que l'on s'avisa de leur valeur esthétique et que, par d'intelligentes acquisitions et de généreuses donations, on les fit entrer dans les musées et les grandes galeries. C'est alors aussi que les critiques se préoccupèrent de ces délicieuses merveilles et de ceux qui les avaient exécutées ; mais ils avaient tenu ces derniers si longtemps en oubli, qu'il fut très difficile de donner sur eux des renseignements qui, à cause d'un éloignement et d'une perspective ne cessant de reculer, devenaient plus difficiles à recueillir.

Sicardi fut de ceux qui leur échappèrent tout d'abord. On s'occupa de ses œuvres avant de s'occuper de sa personne ; et, quand on voulut enfin établir sa biographie, il fallut se contenter de quelques éléments rares et imprécis. Rien n'était connu de ses origines, et rien ne le serait

(1) Arch. de Vaucluse, E. *Baronnie de Sérignan*, 18, reg., p. 19.

Digitized by Google

encore sans une circonstance fort heureuse que je crois devoir rapporter ici.

A la mi-décembre de l'année 1924, un des conservateurs du musée du Louvre, M. J.-J. Marquet de Vasselot, de passage à Avignon, se transporta aux Archives départementales dans le but d'y rechercher quelques renseignements d'état-civil sur Sicardi, auquel une élève de l'école du Louvre se proposait de consacrer une étude. Cette élève avait trouvé à Bordeaux un acte notarié où le miniaturiste figurait comme témoin ; il y déclarait se nommer Louis-Marie Sicard, dit Sicardi, et être né à Avignon vers 1745. Avec de telles précisions, il fut assez facile à M. Imbert, archiviste du département, et à moi de retrouver dans les registres paroissiaux l'acte de baptême de l'artiste dont, le soir même, M. de Vasselot put emporter une copie à Paris. Quelques jours après, j'eus la bonne fortune de mettre la main sur l'acte de mariage des parents de Sicardi, et je le lui fis parvenir aussi (1). Dans la suite, n'entendant plus parler de rien, je demandai à M. de Vasselot si le travail projeté avait été publié, et il me répondit que l'élève de l'école du Louvre y avait définitivement renoncé, pour cause de mariage.

Cette détermination me rendant toute liberté quant à l'emploi des deux actes dont je viens de parler, je n'ai pas cru devoir les rejeter dans l'ombre d'où ils étaient si heureusement sortis. Je tiens d'autant plus à leur diffusion qu'il s'agit ici d'un glorieux fait d'histoire locale, c'est-à-dire de la fixation désormais irrécusable d'une nouvelle étoile dans le ciel artistique d'Avignon.

Voici ce que les deux documents nous apprennent.

D'après eux, la famille du miniaturiste paraît avoir été originaire de Toulouse ; du moins, savons-nous avec certitude que le membre

(1) « Paris, 20.XII.24. — C'est à mon tour, cher monsieur, de vous remercier, — et sans attendre les deux savants mémoires que vous m'annoncez très aimablement : — la généalogie que vous avez reconstituée aux Sicardi est du plus haut intérêt : elle permettra sans doute des attributions, vraisemblables ou certaines, au père du fameux Louis-Marie — sans parler du grand-père ! — Veuillez agréer, je vous prie, l'expression de mes sentiments les plus distingués. — J.-J. Marquet de Vasselot. »

Digitized by Google

qui en est le plus anciennement connu demeurait en cette ville dans le premier quart du XVIII^e siècle. Il s'appelait Pierre Sicard, et l'acte de mariage de son fils lui donne la qualité de peintre. Ce fils, prénommé Jean-Pierre-Antoine, était né vers 1718 à Toulouse. Il exerça aussi la profession de peintre.

Ce Jean-Pierre-Antoine Sicard ne séjourna pas longtemps dans sa ville natale, puisqu'on le rencontre à Avignon dès l'âge de vingt-cinq ans. Alla-t-il directement de Toulouse dans le Comtat? je n'ose le croire ; car je soupçonne fort qu'entre-temps, il dut s'arrêter à Marseille. Ce qui m'autorise à faire cette supposition, c'est qu'à Avignon il était en compagnie d'une jeune fille nommée Marie-Anne Escudier, âgée de cinq ans de moins que lui, née à Marseille et issue de Pierre Escudier, marchand de cette ville. Sans grand effort d'imagination, on peut voir ici un roman d'amour amorcé dans notre grand port méditerranéen, et dont les deux jeunes gens vinrent cacher la conclusion dans une cité où ni l'un ni l'autre n'était encore connu. Cette conclusion fut le mariage de Jean-Pierre-Antoine et de Marie-Anne en l'église Saint-Agricol, le 4 mai 1743 (1), et, trois mois après, le 2 août, la naissance d'un petit garçon qui fut baptisé à Saint-Didier et reçut les prénoms de Louis-Marie (2). Cet enfant devait être le grand miniaturiste.

(1) Arch. d'Avignon, GG. *Saint-Agricol*, mariages, 1743-72, p. 12. — Le mariage fut célébré par l'abbé Toussaint du Bois (*del Boschus*), curé de la paroisse, entre Jean-Pierre-Antoine Sicard, peintre, toulousain, âgé de vingt-cinq ans environ, célibataire et habitant de ladite paroisse, fils naturel et légitime de Pierre Sicard, peintre, et de Marie Paget, mariés, d'une part, et de Marie-Anne Escudier, âgée de vingt ans environ, célibataire, originaire de Marseille et habitante de la même paroisse, fille naturelle et légitime de défunt Pierre Escudier, marchand, et de dlle Elizabeth Rimbert, conjoints, d'autre part. Les témoins furent : François Dardignanet Jean-Pierre Barbet, marchands, Hyacinthe Bertot, sonneur de cloches, et Gaspard André, ouvrier en soie.

(2) Anno quo supra (1743), die vero tertia augusti, ego... baptisavi infantem pridie natum hora 9 a vesperina, ex Joanne Petro Antonio Sicard et Maria Anna Scudiare, conjugibus, cui nomen est impositum *Ludovicus Maria*. Susceptores fuerunt nobilis et illustris D^nus Ludovicus Franciscus de La Baume, comes de Suze, et nobile D^na Maria Alix de Roustaing, comitessa de Suze, conjuges. — Brunel, parochus. (Arch. d'Avignon, GG. *Saint-Didier*, naissances, 1717-64, fol. 206). — J'ignore d'après quelles indications le miniaturistes a été prénommé *Louis-Marie-Luc* dans les *Arts* (n° 53, juillet 1906) et dans l'*Histoire de l'Art* d'André Michel (t. VII, 2^e partie, p. 532). — L'artiste, dans l'acte notarié de Bordeaux, s'est rajeuni de deux ans.

Digitized by Google

Les parrains furent d'une haute qualité : Louis-François de La Baume, comte de Suze, et son épouse Marie-Alix de Roustaing. Et, à ce propos, j'ai une réflexion à formuler. Nous ne savons pas dans quel genre de peinture s'exerçaient les pinceaux du père du nouveau-né : aucun de ses ouvrages n'a encore été retrouvé à Avignon ni ailleurs, du moins à ma connaissance, et il y a lieu de se demander s'il ne travaillait pas dans la miniature. Cette branche de l'art procurait à ceux qui s'y adonnaient un facile accès dans les sociétés aristocratiques, et cela expliquerait assez bien qu'un comte et une comtesse de Suze, dont Jean-Pierre-Antoine avait peut-être peint le portrait, eussent consenti à tenir sur les fonts baptismaux l'enfant de cet artiste encore ignoré du grand public, mais déjà en estime dans un monde ordinairement très fermé et très distant.

Nous ne saurions absolument rien de l'éducation de Louis-Marie s'il n'avait eu le soin de nous faire connaître lui-même qu'il était l'élève de son père (1). Quant à ce dernier, on le perd de vue après la naissance de son fils, à moins que ce ne soit le peintre du nom de Sicard, natif de Toulouse, que M. Paul de Faucher signale à Bollène en 1763 (2).

Je n'irai pas plus loin, car je ne veux pas dépasser les limites que j'ai fixées à la présente communication. M. Jules Belleudy est sur le point de terminer un grand travail d'ensemble sur la vie et les ouvrages de Sicardi, auquel il a apporté tout le soin et toute l'attention qu'il met habituellement dans les sujets qu'il traite. Je ne doute point que l'Académie de Vaucluse n'ait la primeur de celui-ci. Puisqu'il est maintenant hors de toute contestation que Sicardi appartient à Avignon, c'est dans cette ville que doit être tout d'abord glorifiée sa mémoire.

(1) Cette mention a paru dans plusieurs des livrets du Salon (1796, 179[illegible], 1800 [illegible]). [illegible] M. Belleudy (lettre du 8 novembre [illegible]).

(2) [illegible] de l'Académie de Vaucluse, [illegible] p. [illegible].

IV. — LA BERCEUSE DES ENFANTS DE FRANCE

Au fond de la première division du cimetière d'Avignon, entre la plate-bande de l'est et le carré nº 6, et tout contre le mur de clôture, il y a la tombe de la famille Verger et, au-dessus de cette tombe, une plaque de marbre blanc qui porte, gravée en noir, l'inscription suivante:

AGATTE ROSALIE MOTTET
ÉPOUSE DE RAMBEAUD
FEMME DE CHAMBRE DE MARIE ANTOINETTE
BERCEUSE DES ENFANTS DE FRANCE
DÉCÉDÉE A ARAMOND LE 18 OCTOBRE 1853
AGÉE DE 89 ANS
TRANSPORTÉE A AVIGNON LE 23 JUILLET 1891

On m'a souvent demandé ce que c'était que cette « Madame de Rambeaud, berceuse des Enfants de France », et voici le peu que j'ai pu savoir d'elle.

Il existait à la fin du règne de Louis XIV, un Nicolas Mottet, baron de Saint-Corneille et seigneur de La Motte, qui était officier de la vénerie du roi. Il avait épousé Madeleine Constant d'Yanville et eut d'elle Louis-Melchior Mottet de Ribécourt. Celui-ci, marié à une demoiselle Le Proux de La Rivière, fut le père de la Berceuse, laquelle vit le jour à Aramon en Languedoc le 10 décembre 1764.

Agathe-Rosalie Mottet de Ribécourt avait dix-huit ans et trois mois lorsque, le 7 mars 1783, elle devint l'épouse d'André-Benoist-Thérèse de Rambaud, écuyer, chevalier de Saint-Louis et capitaine d'infanterie. Ce mariage ne fut pas célébré sans éclat ; car on y vit comme témoins l'illustre bailli de Suffren et un officier de marine qui devait être le célèbre amiral Villaret de Joyeuse (1).

(1) Ces renseignements sont donnés par Otto Friedrichs (*Correspondance intime et inédite de Louis XVII* ; Paris, 1904, t. I, p. 107), qui les tenait de Mme Le Clerc de Pulligny, veuve du lieutenant-colonel Ernest de Rambaud, petit-fils de la Berceuse. — Il est à remarquer qu'à l'époque du mariage de cette dernière, Suffren était encore dans les Indes et ne rentra en France qu'en mars 1784. Il faut donc que Mme Ernest de Rambaud se soit trompée d'au moins un an, ou bien que le célèbre bailli se soit fait représenter à ce mariage.

Digitized by Google

Deux ans après, le 27 mars 1785, Louis XVI et Marie-Antoinette eurent leur troisième enfant, le duc de Normandie ; le premier était Madame Royale, née en 1778, et le second le Dauphin, né en 1781. Ce fut vraisemblablement à l'occasion de cette troisième naissance que la très jeune comtesse de Rambaud fut attachée, non pas au service de la reine comme le dit son épitaphe, mais à celui des Enfants de France. Marie-Antoinette mit encore au monde, en 1786, Sophie-Hélène-Béatrix ; mais cette fillette ne vécut que onze mois, et le Dauphin la suivit au tombeau deux ans après. Le duc de Normandie, qui reçut à cette date le titre qu'avait porté son frère, est l'infortuné petit prince que l'histoire connaît sous le nom de Louis XVII.

Cet enfant ne comptait pas moins de huit femmes de chambre, qui étaient les dames de Rambaud, Misselier, Le Barts, de Saint-Brice, Belliard et de Cermé, et les demoiselles van Blarenberghe et Thouin (1). Les premiers événements de la Révolution semblent avoir jeté quelque trouble dans l'esprit de ces dames. Cela appert d'une lettre que Marie-Antoinette écrivait à Mme de Tourzel, gouvernante de son fils, quarante jours après la mort du premier Dauphin et dix après la prise de la Bastille, c'est-à-dire le 24 juillet 1789 ; elle y disait : « Mon fils a huit femmes de chambre ; elles le servent avec zèle, mais je ne peux pas compter beaucoup sur elles : dans ces derniers temps, il s'est tenu beaucoup de mauvais propos dans la chambre, mais je ne saurais pas dire exactement par qui. » (2)

L'imprécision de cette lettre est fâcheuse en ce qu'elle laisse planer des soupçons sur tout le personnel féminin de l'enfant royal. Louis XVI et Marie-Antoinette en furent certainement émus, puisqu'on ne voit aucune des huit femmes de chambre les accompagner dans la fuite de Varennes ; et lorsque le roi, le 11 août 1792, donna la liste des personnes qu'il désirait conserver auprès de lui et des siens, il n'y comprit point, par exemple, Mme de Rambaud. D'ailleurs, ces per-

(1) Alcide de Beauchesne, *Louis XVII* ; Paris, 1866, t. I, p. 37, à la note.

(2) Cette lettre a été donnée par Edmond et Jules de Goncourt, *Histoire de Marie-Antoinette*, édit. de 1860.

Digitized by Google

sonnes ne furent pas acceptées par le conseil général de la commune de Paris ; le 13 août, jour où Louis XVI fut enfermé au Temple, ce conseil arrêta « que toutes les personnes qui étaient ci-devant au service du roi et de sa famille seraient renvoyées, et que cette famille ne serait entourée que de gens choisis par M. le maire (Petion) et le procureur de la commune (Manuel). » C'est donc à cette date au plus tard que l'ancienne « Berceuse » fut licenciée.

Si Mme de Rambeaud avait été personnellement l'objet de quelque suspicion, je n'hésite pas à déclarer qu'il y aurait eu là une injustice ou une erreur ; car personne ne fut plus qu'elle ni plus profondément dévouée à la famille royale et à son souvenir.

En 1831, première année du règne de Louis-Philippe, elle fut inscrite sur la liste générale des pensionnaires de l'ancienne liste civile, au titre de « femme de chambre du Dauphin, fils de Louis XVI, » avec une pension de 1.000 francs (1). Or, en marge de ce chiffre porté sur le rôle, on lit l'observation suivante : « N'a touché aucun des deux secours. » — A-t-elle voulu protester par ce refus contre un gouvernement qui venait de remplacer celui auquel elle maintenait son inaltérable fidélité? Cela me semble probable. En tout cas, on ne saurait mettre en doute son désintéressement absolu et la sincérité de son attachement.

Cet attachement alla même très loin. En 1833, il arriva à Paris un horloger prussien, Karl-Wilhelm Naundorf qui, profitant d'une vague ressemblance avec Louis XVI, voulait se faire passer pour son fils. L'une des premières personnes qu'il convainquit fut Mme de Rambeaud (2). La bonne dame, qui était alors dans sa soixante-dixième année, avait gardé le vivant souvenir du petit prince qu'elle avait bercé et n'avait pu se faire à l'idée qu'il était mort si misérablement dans l'échoppe d'un savetier. En sa foi restée ardente malgré l'âge, elle ne se rendait point compte de l'impossibilité matérielle de reconnaître un enfant à quarante ans de distance, et elle déclara avec convic-

(1) Loi du 23 décembre 1831 ; Paris, Imprimerie royale, 1833, in-4°. — O. Friedrichs, *ibid.*

(2) Henri Monin, *Naundorf* (*Grande Encyclopédie*, XXIV, 851).

Digitized by Google

tion et sous serment qu'elle avait bien devant les yeux le Dauphin. Naundorf ayant, l'année suivante, sollicité une entrevue de Madame Royale, devenue la duchesse d'Angoulême et dont il se disait le frère, elle l'aurait accompagné dans cette entrevue si la duchesse avait cru devoir l'accorder.

Dès lors, Mme de Rambeaud disparaît de l'histoire. Naundorf alla décéder à Delf en 1845, et l'ancienne berceuse le suivit dans la mort huit ans après, en cette petite ville d'Aramon où elle était née. Elle y resta inhumée pendant trente-huit années, jusqu'au jour où son arrière-petite-fille, Mme Verger, fit transporter ses restes dans le cimetière d'Avignon (1).

Cette personnification de la piété des souvenirs s'y trouve en compagnie de Stuart Mill, ce modèle de l'affection conjugale, et de Maurille de Sombreuil, cette héroïne de l'amour filial. En écrivant ses *Dialogues des morts*, Fénelon n'a jamais rencontré d'ombres plus nobles, plus sympathiques et plus émouvantes.

Adrien MARCEL.

(1) Une autre arrière-petite-fille, Mme de Saint-Germain, née de Rambaud possède un portrait de la « Berceuse » qui a été reproduit dans la *Correspondance de Louis XVII*.

Digitized by Google

des Conciles fait partie du palais « extérieur ».

Digitized by Google

tion et sous serment qu'elle avait bien devant les yeux le Dauphin. Naundorf ayant, l'année suivante, sollicité une entrevue de Madame

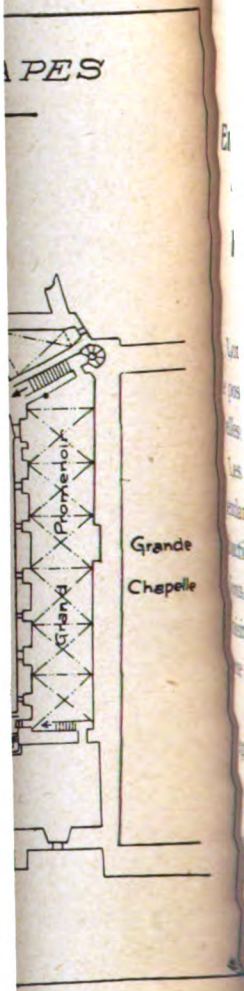

de Louis XVII.

Digitized by Google

Au Palais des Papes

Entre le palais " vieux " et le palais " nouveau ". — Les communications sous Innocent VI.

Lorsque Jean de Loubières eut terminé l'*opus novum*, une question se posa. Fallait-il incorporer au palais vieux les constructions nouvelles?

Les deux palais auraient pu, sans inconvénient grave, rester indépendants. La tradition n'exige pas impérieusement que les plus hauts fonctionnaires trouvent leur logement dans la demeure apostolique Nous voyons le Camérier et peut-être le Trésorier dans un hôtel du voisinage, avant Benoît XII. A la fin du XIV^e^ siècle, le camérier occupe une maison devant la porte des Champeaux (1).

L'aile des grands Dignitaires n'est pas un élément essentiel, un organe indispensable du palais pontifical.

On concédera plus difficilement que *la Clémentine* soit une construction accessoire dans la résidence pontificale. Cependant ses relations étroites avec la fenêtre de l'Indulgence nous la font comparer à la chapelle des Conciles à Rome, annexe du vieux Latran, de laquelle dépendait la loge des bénédictions construite par Boniface VIII (2).

En Avignon, la vraie chapelle pontificale, c'est la nef de Benoît XII.

(1) Entrée principale du palais Clémentin.

(2) V. les plans de l'ancien Latran dans Rohault de Fleury (1877). La chapelle des Conciles fait partie du palais « extérieur ».

Digitized by Google

Si la *grande chapelle méridionale* s'est substituée à elle, nous le devons à la meilleure exposition de cette dernière, à sa proximité de la tour du Pape, à la commodité de son accès...

Primitivement, les *Audiences* sont en dehors du palais, séparées de lui par la largeur de la place des Cancels. Jusqu'à Clément VI, le principe avait été respecté de l'extériorité du palais des grandes Causes.

A Pont-de-Sorgues, la salle de la grande Audience, où siège le tribunal de la Rote pendant l'été, n'est pas incluse dans l'enceinte du château : le fait est certain (1).

Sous Clément VI et Innocent VI, cette indépendance toute théorique a cessé d'exister, du moins dans notre ville. Aux deux palais la grande cour est commune. Elle n'est restée que jusqu'à un certain point ce qu'elle était autrefois : place publique. Les fidèles s'y assemblent pour recevoir la bénédiction pontificale. Le public la traverse pour assister aux délibérations de la Rote. Mais en même temps elle sert d'avant-cour au palais « vieux »...

Il nous serait trop facile de démontrer que le vrai lien, entre les palais de Benoît XII et de Clément VI, — unissant les deux édifices jusqu'à les faire se compénétrer, — c'est la *galerie du Conclave*. On y monte de la cour d'honneur, directement, par deux escaliers à vis qui encadrent l'entrée principale. Elle communique de plain pied avec l'aile des Hôtes et, par celle-ci, avec les galeries supérieures du cloître. La circulation devait être très active dans ce large et élégant corridor...

Aujourd'hui il s'agit d'un tout autre problème. La question qui se pose est plus limitée : *Existait-il des relations directes entre l'aile des grands Dignitaires et les appartements privés?*

***

Nous cherchons un passage, dans le sens *est-ouest*, du palais vieux au palais nouveau. Nous le croyons indispensable. Le ministre des

(1) Bibl. de Carpentras ms 706, fol. 121 : «... la salle dite de l'Audience, *située hors* du château, laquelle salle a été donnée à nouveau bail... »

Digitized by Google

finances, confiné dans la tour de la Gache, est éloigné du quartier du Pape. Lui et son principal collaborateur, le trésorier, devaient pouvoir rapidement se transporter de leur domicile aux appartements privés. Par quelle voie?

Laissons le Camérier chercher un accès par la grande chapelle nouvelle. L'une des portes de son appartement s'ouvre sous le porche de la Clémentine (1). Il est fort possible qu'à travers celle-ci, il arrive à la porte du pape. Par l'étage moyen du bâtiment au-dessus de la Peyrolerie, et mieux encore en empruntant le pont d'Innocent VI, il gagnera ou la chambre du Cerf ou la chambre de Parement.

Mais le trésorier?

Nous possédons au sujet de ce dernier un renseignement qu'il convient de mettre en lumière.

Un texte de 1354 dit en propres termes que l'on va « du petit tinel à l'appartement du seigneur trésorier », et réciproquement.

Examinons avec soin la teneur de cet article.

Des maçons réparent, entre autres choses, la couverture du corridor par lequel on va du petit tinel à la dite chambre du trésorier : *in bromiando cohoperturam deambulatoriorum per que itur de parvo tinello ad cameram domini thesaurarii* (2).

Si la toiture est en « lauses », on comprendra que le maçon en abreuve les joints, *in bromiando cohoperturam*, comme il fait pour le dallage des terrasses et plateformes, indiquées dans le même article.

L'existence d'une toiture au-dessus de ce corridor prouve qu'il ne s'agit pas d'une galerie prise aux dépens d'un corps de logis, mais indépendante ; tel un pont jeté entre deux bâtiments.

Du petit tinel à l'aile des grands Dignitaires la distance est considérable : toute la largeur de la cour d'honneur. Les appartements du trésorier touchent l'aile du conclave. C'est parallèlement à cette aile importante du palais vieux que s'allongera nécessairement la voie de communication dont nous cherchons l'emplacement.

(1) Ehrle, p. 646 : avril 1354, «...prime porte domini camerarii ante magnam capellam novam... »

(2) Id., p. 647 : 10 juillet 1354...

Digitized by Google

Il n'existe aucun vestige sur sa façade méridionale, permettant d'imaginer par exemple un balcon couvert et fermé, qui eut été collé au bâtiment. Et d'ailleurs quelle en serait l'utilité, étant donné que le rempart, parallèle, lui aussi, au bâtiment du Conclave, se dresse à quelques mètres seulement de ce dernier, et qu'il est surmonté d'une coursière?

Le rempart s'étend du petit Tinel à la tourelle du Cardinal blanc. Il est bon de rappeler le texte qui l'établit : 19 mars 1341, « pro LXXIX cannis cadratis portalis et murorum grossorum... videlicet a turella palatii a parte tinelli domini Regensis episcopi usque ad tinellum parvum... (1) »

Rien d'extraordinaire que la coursière qui le couronne soit protégée par une toiture. Le rempart du jardin avait ses « deambulatoria » couverts.

Nous en arrivons à conclure que sont une seule et même chose, et la galerie du rempart (de la porte majeure), et le corridor qui réunissait le petit Tinel et la chambre du Trésorier.

A la fin du règne de Benoît XII, le corridor est exclusivement une galerie de défense. Dès que l'aile des Dignitaires est construite, il entre dans le réseau des voies de communication. On l'utilise pour la circulation générale. Il mettra désormais en relations, dans la direction *est-ouest*, le palais vieux et le palais nouveau.

Le trésorier est-il tenu de répondre sans tarder à l'appel du pape, nous le suivrons aisément dans sa course (2).

Un couloir longe à l'est la chambre du trésorier et communique avec elle. Ce même couloir communique avec la chambre de la herse au-dessus de la porte de Notre-Dame. Consultons les plans militaires de l'an XIII ; nous constaterons que le plancher du petit Tinel était sensi-

(1) Id., p. 621 : 19 mars 1341...

(2) Voici un texte suggestif qui pourrait bien s'appliquer au cas présent. Nous le trouvons dans l'un des registres du Vatican, à la date du 31 mai 1361 : « Item pro reparando de novo et faciendo contraplatam ferri saralham (!) porte per quam exit ad eundum ad dominum papam dictus dominus thesaurarius. »

Digitized by Google

blement au niveau des consoles qui se voient au-dessus de la porte de Notre-Dame. La tête du rempart régnait à la même hauteur.

Par quelques marches, dans l'embrasure d'une fenêtre, le dignitaire montait de la chambre de la herse à la galerie, qu'il suivait dans toute sa longueur. Chemin faisant, il traversait la chambre voûtée que nous savons placée au-dessus de la porte majeure ; et finalement, ayant parcouru ce corridor couvert jusqu'au bout, rencontrait une porte en ogive, dont l'existence est attestée par un dessin du Génie (1). Cette porte pratiquée dans le mur du petit Tinel donnait accès aux appartements privés.

Sur le plan que nous vous soumettons, il vous aura été facile de suivre notre démonstration. La *galerie du rempart* est indiquée en toutes lettres. Nous donnons en outre les principaux points de repère : *Chambre du Trésorier, Tourelle de Benoît XII, aile occidentale des appartements privés* (2).

***

Si le problème de la circulation intéresse le lecteur, il aura la possibilité de le considérer dans son ensemble. Il verra que, parti du Petit-Tinel, tout fonctionnaire pouvait, avec la plus grande facilité, se transporter dans la grande chapelle en empruntant le pont d'Innocent VI, qui n'était pas, comme on aurait pu le croire, à l'usage exclusif du pape.

Le pont conduit à la sacristie du « nord », dont la porte ouvre dans la Clémentine De cette nef, la grande porte permet de déboucher sous le porche. On remarquera dans un coin du porche l'une des entrées du Camérier.

Nous avons décrit ailleurs, sommairement, la galerie de service, très accidentée, qui, au premier étage de l'aile des Dignitaires — du côté de la cour — met en communication l'appartement du Camérier

(1) V. Dr Colombe. Au palais des Papes. *Documents inédits*, tirés des Archives de la Chefferie d'Avignon, planche IV qui donne la façade du petit Tinel et le pont d'Innocent VI. Ed. Champion, Paris, 1921.

(2) La chambre de la herse n'est pas indiquée sur notre plan. Elle se trouve entre la chambre du trésorier et la petite Tour. Elle fait partie du palais nouveau.

Digitized by Google

et celui du Trésorier (1). Elle est figurée sur notre plan avec ses particularités. Elle complète le circuit et nous ramène au point de départ.

La *galerie du Conclave* est l'objet de notre deuxième plan (2). A son extrémité « nord », une fenêtre ancienne de la petite Tour de Benoît XII a été, sous Innocent VI, transformée en porte, à la hauteur de l'appartement des hôtes (3).

A l'extrémité *sud* de la galerie du Conclave, un long escalier aboutit au promenoir, par où l'on accède aux terrasses (4).

Mais, d'autre part, deux escaliers pratiqués dans le mur de la galerie mènent aux vis qui, traversant le couloir du premier étage, descendent au rez-de-chaussée (5). Ainsi sont établies les communications entre le haut et le bas de l'édifice, en même temps qu'avec les constructions voisines, par l'intermédiaire de la *galerie du Conclave.*

Nous avons toutes raisons de considérer la galerie du Conclave, non pas seulement comme une artère principale, mais comme un carrefour. C'est un régulateur de la circulation. Au point de vue qui nous occupe, elle nous fait comprendre, mieux que toute autre, *comment des relations étroites et « directes » avaient été assurées, sous Innocent VI, entre le palais vieux et le palais nouveau* (6).

APPENDICE

La galerie du Conclave était plus étroite à l'origine. Simple corridor. Je l'imagine assez incommode avant sa transformation. Pour lui donner la largeur nécessaire, l'on décida, vers 1360, de reporter plus

(1) Dr Colombe. Le palais des Papes, p. 80-81, dans Petites monographies des grands édifices de France. H. Laurens, Paris, 1927.

(2) Pour l'intelligence des deux plans juxtaposés, je dois faire remarquer que, le niveau de l'étage de l'aile du Conclave, figuré sur le plan de gauche, est le niveau de la galerie du Conclave, figurée à droite du lecteur.

(3) V., *Documents inédits*, les marches qui compensent la différence de niveau. Cette porte est manifestement l'une des fenêtres primitives de la petite Tour.

(4) Au moyen de la vis qui se voit à l'extrémité *est*, ou encore par la tour de la Gache.

(5) Au moyen d'une volée droite, que l'on voit amorcée sur notre plan.

(6) Nous ne saurions trop insister sur les relations de cette galerie avec l'entrée principale du palais.

Digitized by Google

loin sa paroi *est*, du côté de la cour d'honneur. Le mur assez mince, en saillie sur la façade, s'appuya sur un double encorbellement continu. C'est le moment où l'on voûta la galerie sur croisées d'ogive.

Telles sont les idées dans lesquelles nous avions vécu jusqu'à ce jour. Elles étaient acceptées de tous : le P. Ehrle, M. Digonnet, Robert-André Michel.

Un auteur récent s'écarte de l'opinion commune pour tomber, à notre avis, dans d'inextricables difficultés (1).

Le désaxement de la porte est déjà une présomption en faveur de la modification généralement admise.

Il y a des raisons beaucoup plus probantes. La paroi de la galerie au contact du porche de la Chapelle « mord » sur l'encadrement de la grande fenêtre. Des regards ménagés intentionnellement par M. Nodet nous laissent la possibilité de constater que des colonnettes sont effectivement engagées dans la maçonnerie en retour d'équerre, lesquelles étaient jadis apparentes.

Les textes des registres de compte sont d'ailleurs formels : « pro faciendo voltas sive crotas corraderiorum palatii novi Avinionensis contiguorum cameris dominorum Camerarii et Thesaurarii, supra carreriam de Campellis (2). »

Ce pluriel « voltas corraderiorum », que nous retrouvons dans un article publié par R. A. Michel (3), où l'on peut lire : « voltas sive arcas ambulatoriorum », nous donne la sensation comme physique de voûtes régulières, de travées égales et successives, mais éloigne l'idée d'un berceau continu.

Le remaniement de la galerie s'impose à l'esprit.

On objecte que les sommes mentionnées en regard des deux articles (30 et 50 florins) ne sont pas proportionnées à l'importance de l'ou-

(1) Labande. Le Palais des Papes. Detaille, Marseille, 1927.

(2) Ehrle, p. 654 : 15 mai 1360...

(3) R.-A. Michel. Documents inédits, fascicule II, p. 16. Annales d'Avignon et du Comtat, 1917-18 : « 23 janvier 1360, soluti fuerunt Iohanni de Sanholis... *de deductione majoris summe sibi promisse*, pro voltas (sic) seu arcas ambulatorium palatii novi Avinionensis; contiguorum cameris domini camerarii et thesaurarii supra carreriam de Champellis... »

Digitized by Google

vrage, si c'est une réfection totale. Rien ne dit cependant que ces acomptes n'ont pas été multipliés et qu'il n'y en a pas eu de plus forts.

On objecte encore que la voûte est trop régulière pour que la disposition actuelle ne soit pas primitive. Au contraire, il est plus rationnel d'admettre que la galerie a été remaniée et améliorée, parce qu'elle était incommode et répondait mal aux besoins du service.

Les textes veulent que le corridor dont il s'agit soit contigu aux chambres du Camérier et du Trésorier. Or, allègue-t-on, ce n'est pas le cas pour la galerie du Conclave.

Nous nous inscrivons parmi les adversaires de cette assertion toute gratuite dont il faut absolument prendre le contre-pied. Car la galerie du Conclave est au contact de l'appartement de l'un et de l'autre dignitaire.

C'est assez l'habitude à cette époque de dire contigus des salles et d'autre part des corridors, dont il est manifeste que le sol ne règne pas au même niveau, pourvu qu'ils se touchent en un point quelconque de leur hauteur.

Dans un cas analogue le scribe marquera, par exemple, que le grand Promenoir et la terrasse au-dessus sont contigus au bâtiment de la grande Chapelle, bien qu'il s'agisse du sommet de la nef : « pro refectione terrassie deambulatoriorum contiguorum capelle magne edificii novi ».

L'objection ne porte donc pas.

Si l'on se refuse à reconnaître la galerie du Conclave dans les « corraderia » des textes précédents, nous demanderons à quoi cette expression s'applique dans les deux articles de 1360.

Notre auteur penche à croire que c'est la galerie de service du premier étage, du côté de la cour. La réparation aurait porté sur son extrémité *sud*.

Déclarons-le nettement : les termes ne sauraient convenir à la reprise d'une portion de voûte. Le texte dit : « pro *faciendo* voltas ». Et d'ailleurs ces voûtes sont contiguës tout à la fois à la chambre du camérier et à celle du trésorier, situées aux deux bouts du bâtiment ; c'est donc

Digitized by Google

que la réparation ou mieux la *réfection* s'étend à toute la longueur de la galerie.

Si le travail concerne toute la galerie, l'argument perd sa valeur que l'on tire de la modicité des acomptes. La reprise totale d'un corridor le premier étage cheminant dans l'épaisseur du mur offre plus de lifficultés et coûtera infiniment plus cher que la complète transfornation d'une galerie supérieure, dont la voûte n'a rien de plus à porter qu'une couverture en dalles (1).

***

Le même auteur ne consent pas à admettre un fait que nous pensions définitivement établi.

Les deux palais étaient reliés par une passerelle de bois, à la hauteur des chemins de ronde. La passerelle avait cette particularité: une portion était fixe, une autre était mobile et faisait pont-levis. Il est indéniable que cet ouvrage de charpenterie réparé sous Urbain V se trouvait placé du côté de la tour de la Garde-Robe, car il unissait d'une part la petite terrasse accolée à l'oratoire Saint-Michel, et d'autre part, les coursières du petit Tinel.

Personne ne conteste sa situation...

Mais il est question en 1356 d'un passage sur piliers, que nous avons voulu confondre avec la passerelle ; pour nous passerelle de bois (1370) et passage sur piliers (1356), c'est une seule et même chose.

Notre auteur est d'un avis différent. Le pont sur piliers n'est pas, comme la passerelle, à côté de la tour du pape, mais *du côté de la tour de la Gache* « a parte domini camerarii ». Les textes ne laisseraient aucun doute à ce sujet, suivant lui (2).

(1) Celle du chemin de ronde.

(2) Les deux textes de 1356, publiés incomplètement par le P. Ehrle, concernent le 1er — celui du 23 Mars — un acompte de 150 florins, le dernier — celui du 31 Mai — un solde de 50 florins.

Nous avons été assez heureux pour découvrir la mention du versement intermédiaire de 100 florins. Voici l'article :

« Die XXIII aprilis (1356) cum fuisset factum pretium per cameram apostolicam cum Bertrando Capellerii lathomi Avinionensis de faciendo tria pilaria et unum ambulatorium seu transitum inter capellam novam et cameras edificii novi (départ) pro ascendendo ad palatium (arrivée) in III c flor., de quibus habuit die XXIII martii proxime preteriti C L flor., die qua suprà fuerunt sibi soluti in deductionem dicte summe restantis, ipso Bertrando manualiter recipienti, C flor. »

Digitized by Google

vra
ac
for

sit
d'a
éta

ch
le

gr
du
di

d

l

grandes chapelles pontificales. Pour éviter la confusion, le scribe expliquera, par exemple, concernant la première, qu'elle est proche de la cathédrale, ou plus exactement, qu'elle touche le réfectoire des chanoines de Notre-Dame « a parte refectorii canonicorum Beate Marie des Doms ».

De même il croira devoir, à l'occasion, préciser la situation de la seconde vers le même temps, en indiquant qu'elle est à l'autre bout du palais. Il spécifiera qu'il s'agit de celle qui se trouve vers la tour de la Gache « du côté de l'appartement du seigneur Camérier. »

Digitized by Google

Recourons aux originaux. Nous les avons compulsés au Vatican.

Le texte 1 est conçu en ces termes : « de faciendo tria pilaria et unum corraderium pro transitu et descensu de palatio ad magnam capellam a parte camere domini camerarii. »

Voici le texte 2 : « de faciendo tria pilaria cum arriellis pro ponte ad transeundum de magna capella ad palatium (antiquum) per edificium novum. »

Ainsi donc l'on a fait, en 1356, trois piliers de pierre qui portent un corridor ou coursière, par lequel on passe du palais vieux à la grande chapelle nouvelle, en descendant ; ou encore de la grande chapelle au palais vieux, en remontant, cela va de soi.

Oui, nous dit-on, mais l'on traverse l'édifice nouveau, et cette condition n'est pas remplie si nous supposons le passage sur piliers du côté de la tour du pape.

A cela nous répondons : l'*edificium novum* que l'on traverse pour aller de la Chapelle aux coursières du petit tinel n'est autre que le bâtiment au-dessus de la porte de la Peyrolerie, où, précisément, sont les escaliers et vis formant la voie la plus directe pour gagner la terrasse de Saint-Michel et, de là, les coursières du palais vieux.

En 1356 le *bâtiment au-dessus de la porte de la Peyrolerie* est dans toute l'exactitude du terme la construction la plus récente, la plus nouvelle, « edificium novum ».

Mais le premier des textes visés contient un membre de phrase qu'avait omis le P. Ehrle « a parte camere domini camerarii ». Or la demeure du Camérier est dans la tour de la Gache, nous fait-on remarquer.

Toute la question est de savoir à quoi s'appliquent les termes : « a parte camere camerarii ». Est-ce au pont? Nous ne le croyons pas. Et voici nos raisons. Nous transcrivons le dernier membre de phrase : « ad magnam capellam a parte camere Camerarii ». C'est *la chapelle* que l'on dit être du côté des appartements du Camérier ou de la tour de la Gache.

Dans la demeure apostolique, n'oublions pas qu'il existe deux

Digitized by Google

grandes chapelles pontificales. Pour éviter la confusion, le scribe expliquera, par exemple, concernant la première, qu'elle est proche de la cathédrale, ou plus exactement, qu'elle touche le réfectoire des chanoines de Notre-Dame « a parte refectorii canonicorum Beate Marie des Doms ».

De même il croira devoir, à l'occasion, préciser la situation de la seconde vers le même temps, en indiquant qu'elle est à l'autre bout du palais. Il spécifiera qu'il s'agit de celle qui se trouve vers la tour de la Gache « du côté de l'appartement du seigneur Camérier. »

Digitized by Google

Digitized by Google

Projet d'une voie nouvelle en Avignon

—:—

Le touriste qui, au retour d'une promenade à Villeneuve ou sur le coteau, franchit le Rhône pour rentrer en Avignon, ne manque pas de remarquer, s'il est un peu attentif, que l'axe du pont est dirigé sur le clocher même de l'Hôtel-de-Ville. Il s'imagine tout naturellement que, une fois passé le seuil de la Porte de l'Oulle, une belle artère toute droite le mènera au cœur de la cité, ainsi que cela a lieu dans toutes les villes bâties au bord d'un fleuve ou d'une rivière.

Notre étranger se trompe lourdement et, dès son arrivée à la place Crillon, il éprouve la désillusion d'apprendre que pour parvenir à la place de l'Horloge, il a le choix entre le boyau de la rue Mazan, les méandres de la rue Joseph-Vernet et l'escalier de la rue Saint-Etienne.

Le réseau de nos rues présente là une véritable lacune. Le pont, seul moyen de communication avec le département du Gard, est l'objet d'une importante circulation, dont la majeure partie se dirige vers l'intérieur de la ville. Ce mouvement n'y pénètre qu'au prix de beaucoup de gêne, par des rues tortueuses et selon un mode de circulation réglementé sévèrement. Au besoin il n'y pénètre pas du tout. C'est ainsi que les autobus du Gard sont obligés de s'arrêter place Crillon, ne pouvant pratiquement aller plus loin ; nous assistons ainsi à cette anomalie que l'habitant de la rue Carreterie qui veut prendre un autobus pour aller à Pont d'Avignon doit faire à pied un trajet beaucoup plus long qu'en voiture.

La liaison directe entre le pont suspendu et la place de l'Horloge apparaît comme une nécessité impérieuse. L'existence d'une telle

Digitized by Google

voie est tellement normale et logique qu'on peut se demander pourquoi elle n'a pas été déjà créée, pourquoi même elle ne s'est pas faite d'elle-même aux temps anciens sous la pression du besoin.

Il ne faut pas en chercher la raison ailleurs que dans la différence de niveau existant entre notre principale place et le quartier qui à l'ouest la sépare du Rhône. Nos ancêtres, effrayés par la pente d'une rue directe, ont préfé é accéder au centre de la ville par des détours comme en montagne les routes forment des lacets pour gagner de la hauteur.

L'art moderne de l'ingénieur permet aujourd'hui des solutions plus heureuses. Nous en avons envisagé une que nous allons exposer en examinant successivement pour la voie projetée l'étude en plan, le profil en long et la perspective d'ensemble.

***

ETUDE EN PLAN

—:—

Le parcours de notre avenue est pour ainsi dire tracé d'avance sur le terrain, puisqu'il s'agit de relier par une ligne droite le pont suspendu à l'Hôtel-de-Ville. Une précision est cependant nécessaire. A parler rigoureusement, l'axe du pont ne se dirige pas sur le centre même du clocher de la mairie, mais légèrement au sud. La déviation, extrêmement faible, sera réduite au minimum en prenant notre point de départ le plus loin possible du côté du pont. L'axe de la rue projetée sera donc marqué à une extrémité par le milieu de la pile de rive du pont, à l'autre par le centre de la tour de l'Hôtel-de-Ville.

Ce tracé donne une déviation à peine perceptible, même à un œil prévenu, et il procure comme perspective à la nouvelle avenue notre beau clocher de Jacquemart. La façade postérieure de la mairie étant assez simple, il conviendrait de la modifier quelque peu pour lui donner un aspect plus décoratif ; c'est un problème facile à résoudre.

Digitized by Google

La largeur de la nouvelle voie devra correspondre à l'importance de la circulation qu'elle va créer. Il paraît normal de lui accorder 27 mètres, ce qui est la largeur du cours de la République.

***

PROFIL EN LONG

—:—

La seule difficulté que présente l'exécution de notre projet réside dans les grandes différences de niveau des quartiers traversés. Voici quelques chiffres précisant les altitudes des points principaux au-dessus du niveau de la mer, en même temps que les distances de ces points entre eux :

Rue Racine	Altitudes	24 m. 23	Distances 58 m.
Rue Petite-Fusterie	—	18 m. 56	— 40 m,
Rue Joseph-Vernet	—	17 m. 80	— 124 m.
Seuil de la porte de l'Oulle	—	19 m. 50	
Total :			222 m.

Notre solution consiste à franchir la rue Petite-Fusterie par un pont et la rue Joseph-Vernet avec une légère élévation du sol, en nous donnant comme règle de ne pas dépasser la pente de 5 0[0 ; cette inclination, voisine de celle de la rue Saint-Agricol, est parfaitement admissible.

Le point bas de la nouvelle rue se trouvera à son croisement avec la rue Joseph-Vernet. Nous prévoyons à cet endroit une surélévation du sol de 1 m. 50 par rapport au niveau actuel. Pour la rue Joseph-Vernet cette différence sera rachetée par des pentes douces à droite et à gauche.

Les pentes et niveaux de la nouvelle artère s'établiront donc comme

Digitized by Google

suit : Elle partira de l'hôtel de ville à la cote 24 m. 23, descendra en pente régulière de 5 o|o sur 98 mètres jusqu'au croisement avec la rue Joseph-Vernet, qui sera mis à la cote de 19 m. 30. De ce point elle remontera par une autre pente à peine sensible de 0, 16 o|o sur 124 mètres, qui l'amènera au seuil de la porte de l'Oulle, maintenu à son niveau actuel, ou légèrement surélevé si on veut adoucir la forte pente qui existe actuellement entre la porte de l'Oulle et le pont suspendu.

Au croisement avec la rue Petite Fusterie la voie nouvelle aura sa chaussée à la cote 21 m. 31, tandis que la rue Fetite-Fusterie dans cette région est à l'altitude 18 m. 56. La faible différence entre ces deux niveaux oblige à prendre deux précautions en vue de rendre la circulation possible dans la rue Petite-Fusterie sous le pont projeté. La première est de donner au tablier du pont le moins d'épaisseur possible ; on y arrivera en adoptant le ciment armé et en constituant l'ossature par de nombreux arcs surbaissés, par exemple un par mètre, donc 28 en tout. On peut réaliser un semblable ouvrage avec épaisseur totale de 0 m. 50 à la clef. La seconde précaution consiste à abaisser de 1 m. 00 le niveau de la rue Petite-Fusterie sous le pont en le raccordant au reste de la rue par des pentes douces (en sens inverse de celles que nous avons prévues au croisement de la rue Joseph-Vernet). On arrivera ainsi à une hauteur sous clef de 3 m. 25, suffisante pour la voie de seconde importance qu'est la rue Petite-Fusterie.

***

PERSPECTIVE D'ENSEMBLE

—:—

Tous les éléments de la nouvelle avenue étant ainsi déterminés, il est facile d'en porter le tracé sur un plan de la ville. Nous y voyons qu'elle aura une longueur de 220 mètres, à compter de la porte de l'Oulle jusqu'à l'Hôtel de ville. Si on déduit de ce chiffre la partie empruntée à la place Crillon, ainsi que la traversée des rues

Digitized by Google

Joseph-Vernet, Petite-Fusterie et Racine, il ne reste plus qu'un total de 125 mètres (inférieur à la longueur de la place de l'Horloge) pour représenter les parties correspondant à des immeubles à démolir. Il est remarquable qu'il suffise d'une aussi faible quantité d'acquisitions pour doter la Ville d'une voie qui comptera parmi les plus utiles et les plus belles.

Nous disons les plus belles et nous n'exagérons pas. Si nous suivons par la pensée le cours de cette avenue, nous la voyons s'amorcer sur le bord du Rhône, dans un paysage grandiose limité par le cours du fleuve, les ombrages de la Barthelasse, le côteau pittoresque de Bellevue, le pont Saint-Bénézet, la masse du Ventoux. Le bel élargissement de la place Crillon lui forme un noble début. Son tracé passe ensuite par l'angle sud-est de cette place, au point où débouche la petite rue Mazan, qui du reste est absorbée par le projet sur toute sa longueur. L'ancien théâtre du Palais-Royal, avec sa gracieuse façade du XVIII^e^ siècle est entièrement respecté par la nouvelle rue, qui en recevra un charme de plus Après le croisement de la rue Joseph-Vernet commence à s'apercevoir à droite la masse de l'église Saint-Agricol et peu à peu la belle façade contemporaine des Papes apparaît aux regards ; le tracé, gagnant progressivement de la hauteur, aborde le parvis de niveau, mais nettement à gauche, de sorte que le projet aboutit à cet heureux résultat de dégager, sur trois côtés, un véritable joyau architectural.

En arrivant à la rue Racine, il y aurait intérêt à donner à l'avenue, du côté nord, un épanouissement correspondant à celui qui lui formera, au sud, le dégagement de Saint-Agricol ; elle aurait ainsi une terminaison grandiose, digne de son début et son cours.

Le projet que nous venons d'exposer joint donc à l'avantage d'une exécution relativement peu coûteuse, un intérêt de premier ordre au point de vue artistique, comme au regard de l'utilité commune.

Georges BONNET.
Ingénieur des Arts et Manufactures.

Digitized by Google

Digitized by Google

Emprunt en Avignon

par la Cour des Comptes Aides et Finances de Montpellier

(1698-1701)

La pratique du prêt à intérêt, l'usage des emprunts nous sont aujourd'hui familiers, qu'il s'agisse des particuliers ou des collectivités, des établissements publics ou des sociétés privées. Il n'en était pas de même au XVII^e siècle. Outre que l'argent était plus rare, et que ses détenteurs hésitaient beaucoup avant de le risquer, le crédit sous ses diverses formes inspirait des craintes, même des scrupules en pays catholique, où la doctrine religieuse considérait comme usure, et donc comme péché grave, tout intérêt demandé contre de l'argent prêté : « Mutuum date nil inde sperantes. » Sans doute il y eut, dès le moyen-âge, des accommodements. On distingua, dans le contrat de prêt d'argent, des conditions « extrinsèques », qui pouvaient justifier et légitimer le paiement d'un intérêt : « damnum emergens », lorsque le prêteur, du fait même du prêt, encourait un dommage méritant compensation ; — « lucrum cessans », lorsqu'en prêtant son argent il perdait une occasion de gain légitime ; — « periculum sortis », lorsque la somme prêtée courait un risque du fait de son engagement dans une opération hasardeuse, comme, par exemple, le commerce d'outre-mer. Puis on admit qu'un propriétaire pût faire une aliénation de rentes, en les assignant sur un fonds : les papes du XV^e siècle déclarèrent légitimes ces sortes de rentes. Nicolas V, en 1452, permit aussi l'hypothèque sur toute une catégorie de biens, même non constitués par des immeubles. Et c'est ainsi que les collectivités politiques, les villes, puis les États, purent emprunter à long terme, et même sous forme de

Digitized by Google

rentes perpétuelles, pourvu qu'elles attribuassent et réservassent formellement au service de ces rentes telle part nettement déterminée de leurs revenus réguliers.

Malgré ces facilités relatives, le crédit offert aux puissances publiques, et notamment au roi de France, était encore très limité. Plus encore était limité le crédit que pouvaient trouver les personnes privées, individuelles ou collectives. Il peut donc être intéressant d'étudier dans quelles conditions une personne privée, notamment une compagnie, non engagée dans des opérations industrielles ou commerciales et n'offrant ainsi aux prêteurs aucun espoir de gain prochain ni aucune garantie d'accroissement de sa fortune, pouvait, au temps de Louis XIV, se procurer les sommes d'argent dont elle avait besoin en émettant des titres assez analogues à ceux que l'on appelle aujourd'hui des « obligations ».

Un document précieux pour une étude de ce genre est le manuscrit 2843 de la Bibliothèque du Musée Calvet d'Avignon. C'est un gros volume in-folio, relié, contenant 746 grandes pages de parchemin et de papier, partie manuscrites, partie imprimées, et qui porte le titre suivant :

« Livre des contracts d'emprunts faits par la Cour des Comptes, aydes et finances de Montpellier dans la ville d'Avignon et le Comtat, reçus et retenus par moy Trimond Bertrand, notaire apostolique et royal au dit Avignon et en Languedoc de la retenue de Villeneuve-Saint-André. »

Il contient, au début, les documents concernant un emprunt de 640.000 livres décidé par la Cour des Comptes, aides et finances de Montpellier le 1er juillet 1698, puis le texte de 148 constitutions de rente en Avignon et dans le Comtat, échelonnées du 26 août 1698 au 6 mars 1703.

La Cour des Comptes, aides et finances de Montpellier avait été formée, en 1629, par l'union en une seule Cour souveraine de la Cour des Aides, fondée en 1437 par le roi Charles VII pour la partie méridionale du royaume, et de la Chambre des Comptes, établie en Languedoc par François Ier en 1523. Son ressort, qui fut d'abord le même que

Digitized by Google

celui du Parlement de Toulouse, fut réduit au seul Languedoc en 1642, par la création de la Cour des Aides de Cahors. Sa composition et ses attributions furent définitivement fixées en 1690, quand y fut créé le « Bureau des Domaines ». La Cour jugeait, au civil et au criminel, en matière fiscale et sur le fait du domaine royal, et recevait les comptes des officiers de finances.

Son personnel, augmenté successivement par plusieurs « crues », dont la dernière était du 28 novembre 1690, comprenait : un Premier Président, douze présidents, cinquante-quatre conseillers-maîtres, seize conseillers-correcteurs, vingt-cinq conseillers-auditeurs, un Procureur général, deux avocats généraux, deux substituts, un greffier en chef. « Messieurs » étaient répartis chaque année entre les trois « Bureaux », des Aides, des Comptes et des Domaines, et servaient par semestre, à raison de deux audiences par jour non férié, l'une le matin, — à six heures de Pâques à la Saint-Michel, à sept heures de la Saint-Michel à Pâques, — l'autre à deux heures de l'après-midi toute l'année. Plusieurs fois par mois les magistrats des trois Chambres se réunissaient en « Semestre général » pour délibérer sur les intérêts généraux de la Compagnie, sa discipline, et ses « affaires bursales ». Le règlement du 17 avril 1687 avait établi, en outre, un « Conseil de Direction », formé de huit syndics, renouvelés chaque année par moitié, et comprenant deux présidents et six conseillers, avec, en permanence, le Premier Président. Ce Conseil de Direction se réunissait tous les jeudis, le matin ; il examinait, notamment, les propositions de dépenses, et recherchait les moyens d'obtenir les fonds nécessaires. Il rendait compte, à la fin du mois, devant le Semestre général. Le Semestre nommait, en outre, des syndics spéciaux faisant fonction de trésoriers.

La valeur constitutive — ou officielle — des offices ou charges à la fin du XVII^e^ siècle, était la suivante :

Pour les présidents, 102.563 livres, 14 sous, 6 deniers ; — pour les conseillers-maîtres, 64.175 livres, 16 sous, 4 deniers ; — pour les correcteurs, 27.327 livres, 7 sous, 3 deniers; — pour les auditeurs, 19.084 livres 12 sous, 2 deniers ; — pour les avocats généraux, 70.000 livres ; — pour le procureur général, 133.000 livres. — La valeur marchande, à

Digitized by Google

chaque mutation, allait généralement bien au-delà, et variait suivant l'offre et la demande. Les revenus et profits des offices comprenaient : d'abord la noblesse personnelle et transmissible après vingt ans de service ou en cas de décès en service; puis l'exemption de la subvention, des droits de lods et ventes, du ban et de l'arrière-ban ; puis les gages, et ces suppléments de gage qu'étaient le franc-salé, l' « indemnité de Cahors », et les « menus droits » : droits de livrée, de robe, de manteau, de bûche, d'écritoire, etc ; — enfin, et surtout, les épices, payés par le roi, par la province, par les villes et par les parties.

La Cour des Comptes, Aides et finances de Montpellier se recrutait sur place, parmi les plus riches des habitants du Languedoc oriental et des Cévennes, — comme le Parlement de Toulouse au bassin de la Garonne. Pour les magistrats, leur office n'était qu'une portion, et souvent la moins considérable, de leur avoir. Ils étaient tous propriétaires de biens fonds ; plusieurs possédaient hôtel et maisons à la ville ; nombre d'entre eux se retrouvent parmi les commanditaires et bailleurs de fonds des grands industriels, commerçants et manufacturiers qui faisaient alors la fortune de Montpellier et du port naissant de Sète.

Ils pouvaient ainsi, par leur garantie solidaire, offrir une sécurité suffisante aux créanciers de leur Compagnie.

En 1698, la Cour des Comptes, aides et finances de Montpellier, se trouvait chargée d'une dette de 640.000 livres, empruntées en diverses occasions « pour le service de Sa Majesté et le bien de l'État... » On y distinguait, d'une part, 440.000 livres de « dettes anciennes », contractées soit pour « éteindre » les crues, c'est-à-dire acheter au roi de nouveaux offices créés dont le maintien aurait diminué la valeur et le revenu des offices antérieurs, soit pour entreprendre et poursuivre la reconstruction du Palais. D'autre part, l'emprunt de 1689 : 200.000 livres prêtée cette année au roi, qui en servait à la Compagnie l'intérêt au denier dix-huit, soit 14.111 livres, à prendre sur le produit de la gabelle de Languedoc.

Ces 640.000 livres avaient été empruntées au denier vingt - à cinq pour cent : ce qui exigeait pour l'intérêt annuel une somme de 32.000 li-

Digitized by Google

vres, trop lourde pour les ressources de la Cour. Celle-ci n'en pouvait trouver qu'une partie dans ses revenus fixes ; il fallait, chaque année, pour se procurer le surplus, ou bien prendre sur le droit d'entrée des nouveaux officiers, — ressource qui pouvait manquer, s'il n'y avait aucune mutation d'office dans l'année, — ou bien faire une retenue générale et proportionnelle sur les gages de chacun.

Pour atténuer cette charge, on voulut procéder à une sorte de conversion, en empruntant au denier vingt-cinq, — à quatre pour cent — de quoi rembourser les créanciers au denier vingt. Dans l'Assemblée de semestre du 1er juillet 1698, le Premier Président, au nom du Conseil de Direction, exposa l'affaire, et montra que l'opération était facile « dans la conjoncture présente de la paix ». Le traité de Ryswick avait, en effet, depuis près d'un an, rendu la paix au royaume ; et si l'on pouvait prévoir l'ouverture prochaine de la succession d'Espagne, on ne pensait pas qu'une nouvelle guerre dût en sortir. Les circonstances étaient donc favorables à un emprunt, « n'y ayant pas de doute, ajoutait le Premier Président, que plusieurs particuliers en cette province, à Paris et Avignon, qui ont des sommes très considérables à employer, ne soient bien aises de les prêter à la Compagnie, étant bien informés de la seureté qu'il y a que chaque jour premier janvier leur rente sera payée sans délay ny remise en un seul et actuel payement, ainsi qu'elle l'a fait jusqu'à présent et qu'il est connu d'un chacun. »

« La matière est mise en délibération ; » elle est approuvée : on empruntera, au denier vingt-cinq, jusqu'à concurrence de 640.000 livres qui seront employées au remboursement des dettes anciennes. Pouvoir est donné au président de Bocaud d'emprunter « les sommes qu'il trouvera en la ville de Paris, » de consentir les contrats de rente, et « d'obliger les biens des officiers... et par exprez leurs offices, gages et augmentations et autres droits solidairement. » — Même pouvoir est donné au conseiller Campan pour emprunter, contracter et obliger de même à Montpellier, dans la Province, en Avignon et ailleurs. La délibération, signée par le premier président Philibert Bon et le conseiller doyen Lauriol, est lue et approuvée le 14 août par les sindics : Bon,

Digitized by Google

premier président, de Ratte, de Sarret-Saint-Laurens, de Sarret, Gayon, conseillers, et le greffier Lefebvre.

Ce même jour le Conseil de Direction a dressé l'état des anciennes dettes que l'on veut rembourser au moyen de ce nouvel emprunt : soit 439.767 livres d'anciennes dettes de la Compagnie, et les 200.000 livres empruntées pour le roi. Il est à remarquer que les anciens créanciers de la Cour des Aides sont, à peu près tous, membres de la Cour ou appartiennent à leurs familles. Le président de Sartre a prêté 24.590 livres en cinq billets ; le conseiller de Bécherand, en sept billets, 37.274 livres ; le conseiller Campan, 22.550 livres en trois fois; le président de Portalès, en cinq fois, 25.225 livres ; la veuve de l'avocat général de Ratte, 28.587 livres. La plus forte créance est celle du président de Belleval, dont les prêts successifs : 30.000, 30.000, 17.337 et 8.000 livres font un total de 85.337 livres. La plus faible est représentée par les 1.000 livres dues aux héritiers du président d'Agel. Seuls parmi ces créanciers n'appartiennent pas, directement ou par parenté, à la Cour des aides M. de Berlie, de Draguignan en Provence, auquel il est dû 2.500 livres, et M. Dupré de Tarascon, qui a prêté 3.000 livres.

Pour les 200.000 livres destinées au roi, l'un des plus forts prêteurs a été M. de Bâville, intendant de la Province, pour 20.000 livres. Le conseiller Fizes avait aussi prêté 20.000 livres ; M. Dautrivay, trésorier de France, 20.500 livres ; M. Matte, démonstrateur de chimie à l'Université de Médecine, 12.000 livres; M. Barbeyrac, médecin, 13.000 livres; M. Rouvière, capitaine, 3.000 livres, et M. de Caunelles, prêtre, 1.000 livres. M. de Berlie, de Draguignan, avait mis 5.500 livres à cet emprunt.

Dès le 9 août, par-devant maître Laboissière, notaire royal, les procurations ont été données par la Cour à ses mandataires. Mais alors que la délibération du 1er juillet semblait attribuer le plus d'importance aux emprunts que le président de Bocaud irait contracter à Paris, c'est maintenant sur les souscriptions d'Avignon que l'on compte : puisque la procuration donnée à « Monsieur maître Claude Campan, conseiller » l'habilite pour emprunter en Avignon et dans le Comtat jusqu'à 500.000 livres, sur les 640.000 livres de l'emprunt total.

Digitized by Google

A la procuration est jointe la formule du contrat, telle qu'elle sera remise aux prêteurs, sauf à remplir les blancs de leur nom, de la date et du montant du prêt. Ce contrat, minutieux et explicite, est divisé en paragraphes munis chacun d'un titre bien clair, entre lesquels sont réparties en bon ordre les conditions, garanties et formes de paiement de l'emprunt. Le contrat est passé, en présence des parties, c'est-à-dire du prêteur et du conseiller Claude Campan, par-devant maître Trimond Bertrand, notaire apostolique et royal dans la ville et comté d'Avignon et en Languedoc de la retenue de Villeneuve-Saint-André. Il porte, en tête, avec un numéro d'ordre, le montant de la somme prêtée, avec, au-dessus, ces mots alléchants : « RENTE PERPÉTUELLE sur la Compagnie des seigneurs officiers de la Cour des comptes, aydes et finances de Montpellier. » Suivent les paragraphes ou articles, avec leurs intitulés :

« Totalité et destination de l'emprunt. » — 500.000 livres, destinées à rembourser les créanciers de la Cour dont les rentes sont constituées au delà du denier vingt-cinq.

« Acquit du principal de la rente. » — « En louis et demi-louis d'or et d'argent. »

« Promesse de l'employ. » — Le remboursement des anciennes dettes sera fait « dans trois mois prochains. »

« Vente de la rente. » — La rente nouvelle est annuelle, perpétuelle et rachetable. Elle est constituée au denier vingt pour les cinq premières années, — ce qui est une prime intéressante — et ensuite au denier vingt-cinq, à perpétuité, ou jusqu'au rachat.

« Comment payable. Forme des mandements et choix des lieux de payement. » — La rente sera payée au souscripteur ou à son ordre : en Avignon, par un payeur spécialement établi, sur mandements signés par les commissaires de la direction des affaires et par le greffier de la Cour, et par simple quittance de main privée ; — ou, au choix du prêteur, à Montpellier, le trésorier de la Cour donnant quittance. Il faut, dans ce dernier cas, que la quittance soit visée par le payeur d'Avignon, et acceptée un mois d'avance par le trésorier à Montpellier,

Digitized by Google

afin qu'il en puisse déduire le montant des fonds qu'il doit envoyer au payeur en Avignon.

« Terme de la rente. » — Le paiement sera fait le 1er janvier, « en bonnes et grosses espèces d'or ou d'argent, de bon poids, titre, alliage, libre cours et mise, valleur et monnoye de France. »

« Établissement d'un syndic, comment et à quelle fin. » — Dans les trois mois ou autrement, pourvu que ce soit avant la première échéance, les créanciers créeront et éliront un syndic, domicilié en Avignon, qui recevra, vers les fêtes de Noel, les fonds et les mandements, donnera quittance à la Compagnie, et fera le paiement des rentes le 1er janvier.

« Gages du sindic. »— La compagnie lui donnera pour ses peines cent livres de gages chaque année.

« Le dit establissement sera signifié. » — Les créanciers syndiqués informeront la Compagnie dans les huit jours de la création de leur syndic, et du changement qu'ils en pourront faire par la suite.

« Faute de paiement, que faira le rentier? » — En cas de retard du paiement de la rente, le créancier a le droit de venir à Montpellier, personnellement ou par procureur, les frais de voyage et de séjour étant à la charge de la Compagnie, à raison de cent sols par jour «jusques au payement fait. » — On sait que les créanciers, pour faire payer leurs débiteurs, et le roi pour faire payer l'impôt, employaient alors, plutôt que l'huissier et les actes judiciaires trop coûteux, une garnison de militaires, et notamment de dragons. On sait que la « dragonnade » servait, justement, en ces dernières années du XVIIe siècle, à d'autres fins qu'au recouvrement des tailles. — Messieurs de la Cour des Comptes, aides et finances de Montpellier permettent que leurs créanciers d'Avignon soient eux-mêmes et personnellement garnisaires : mais non point en leurs hôtels, à l'auberge de Montpellier, et au taux de cent sous par jour, — fort honorable quand on sait que l'usage n'allouait que de 12 à 20 sous à un simple dragon du roi.

« Établissement de ladite rente sur les offices. » — Les offices et leurs gages et émoluments sont la première garantie de l'emprunt.

« Même sur les propres biens des officiers. » — Les biens propres,

Digitized by Google

meubles et immeubles, présents et à venir, des officiers présents et de leurs successeurs sont une garantie de surcroît.

« Clause solidaire. Acquéreurs subrogés à l'obligation des vendeurs, et comment.» — Les charges ainsi établies sur un office et son possesseur, demeurent sur l'office quand il change de mains et obligent dans ses biens le nouvel officier, pourvu toutefois que ce transfert d'obligation soit spécifié dans le contrat de vente, démission ou résignation de l'office.

« Franchise de ladite rente. » — « La dite rente ne sera sujette à aucunes réductions, ou diminutions, tailles, subsides, cotisations et autres charges et impositions quelconques, imposées ou à imposer. »

« Quand et comment renouvellée. » — Tous les neuf ans, la Cour, en assemblée générale, reconnaîtra solennellement sa dette, en confirmera les conditions, et le fera savoir aux rentiers dans le mois suivant son assemblée.

« Quittance servira de titre. » — Et si le créancier a vendu et cédé sa créance, la seule présentation de la quittance dans les trois mois suivant la signification du transfert vaudra acceptation et reconnaissance de l'acquéreur comme créancier.

« Rachapt de la dite rente, comment faisable. » — La Compagnie pourra racheter cette rente quand il lui plaira, capital et intérêts courants, en bonnes et grosses monnaies payées au domicile du créancier et en un seul paiement, — mais avec pré-avis de trois mois, et sans que le créancier ainsi averti soit tenu d'attendre la fin des trois mois pour demander son dû et donner quittance.

« Élection de domicile. » — La Cour élit domicile en Avignon chez le notaire Trimond Bertrand. Suivent les clauses de style dans tout contrat notarié : « Prorogation des juridictions de cet état. — Ratification sera faite avec mention de l'employ. — Obligations réciproques de mutuelle observance... » Et l'on prévoit, à la fin, les signatures des parties, des témoins et du notaire.

Le conseiller Claude Campan se rendit en Avignon dès ses pouvoirs obtenus, et se mit aussitôt en quête de prêteurs. Le 26 août 1698, il signait le premier contrat, par lequel Françoise Mouret, veuve de

Digitized by Google

Jacques Belin, changeur, souscrivait pour 1.900 livres. Par le deuxième contrat, du 2 septembre, les RR. PP. Minimes d'Avignon prêtaient 2.700 livres. Dès lors se succèdent dans l'étude de maître Trimond Bertrand gros et petits souscripteurs. Ce sont des bourgeois, quelques marchands, des apothicaires, des prêtres, des chirurgiens, des hommes de loi, des veuves de marchands ou de gentilshommes. Joseph Brun, médecin, souscrit 5.600 livres en trois obligations. La comtesse de Pouanne, séparée de son mari, souscrit pour 10.000 livres. La souscription la plus modeste est de 300 livres ; la plus élevée, de 12.000 livres, est souscrite par François de Durand de Billy, écuyer de madame la duchesse d'Orléans. Parmi ces premiers souscripteurs figurent en nombre, mais pour des sommes modestes, la plupart des congrégations religieuses de femmes : Religieuses de Notre-Dame, Visitandines, Augustines, religieuses du Verbe Incarné, Pénitentes de la Miséricorde, Dominicaines.

Le 11 octobre 1698, après six semaines de travail, le conseiller Campan avait recueilli 138.550 livres,—plus du quart des 500.000 livres qu'on espérait trouver en Avignon ou aux environs. Il fallait apporter au plus vite cette somme aux anciens créanciers de Montpellier. Ce 11 octobre, donc, le conseiller Campan donne procuration, pour continuer l'emprunt, à l'un des souscripteurs, Jacques Abbes, bourgeois d'Avignon, par acte passé devant Trimond Bertrand, notaire. Les souscriptions recueillies par Jacques Abbes, du 11 octobre 1698 au 31 janvier 1699, s'élèvent à 31.950 livres, — et portent ainsi, s'ajoutant aux 138.550 livres emportées par le conseiller Campan, cette première tranche de l'emprunt à 170.500 livres : un peu plus du tiers de la somme totale de 500.000 livres.

Le conseiller Campan, dès son retour à Montpellier, a commencé le remboursement des anciennes dettes. Son premier contrat de restitution est du 17 octobre 1698. Il poursuit jusqu'à épuisement des sommes qu'il avait apportées, continue avec celles que Jacques Abbes a envoyées après l'arrêt de son compte au 31 janvier 1699. Après le remboursement opéré le 9 février 1699, le conseiller Campan, des 170.500 livres empruntées, a employé 168.533 livres, 14 sous, 4 deniers.

Digitized by Google

Il lui reste donc 1.944 livres, 5 sous, 8 deniers, qui s'ajoutèrent au produit de la deuxième tranche de l'emprunt, pour laquelle Jacques Abbes avait signé le premier contrat le 9 février. Le 14 février la Cour des Comptes, aides et finances, dans son assemblée générale, approuva cette première série d'opérations.

La deuxième série des contrats s'étend sur près d'une année : du 5 février 1699 au 2 janvier 1700.

Les mêmes catégories de souscripteurs s'y retrouvent. Le médecin Joseph Brun souscrit deux nouveaux contrats, de 1.400 et 2.000 livres. Jacques Abbes donne lui-même 1.500 livres. Antoine Chabert, maire de Barbentane, offre successivement 6.600 et 6.000 livres. Les couvents d'hommes apportent quelque argent : les Minimes, les Cordeliers, les Augustins — ordres mendiants, qui placent sans doute le produit des aumônes qu'ils ont reçues pour fondations ; les doctrinaires de l'Isle-sur-Sorgue ; les Pénitents de la Miséricorde, qui offrent la souscription la plus modeste de cette année : 300 livres. Grâce à ce nouvel afflux d'argent avignonnais la Cour, au 8 février 1700, a déjà pu rembourser 225.515 livres, — dont 13.550 au conseiller Campan, qui, très honnêtement, ne s'est pas servi le premier.

Une troisième série de contrats, toujours signés par Jacques Abbes, va du 4 janvier 1700 — ce sont les étrennes de la Cour — au 18 janvier 1701. Minimes, Augustins, Pénitents apportent encore leur obole : et aussi les Doctrinaires, les Visitandines et les religieuses du Verbe Incarné. Le vénérable Chapitre de Notre-Dame la principale souscrit pour 3.000 livres en capital. Il y a des chanoines parmi les souscripteurs individuels, à côté des bourgeois, des veuves et des nobles. George-Joseph de Baroncelli-Javon signe un contrat de 1.500 livres ; mais Marc-Antoine Tache, seigneur de Devès, apporte 10.000 livres, et Joseph de Ribère, seigneur de Costebelle, 13.500. Le médecin Joseph Brun, souscripteur fidèle, confie à la Cour des Aides de Montpellier successivement 1.500, 1.000 et 2.400 livres ; Chabert, maire de Barbentane, offre en deux fois 9.500 livres. Au total pour l'année, 180.751 livres.

Dès que l'argent arrivait d'Avignon, Campan s'empressait de

Digitized by Google

l'employer au remboursement des dettes. Le 13 février 1701, ayant versé 10.000 livres à M. de Solas, il avait, sur 419.808 livres reçues d'Avignon depuis le début de l'emprunt, remboursé aux créanciers de la Compagnie 340.289 livres, 16 sous, 9 deniers. Il lui restait donc tout juste 79.518 livres, 5 sous, 8 deniers, — qui furent tout à fait insuffisants, le lendemain 14 février, pour rembourser à M. de Belleval la créance de 88.335 livres, 10 sous, qu'il tenait de sa mère. Mais le conseiller Campan ne fut pas embarrassé. Dès l'été précédent, une opération de trésorerie avait été faite : afin de faciliter le remboursement des créances sans attendre l'arrivée de l'argent d'Avignon, on avait constitué un « fonds des emprunts faits à Avignon », avec 10.000 livres empruntées exprès, le 26 août 1700, à Le Coq, ci-devant directeur des postes, présentement retiré à Pézenas. Pour payer M. de Belleval, le conseiller Campan prit 9.000 livres sur ce fonds, et 79.335 livres sur le reliquat d'Avignon. Il lui restait donc en caisse 1.000 livres de Le Coq et 183 livres, 5 sous, 8 deniers des prêteurs d'au delà du Rhône.

Il y eut une quatrième tranche de l'emprunt d'Avignon, dont les contrats s'échelonnent du 17 février au 12 septembre 1701. Ce jour-là, le contrat nº 145, de 1.000 livres en capital, est souscrit doublement par Jacques Abbes : comme prêteur et comme mandataire des emprunteurs. A ce moment, les 145 contrats reçus depuis trois ans par maître Trimond Bertrand avaient fourni à la Cour des Comptes, aides et finances de Montpellier 469.563 livres, 9 sous, — qui se trouvèrent entièrement employés après que le conseiller Campan eut opéré un dernier remboursement le 28 novembre 1701. Et du coup se trouvaient entièrement remboursées les 640.000 livres de dettes au denier vingt-cinq et au delà, pour l'amortissement desquelles l'emprunt de 1698 avait été contracté.

Comme la Cour avait annoncé en Avignon son intention d'y emprunter jusqu'à 500.000 livres, elle laissa ouvert le registre chez maître Trimond Bertrand, mais sans insister pour que Jacques Abbes mît la même activité dans le placement des obligations montpelliéraines. De leur côté les prêteurs d'Avignon, sachant que la Cour avait achevé la

Digitized by Google

conversion de ses anciennes dettes, ne trouvaient plus désormais, pour des prêts nouveaux qui augmenteraient le passif et les charges de la Compagnie débitrice, une garantie aussi sûre. Un seul contrat fut souscrit en 1702, par les Minimes, qui versèrent 300 livres. Le 9 février 1703 madame de Gaufridy, ayant versé 1.300 livres, signa le contrat nº 147. Le 148e et dernier contrat fut signé, après versement de 2.000 livres, le 6 mars 1703, par madame de Chastuel. Ce 3 mars 1703, Jacques Abbes arrêtait à 473.163 livres 9 sous le montant de l'emprunt d'Avignon, et renonçait à la quête des 26.836 livres, 11 sous qui manquaient pour parfaire 500.000 livres, quoiqu'il demeurât encore bien des contrats en blanc dans le registre de maître Trimond Bertrand.

Les moyens et petits « capitalistes » d'Avignon avaient trouvé d'autres placements pour leurs économies. On les pourrait connaître en consultant les si précieuses archives des notaires, où l'on doit trouver, épars ou réunis, bien des contrats de même sorte que ceux qui donnent tant d'intérêt au registre nº 2843 de la Bibliothèque du Musée Calvet.

Louis-J. THOMAS,
Maître de Conférences
à la Faculté de Lettres
de l'Université de Montpellier.

Note. — Outre le précieux manuscrit 2843 de la Bibliothèque d'Avignon, j'ai consulté à la Bibliothèque de la Société archéologique de Montpellier les Archives privées de la Cour des Comptes, aides et finances de Montpellier, léguées à la Société archéologique par l'arrière-petit-fils du dernier conseiller-syndic. Elles comprennent 80 registres et 35 liasses de documents, le tout coté de 1 à 1216. — Voir sur l'emprunt de 1698 les délibérations, aux registres 1210 et 1213.

Tout ce qui concerne l'organisation intérieure de la Cour est emprunté à l'œuvre magistrale de Pierre Vialles : Études historiques sur la Cour des Comptes, aides et finances de Montpellier, d'après ses Archives privées. — Montpellier, 1921, in-8º.

Digitized by Google

APPENDICE I

Libellé du contrat de rente.

N.-B. — Dans le registre de Trimond Bertrand, la formule courante du contrat est imprimée. Les blancs sont remplis à la main par les indications propres à chaque contrat.

Pour la reproduction ci-dessous, on a mis dans le texte, en *italiques*, les titres de paragraphes qui, dans l'original, sont imprimés en marge.

N° ——/ faisant ——/ sur ——/

RENTE PERPÉTUELLE

Sur la compagnie des seigneurs officiers de la Cour des Comptes, aydes et finances de Montpellier.

Pour

——————————————————————————

Aujourd'hui ——/ du mois d ——/ mil six cent quatre-vingt ——————/ midy, dans Avignon par-devant nous TRIMOND BERTRAND, notaire apostolique et Royal en ladite ville et comté d'Avignon, et en Languedoc de la retenue de Villeneuve-Saint-André, soubsigné et en présence des témoins après nommez FUT PRESENT.

——————————————————————/

conseiller en la Cour des Comptes, aydes et finances de la ville de Montpellier en la Province de Languedoc, fondé de procuration spéciale des seigneurs officiers du corps et compagnie de la dite Cour expédiée originalement par maître Laboissière, notaire dudit Montpellier le ——————————/

Totalité et distinction des emprunts à faire.

AU SUJECT de l'emprunt de ——————/ que ladite Cour a résolu de faire en cette dite ville et Comté d'Avignon, pour le remboursement des créanciers de ladite Compagnie, dont les rentes sont constituées au delà du denier vingt-cinq.

LEQUEL de gré en conséquence de la délibération de l'assemblée généralle dudit corps aussi remise en notre pouvoir par extrait duement signé et scellé en date du ——————————/ USANT du

Digitized by Google

pouvoir à luy donné par ladite Procuration à compte de ladite somme de ——————————/ y contenue,

Acquit du principal de la rente.

A RECONNU ET CONFESSÉ avoir eu et reçu illec reallement à son contentement en louis et demi-louis d'or et d'argent ——————/ pour le sort principal de la rente après écrite ————————————————————————————————————

Promesse de l'employ.

En tenant quitte. —————————— AVEC PROMESSE de l'employer au fait porté par ladite délibération et procuration dans trois mois prochains.

POUR LAQUELLE SOMME de ————————/ dont la dite ————————/ a été déchargée à la marge par certificat de nousdit notaire, POUR LE DIT CORPS ET COMPAGNIE de ladite Cour et tous et chacuns des seigneurs officiers d'icelle présents et à venir quelconques et tant en ladite qualité qu'en leurs noms propres et privés solidairement de même que principalement, et indépendamment de chacune desdittes qualités,

Vente de la rente.

A VENDU ET CONSTITUÉ, vend et constitue ——————————/ UNE RENTE annuelle perpétuelle et racheptable aux deniers et sous les pactes, qualités et conditions que cy après par expresse et réciproque stipulation et aux clauses de divertionem et investitione requises sçavoir pour les cinq premières années à commencer par la prochaine au denier vingt qui sera de ————————/ et après lesd. cinq années à perpétuité et à tousjours jusques au rachapt au denier vingt-cinq se montant ————————/.

Comment payable.

PAYABLE ————————/ ou à ————/ ordre ou audit Avignon par le payeur qui sera étably comme cy après, sur les mandemens qui ——/ seront annuellement expédiés, signés par les commissaires de la direction des affaires et par le greffier de ladite compagnie et sur

Digitized by Google

simple quittance de main privée endossée audit mandement. Ou audit Montpellier au choix ——————————/ sur lesdits mandemens et quittance par le trésorier de ladite Compagnie.

Formule des mandements et choix des lieux de payement.

Pourveu que ladite quittance soit visée et certifiée par ledit payeur d'Avignon et présenté audit thrésorier à Montpellier un mois avant l'échéance pour être par lui acceptée et déduite sur le montant du fond portable audit Avignon.

Terme de la rente.

Et c'est a chaque premier janvier en bonnes et grosses espèces d'or ou d'argent, de bon poids, titre, alloye, libre cours et mise, valleur et monnoye de France. Le premier payement de laquelle rente, pour le cours d'icelle durant le cours de cette année se montant ——————————/, sera fait le premier janvier prochain et ainsi sera continué annuellement et à pareil jour pour ladite rente entière au ——/ denier ——/ lieu, forme et monnoye susdittes, jusques au rachapt, nonobstant tous cas fortuis, accidens et événemens quelconques.

Etablissement d'un sindic, comment, et à quelle fin.

Et pour parvenir plus commodément audit payement a été convenu que ——————————/ et les autres rentiers de la dite compagnie dans ledit tems de trois mois prochains ou autrement quand bon leur semblera devant ou après ledit terme, pourveu que ce soit avant l'échéance du premier paiement, créeront et éliront un sindic domicilié audit Avignon, auquel ladite compagnie sur quittance de main publique faira tenir annuellement aux festes de la Noel le total de leurs rentes et les dits mandemens pour une année à l'avance pour payer par ledit sindic lesdites rentes et livrer lesdits mandemens à chacun des rentiers, ponctuellement au tems ci-dessus exprimé, de quoy il demeurera chargé envers le rentier.

Gages du scindic.

Moyennant cent livres de gages que ladite compagnie sera tenue de lui payer à chaque fin d'année en rendant au porteur de nouveaux mandemens et du nouveau fond les mandemens acquittés à concur-

Digitized by Google

rence du montant de la quittance dudit scindic, auquel ledit porteur rendra en même tems l'extrait de ladite quittance contenant son chargement, moyennant quoy ledit scindic sera bien et duement acquitté et déchargé.

Le dit establissement sera signifié.

ET AFIN QUE ladite compagnie soit informée de la création dudit scindic, les dits rentiers seront tenus de la lui faire signifier, au domicile après écrit, dans les huit jours après qu'elle aura été faite, et ainsi sera observé à tous les changements de scindic.

Faute de paiement, que /era le rentier.

ET EN CAS QUE dans le mois de l'échéance de chaque rente ladite Cour soit en demeure du paiement d'icelle, sera permis ———— ———— / de se porter audit Montpellier par ———— / ou par procureur, aux frais de ladite Compagnie, tant de son voyage que de son séjour, et retour, à raison de cent sols par jour, jusques au payement, sans autre déclaration, interpellation ny formalité quelconque.

Etablissement de ladite rente sur les Offices.

AUX CONDITIONS encore qu'en premier lieu ladite rente sera imposée comme ledit vendeur l'impose, assigne et assure, sur tous et chacun les estats ou offices, gages, attributions, émolumens et augmentations que ladite Compagnie a ou aura, en général et en particulier, quand et comment que ce soit.

Même sur les propres biens des officiers.

COMME AUSSY sur tous et chacuns biens, meubles, immeubles, noms, droits, raisons et actions présens et à venir quelconques de tous lesdits seigneurs officiers qui sont et seront pourveus des dits offices à l'avenir et de chacun d'eux solidairement...

Clause solidaire.

...avec renonciation expresse à tout bénéfice de division et sur la clause de constitut en la meilleure forme, pour qu'il n'en soit ny puisse estre faite aucune espèce d'aliénation au préjudice des présentes.

Acquéreurs subrogés à l'obligation des vendeurs, et comment.

CONVENANT néantmoins qu'en cas de vente, démission ou autres

Digitized by Google

changemens quelconques desdits offices les biens propres des acquéreurs ou successeurs ainsi que l'office demeureront affectez et hypothéquez pour l'entière effectuation des présentes, et les vendeurs ou resignans déchargés, moyennant que dans le contract de vente, démission ou résignation ils ayent chargé l'acquéreur ou successeur à l'office des debtes de ladite compagnie.

Franchise de ladite rente.

PLUS QUE ladite rente ne sera sujette à aucunes réductions ou diminutions, tailles, subsides, cotisation et autres charges ou impositions quelconques imposées ou à imposer par qui et pour quelle cause que ce puisse être, encore qu'il s'agit du fait du Roy ou de tel autre fait si privilégié que l'expression en fut requise aux présentes et que de droit usuel ne soit responsable. SI MIEUX toutefois ladite Cour n'ayme rachepter de ladite rente comme cy après, NY AUCUNE préemption ou prescription pour aucun laps de temps icelle induisant.

Quand et comment renouvellée.

QUE DE NEUF en neuf ans ladite compagnie sera tenue de reconnaître et renouveler ladite rente par délibération d'assemblée générale aux mêmes franchises, qualitez et conditions du présent, dont il sera fourni extrait en forme aux rentiers dans un mois suivant, aux dépens de lad. Compagnie.

Quittance servira de titre.

... et que subsidiairement chaque quittance dudit scindic aura force de telle reconnaissance et de tout autre bon et légitime titre tant au pétitoire qu'au possessoire et en toute autre meilleure forme sans aucune innovation pour l'entier continuel et perpétuel accomplissement du présent en faveur ——————/ rentier —/ ou de ——/ ayant-cause.

Nouvel acquéreur, comment reconnaissable.

PLUS QU'EN CAS de vente, cession ou aliénation de ladite rente par ——/ rentier — /. ladite Compagnie dans trois mois après la signification sera tenue de l'accepter et reconnaître l'acquéreur par la seule veue et exhibition du contract de ladite aliénation par reconnoissance

Digitized by Google

et déclaration de main publique en faveur dudit acquéreur, OU A SON CHOIX par nouvelle vente, indépendamment, ou par barrement et cancellation des présentes. LE TOUT toutefois, aux dépens de l'acquéreur, et sans que lad. Compagnie y entre que pour les frais de l'expédition en forme de la délibération qui sera pour ce fournie et mandée à son agent dans ladite ville.

Rachapt de ladite rente. Comment faisable.

QU'EN tout tems et à toutes ses volontés ladite Compagnie pourra rachapter ladite rente et s'en libérer moyennant le remboursement dudit sort principal de ——————/ avec le couru de ladite rente jusques au jour dudit rachat le tout aux monnoyes, valleurs et cours cy devant stipulés pour ladite rente, et en un seul payement porté et rendu ——————/ dans ——/ domicile audit Avignon, après toutes fois en avoir averti trois mois à l'avance par acte judiciaire d'authorité des Cours de ladite ville, moyennant quoy ——— ———/ ser ——/ tenu - / faire bonne et valable quittance au profit de ladite compagnie, de consentir à l'amortissement de ladite rente et au barrement et cancellation des présentes. SANS NÉANMOINS que ——————/ au dit cas d'avertissement soit —/ tenu - / d'attendre la fin des dits mois, mais pour recevoir ——/ argent si bon ———/ semble de le prendre plus tôt : auquel cas ladite compagnie le ——/ délivrera à tout moment et à toutes ——/ volontés afin qu' —/ puisse le loger ailleurs si —/ en trouve l'occasion, ainsi qu'est de coutume en ce pays.

Election de domicile.

QUE DE PLUS les dites parties élisent comme elles disent respectivement leur domicile perpétuel et irrévocable audit Avignon. SÇAVOIR ladite Compagnie dans la maison de Nous-dit notaire ————————/ et l - / dit - / rentier - / dans ————————————————/ où tous actes au fait des présentes pourront être faits et signifiés valablement et avec autant de force qu'à leur personne ou de leur légitime procureur, au cas de changement du lieu dudit domicile audit Avignon, elles s'en avertiront réciproquement, faute de quoy tel changement sera de nul effet.

Digitized by Google

Prorogation des juridictions de cet état. Ratification sera faite avec mention de l'employ.

QU'AU CAS d'inexécution des choses susdites et que l – / dit – rentier – / veuille – / agir contre ladite Compagnie et les particuliers d'icelle, ——/ pour – / le faire en leurs biens, d'authorité, par les officiers et suivant le stile des Cours de cette dite ville et comté d'Avignon, en la meilleure forme de la Chambre apostolique.

PLUS QUE ladite Compagnie légitimement assemblée, lecture faite des présentes en tant que de besoin, les approuvera et rattifiera bien et deuement, faisant mention de l'emploi et version dudit sort principal au remboursement des dits créanciers et des acquits qu'elle en aura rapportés dans ledit tems de trois mois prochains, afin que l – / dit – / rentier – / succède – / et soi – / subrogé ——/ ainsi que ledit procureur l – / subroge dès maintenant pour lors aux mêmes droits et privilèges des créanciers remboursés pour s'en servir et prévaloir par l – / dit ——/ rentier – / et ——/ ayant cause comme mieux il leur conviendra pour l'effect des présentes, et tant par voye d'action que d'exception on a toute autre meilleure forme, de laquelle rattification sera en même tems fourny expédition en forme pour être attachée ———/ et en être baillé extrait aux dits rentiers aux dépens de la dite compagnie.

Obligations réciproques de mutuelle observance.

ET FINALEMENT que par l'observation de tout ce dessus ainsi convenu sous mutuelle stipulation et à peine de tous despens, dommages et intérêts, les dites parties obligent tous et chacuns leurs biens presens et à venir, et par exprès ladite compagnie aux dites qualités solidairement, principalement et indépendamment comme dessus, et sous ladite clause de constitut, les dits offices, gages, émoluments, augmentations, et biens propres des dits seigneurs officiers et de chacun d'eux presens et à venir aux Cours de ladite ville et comté d'Avignon, aux rigueurs et contraintes du petit Scel de Montpellier. Conventions royaux de Nimes, soumissions de Provence et à toutes autres Cours requises, tant Papales que Royales, en la meilleure forme

Digitized by Google

de chacune d'icelles, et à la Chambre Apostolique avec jurement, etc., et due renonciation à toutes exceptions faisant au contraire, etc.

FAIT ET PUBLIÉ audit Avignon dans ——————————————

APPENDICE II

Depuis que cette étude a été écrite, M. H. Chobaut, l'érudit archiviste du département de Vaucluse, a retrouvé dans le riche dépôt dont il a la garde un registre, provisoirement sans cote, qui contient une autre suite de contrats d'emprunts faits en Avignon par la Cour des Aides de Montpellier en 1714.

Ce registre a pour titre, sur la couverture : « 1714. Livre des contracts de la Cour des Aydes de Montpellier, 1714. » Et au folio 2 : « Livre des contracts d'emprunt, de la Cour des Aydes et finances de Montpellier, au profit de divers particuliers d'Avignon. » Sous ce titre est la signature du notaire. C'est Alexandre-Jean-Marie Bertrand, notaire apostolique et royal de la ville et comté d'Avignon, successeur de Timon Bertrand qui a rédigé les contrats de 1698 à 1700.

Vingt-cinq contrats, échelonnés du 9 août au 25 octobre 1714, ont valu à la Cour des Aides un capital de 97.760 livres, sur un total d'emprunts de 120.000 livres. Pour un nouvel emprunt de 100.000 livres huit contrats ont donné 22.366 livres, 12 sous, 4 deniers du 9 novembre 1714 au 5 janvier 1715.

Les commissaires ou procureurs de la Cour des Aides envoyés en Avignon pour contracter sont Laurent Bosc, sieur de Saint-Clément, conseiller-maître, et Laurent Bellaud, conseiller-correcteur. Ils ont été présents à la conclusion des vingt-cinq contrats de la première série. Pour les autres, ils ont établi pour leur subdélégué en Avignon messire Pierre de Blanc, marquis de Brantes, citoyen d'Avignon, qui a souscrit pour un capital de 800 livres, le 9 août 1714, au nom de l'Aumône de la Petite Fusterie, dont il est le recteur.

Les souscriptions sont apportées surtout par les établissements religieux : chapitre de Saint-Agricol, Ursulines, Bénédictines, religieuses de l'Annonciade, Carmélites d'Avignon et de Carpentras, Carmes, Minimes et Doctrinaires, ces derniers représentés par leur sindic, le P. Louvreloeil, l'auteur bien connu de l'histoire des troubles des

Digitized by Google

Cévennes publiée en 1704 en Avignon sous ce titre : « Le fanatisme renouvelé. » Le médecin Joseph Brun, souscripteur quinze ans plus tôt, confie le 9 août 1714 quatre mille livres à la Cour des Aides de Montpellier. Le plus gros contrat porte sur 17.800 livres de capital, souscrits par le marquis de Beauchamp, citoyen d'Avignon ; le plus modeste, de 300 livres de capital, est au nom du Tiers-Ordre de Saint-Dominique.

Cette fois encore l'emprunt est destiné au remboursement des anciens créanciers de la Compagnie, mais non plus par conversion : puisqu'on émet, cette fois, des rentes au denier vingt-deux et demi pour rembourser des créances au denier vingt-cinq. Un état authentique des remboursements opérés avec les premiers fonds recueillis, du 15 au 23 août 1714, et jusqu'à concurrence de 93.450 livres, est annexé au registre du notaire avignonnais, pour servir à l'édification des prêteurs.

Le libellé des contrats est le même qu'en 1698, sauf toutefois qu'au paragraphe : « Terme du payement de la rente », où il est dit que ce paiement aura lieu chaque premier janvier « nonobstant tous cas fortuits, accidens et événements quelconques », il est ajouté cette fois : « et soit que les dits seigneurs officiers soient payés de leurs gages ou qu'ils ne le soient pas .. »

Cet emprunt de la Cour des Aides de Montpellier était fait trois mois tout juste après la signature du traité de Rastadt. Le royaume était appauvri par la longue guerre de la succession d'Espagne, et par les suites de ce terrible hiver de 1709 qui avait été particulièrement dur aux vignes et aux oliviers de Languedoc. On prévoyait que le roi ne pourrait peut-être pas de quelque temps, payer les gages de ses officiers.

Et cependant, en ce pénible moment de notre histoire, le crédit des Messieurs de Montpellier et la solidité de leur fortune étaient à ce point, qu'ayant pu, comme on l'a vu plus haut, ramener du denier vingt au denier vingt-cinq le taux de leurs emprunts après la paix de Ryswick, il leur était possible de ne l'élever qu'au denier vingt-deux et demi après les traités d'Utrecht et de Rastadt.

L.-J. Th.

Digitized by Google

Grillon et Montaigu

GRILLON

Quand et par qui furent habitées pour la première fois les *baumes* de ce rocher de Grillon, si bien placé pour être un village entre ses bois, à l'est, et ses prairies, au sud-ouest? Sans doute dès l'antiquité la plus reculée : ce fut de ces premiers habitants qu'il reçut son nom qui n'a pas tournure latine. En tout cas, aucun document ne le nomme avant le XII^e^ siècle.

A cette époque une famille y domina qui en a pris le nom. Le Cartulaire de Richerenches nous en nomme divers membres dont le plus illustre est Pons de Grillon, évêque de Saint-Paul ; c'est lui qui donna aux Templiers leur premier établissement dans cette ville,et qui décida Hugues de Bourbouton à leur donner son patrimoine et lui-même, et à devenir ainsi le fondateur de la Commanderie de Richerenches. Il assiste aussi aux premiers dons qui leur furent faits et mourut avant 1138. Les membres de cette famille se partagent entre quatre groupes : Ripert, Géraud Laugier ; Géraud Pons et Ripert ; Pierre, Guillame et Nicolas ; Guillaume et Raimond. Ripert, du premier, préside un plaid en compagnie de Pierre-Guillem de Baumes. Le cartulaire nomme en outre Audigier, qui a la préséance sur Guillaume de Mondragon ; Arnaud ; Brémond ; Peiro Guillelm ; Rostang ; Robert ; auxquels celui de Roaix ajoute Eudes. Ils n'y figurent pas à titre de donateurs, sauf Ripert, du premier groupe, qui fait une donation dont la charte est perdue, et Guillaume, qui, avant 1149, fait la donation suivante (pièce 23).

« Guillaume de Grillon donne et gage à Dieu, à la Bienheureuse « Vierge Marie et aux chevaliers du Temple son lit, deux troupeaux

Digitized by Google

« de trente brebis chacun, une jument, un pré, une vigne, un autre « pré sur lequel il y a une hypothèque qui lui vaut 50 sous valentinois « et que les frères garderont : le pré, sa vie durant, la vigne et le pré « jusqu'à ce qu'elle soit purgée ; la dîme de ses autres biens, sa vie « durant, les agneaux, laine, fromages ; les poulains mâles qui naîtront « de ses juments, et la moitié des animaux qui naîtront de ceux qu'ils « garderont à la Commanderie ; il abandonne au précepteur de décider « s'il doit garder ou céder le reste de ses biens. » Les plus récents que cite le cartulaire (1182, p. 185) sont simplement témoins du privilège donné à la Commanderie par la pièce 210, et de la ratification que trois chevaliers du Temple sont venus, à Grillon même, demander à Rixende, sœur de Raimond, de Montauban. Comme tant d'autres de son temps, cette famille semble alors en décadence.

Elle possédait encore la haute seigneurie en 1172 (?) quand, de son gré ou forcé par l'opinion, Nicolas de Grillon accorda à Grillon ses franchises. L'original, perdu, avait été rédigé par Guillaume du Puy, notaire de Valréas. Les archives de Grillon n'ont gardé que le résumé d'une partie, dont nous devons la communication à M. Chobaut.

Il est intitulé : « Franchises données à Grillon par Nicolas de Grillon. » Avant tout, dit-il, il veut que la communauté de Grillon, et chacun de ses membres soit exempt de toutes *tôtes*, ..., tailles, quêtes, *questis*, ... exactions forcées, et de toutes redevances avilissantes, *sordidis muneribus*. Ils auront le droit de transmettre leurs biens, soit par testament, soit *ab intestat*, et cela envers leurs parents et alliés jusqu'au 4e degré inclusivement. Ils auront le droit de faire des donations entre vifs ou pour cause de mort, sauf aux personnes interdites par le droit ; ces franchises d'ailleurs ne devront contrevenir en rien aux droits acquis de Nicolas, en particulier en matière de lods et de treizain, contre lesquels aucune coutume ne saurait prévaloir. On lui devra à perpétuité l'hommage pour tout bien acquis n'importe comment, qui y était déjà soumis...; ici un *et cætera* qui nous prive d'autres clauses et de la connaissance des personnages qui avaient été témoins de l'acte. Aubenas, à qui l'on doit une notice historique sur les communes du canton de Valréas, dit que « Grillon dut exister un

Digitized by Google

« siècle ou deux avant 1072, époque à laquelle, suivant ses archives » (et il renvoie à l'Inventaire des actes les plus vieux et les plus importants de la commune), les Dauphins de Viennois lui accordèrent des « franchises municipales. L'acte qui les octroyait est du 6 septembre « et fut reçu par Duy notaire ». On voit les erreurs : il ne s'agit pas du notaire Duy, ni des Dauphins ; mais nous croyons que la date du 6 septembre et le chiffre 72 sont exacts. Toutefois, comme il ne saurait s'agir de 1072 (peut-être une faute d'impression), ni de 1272, nous pensons qu'il s'agit de 1172. De fait, la charte 210 nous apprend qu'en 1175, Grillon est sous le régime de trois coseigneurs, Raimond de Montauban, Rixende sa sœur, Bertrand de Taulignan, son neveu, et Nicolas Agulhon. La Commanderie semble y prendre ses précautions contre les nouveaux maîtres de Grillon, en se faisant confirmer tout ce qui lui avait été donné dans le bourg et dans la tour (*in turre*, sans doute le château) à savoir une maison, *hospitium*, sur laquelle nous reviendrons plus tard, et dont l'achat ni la donation ne figurent au cartulaire.

Que devint cette famille : elle ne semble pas être éteinte au XV^e^ siècle où, en 1409, un Nicolas de Grillon est coseigneur de Saint-Restitut, et, en 1489, Antoine de Grillon, économe du palais épiscopal de Saint-Paul.

Les Grillon avaient à côté d'eux des pariers : les principaux sont les *Aculei*, Agulhon ou Aiguillon.

Il semble qu'ils soient originaires de Mirabel, où ils avaient, ainsi qu'à Buisson, des terres qu'ils donnent au Temple, ne retenant que la juridiction qu'ils avaient sur le bourg (*Cart. de Roaix*, 185). D'après cette charte signée par deux évêques et beaucoup des principaux seigneurs du pays ce devait être de gros personnages. Ils semblent se partager en trois groupes : un premier, formé de Guillaume de Blacosa et de leurs enfants, Nicolas, Guillaume, Mathilde, femme de Pierre de Caderousse ; un second, avec trois frères, Raoul, Pierre et Raymond ; le dernier, avec le seul Ripert. Ils font une première donation à la Commanderie en 1179, et en 1212, y ajoutent une terre à La Rochette le long de l'Ollière (237-61). Peut-être Mathilde, femme de

Digitized by Google

Guillaume de Mirabel qui, en 1227, dans l'église de Beaulieu, donnait au Temple une terre à Buisson, était-elle fille de la première Mathilde? Que devint cette famille et s'est-elle perpétuée dans les nombreux Aguilhon qu'on rencontre dans la région? Ripert-Monclar cite Pierre Agulhon, commandeur de Villedieu, en 1270, et Pons, commandeur d'Orange en 1272. Boyer de Sainte-Marthe nous apprend que Bertrand et Pierre d'Aiguillon rendent hommage à l'évêque de Saint-Paul en 1235, pour quelques domaines à Saint-Paul et à Saint-Restitut. En 1236, Nicolas Aculerini (sans doute pour Aculei), rend hommage à Dragonet de Montauban pour ce qu'il tient de lui à Montauban, Aubres, Saint-Auban et Valréas. En 1277 un Pierre d'Aiguillon est commandeur de l'Hôpital d'Avignon. En 1296, nous trouvons à Rousset, Guérine, veuve de Pierre Agulhon. En 1317, il y a un Agulhon à Venterol, et en 1405, noble dame Agulhone, à Nyons, fait constater sa noblesse qui l'exempte d'impôts.

Pourquoi et comment se forma le régime des trois coseigneurs de 1175? Le plus puissant des trois, Raymond de Montauban, semble en 1214, avoir évincé les deux autres. La seigneurie de Grillon ne laissait pas d'ailleurs que de lui être contestée. Raymond de Mévouillon, au nom de sa femme Laure de Fay, réclamait à Dragonet de Montauban et Raymond, son fils, la moitié de ce qu'ils possédaient à Valréas, Moutbrison, Grillon, Rousset, le quart de Cayranne, et au nom de Roger de Clérieu, grand-père de Laure, le Pègue. Guillaume de Baux, dans son arbitrage, ne dit rien de Grillon, qui fit dès lors partie de la baronnie de Montauban, sans conteste. De 1214 à 1284, nous ne savons rien de lui : cette dernière année Randonne le laisse à son fils du premier lit, Roncelin de Lunel.

A la mort de Roncelin (1294) la baronnie passa à Adhémar de Lombers qui dut la liquider pour payer les dettes de ses prédécesseurs. Nous ignorons par quelles voies le Dauphin y parvint : mais en tout cas, le 2 mai 1295, Adhémar lui en avait transmis le haut domaine, puisqu'il lui faisait hommage. Mais ce haut domaine ne devait pas lui appartenir tout entier, ou peut-être les Hospitaliers ne voulurent-ils pas le reconnaître, car le 22 octobre 1296, ils reconnaissaient tenir

Digitized by Google

d'Adhémar, Grillon et ses dépendances. Le Dauphin dut tenir et arriva à faire reconnaître ce domaine : le 4 juin 1313, une transaction intervenait entre lui et Albert de Neuchâteau, commandeur de l'Hôpital, où celui-ci déclarait qu'il tenait un fief de lui Grillon, Saint-Maurice, et les fiefs de Bouchet et Fraissinet à Saint-Maurice. Et le 4 juin 1314, à Nyons, Hugues Eustache, commandeur de Cayranne, déclarait, dans une nouvelle transaction, tenir Grillon en fief de Guy Dauphin, baron de Montauban, ajoutant qu'à chaque changement de haut Seigneur, l'Hôpital renouvellerait son hommage ; et Grillon qui était tombé en Commise, faute de renouvellement de reconnaissance, lui était rendu. Guy fit encore acte de Haut-Seigneur, en prêtant le 15 juin hommage à son frère Jean Dauphin pour plusieurs châteaux, dont Grillon.

Comment, des Dauphins, passa-t-il à l'Église romaine? C'est sans doute par les Hospitaliers qui, lors de la suppression des Templiers, en 1312, avaient été nommés séquestres de leurs biens (acte de 1316). En tout cas, c'était chose faite en 1319, car Grillon est compris dans la liste des places du Comtat qui doivent contribuer pour payer l'achat de Valréas.

Deux actes, l'un de 1310, l'autre de 1316, nous font connaître la situation juridique de Grillon à cette époque. Par le premier, Olivier de Laye, doyen de Gap et procureur, pour l'administration des biens des Templiers de Provence et de Bourgogne, d'Arnaud, archevêque d'Arles et Guillaume, archevêque d'Embrun, curateurs et administrateurs apostoliques de ces biens, vend à Amaury Bertrand, de Grillon, pour trois ans et 100 livres coronats provençaux, tous les revenus des terres des Templiers de Richerenches à Grillon. L'acte fut passé au château de Grillon, *in fortalitio*, en présence de Guil. Pastour, prêtre (curé de Grillon?), Marr. de Saou, Lapache de Sofflans, Pons Pellicier de Valréas, Hugues de Senais, damoiseau.

Par le second, Barral de Baux, précepteur de l'Hôpital à Gap, et Frère Bertrand d'Orange, précepteur d'Orange, traitant comme recteurs et administrateurs de la maison et baylie de Richerenches *bajul'e*, donnent en emphythéose perpétuelle à Raymond Concourde,

Digitized by Google

Raymond Pantali et Hugues Fabre, représentant de l'Université de Grillon, une maison comportant celle de Raymond Provincialis (?) celle de Bilhon et la place publique. L'Université voulait la détruire pour y faire une nouvelle place. L'acte fut passé par Bert. André, notaire de l'Hôpital, sur le chemin des Grillon à Saint-Martin-de-Croc, au-dessous de l'église, en présence d'Arnaud de Vesc, damoiseau, donat de l'Hôpital, Jacques Béraud de Venterol, Humbert Ségala de Courthezon. Encore qu'il y réserve les droits de la maison ou bayliè de Richerenches, l'Hôpital s'y comporte en vrai propriétaire.

En 1342, c'est le Pape qui s'y comporte en haut Seigneur unique, et son recteur du Comtat, Jean d'Arpadelle, évêque de Fréjus, accompagné de Jean Cogordan, trésorier du Comtat, visite Grillon et s'occupe de le fortifier (6). En 1372-74, Jean de Grandis, neveu du pape Jean XXII, rend hommage au Pape pour Grillon. En 1455, Calixte III, ordonna au Cardinal de Foix, recteur du Comtat, d'inféoder Grillon à Jean et Louis le Meingre, fils de Geoffroy le Meingre, dit Boussicaut, à qui le Saint-Siège n'avait pas fini de payer les 40.000 florins que le maréchal Boussicaut avait prêté à Pierre- de Lune en 1398 ; il leur resta inféodé trois ans et demi, jusque vers la fin de 1458. Le Pape, en dépit des disputes sur la possession de Grillon, dont il nous reste à parler, s'y comportait vraiment en maître.

Les Dauphins, en effet, n'avaient pas renoncé à Grillon. En 1363, Jean Magnard, gouverneur des Baronnies, assignait les fonctionnaires Pontificaux devant la cour delphinale de Nyons. Il voulut y faire la preuve que Cairanne, Villedieu, Grillon, le quart de Pierrelatte, le fief des Roux, aux Pilles, n'avaient cessé de faire partie du domaine des Dauphins qui les avaient acquis de temps immémorial (?) des barons de Montauban : qu'il n'y avait pas prescription, car Guy Dauphin et ses fonctionnaires n'avaient cessé de proclamer et d'obtenir que le Pape déclarât ne les tenir qu'à titre de fief du Dauphin et qu'il n'y avait pas dix ans qu'ils avaient requis Jean Isambard, juge et viguier de Valréas, d'en faire reconnaissance . L'affaire semble n'avoir eu aucune suite, mais montre que le domaine du Pape sur Grillon était encore contesté et devait d'ailleurs l'être longtemps encore.

Digitized by Google

En 1290, Montélimar était partagé entre les coseigneurs: Giraud, Guigues-Adhémar, Hugues Adhémar et Adhémar ou Aymar de Poitiers comte de Valentinois. Aymar dut céder sa part au Pape, car en 1291, il lui faisait hommage de Montélimar ainsi que de la Garde Adhémar, Savasse et Château-Neuf de Mazenc. L'église Romaine essaya d'avoir Montélimar tout entier.

En 1340, il était partagé en quatre parts : l'une à Lambert de la Garde, qui en faisait hommage au comte de Valentinois, les trois autres à Giraud Adhémar, qui en faisait hommage aux églises, alors réunies, de Valence et de Die. En 1340, Giraud Adhémar vendit à Benoît XII, pour 24.000 florins, réduits ensuite à 22.800, un tiers de ses trois quarts (302 hommes, 298 chrétiens et 4 juifs). dont le Pape prit possession le 24 janvier 1341, par procureur . En 1360, l'évêque de Valence et Die échangea avec le Recteur du Comtat sa part pour Condillac. Tassiette de Baux, veuve de Giraud Adhémar et mère et tutrice de Giraudet, devint vassale du Pape et lui rendit un hommage pour lequel elle reçut mille florins forts et 200 d'indemnité de déplacement. Le Pape eut ainsi un quart de Montélimar en propre et le haut domaine des deux quarts de Giraudet, le dernier quart appartenant au Seigneur de la Garde, vassal de l'évêque, mais arrière-vassal du Pape. En 1374, Grégoire XI dut aliéner en faveur d'Aymar de Poitiers tout ce que l'Église avait à Montélimar, et Louis Adhémar fit hommage au comte de Valentinois pour l'autre moitié qu'il tenait de Giraudet, mort intestat, moitié qui passa à Giraudon Adhémar, Seigneur de Grignan. Mais Clément XII, en 1383, tint à reprendre ce que Grégoire avait aliéné et offrit à Giraudon Grillon contre sa moitié de Montélimar. (Le 13 septembre, le trésorier du Comtat avait fait une enquête sur la valeur de cette part, et sur la valeur de Bourbouton, Richerenches et Grillon). Un échange fut conclu le 24 octobre, moyennant une soulte que le Pape paierait pour la plus value de la moitié de Montélimar sur Grillon. Cette soulte, d'ailleurs, ne fut pas payée, et d'après la pièce 121 des archives de Morin Pons, Guill. Adhémar, seigneur de Grignan, en réclamait encore le paiement en 1542. Le Pape lui offrait, à la place, soit Visan, soit Richerenches, soit Bour-

Digitized by Google

bouton (123-4, mêmes Archives). Le 8 mai 1443, une Bulle d'Eugène IV permit au légat, le cardinal de Foix, de céder au besoin pour en finir, les Pilles, Cayranne, Richerenches, Bourbouton et Saint-Vincent, près de Saint-Paul, ancienne possession des Templiers. A Montélimar, d'ailleurs, le Pape n'avait qu'une situation précaire ; un mémoire sans date, mais sans doute du second quart du XV^e^ siècle, dit qu'il n'y possédait que le château et deux parts de juridiction, tandis que le comte de Valentinois y possédait ce que lui avait inféodé Grégoire XI et Ph. de Lévis, Louis Adhémar, Seigneur de la Garde, et le seigneur de Grignan, chacun un quart. Le plus sage était de renoncer à tout sauf à se faire compenser. Le Dauphin, futur Louis XI, cherchait d'ailleurs querelle au Pape afin d'avoir lui-même Montélimar. Quelques-uns de ses gens avaient été tués à Caderousse : il le menaça de guerre s'il n'obtenait pas la satisfaction qu'il exigeait. Il retira Grillon des mains de Giraud Adhémar, auquel il offrit en compensation Marsanne, et attaqua Pierrelatte, qui était au Saint-Siège. Il voulut traiter avec Louis et Jean Le Meingre pour se faire remettre des places, que le Pape leur avait inféodées, sans succès d'ailleurs. Il traita avec Giraud, qui lui céda Grillon en échange de Marsanne, la moitié du péage de Leyne, et des Ains de Savasse, 1447. (130-3, Archives Morin-Pons). Le cardinal de Foix voulant à tout prix éviter la guerre avec un voisin si malintentionné, conclut avec lui, un traité que Fornery qualifie de honteux. Il garda Grillon, mais céda Montélimar, plus 4.000 florins. Une bulle de Nicolas V (14 octobre 1451) ratifia le traité.

Plus tard, le roi de France revint à la charge. Les archives de l'Isère (B 3772), contiennent une bulle de Jules II à ses fonctionnaires d'Avignon et du Comtat, leur demandant des renseignements sur la valeur de Grillon, cédé jadis au Dauphin Louis du vivant de son père, par Adhémar de Grignan, et donné depuis à la Chambre apostolique. Louis XII se proposait de rendre Grillon au Seigneur de Grignan, pour reprendre les terres qu'on lui avait données en échange (29 mai 1505). Et le 13 avril 1506, Louis XII commettait Ant. Mulet, conseiller au Parlement du Dauphiné, et Jean de Chaponnay, président de la Cour des comptes, pour, avec les commissaires députés par le Pape, vaquer

Digitized by Google

à la procédure de restitution qui devait être faite au roi de la terre de Grillon. Il résulte de la dite lettre que Louis Dauphin avait donné la terre de Grillon au Roi de France, en échange de la parerie que le Pape avait à Montélimar, et que le Dauphin l'avait eue de Grégoire XI, moyennant Marsanne et la moitié du péage de Montélimar, qui valait de 12 à 1.500 livres : échange où le Roi se considérait comme lésé.

Gaucher Adhémar, qui s'était fait l'instrument du Dauphin Louis, regretta plus tard cet échange. Vers 1510 (Archives Morins-Pons, nos 165-6) il écrivait au Pape, lui demandant, au cas où il voudrait aliéner Grillon, de l'en avertir d'abord : il rappelait l'échange de 1383 et la restitution de Montélimar au Dauphin sans qu'il eût été indemnisé, il demandait que tout ce qui avait été fait fût tenu pour non avenu.

Il renouvela peu après sa requête. Mais ni les efforts du Roi de France, ni ceux du Seigneur de Grignan n'empêchèrent que Grillon ne restât enfin au Saint-Siège, auquel il devait appartenir jusqu'à la réunion du Comtat à la France.

Quand, par qui, dans quelles conditions fut fondée la paroisse de *Sainte Agathe de Grillon*, comment fut-elle desservie jusqu'au moment où elle devint un prieuré relevant de celui de Saint-Amand, près de Montségur, de l'ordre de Cluny, nous ne le saurons sans doute jamais.

Le 15 septembre 958, à la prière de Boson, roi de Provence, le roi Conrad unit à l'abbaye de Cluny ce que le diplôme appelle bien emphatiquement le monastère de Saint-Amand. L'évêque de Saint-Paul, dont il porte le nom, avait vécu au Ve siècle, et, comme Saint-Martin-des-Ormeaux, Saint Torquat et Saint-Restitut, avait donné son nom à une fondation ecclésiastique qui peut remonter jusqu'à lui. Saint-Amand n'avait encore ni recteurs ni habitants, quand, peu après, à la prière de sa mère Gerberge, Lothaire, roi de France, en confirme la possession à Cluny. En 998, une bulle de Grégoire V qui confirmait de nouveau cette possession, l'appelait, en la ramenant à ses vraies proportions, une *cella* A cette époque malheureuse, où les églises d'Orange et de Saint-Paul-trois-Châteaux avaient dû être réunies et où, du milieu du IXe siècle au commencement du XIe, aucun document

Digitized by Google

ne nous fait connaître la liste de leurs évêques, en quel état pouvait bien être le clergé séculier, si même il y en avait un? Aussi étaient-ce les grands monastères qui durent se charger des paroisses à desservir ou même à refaire. Saint-Amand, ressuscité par Cluny, se chargea pour son compte de Clansayes, Montségur et Grillon, dont il dut bâtir ou rebâtir les églises de Saint-Michel, Saint-Jean, Sainte-Agathe, dont il fit autant de prieurés desservis par lui. De ce prieuré, nous savons fort peu de choses. Il ne reste plus que des ruines de l'église, qui, comme celles de Colonzelles, aujourd'hui tout autant ruinée, et celle de Valréas qui subsiste, devait remonter au XI^e siècle.

Le Cartulaire de Richerenches nous a conservé quelques noms d'ecclésiastiques de Grillon au XII^e siècle : Giraud, *clericus de Grillone* en 1151 ; la place que lui donnent entre les témoins les pièces 67 et 186, nous porterait à croire qu'il n'était que le sacristain, sans doute dans les ordres mineurs. La pièce 109 nous fait connaître Raymond *sacerdos Grillonis*, en 1170, le premier curé connu. La pièce 195 nous fait connaître Giraud de Grillon, *clericellus* ou clergeon ; peut-être un fils du Giraud *cleriens*. La pièce 172, du *Gallia Christiana novissima* (t. IV, Saint-Paul) nomme, parmi les témoins qui furent convoqués pour le règlement d'une difficulté survenue entre l'évêque et le chapitre de Saint-Paul, Pierre Rascas (ou le teigneux), recteur de l'église de Grillon, en 1250. Peu à peu, le prieuré devint, de plus en plus indépendant de Saint-Amans, d'ailleurs bien déchu, car en 1404, il était uni au chapitre de Saint-Paul : mais en 1539 et 1605 il fut lui-même uni au chapitre de Grignan. Notons que la taxe du Clergé du Venaissin en 1482 (*Gallia christiana novissimia*, t. IV) porte : le prieur de Sainte-Agathe et de Saint-Amans.

Entre Grillon et Grignan existait avant la Révolution, le prieuré, aujourd'hui en ruine, de Saint-Martin-de-Croc, *ecclesia de Croco*, disent les anciens textes. L'enquête par laquelle le prieur du Pont-Saint-Esprit établit, en 1251, ses droits sur un certain nombre de prieurés du marquisat de Provence, nous apprend qu'à cette date le prieur était Pons Carbonnel, qui, au nom du prieur du Pont-Saint-Esprit, y exerçait pleine et entière juridiction spirituelle et temporelle. Nous

Digitized by Google

croyons que ce prieuré remonte, comme ceux que possédait le Prieuré du Pont-Saint-Esprit dans le voisinage, Colonzelles, Visan, Tulette, Rousset, Saint-Pantaléon, les Vieilles Richerenches, vers 954, époque où fut fondé celui du Pont-Saint-Esprit. Nous ignorons à quelle époque il fut sécularisé ; au XVIIIe siècle, c'était un bénéfice sans charge d'âme dont la possession était attribuée au secondaire de Grillon.

MONTAIGU

« Un village perdu », c'est le titre qu'a donné l'abbé Fillet à une étude sur Montaigu. C'est exagéré, et un village ne se perd pas ainsi. Montaigu ne fut jamais, pas plus que Barbaras, l'Estagnol dans le voisinage, village ni paroisse, mais un simple fief sans paroisse ni communauté.

A quelle époque remonte-t-il? Y eut-il une famille de Montaigu qui, la première, l'aurait possédé en alleu ? La première mention sûre que nous en ayons est de 1249. Le haut domaine en appartient aux Baux, et c'est à Raymond d'Orange que Pierre de Caderousse, gendre de Bertrand de Taulignan, en fait hommage. Comme il n'est pas nommé dans un partage des Baux de 1246, il se pourrait qu'ils ne l'aient acquis qu'en 1249, et sans doute, alors, des Taulignan qui, en aliénant le haut domaine, gardaient le domaine utile qui, en 1285, était encore dans leur famille, puisque, en se référant à l'acte de 1249, Pierre de Caderousse, le même sans doute, renouvelle l'hommage. En 1281, dans un autre partage des Baux, il avait été attribué à Raymond prince d'Orange, comme tous les domaines situés au nord d'Orange : il leur appartient si bien, qu'il n'est pas question de lui dans les hommages que se firent rendre, en 1251, Alfonse de Poitiers, en 1274, le Pape, ni dans la donation de la baronnie de Montauban à son fils Roncelin, par Randonne, alors que Grillon est mentionné (1284).

Aubenas dit que vers 1289, Montaigu fut vendu par P. de Caderousse à Guill. Hugolen, précepteur de la Commanderie de Richerenches, et que l'acte dressé par Olivier de Montmaurin, notaire de Valréas, en donne les limites. Malheureusement il ne dit pas où il a

Digitized by Google

pris ce renseignement. En tout cas, en 1299, selon les manuscrits du Dr Millet, Bertrand de Baux en faisait hommage au Pape.

Vers cette époque le Domaine en passa aux Hospitaliers qui le donnèrent au Pape en 1317. Les termes de la donation sont très instructifs. « Nous donnons... le château et le fort de Montaigu près de Valréas, dont la plus grande partie nous appartenait, avec basse et haute juridiction, sauf ce que quelques pariers (ou coseigneurs) en ont obtenu de nous, avec ses hommes, fief, servitudes, censes et propriétés ; c'était déjà un arrière-fief de l'Église Romaine et de la Cour de Venaissin ; le Prince d'Orange l'avait tenu de cette église, et nous-mêmes la tenions du Prince. » (Nous ne connaissons qu'un de ces pariers. En 1336, Brémonde, femme de Garin Cornillon, de Nyons, vend à Jean de Milhau, de Valréas, le tiers de la juridiction qu'il possédait à Montaigu pour la somme de 50 florins ; juridiction que, sur l'ordre du Recteur, le trésorier du Comtat rachetait aussitôt). Montaigu était désormais du Comtat ; il figure à ce titre sur la liste des communautés taxées pour la taille destinée à payer l'achat de Valréas.

Les disputes entre pays voisins, à propos de leurs limites et de leurs droits réciproques, sont la matière ordinaire de leur histoire. Quelques jours avant le 21 juillet 1317, André de Cornu ou Lacorne, procureur d'Aymar de Poitiers, seigneur de Taulignan, écrivit à Et. de Vidalhiac, juge-mage du Comtat, pour réclamer, pour les Taulignanais, leur droit de pacquerer *pascayraudi*, et autres *explecha* (en provençal, esplecho, signifie le droit d'usage dans les pacages et les bois) que Bernard de Narcès, viguier pontifical de Valréas, poussé par les habitants de Montaigu, voulait leur interdire. La dispute fut réglée le 30 juin 1320. Les gens de Montaigu, convoqués par Estève, crieur public, ceux de Taulignan par Aymar de Bérenger, leur châtelain, au nom d'Aymar de Poitiers et de leurs syndics, se rencontrèrent au serre Julian, qui porte toujours ce nom. Ils prièrent B. de Narcès de faire une sérieuse enquête et d'entendre l'avocat de la viguerie et André Arnaud, clavaire (nous dirions percepteur), de Valréas. Il prononça que les gens de Taulignan seraient remis dans le droit qu'ils avaient depuis plus de quarante ans de pâquerer et d'*explecher* depuis le Lez et les « quatre pierres » (ces

Digitized by Google

quatre pierres sur le chemin entre Montaigu et Grillon existent-elles encore?), mais qu'ils paieraient les bans (ou amendes) en cas de délits. L'acte fut passé dans la terre de Guill. Brisonis ou Brison, famille dont le fief voisin de Montbrison tire sans doute son nom. Et le 7 juillet des pierres furent plantées en présence du viguier assisté du clavaire, aux points marqués dans la transaction précédente, dont acte était fait à chaque plantation.

Digitized by Google

Digitized by Google

LETTRE

de M. le Docteur Victorin LAVAL

au Président de l'Académie

L'Isle, le 21 Novembre 1928.

Monsieur le Président et cher collègue,

J'ai appris par notre dernier bulletin mensuel que, sur la proposition du Président et du bureau, l'Académie m'avait élevé au rang de ses membres d'honneur.

Cette haute distinction, dont j'apprécie tout le prix, récompense en moi de bien faibles mérites, d'où l'obligation de venir vous en remercier plus vivement. En faisant à notre Académie un don, hélas ! bien modeste, j'ai voulu me souvenir que j'en avais été le Président en 1900-1901. J'ai voulu aussi témoigner par ce geste, combien, en présence de sa prospérité toujours grandissante, j'avais quelque fierté d'avoir été, en ce mois de novembre 1880, un des ouvriers de la première heure qui voulurent réveiller du profond sommeil dans lequel il dormait depuis 1847, cet ancien Athénée du Vaucluse, dont la carrière ne fut pas sans gloire, tant par ses travaux que par la notoriété de ses membres, quelques-uns illustres. En 1880, cette société était encore représentée par MM. Hubert d'Anselme, Armand de Pontmartin et les docteurs Hyacinthe Chauffard et Prosper Yvaren. Elle n'était donc pas morte, et, il suffisait pour la ranimer de lui infuser un sang plus jeune, plus ardent. Nous étions alors, en Avignon, quelques-uns, épris du culte des choses de l'esprit et surtout passionnés pour l'histoire de notre petite patrie. Après plusieurs conférences, nous reçûmes des mains de nos anciens de l'Athénée, représentés par le Dr Yvaren, le flambeau sacré avec charge d'en ranimer la flamme expirante.

Certes, l'œuvre était ardue, mais nous étions pleins de bonne volonté et de foi en l'avenir.

Le 29 novembre 1880, eut lieu dans ce même Hôtel-de-Ville, où nous siégeons toujours, la première séance de l'Académie de Vaucluse ré-

Digitized by Google

novée. Y furent présents MM. Dr Carre (Marius), Cerquand (Jean-François), inspecteur d'académie honoraire, Duhamel (Léopold), archiviste du département, Dr Laval (Victorin), médecin aide-major au régiment d'artillerie-pontonnière, Mouzin (Alexis), homme de lettres, receveur municipal, Nicolas (Hector), ingénieur des Ponts-et-Chaussées, Dr Pamard (Alfred), Tacussel (Frédéric), directeur des postes et télégraphes, Dr Villars (Achille), secrétaire général de la société d'Agriculture de Vaucluse.

De cette équipe de la première heure, Alexis Mouzin et moi restons seuls et combien vieux ! Les autres ont payé à la mort le tribut inévitable. Que l'Académie salue leur mémoire de ses regrets ! Ah ! s'ils pouvaient revenir, ne fût-ce que pour un instant, d'un monde d'où l'on ne revient guère, quelle ne serait pas leur légitime satisfaction d'avoir voulu croire et espérer ! Certes, la fortune ne pouvait répondre plus magnifiquement et avec plus de largesse à nos vœux et à nos espoirs. L'Académie de Vaucluse, depuis sa rénovation, n'a cessé de marcher d'un pas hardi et assuré, vers de plus en plus brillantes destinées.

Aujourd'hui, elle compte près de 300 membres et est une des plus florissantes et des plus réputées parmi les Académies de province. Ses réunions mensuelles toujours intéressantes et de haute tenue, sont suivies par une assistance nombreuse et d'élite. Depuis 1881, elle a publié, chaque année, sans aucune interruption, des mémoires, formant à ce jour, outre plusieurs ouvrages hors série, un ensemble de 46 volumes, une véritable bibliothèque dont chacun est riche en travaux de premier ordre, intéressant les sciences, les belles-lettres, les arts, toutes les branches en un mot du savoir humain. Parmi ces travaux, il convient de distinguer particulièrement ceux si nombreux, si documentés, si complets, si attachants, sur les sujets les plus divers de l'histoire de notre pays, si bien qu'on a pû récemment, dans un langage imagé, définir, l'Académie de Vaucluse « *la forteresse des défenseurs de l'histoire locale* ».

C'est qu'en effet, étudier le passé de notre petite patrie dans son histoire politique, religieuse, scientifique et littéraire, dans ses m numents, dans ses institutions, ses mœurs, ses coutumes, rappeler le

Digitized by Google

souvenir de ses grands hommes dans leur vie et dans leurs œuvres, etc... tel fut le but et comme la fin, principale, qu'en 1880, nous avions assignés à notre œuvre de reconstitution. Nos successeurs n'y ont point failli. Notre pays avignonais et comtadin est, entre tous, une mine féconde, qui ne demande qu'à être exploitée pour nous livrer ses trésors. Il s'en suit que les travailleurs intellectuels doivent continuer à diriger de préférence leurs recherches de ce côté. Ce faisant, ils n'accroîtront pas seulement les richesses locales de notre société académique et en feront la renommée toujours plus grande, mais aussi bien, ils contribueront largement à faire mieux connaître notre grande patrie, la France dont toute l'histoire est faite des apports continus des petites patries provinciales.

C'est en m'inspirant de ces considérations que j'ai résolu de fonder un prix quinquennal, destiné à être attribué au meilleur travail qui, dans chaque période de cinq ans, aura été fait, au jugement d'une commission nommée par l'Académie, sur Avignon et le Comté-Venaissin

Puisse mon exemple susciter de plus généreuses initiatives !

Veuillez agréer, Monsieur le Président, et faire agréer au bureau et à l'Académie, avec tous mes remerciements, l'hommage de mon respectueux et reconnaissant dévouement

Docteur Victorin LAVAL.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES PÉRU,

Sculpteurs et Architectes d'Avignon

On ne saurait imaginer à quel point est oubliée aujourd'hui la mémoire des Péru qui, pourtant, comptèrent pendant plus de cent cinquante ans, c'est-à-dire du milieu du XVIIe siècle à la fin du XVIIIe, parmi les sculpteurs et les architectes les plus éminents de leur époque et de leur région. Rien n'en rappelle le souvenir à Avignon, leur patrie, pas même un nom de rue (1). Seule, une vague tradition, s'éteignant de jour en jour, fait encore d'eux les auteurs de *Vierges* décorant quelques façades de maisons ou l'angle de quelques voies publiques.

Ce n'est pas que l'érudition s'en soit absolument désintéressée, mais elle en a parlé si laconiquement et parfois avec si peu de soin, que les rares travaux qu'elle a produits ne peuvent être pour les historiens d'art que d'une très médiocre utilité.

Voyez, par exemple, le Dr Esprit Calvet, le premier et d'ailleurs le seul qui ait esquissé une notice sur les Péru, notice perdue dans ses volumineux manuscrits et ne comptant pas plus de six pages (2). Au point de vue biographique, cette étude est tout-à-fait insuffisante, et, quant à la mention des ouvrages, elle est d'une indigence prodigieuse. Les vides en sont remplis par des phrases laudatives, des éloges académiques, des appréciations qui ne peuvent avoir de réelle valeur que si elles s'appuient sur des exemples probants ou des faits avérés. De sorte

(1) Il convient de dire que Paul Achard, en parlant de la maison des Péru, rue des Chevaliers ou des Porquiers, a écrit : « Substituer aux dénominations de cette rue le nom de ces artistes célèbres, serait, selon nous, un juste hommage à rendre à leur génie ». (*Dictionnaire des rues et places d'Avignon* ; 1857, p. 47).

(2) *Les Péru, sculpteurs et architectes* (Bibliothèque d'Avignon, ms. 2348, fol. 362 à 364).

Digitized by Google

que cette notice, si brève qu'elle soit, est rendue encore trop longue par cette phraséologie abusive et par cette absence de toute critique.

Il n'est même pas certain que l'origine que Calvet donne aux Péru soit exacte. « Les Peru, dit-il, étoient originaires d'Italie. Il est vraisemblable qu'ils s'expatrièrent avec beaucoup de Florentins au XVIe siècle, lorsque ceux-ci se crurent obligés de quitter leur païs sous la domination des Médicis ». Je suis, pour ma part, persuadé que cette origine italienne n'est pas soutenable. Le nom de *Perru* ou *Péru* est bien plutôt d'allure hispanique, et faire venir ceux qui le portaient de Florence à Avignon au XVIe siècle est une hypothèse qui ne résiste pas au plus superficiel des examens. En effet, le Péru le plus anciennement connu, Michel, s'était fixé à Avignon vers le milieu du XVIIe siècle et non point dès le siècle précédent ; il était arrivé du diocèse de Toul, et l'on conviendra que ce n'est guère le chemin qu'il faut prendre pour se transporter de la Toscane dans le Comtat. Une supposition infiniment plus digne de créance est qu'un Perru espagnol s'établit et fit souche dans les Flandres, vers le temps de Charles-Quint et que lorsque, en 1609, les Provinces-Unies échappèrent à l'Espagne, ses descendants se réfugièrent dans la Lorraine, d'où l'un d'eux partit pour Avignon.

Comme je ne voudrais pas être soupçonné de parti-pris à l'égard de l'honorable Calvet, je vais extraire quelques fragments de son travail. Il dit de Michel Péru « qu'il étoit un des premiers hommes de son siècle pour l'architecture et pour la sculpture » ; or, si cela est vrai pour le second de ces arts, cela ne l'est certainement point pour le premier, car aucun document ne nous fait connaître d'œuvre architecturale qui soit de lui ou puisse lui être attribuée. Il rapporte que Pierre Péru exécuta « plusieurs statues admirées des connoisseurs », mais il ne mentionne pas une seule de ces statues et ne nomme aucun des connaisseurs qui les admiraient. « Il y a peu de beaux ouvrages de sculpture à Avignon, ajoute-t-il, qui ne soient sortis du cizeau d'un des Péru ; ils ont été détruits presque tous par l'ignorante scélératesse de nos Vandales ». Puisqu'ils avaient été détruits, n'était-il pas nécessaire qu'un homme qui les avait vus les énumérât et les décrivît, afin que le souvenir n'en fût pas à jamais perdu?

C'était le faible de Calvet, comme de beaucoup d'érudits de son

Digitized by Google

temps, de se cantonner dans des généralités imprécises, et il dédaigna les détails qui, cependant, eussent été bien précieux pour la biographie des Péru et l'histoire de l'art à leur époque. Il achève gravement sa monographie par ces mots : « On se croit en droit d'affirmer, sans crainte d'erreur, qu'aucune famille, non-seulement à Avignon mais ailleurs, n'a produit une suite aussi uniforme ni aussi nombreuse d'artistes célèbres ». Mais afin de montrer pourquoi ils étaient célèbres ne fallait-il pas faire connaître ce qui les avait rendus tels? Pour ce qui est de la suite si nombreuse des Péru, elle ne fut pas aussi exceptionnelle qu'il le prétend, et, sans sortir de la région provençale et comtadine, on pourrait citer les Mignard, les Franque et surtout les Parrocel qui donnent un formel démenti à son assertion.

Il est évident que Calvet pouvait faire beaucoup mieux qu'il n'a fait. Il connaissait les Péru, il fut le contemporain des derniers artistes de ce nom, il fit sculpter son buste par l'un d'eux. Il pouvait obtenir de leur amitié des renseignements qui eussent donné au travail qu'il avait entrepris, et qui était si flatteur pour eux, un intérêt considérable. On tenait alors, dans les familles provençales, ce qu'on appelait des «livres de raison », c'est-à-dire des cahiers ou des registres dans lesquels étaient consignés, pêle-mêle, toutes sortes de faits se rattachant à l'histoire intime du foyer aussi bien qu'aux relations extérieures, aux travaux commandés, à la correspondance, etc. N'est-ce pas avec des matériaux de cette nature que Léon Lagrange, pour ne citer qu'un exemple, a pu écrire sur Joseph Vernet, autre artiste d'Avignon, un ouvrage si documenté et si original? Il serait fort surprenant que les Péru n'eussent pas eu un livre de raison, et il le serait encore plus que — ce livre ayant existé — Calvet ne l'eût pas consulté ; et pourtant il n'en dit rien.

A la vérité, cet écrivain a signalé quelques œuvres importantes des Péru ; mais elles étaient connues de tout le monde, et n'en point parler eût été le fait de la plus insigne ignorance. Et encore se trompe-t-il quand il attribue le tombeau de Simiane à Michel qui, s'il en eût été l'auteur l'aurait conçu et exécuté dix-huit ans après sa mort. On lui aurait su plus de gré d'insister sur les œuvres moins familières au

Digitized by Google

public et perdues au fond d'une chapelle de couvent, d'une église urbaine ou rurale, d'une demeure de particulier, d'un cabinet d'amateur. Loin de là, il semble les avoir sciemment négligées.

Nous devons néanmoins, malgré tous ces oublis, tenir compte de son travail, puisqu'il est le seul que nous possédions de l'époque même où vécurent les Péru ; et il nous faut aussi accepter la plupart de ses appréciations, car il connaissait les œuvres de ces artistes qui ont disparu en grand nombre à la fin du XVIIIe siècle et que, par conséquent, nous ne pouvons juger par nous-mêmes.

Paul Achard, archiviste départemental de Vaucluse, ne pouvait oublier les Péru dans ses notes sur les artistes du Comtat (1). Toutefois, dans le peu de lignes qu il leur accorde, il essaie de jeter quelque lumière sur l'espèce de chaos dont Calvet les avait insuffisamment tirés. Il a eu recours pour cela aux actes consignés dans les registres paroissiaux de la ville d'Avignon ; c'est une méthode qui pouvait lui donner des résultats excellents, s'il avait exécuté ses recherches avec plus de patience et d'attention qu'il ne l'a fait. Il se laissa tromper par quelques dates hâtivement relevées qu'il crut bonnes et qui ne l'étaient pas, et l'arrêtèrent dès le début de ses fouilles. En sorte qu'au lieu de dénouer l'écheveau, il ne fit que l'embrouiller davantage. Je m'explique.

Il écrit que Michel Péru eut deux fils dont l'aîné, Jean, naquit le 2 février 1643 et le cadet, Pierre, le 8 Janvier 1645. Ces dates existent bien dans les registres de baptêmes de la paroisse Notre-Dame-la-Principale ; mais après les avoir recueillies, il fallait s'assurer qu'elles s'appliquaient aux deux fils de Michel qui furent artistes, et c'est précisément ce qu'Achard ne fit point. S'il avait eu l'idée de dresser la liste complète des enfants de Michel, il se serait aperçu tout de suite qu'il faisait fausse route, parce qu'après avoir rencontré un Jean en 1643 et un Pierre en 1645, il aurait déniché un autre Pierre en 1649 et un autre Jean en 1650, qui sont précisément ceux dont il avait à chercher les dates de naissance.

(1) *Notes historiques sur les peintres et sculpteurs du département de Vaucluse.* (*Annuaire de Vaucluse*, 1865, p. 282 et 285).

Digitized by Google

On ne donne pas le même prénom à deux frères à moins que le premier ne soit mort avant la naissance du second, et il est, par conséquent, certain que le Pierre de 1645 n'existait plus en 1649, époque où naquit l'enfant qui hérita de son prénom. Pour ce qui est du Jean de 1643, il était encore en vie lorsque naquit son homonyme de 1650 qui, pour n'être pas confondu avec son aîné, fut appelé, non Jean tout court, mais Jean-Baptiste ; or, dès que l'aîné eut décédé en 1651, le survivant ne fut plus appelé Baptiste, et lui-même signa Jean pendant toute la durée de son existence. Si l'on avait le moindre doute sur cette identité, il n'y a pour le dissiper qu'à se reporter aux actes de décès : Jean Péru mourut en 1723 dans la paroisse Saint-Agricol et fut inhumé dans la paroisse Saint-Didier, et nous voyons le mortuaire de cette première église le prénommer Jean, tandis que celui de la seconde le prénomme Jean-Baptiste. — Et constatons en passant les conséquences de la confusion d'Achard ; car, rencontrant dans les textes Jean et Jean-Baptiste, qui sont le même individu, il en a fait deux personnalités distinctes et leur a consacré des mentions spéciales ; de plus, il a attribué à cet artiste ainsi dédoublé les œuvres que Calvet et Barjavel donnent à Jean-Baptiste II.

Je viens de nommer Barjavel ; mais ce serait bien à tort qu'on me reprocherait de ne pas citer cet historien, attendu que, dans la question des Péru, il est resté au-dessous de tout. Quoiqu'il connût le travail de Calvet, il a complètement omis Michel, Pierre, Jean et le premier Jean-Baptiste, et il ne s'est occupé que du second Jean-Baptiste et de son frère Joseph ; et encore ne l'a-t-il fait qu'avec une extrême négligence, puisqu'il assure que Joseph était sculpteur et architecte, alors qu'il était peintre (1). Il n'y a donc rien à tirer du dictionnaire de Barjavel.

On ne pourrait en dire autant des travaux du chanoine Henri Requin qui a réuni sur les artistes dont il est question une certaine quantité de fiches relatant les actes passés par eux chez les notaires de la région. Il y a marqué, au moins pour le plus grand nombre, le nom de ces notaires et la date de ces actes. Sans doute, les renseignements en sont-ils

(1) *Dictionnaire historique, biographique et bibliographique du département de Vaucluse* ; Carpentras, 1841, t. II, p. 249.

Digitized by Google

très sommaires et parfois insuffisants et ne dispensent-ils jamais d'avoir recours aux originaux ; mais enfin l'ensemble de ces notes constitue une sorte de table analytique de la plus grande utilité et d'une incontestable valeur. Elle m'a rendu personnellement les plus grands services et m'a épargné bien des tâtonnements ; j'en garde à M. Requin une profonde reconnaissance. Malheureusement, ce savant et laborieux ecclésiastique avait complètement négligé la consultation des registres paroissiaux de baptêmes, mariages et décès, et lui-même m'a souvent avoué que cette omission lui avait créé toutes sortes de difficultés pour l'identification des individus, surtout quand ils appartenaient à des familles nombreuses comme celle des Péru, ou que des homonymes s'y rencontraient.

En dehors des écrivains que je viens de citer, je n'ai à constater chez les auteurs des ouvrages spécialement voués aux artistes, que l'absence totale des Péru, sauf E. Bénézit (1) et Louis Gonse (2), qui leur ont fait la charité de quelques lignes puisées, d'ailleurs, à la source Calvet.

C'était pourtant un sujet bien tentant pour les historiens de nos arts provinciaux que la monographie des Péru, et une réelle bonne fortune pour eux que de rencontrer une famille se perpétuant dans le même milieu avec une constance admirable et le souci de maintenir, de père en fils, ses méthodes de travail, ses traditions et l'esprit de ses ateliers. A part le créateur de cette glorieuse lignée, qui était lorrain, tous les membres naquirent à Avignon et à peu près tous y moururent. Il furent singulièrement prolifiques. Michel eut treize enfants, Jean six et chacun des Jean-Baptiste dix. Les mâles, y compris leur ancêtre, furent au nombre de vingt-deux sur un total de quarante enfants, et dans ce chiffre de vingt-deux on trouve huit artistes — à savoir : deux statuaires, quatre sculpteurs-architectes, un peintre et un amateur.

Les mœurs provençales s'implantèrent si fortement dans cette famille qu'elle paraissait en quelque sorte autochtone. L'autorité du

(1) *Dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs de tous les temps et de tous les pays* ; Paris, s. d., t. III, p. 464.

(2) *Les Chefs-d'œuvre des Musées de France. Sculpture* ; Paris, 1904, p. 85-86. — Il attribue à tort le buste de Calvet à Michel Péru.

Digitized by Google

père de famille y était presque aussi grande que dans l'antique Rome, Jean-Baptiste II ne fut émancipé qu'à trente-un ans par son père Jean-Baptiste Ier qui, lui-même, ne l'avait été qu'à quarante-trois. « Nulle part en France, plus que dans le Comtat-Venaissin, dit Etienne Parrocel, l'autorité paternelle n'était respectée ; un père n'accordait souvent à son fils un acte d'émancipation qu'après plus de quarante années d'une soumission absolue et même quand ce fils était devenu depuis longtemps père de famille à son tour... Ces mœurs et ces traditions se perpétuèrent dans le Comtat jusqu'à la Révolution, qui, en affaiblissant l'autorité paternelle et en fixant à vingt-un ans le terme de l'émancipation, les fit disparaître » (1). — Un grand esprit religieux régnait chez les Péru : l'un d'eux fut prêtre, trois dominicains et un clunisien.

Le père était le professeur de ses fils, et l'on ne voit aucun de ceux-ci prendre d'autres maîtres. Le fils était le collaborateur, l'associé de son père, et ne travaillait en son propre nom qu'à un âge relativement avancé. Le centre d'action de tous resta invariablement Avignon, ils ne s'en éloignèrent que dans des circonstances excessivement rares et que pour aller dans quelque ville du Comtat ou de la zône provençale la plus voisine. Contrairement aux usages de leur époque, ils n'eurent jamais l'idée d'aller énerver leur originalité en Italie, excepté Joseph Péru qui, au reste, renia la tradition ancestrale et se fit peintre.

Malgré cette fierté, cette indépendance un peu farouche, les Péru ne purent pas toujours échapper aux influences extérieures, parce qu'il leur fallût satisfaire la clientèle qui leur imposa souvent des œuvres de style baroques, berninesque ou pseudo-classique ; mais ils mettaient dans ces imitations une manière, une touche, une interprétation qui leur étaient tout-à-fait particulières.

Je me suis quelquefois heurté dans mon travail à des difficultés qui, d'ailleurs, étaient inévitables. Naturellement, les actes notariés m'ont facilité la discrimination exacte des ouvrages et la correction des attributions fausses ou hasardées ; mais les ouvrages qui n'ont pas été l'objet

(1) *Monographie des Parrocel* ; Marseille, 1861, p. 72 et 74.

Digitized by Google

d'une documentation quelconque et où le nom de Péru n'est accompagné d'aucun prénom, m'ont donné beaucoup de mal pour leur classement. Il m'a fallu mettre en parallèle les choses douteuses avec les choses authentiques, rapprocher des dates et avoir recours au besoin à l'hypothèse. Je ne me suis résolu à ce dernier parti que lorsque la certitude m'a manqué, et si je n'ai pas sans doute rencontré toujours la vérité, il faut s'en prendre à la fatalité de ce fait, que les œuvres des Péru, étant toutes sorties de la même école, ont un caractère en quelque sorte uniforme, un « air de famille » qui rend les identifications extraordinairement difficiles, sinon impossibles

L'établissement et l'exécution d'une étude comme celle que j'entreprends aujourd'hui ne regardent que l'ouvrier qui s'y est attaché, et le public n'en a cure. Je n'insisterai donc point là-dessus. Je me bornerai à dire, pour en finir avec les préliminaires, que j'ai divisé la notice de chacun des Péru en deux parties : la biographie et le catalogue des ouvrages, avec l'espoir de donner plus de clarté à mon récit. Il ne me reste plus maintenant qu'à souhaiter que ce modeste essai réveille l'attention sur une dynastie d'artistes qui ne méritait point l'oubli où elle est tombée et qui doit redevenir ce qu'elle était autrefois, c'est-à-dire une des gloires d'Avignon.

Digitized by Google

Tableau généalogique des Péru

Michel, sculpteur, 1615-1670. Isabelle Gallois et Marguerite Gavan.

- **Pierre**, sculpteur, 1649-1723. Anne Escorce
- **Jean**, sculpteur et architecte, 1650-1723. Jeanne Topenas
  - **Jean-Baptiste Ier** architecte et sculpteur, 1676-1744. Anne-Marie Rouquet
    - **Jean-Baptiste II**, sculpteur et architecte, 1707-1790. Marie-Cécile Chayla
      - **Jacques-Joseph-Bruno**, architecte, 1745-1794
      - **Jean-Joseph-Dominique** ecclésiastique et amateur d'art, 1759-18...
    - **Joseph**, peintre 1720-1800.

Digitized by Google

Michel, *sculpteur* (1615-1670)

—:—

Michel Péru naquit à Médonville en Lorraine (département des Vosges, canton de Neufchâteau), et comme son acte de décès lui donne cinquante-cinq ans en 1670, nous devons en inférer qu'il vint au monde en 1615 ou dans les environs de cette date. Son contrat de mariage fut passé en 1637 à Avignon : ce qui autorise à supposer qu'il y demeurait depuis un certain temps déjà. Ce jeune homme de vingt-un ans était sculpteur sur bois, et, à l'instar de beaucoup d'artistes de son âge, il dut faire le voyage de la Lorraine au Comtat par étapes à pied, exécutant et vendant ses ouvrages au fur et à mesure pour se mettre en état de continuer sa route avec quelque argent en poche.

Fut-il le premier Péru qui s'établit dans la région comtadine? Je l'avais cru tout d'abord ; mais ensuite un texte que j'avais longtemps ignoré m'a fait, sinon changer d'avis, du moins le modifier quelque peu. Ce texte rapporte qu'un menuisier nommé Jacques Péru travailla, pour la confrérie du Saint-Sacrement de la cathédrale de Cavaillon, à deux portes destinées à fermer le banc des membres de cette confrérie, et que le 10 juin 1643 il reçut 40 sols pour cet ouvrage, non compris, je suppose, la fourniture du bois nécessaire (1). Quel était ce Jacques Péru? Il y a des probabilités pour qu'il ait appartenu à la même famille que Michel. Je les croirais volontiers frères ou cousins. Remarquons que Michel se trouvait à Avignon en 1637 et Jacques à Cavaillon en 1643 ; cela fait huit ans d'intervalle ; il se peut donc qu'ils soient arrivés ensemble dans le Midi, ou que Michel s'y soit installé d'abord et qu'il y ait été rejoint par son parent.

De qui Michel était-il fils? Son contrat de mariage le dit ; mais cet acte est d'une si mauvaise écriture que le nom du père est absolument illisible. Le texte porte que le contrat fut passé le 21 septembre 1637 entre « Michel Perru (2), esculpteur, du lieu de Medonville en Lor-

(1) Archives de Vaucluse, E. *Confréries*, 43 : *Saint-Sacrement de Cavaillon*, fol. 346.

(2) Michel signa cet acte avec deux *r* ; mais depuis n'en employa plus qu'un et ses descendants aussi.

Digitized by Google

raine, diocèse de Toul, habitant d'Avignon, fils naturel et légitime de M .... et Estienne Morisso, vivant mariés, dudit lieu de Medonville, d'une part, et honeste fille Izabeau Galloise, fille naturelle et légitime de M. François, menuisier, et honeste femme Marguerite Gardon, mariés dudit Avignon, d'autre part (1) ». Ainsi que je viens de le dire, le nom que j'ai laissé en blanc est indéchiffrable ; les érudits paléographes auxquels j'en ai soumis la lecture y ont vu : *Elphonse, Eloy Afonso, Delapfons et, Idalphonse,* etc. Peut-être faut-il lire *Alphonse* mal orthographié, et, si cette hypothèse était admise, on pourrait trouver dans un prénom si nettement espagnol une présomption nouvelle de l'origine ibérique des Péru dont j'ai parlé dans la préface. Afin d'obtenir quelque lumière sur les points obscurs de l'ascendance de nos artistes, M. Hyacinthe Chobaut, archiviste du département de Vaucluse, voulut bien écrire, pour m'obliger, à son confrère du département des Vosges, qui lui répondit que les archives de Médonville ne remontaient qu'à 1686 (2).

Par ce contrat de 1637, la fiancée apportait tous ses biens à son futur mari, et il fut convenu que le survivant recevrait en augment de dot 100 écus si c'était Isabeau et 50 si c'était Michel ; le même survivant deviendrait, en outre, possesseur de tous les habits, bagues et joyaux du ménage. Il n'est point stipulé que François Gallois constituerait une dot à sa fille ; il lui en fit pourtant une, puisque le 28 septembre 1639, 50 écus de 3 livres furent versés, par lui, à titre d'acompte (3). Le mariage n'eut lieu que seize mois après la signature du contrat. Je suppose que Michel dut, dans l'intervalle, travailler en collaboration avec son beau-père qui, étant menuisier, pouvait lui faire orner de sculptures ses boiseries, et que la date de la cérémonie nuptiale ne fut

(1) Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : C. Bagnoly, 1637, fol. 143 ; fonds Vincenti, reg. 68.

(2) « Epinal, 28 mai 1928. — Mon cher confrère, je suis tout-à-fait confus de ne pouvoir vous satisfaire, mais les registres paroissiaux de Médonville conservés dans les archives de la commune ne remontent qu'à l'année 1686 (ceux versés par le Greffe commencent en 1761). Par acquit de conscience, j'ai consulté les titres des divers inventaires, sans succès. — Avec tous mes regrets, recevez, mon cher confrère, l'hommage de mes sentiments les meilleurs. **Philippon.** »

(3) Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : C. Bagnoly, 1639, fol. 306 v° ; fonds Vincenti, reg. 70.

Digitized by Google

arrêtée que lorsque le jeune lorrain commença à être connu et à pouvoir exercer son métier pour son propre compte. Cela arriva en juin 1638, époque à laquelle il participa à la décoration du tombeau du gouverneur d'Orange. L'union fut célébrée en la paroisse Notre-Dame-la-Principale le 29 janvier 1639, avec le chanoine Pons Brocard et le clerc Michel Borrel pour témoins (1).

Il naquit de ce mariage, le 27 novembre 1640, une petite fille Honorade, qui ne vécut que six jours et qui, le 27 juin 1641, fut suivie au tombeau par sa mère (2). Voilà Michel veuf et sans enfant après deux ans et quelques mois de ménage. Il ne put se résigner à la solitude et, le 26 septembre suivant, il épousa Marguerite Gavan, fille de Jean Gavan et de Marguerite Poutrat, en la paroisse Saint-Agricol et en présence de l'abbé Pierre Pascalis et de Jacques Léotard, clerc musicien de ladite église (3).

A partir de ce moment, la biographie de Michel ne comporte que quelques faits insignifiants (4) ; je noterai seulement qu'en 1659 il prit à location la maison de Pierre Queiraulx, rue Saint-Antoine, « près de la traverse (5) ». Sa vie était entièrement remplie par ses travaux et il semble qu'il se spécialisa de bonne heure dans la confection des retables et des tabernacles. On le voit occupé dans les églises et les couvents d'Avignon, tantôt chez les religieuses de Notre-Dame et au grand hôpital Sainte-Marthe, tantôt à Sainte-Madeleine, à Saint-Pierre, à Saint-Agricol, aux Cordeliers, à Sainte-Praxède, à Notre-Dame-des-Doms, chez les Jésuites, etc.

Il y avait à cette époque une grande émulation, surtout parmi les

(1) Arch. d'Avignon, GG. *N.-D. la Principale*, mariages, 1631-95, p. 35.

(2) Id., *ibid.*, naissances, 1615-49, p. 345 ; décès, 1595-1643, fol. 117 v° et 120 v°. — Isabeau est prénommée Isabelle en son acte de mariage et Elisabeth en son acte de décès.

(3) Id., GG. *Saint-Agricol*, mariages, 1634-64, fol. 45 v°. — Le 8 mars 1642, Michel versa à son premier beau-père 25 écus de 3 livres pour restitution de partie de la dot d'Isabeau (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* ; C. Bagnoly, 1642, fol. 151 ; fonds Vincenti, reg. 73).

(4) Ainsi, en 1647, il tint sur les fonts baptismaux les enfants d'un Sr Peyrol et d'un Sr Arene (Arch. d'Avignon, GG. *Saint-Pierre*, naissances, 1624-56, fol. 273 v° et 281 v°).

(5) H. Requin, *Notes mss.*, v° *Péru* (Biblioth. d'Avignon).

Digitized by Google

Pénitents noirs, au sujet de la décoration de leurs chapelles ; c'était à qui aurait la plus belle et la plus fastueuse, et l'on ne reculait devant aucune espèce de dépense. Ces Pénitents noirs formaient deux confréries : celle des Florentins au portail Matheron et celle de la Miséricorde à la rue de la Banasterie. Michel sculpta beaucoup pour cette dernière et encore plus pour les Florentins. Il travailla aussi en dehors d'Avignon, au prieuré de Montfavet, à Pont-Saint-Esprit, à Visan, Flassan, Monteux, et même pour Marseille. On trouvera le détail dans le catalogue de ses œuvres.

Il tomba malade en 1665 et, pour parer à tout évènement, il testa le 1er mai. On se rend compte, par la qualité des témoins qui l'assistèrent en cette occasion, du rang qu'il devait occuper dans le monde artistique d'alors ; ce furent, en dehors du notaire Saladin et de noble Jean de Sudre, docteur en médecine, les peintres Pierre-Joseph de Asbrone et Jean Grève, d'Avignon, et les sculpteurs Antoine Chavagniac, Jacques Martinet, de Grenoble, Etienne Jourdan, de Tarascon, et Jacques Bernus, de Mazan.

Dans cet acte, il déclare qu'il se trouve bien disposé de son sens, entendement et mémoire, « bien qu'il soit destenu au lict de maladie corporelle. » Il laisse à ses héritiers le soin de le faire inhumer dans l'église qu'ils choisiront, et de faire prier pour le repos de son âme et celle de ses parents et amis décédés, en payant telle somme qu'il leur semblera bon ; il lègue à chacune de ses filles (Suzanne, Anne, Jeanne et Marguerite) 100 écus de 60 sols payables lorsqu'elles se marieront, et, en attendant, elles seront nourries et entretenues dans sa maison d'habitation aux dépens des héritiers. Il donne 5 sols à tout prétendant sur ses biens et héritage, « l'obmission desquels pourroit invalider le présent testament. » Ses héritiers universels sont à parts égales, Marguerite Gavan, « sa très chère et bien aymée femme » et ses deux fils Jean et Pierre (1). La dite Marguerite Gavan étant «tuteresse, curatrice et légitime administratesse » de ses filles, il lui décer-

(1) Il donne à l'oncle maternel de sa femme, le serrurier Jean Poultras (ce nom est indifféremment écrit Poutras, Poutrat, Poultrac, etc.), plein pouvoir de prendre de son bien tout ce qui lui est dû, sans forme ni figure de procès.

Digitized by Google

ne dès maintenant ladite administration, « sans qu'elle soit tenue de recourir à aucun magistrat pour le faire ». Ce testament fut dressé et signé dans la chambre haute de l'habitation de Michel, « dans laquelle il gist au lict » (1).

Il en fut quitte pour la peur et guérit. Dans les cinq années qu'il lui restait à vivre, il eut le temps de faire encore quelques ouvrages et de devenir père de son treizième et dernier enfant. Une figure en bois qu'il exécuta pour un feu d'artifice tiré en 1668, fut probablement le dernier travail sorti de ses mains. Le 8 février 1670, conjointement avec le sculpteur Jean Lagarde et les menuisiers Souchon et Esprit Audibert, il expertisa la chaire à prêcher que Barthélémy Giraud venait de terminer pour l'église des Grands-Carmes d'Avignon (2), et mourut subitement le lendemain ; on l'inhuma à Saint-Didier (3). Il laissait inachevés un retable pour l'église Saint-Pierre, un autre pour les Dominicains et un cadre sculpté pour les Pénitents de la Miséricorde ; ses fils les terminèrent.

On serait fort embarrassé d'estimer la valeur de ses ouvrages, puisqu'il n'en existe plus aucun. Calvet dit qu'il fut un des premiers hommes de son siècle pour la sculpture (4). Le nombre, la variété et l'importance des besognes qui lui furent confiées attestent, en tout cas, qu'il était fort apprécié de ses contemporains. Calvet et d'autres auteurs assurent qu'il avait été architecte ; rien n'est moins justifié qu'une pareille assertion. On ne peut plus aujourd'hui lui attribuer le tombeau de l'abbé de Simiane. L'agent national Bruny le faisait en 1794 le maître d'œuvre de l'église de l'Oratoire. « Parmi les églises d'Avignon, écrivait-il, on peut distinguer celle des ci-devant Oratoriens ; elle est construite sur le même modèle que celle du noviciat des Jésuites à Rome, dont le dessein fut donné par le célèbre cavaillère Bernini; elle fut construite d'après le plan et le dessein de Mathieu (*sic*) Péru ;

(1) Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : L. Saladin, 1665, fol. 97 v° ; fonds de Beaulieu, reg. 1309.

(2) Id., B. 685, fol. 149.

(3) « Anno 1670 et die 9° februarii, obiit et sepultus est in nostra ecclesia Michael Peru, sculptor egregius, conjux Margaritae Gavan, 55 annorum » (Arch. d'Avignon, GG. *Saint-Didier*, décès, 1668-99, fol. 8 v°).

(4) *Les Péru* (Biblioth. d'Avignon, ms. 2348, fol. 379).

Digitized by Google

sa forme est elliptique, son architecture d'un fort bon genre, sa construction est d'une propreté remarquable pour la coupe des pierres de sa voûte »(1). La vérité m'oblige à dire que cette église fut construite en 1713 sur les plans d'Esprit Joseph Brun, architecte et ingénieur du Comtat, reprise en 1730 par le P. Jean Léonard, oratorien de Marseille, et consacrée en 1750. Michel Péru n'a donc rien à y voir.

Outre ses fils Pierre et Jean, il eut beaucoup d'élèves dont deux, Dedieu et Bernus, s'élevèrent à la célébrité. En voici la liste, d'après le chanoine Requin, avec la date de leurs contrats d'apprentissage : Jean-Baptiste Carcasse (28 Mars 1649), Pierre Magnel (14 Février 1659), Etienne Jourdan (25 Aout 1661), Jean Dedieu d'Arles (16 Avril 1664), Jacques Bernus de Mazan (10 Janvier 1665) et Joseph Ripert d'Eyrague (1665).

Michel Péru eut treize enfants, dont un de sa première femme et les douze autres de la seconde ; tous naquirent à Avignon (2). A savoir : 1. Honorade, 27 Novembre 1640 ; 2. Jean, 2 février 1643 ; 3. Pierre 8 Janvier 1645 ; 4. Marie, 6 juillet 1647 ; 5. Pierre, 25 Mai 1649 ; 6. Jean-Baptiste, 19 juin 1650 ; 7. Suzanne, 2 juin 1652 ; 8. Michel, 18 juillet 1655 ; 9. Jeanne, 16 Mai 1659 ; 10. Hélène, 25 Août 1661 ; 11. Marguerite, 3 Mai 1663 ; 12. Anne,.... 1664 ; 13. Marie, 22 Mai 1666.

Voici ce que j'ai pu recueillir sur ces enfants. Honorade mourut âgée de sept jours. Le premier Jean mourut à huit ans et demi, le 8 Août 1651 (3). Le premier Pierre décéda entre 1645 et 1649, c'est-à-dire avant la naissance du frère qui hérita de son prénom. La première Marie disparut avant 1665, puisqu'elle n'est pas mentionnée dans le testament de son père. Le second Pierre et le second Jean (Jean-Baptiste) furent sculpteurs et ont, plus loin, une notice particulière. Les cinq enfants suivants moururent : Suzanne, le 30 juin 1731 ; Mi-

(1) *Mémoire de l'état des bibliothèques et de tous les monumens des sciences et des arts qui sont dans l'arrondissement de ce district d'Avignon..., dressé par l'Agent national en conformité de l'art 2e de la loy du 8 brumaire (an II).* (Arch. de Vaucluse, T. *Musée et bibliothèque d'Avignon*, carton 1791-1810).

(2) Arch. d'Avignon, GG. *N.-D.-la-Principale*, naissances, 1615-49, p. 345, 357, 386, 418 et 438 ; 1650-86, p. 1 et 29 ; *Saint-Pierre*, 1645-69, fol. 125 v°, 157, 167 v°, 176 ...et 191 v°.

(3) Id., *N.-D.-la-Principale*, décès, 1643-1712, p. 69.

Digitized by Google

Digitized by Google

is-côtés, et Michel Péru fit une statue de *Saint Joseph*, commandée ar la confrérie Saint-Joseph ou des Agonisants ; cette statue fut posée ans la chapelle Saint-Etienne, en une niche décorée par Bernus et ar Grangeon, sculpteurs de Mazan (Arch. de Monteux, GG, 30 : *onfrérie Saint-Joseph*, 1655 - 1792). Dans les mêmes archives et sous a même rubrique, je trouve que, le 19 Mars 1668, les habitants de Monteux promirent à Péru deux émines de blé, mesure d'Avignon, s'il voulait leur sculpter une figure de *Saint Joseph tenant l'enfant Jésus*, en bois d'aube et « en relief ». Il s'agit évidemment de la même statue.

6. **Saint Blaise.** — Vers 1668, les cardeurs de laine de Monteux (Vaucluse) demandèrent à Péru une statue de *Saint-Blaise*, patron de leur confrérie (Arch. de Monteux, GG. 32 : *confrérie Saint-Blaise*, 1657-1792).

7. — 12. **Deux Anges et quatre Saints.** — Le 21 octobre 1665, Péru promit à André Eustache,« marchand organiste », résidant à Marseille et stipulant pour Christophe Noiratre, sculpteur de la même ville, de faire et parfaire en neuf mois deux grands *Anges*, en bois d'aube, de la hauteur de 6 pans, tenant chacun un cartouche, l'un aux armes du cardinal de Richelieu, et l'autre à celles du cardinal Mazarin ; plus quatre *figures*, également en aube, de 7 pans de hauteur,représentant tels saints qui plairont à l'évêque de Nimes (Anthime-Denis Cohon). « Laquelle présentation des dites figures sera baillée audit Péru dans un mois prochain, » au prix universel de 300 livres tournoises, monnaie de roi, payable par Eustache. 45 présentement et les 255 restantes partie dans quatre mois et le solde à l'achèvement de la besogne. Péru était tenu de faire porter la dite besogne à ses dépens sur le port du Rhône à Avignon et à l'embarquer dans un bateau qu'Eustache lui désignera. Quittance finale, 15 juillet 1667 (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : J.F. de Rotta, 1665, fol. 447 ; fonds Pradon, reg. 937).

13. **Atlas portant le monde.** — Figure en bois pour un feu d'artifice tiré à Avignon le 21 janvier 1668.« Thrésorier,payés à Mr Michel Pérut (*sic*), sculpteur de cette ville la somme de vingt huict escus de trois

Digitized by Google

chel le 18 Août 1657 ; Jeanne, le 6 janvier 1733 ; Hélène le 11 juillet 1668 et Marguerite le 19 Mars 1724 (1). Je n'ai pu trouver le baptistaire de l'avant-dernier enfant, Anne ; son mortuaire est du 24 octobre 1703 et lui donne quarante ans ; cette dernière indication est évidemment erronée, puisqu'elle fait remonter sa naissance à 1663, date à laquelle naquit sa sœur Marguerite ; elle vint au monde vraisemblablement dans les derniers mois de 1664 ou les premiers de 1665, et en tout cas avant le testament de son père, qui la mentionne. — Enfin, la seconde Marie fut la femme du peintre Jacques-Ignace Parrocel. elle testa le 27 juin 1731 (2) et mourut veuve le 2 avril 1752 (3). Quant à Marguerite Gavan, veuve de Michel, on verra dans la biographie de son fils Pierre qu'elle testa en 1683 et mourut le 11 juillet de la même année (4).

(1) Voir aux dates les décès de N.-D.-la-Principale, 1717-79, et de Saint Didier, 1644-68.

(2) Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : J.-A. Bernard, 1732, fol. 259 ; fonds Pradon, reg. 329.

(3) Arch. d'Avignon, GG. N.-D.-la-Principale, décès 1713-79, p. 336.

(4) Id., *ibid.*, décès, 1643-1712, p. 308.

Digitized by Google

Catalogue des œuvres de Michel Péru

I. Inscriptions et tombeau

1. **Epitaphe de Christophe de Dohna.** — Ursule de Salms, veuve de Christophe de Dohna, gouverneur d'Orange, mort en 1637, fut elle-même gouvernante de cette principauté de 1637 à 1649 et obtint que son fils Frédéric le fût après elle. Elle érigea à son mari un tombeau dont elle confia l'exécution au menuisier Jean Gordon, lequel, pour exécuter un tel ouvrage, dut avoir recours à divers artistes. Il donna à Michel Péru, le 28 juin 1638, le prix fait de la gravure sur marbre de l'épitaphe du défunt, moyennant 120 écus de 6 livres. Cette somme de 720 livres était tellement importante pour une simple inscription qu'on doit admettre que l'artiste sculpta aussi le cadre et les ornements dans la même pièce de marbre. Il toucha un acompte de 6 pistoles de 10 livres 2 sols le 23 Août 1639 et fut soldé le 6 juillet 1640 (Archives de Vaucluse. E. *Notaires* : C. Bagnoly, 1638, fol. 254 v°, et 1639, fol. 271 ; fonds Vincenti, reg. 69 et 70).

3. **Inscription à l'hôpital d'Avignon.** — Le 5 Août 1653, Michel reçut de l'hôpital Sainte-Marthe ou grand hôpital, 18 livres pour avoir inscrit dans un tableau en pierre de Pernes la fondation, par Melchior-Jacques de Joannis de Nochères (grand-père de la célèbre marquise de Ganges), d'une messe pour chaque pauvre qui décèderait dans le dit établissement. (Arch. hospitalières d'Avignon : *Sainte-Marthe*, E. 38, mandat 144).

2. **Tombeau de François de Fresne.** — Louis de Vendôme, duc de Mercœur, fut envoyé, le 8 Avril 1652, par Louis XIV, pour commander ses troupes dans la Provence, alors troublée par les factions des Mazeuns et des Canivets. Il dut soumettre par la force les villes qui ne voulaient pas le reconnaitre, entre autres celle de Tarascon, pen-

Digitized by Google

dant le siège de laquelle fut tué l'un de ses meilleurs officiers, François de Fresne. Le fils du défunt, Jacques, chevalier, capitaine au régiment de Vendôme, bailla le 27 septembre 1652, à Michel Péru « escul-teur d'Avignon», le prix-fait du tombeau de son père en l'église Sainte-Marthe de Tarascon. Ce monument, long de huit pans et large de quatre, devait être en pierre de Pernes et l'artiste devait y sculpter les armes du gîsant avec l'inscription suivante en capitales romaines remplies d'un mastic noir : *Cy git noble François de Fresne, en son vivant chevallier, seigneur des Prés de Bonjéal et Danon, premier capitaine majour du régiment de Mgr. le duc de Vendosme, mareschal de bataille dans les armées du Roy, capitaine du chasteau de Montréal en Bourgouine, lequel a esté blessé le 20 juin au siège du chasteau de Tharascon d'une mousquetade au genouil, estant dans l'armée du Roy, commandée par Mgr. le duc de Mercœur et décédé audit Tharascon le 29 me dudit mois, année* 1652. *Priez Dieu pour son ame.* L'ouvrage devait être livré dans quatre mois, moyennant la somme de 60 livres tournois dont acompte préalable de 2 pistoles d'Espagne (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : G. de Vany, 1652, fol. 248 ; fonds Vincenti, reg. 2080.)

II. Statues.

4. **Vierge**. — En 1650, les recteurs de « l'Hospital du pont Saint-Benoist » (Saint-Bénézet),firent exécuter différents ouvrages au prieuré Notre-Dame de Bon-Repos à Montfavet (banlieue d'Avignon), qui dépendait de leur établissement. Péru exécuta une figure de la *Vierge* qui fut mise en place devant la porte du clos de Montfavet et pour laquelle il reçut 54 livres le 10 juin 1650 Le même jour, il fut payé 12 livres à Claude Michel pour le transport de la statue, et le 20 juin 48 livres à Jean Dragon pour la bâtisse d'un piédestal à degrés, et 305 livres 5 sols au serrurier François Poutras pour la balustrade de ce piédestal (Arch. hospital. d'Avignon : *Saint-Bénézet,* supplém. E. 27, fol. 137 et v°).

5. **Saint-Joseph**. — Dès 1655, d'importantes réparations furent faites à l'église de Monteux (Vaucluse). Jourdan y exécuta des boiseries et des sculptures ; un autre Jourdan dora la voûte ; un artiste d Bedoin, dont le nom n'est pas indiqué, peignit des médaillons dans ces

Digitized by Google

bas-côtés, et Michel Péru fit une statue de *Saint Joseph*, commandée par la confrérie Saint-Joseph ou des Agonisants ; cette statue fut posée dans la chapelle Saint-Etienne, en une niche décorée par Bernus et par Grangeon, sculpteurs de Mazan (Arch. de Monteux, GG, 30 : *confrérie Saint-Joseph*, 1655 - 1792). Dans les mêmes archives et sous la même rubrique, je trouve que, le 19 Mars 1668, les habitants de Monteux promirent à Péru deux émines de blé, mesure d'Avignon, s'il voulait leur sculpter une figure de *Saint Joseph tenant l'enfant Jésus*, en bois d'aube et « en relief ». Il s'agit évidemment de la même statue.

6. **Saint Blaise.** — Vers 1668, les cardeurs de laine de Monteux (Vaucluse) demandèrent à Péru une statue de *Saint-Blaise*, patron de leur confrérie (Arch. de Monteux, GG. 32 : *confrérie Saint-Blaise*, 1657-1792).

7. — 12. **Deux Anges et quatre Saints.** — Le 21 octobre 1665, Péru promit à André Eustache,« marchand organiste », résidant à Marseille et stipulant pour Christophe Noiratre, sculpteur de la même ville, de faire et parfaire en neuf mois deux grands *Anges*, en bois d'aube, de la hauteur de 6 pans, tenant chacun un cartouche, l'un aux armes du cardinal de Richelieu, et l'autre à celles du cardinal Mazarin ; plus quatre *figures*, également en aube, de 7 pans de hauteur,représentant tels saints qui plairont à l'évêque de Nimes (Anthime-Denis Cohon). « Laquelle présentation des dites figures sera baillée audit Péru dans un mois prochain, » au prix universel de 300 livres tournoises, monnaie de roi, payable par Eustache. 45 présentement et les 255 restantes partie dans quatre mois et le solde à l'achèvement de la besogne. Péru était tenu de faire porter la dite besogne à ses dépens sur le port du Rhône à Avignon et à l'embarquer dans un bateau qu'Eustache lui désignera. Quittance finale, 15 juillet 1667 (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : J.F. de Rotta, 1665, fol. 447 ; fonds Pradon, reg. 937).

13. **Atlas portant le monde.** — Figure en bois pour un feu d'artifice tiré à Avignon le 21 janvier 1668.« Thrésorier,payés à Mr Michel Pérut (*sic*), sculpteur de cette ville la somme de vingt huict escus de trois

Digitized by Google

livres pièce, moitié bonne monnaie et moitié patas pour semblable somme que luy a esté accordée pour la figure qu'il a faicte en relief de bois d'aube représentant *Atlas soustenant sur ses espaules un grand globe ou sphère* pour mettre sur la machine du feu d'artifice que la ville faict dresser pour la réjouissance publique de la promotion de cette légation d'Avignon faicte par N.S. Père le Pape Clément neufviesme de la personne de monseigneur l'Eminentissime cardinal Rospigliosi, son nepveu, et rapportant le présent avec acquist, ladite somme vous sera admise en vos comptes. Donné en Avignon, ce vingt uniesme febvrier mil six cents soixante huit. Au verso : « Je soubsigné confesse avoir reçu les vint huit escus comme apert par le présent mandat cy derrière. En fois de ce ay fait cest aquit en Avignon le vint quatre febvrier mil six cents soixante huit. *Michel Péru.* » (Arch. d'Avignon, CC. *Comptes*, 1668; pièces justificatives, mandat 217).

14 — 18. **Figurines de crèches**. — La confrérie du Chapelet érigée en l'église Notre-Dame-des-Doms, métropole d'Avignon, paya à Michel Péru, en 1652, 20 sols pour la réparation des mains et des doigts de la statue de la *Vierge* et de celle de *Saint Joseph*.On lit dans les comptes de cette confrérie : « Le 20 Mars 1656, j'ay payé à M. Micheau Péru pour une main de bois qu'il a faict à la *Vierge*, 4 livres, » et, la même année l'artiste toucha 21 livres, puis 33 pour ouvrages non spécifiés. Enfin, le 10 janvier 1666, il reçut 30 livres pour deux figures, le *Berger et la Bergère*, destinées à la nativité (crèche) de la chapelle de la dite confrérie, et 20 sols pour réparation des mains et des doigts de la *Vierge* et de *Saint Joseph* (Arch. de Vaucluse, E *Confréries*, 3 : *Chapelet des Doms*, fol. 388 ; 85, 144 et 147). — Un inventaire de la Confrérie du Rosaire de l'église paroissiale de Flassan (Vaucluse), de 1663, contient la mention suivante : « Une figure de *Nostre Dame* avec une figure du petit *Jésus* pour la nativité que M. Michel Péru, sculpteur d'Avignon, a faictes au prix de 9 escus, moitié patas moitié bel argent, lesquelles par la permission de Mr. le grand vicaire de Carpentras ont esté bénites par moy Pierre Motte, vicaire, la veille de Noël dernier mil six cents soixante-trois. » Entier paiement : 30 sols, le 1er février 1664. En 1666, Péru reçut de la même confrérie 20 livres

Digitized by Google

d'un *Saint Joseph*, statuette pour la même nativité (Id., *Confréries*, 46 : *Rosaire de Flassan*, p. 43 et 47).

19. **Sénèque et sa Femme.** — Dans un inventaire des meubles de Jean-Baptiste-Joseph de Sudre, fait en 1680 et conservé dans les papiers de la famille Gaudin, à Pernes (Vaucluse), on lit : «Plus deux bustes de marbre à demy corps presque au naturel. représentant l'un *Sénèque* et l'autre sa *Femme*. Ils ont été faits par M. Péru le père et valent un louis d'or les deux » (H. Requin, *Notes mss.* — Biblioth. d'Avignon).

N.B. — Il n'a pas été compris dans cette série les nombreuses figures sculptées pour les tabernacles, retables, etc. Remarque valable pour le catalogue de tous les Péru.

III. Retables et tabernacles

20. **Retable des Pénitents de la Miséricorde.** — Les Pénitents de la Miséricorde d'Avignon, rue de la Banasterie, décidèrent, le 9 septembre 1635, de remplacer leur ancien retable qui était « gasté » et d'en faire exécuter un nouveau par le menuisier Blachière, lequel retable serait occupé par quatre tableaux demandés à Nicolas Mignard (Arch. de Vaucluse, H. *Pénitents noirs de la Miséricorde* (*Maison de santé*), 4, fol. 134) Ce projet ayant été abandonné, ce fut seulement quatorze ans après qu'on y revint. Dans la délibération du 3 juin 1649, les confrères déclarèrent qu'il fallait pour leur autel un nouveau tableau, parce que celui qui s'y trouvait était tout abîmé et qu'il était indécent que la chapelle fût sans un retable neuf et « bien dévot». Pour cet ouvrage, il était nécessaire de chercher une personne « à ce bien intelligente et capable », quelque bon peintre, et s'il se peut M. Mignard, avec un cadre en bois de noyer qui sera confié à un habile charpentier (Id., *Ibid.*, 4, fol. 171, v°). Le 14 Juillet, le prix-fait, s'élevant à la somme de 1100, livres, fut accordé au S^r^ Dominique (Domenico Borboni) pour le dessin, à François Blachière pour la menuiserie en noyer, et à Michel Péru pour la sculpture (fol. 172). Le recteur déclara, le 2 février 1650, que le dessin du cadre avait été commencé par son prédécesseur ; mais que ce beau cadre, en noyer, demeurerait comme imparfait si l'on n'ajoutait pas des pilastres derrière les colonnes du retable, « l'ordre de

Digitized by Google

chel le 18 Août 1657 ; Jeanne, le 6 janvier 1733 ; Hélène le 11 juillet 1662 et Marguerite le 19 Mars 1724 (1). Je n'ai pu trouver le baptistaire de l'avant-dernier enfant, Anne ; son mortuaire est du 24 octobre 1703 et lui donne quarante ans ; cette dernière indication est évidemment erronée, puisqu'elle fait remonter sa naissance à 1663, date à laquelle naquit sa sœur Marguerite ; elle vint au monde vraisemblablement dans les derniers mois de 1664 ou les premiers de 1665, et en tout cas avant le testament de son père, qui la mentionne. — Enfin, la seconde Marie fut la femme du peintre Jacques-Ignace Parrocel. elle testa le 27 juin 1731 (2) et mourut veuve le 2 avril 1752 (3). Quant à Marguerite Gavan, veuve de Michel, on verra dans la biographie de son fils Pierre qu'elle testa en 1683 et mourut le 11 juillet de la même année (4).

(1) Voir aux dates les décès de N.-D.-la-Principale, 1717-79, et de Saint Didier, 1644-68.

(2) Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : J.-A. Bernard, 1732, fol. 259 ; fonds Pradon, reg. 329.

(3) Arch. d'Avignon, GG. N.-D.-la-Principale, décès 1713-79, p. 336.

(4) Id., *ibid.*, décès, 1643-1712, p. 308.

Digitized by Google

Catalogue des œuvres de Michel Péru

I. Inscriptions et tombeau

1. **Epitaphe de Christophe de Dohna.** — Ursule de Salms, veuve de Christophe de Dohna, gouverneur d'Orange, mort en 1637, fut elle-même gouvernante de cette principauté de 1637 à 1649 et obtint que son fils Frédéric le fût après elle. Elle érigea à son mari un tombeau dont elle confia l'exécution au menuisier Jean Gordon, lequel, pour exécuter un tel ouvrage, dut avoir recours à divers artistes. Il donna à Michel Péru, le 28 juin 1638, le prix fait de la gravure sur marbre de l'épitaphe du défunt, moyennant 120 écus de 6 livres. Cette somme de 720 livres était tellement importante pour une simple inscription qu'on doit admettre que l'artiste sculpta aussi le cadre et les ornements dans la même pièce de marbre. Il toucha un acompte de 6 pistoles de 10 livres 2 sols le 23 Août 1639 et fut soldé le 6 juillet 1640 (Archives de Vaucluse. E. *Notaires* : C. Bagnoly, 1638, fol. 254 v°, et 1639, fol. 271 ; fonds Vincenti, reg. 69 et 70).

3. **Inscription à l'hôpital d'Avignon.** — Le 5 Août 1653, Michel reçut de l'hôpital Sainte-Marthe ou grand hôpital, 18 livres pour avoir inscrit dans un tableau en pierre de Pernes la fondation, par Melchior-Jacques de Joannis de Nochères (grand-père de la célèbre marquise de Ganges), d'une messe pour chaque pauvre qui décèderait dans le dit établissement. (Arch. hospitalières d'Avignon : *Sainte-Marthe*, E. 38, mandat 144).

2. **Tombeau de François de Fresne.** — Louis de Vendôme, duc de Mercœur, fut envoyé, le 8 Avril 1652, par Louis XIV, pour commander ses troupes dans la Provence, alors troublée par les factions des Sabreurs et des Canivets. Il dut soumettre par la force les villes qui ne voulaient pas le reconnaitre, entre autres celle de Tarascon, pen-

Digitized by Google

dant le siège de laquelle fut tué l'un de ses meilleurs officiers, Fran de Fresne. Le fils du défunt, Jacques, chevalier, capitaine au re ment de Vendôme, bailla le 27 septembre 1652, à Michel Péru « esc teur d'Avignon», le prix-fait du tombeau de son père en l'église Sain Marthe de Tarascon. Ce monument, long de huit pans et large de qu tre, devait être en pierre de Pernes et l'artiste devait y sculpter l armes du gîsant avec l'inscription suivante en capitales romaines re plies d'un mastic noir : *Cy git noble François de Fresne, en son vi chevallier, seigneur des Prés de Bonféal et Danon, premier capitai majour du régiment de Mgr. le duc de Vendosme, mareschal de batai dans les armées du Roy, capitaine du chasteau de Montréal en Bou gouine, lequel a esté blessé le 20 juin au siège du chasteau de Tharas d'une mousquetade au genouil, estant dans l'armée du Roy, comman par Mgr. le duc de Mercœur et décédé audit Tharascon le 29 me du mois, année* 1652. *Priez Dieu pour son ame.* L'ouvrage devait êt livré dans quatre mois, moyennant la somme de 60 livres tourn dont acompte préalable de 2 pistoles d'Espagne (Arch. de Vaucluse E. *Notaires* : G. de Vany, 1652, fol. 248 ; fonds Vincenti, reg. 20&

II. Statues.

4. **Vierge**. — En 1650, les recteurs de « l'Hospital du pont Saint-Benoist » (Saint-Bénézet),firent exécuter différents ouvrages au prieuré Notre-Dame de Bon-Repos à Montfavet (banlieue d'Avignon), qui dépendait de leur établissement. Péru exécuta une figure de la *Vierge* qui fut mise en place devant la porte du clos de Montfavet et pour laquelle il reçut 54 livres le 10 juin 1650 Le même jour, il fut payé 12 livres à Claude Michel pour le transport de la statue, et le 20 juin 48 livres à Jean Dragon pour la bâtisse d'un piédestal à degrés, et 305 livres 5 sols au serrurier François Poutras pour la balustrade de ce piédestal (Arch. hospital. d'Avignon : *Saint-Bénézet*, supplém. E. 27, fol. 137 et v°).

5. **Saint-Joseph**. — Dès 1655, d'importantes réparations furent faites à l'église de Monteux (Vaucluse). Jourdan y exécuta des boiseries et des sculptures ; un autre Jourdan dora la voûte ; un artiste d Bedoin, dont le nom n'est pas indiqué, peignit des médaillons dans

Digitized by Google

bas-côtés, et Michel Péru fit une statue de *Saint Joseph*, commandée par la confrérie Saint-Joseph ou des Agonisants ; cette statue fut posée dans la chapelle Saint-Etienne, en une niche décorée par Bernus et par Grangeon, sculpteurs de Mazan (Arch. de Monteux, GG, 30 : *confrérie Saint-Joseph*, 1655 - 1792). Dans les mêmes archives et sous la même rubrique, je trouve que, le 19 Mars 1668, les habitants de Monteux promirent à Péru deux émines de blé, mesure d'Avignon, s'il voulait leur sculpter une figure de *Saint Joseph tenant l'enfant Jésus*, en bois d'aube et « en relief ». Il s'agit évidemment de la même statue.

6. **Saint Blaise.** — Vers 1668, les cardeurs de laine de Monteux (Vaucluse) demandèrent à Péru une statue de *Saint-Blaise*, patron de leur confrérie (Arch. de Monteux, GG. 32 : *confrérie Saint-Blaise*, 1657-1792).

7. — 12. **Deux Anges et quatre Saints.** — Le 21 octobre 1665, Péru promit à André Eustache,« marchand organiste », résidant à Marseille et stipulant pour Christophe Noiratre, sculpteur de la même ville, de faire et parfaire en neuf mois deux grands *Anges*, en bois d'aube, de la hauteur de 6 pans, tenant chacun un cartouche, l'un aux armes du cardinal de Richelieu, et l'autre à celles du cardinal Mazarin ; plus quatre *figures*, également en aube, de 7 pans de hauteur,représentant tels saints qui plairont à l'évêque de Nimes (Anthime-Denis Cohon). « Laquelle présentation des dites figures sera baillée audit Péru dans un mois prochain, » au prix universel de 300 livres tournoises, monnaie de roi, payable par Eustache. 45 présentement et les 255 restantes partie dans quatre mois et le solde à l'achèvement de la besogne. Péru était tenu de faire porter la dite besogne à ses dépens sur le port du Rhône à Avignon et à l'embarquer dans un bateau qu'Eustache lui désignera. Quittance finale, 15 juillet 1667 (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : J.F. de Rotta, 1665, fol. 447 ; fonds Pradon, reg. 937).

13. **Atlas portant le monde.** — Figure en bois pour un feu d'artifice tiré à Avignon le 21 janvier 1668.« Thrésorier,payés à Mr Michel Pérut (*sic*), sculpteur de cette ville la somme de vingt huict escus de trois

Digitized by Google

livres pièce, moitié bonne monnaie et moitié patas pour semblable somme que luy a esté accordée pour la figure qu'il a faicte en relief de bois d'aube représentant *Atlas soustenant sur ses espaules un grand globe ou sphère* pour mettre sur la machine du feu d'artifice que la ville faict dresser pour la réjouissance publique de la promotion de cette légation d'Avignon faicte par N.S. Père le Pape Clément neufviesme de la personne de monseigneur l'Eminentissime cardinal Rospigliosi, son nepveu, et rapportant le présent avec acquist, ladite somme vous sera admise en vos comptes. Donné en Avignon, ce vingt uniesme febvrier mil six cents soixante huit». Au verso : « Je soubsigné confesse avoir reçu les vint huit escus comme apert par le présent mandat cy derrière. En fois de ce ay fait cest aquit en Avignon le vint quatre febvrier mil six cents soixante huit. *Michel Péru.* » (Arch. d'Avignon, CC. *Comptes*, 1668; pièces justificatives, mandat 217).

14 — 18. **Figurines de crèches**. — La confrérie du Chapelet érigée en l'église Notre-Dame-des-Doms, métropole d'Avignon, paya à Michel Péru, en 1652, 20 sols pour la réparation des mains et des doigts de la statue de la *Vierge* et de celle de *Saint Joseph*.On lit dans les comptes de cette confrérie : « Le 20 Mars 1656, j'ay payé à M. Micheau Péru pour une main de bois qu'il a faict à la *Vierge*, 4 livres, » et, la même année l'artiste toucha 21 livres, puis 33 pour ouvrages non spécifiés. Enfin, le 10 janvier 1666, il reçut 30 livres pour deux figures, le *Berger et la Bergère*, destinées à la nativité (crèche) de la chapelle de la dite confrérie, et 20 sols pour réparation des mains et des doigts de la *Vierge* et de *Saint Joseph* (Arch. de Vaucluse, E. *Confréries*, 3 : *Chapelet des Doms*, fol. 388 ; 85, 144 et 147). — Un inventaire de la Confrérie du Rosaire de l'église paroissiale de Flassan (Vaucluse), de 1663, contient la mention suivante : « Une figure de *Nostre Dame* avec une figure du petit *Jésus* pour la nativité que M. Michel Péru, sculpteur d'Avignon, a faictes au prix de 9 escus, moitié patas moitié bel argent, lesquelles par la permission de Mr. le grand vicaire de Carpentras ont esté bénites par moy Pierre Motte, vicaire, la veille de Noël dernier mil six cents soixante-trois. » Entier paiement : 30 sols, le 1er février 1664. En 1666, Péru reçut de la même confrérie 20 livres

Digitized by Google

d'un *Saint Joseph*, statuette pour la même nativité (Id., *Confréries*, 46 : *Rosaire de Flassan*, p. 43 et 47).

19. **Sénèque et sa Femme.** — Dans un inventaire des meubles de Jean-Baptiste-Joseph de Sudre, fait en 1680 et conservé dans les papiers de la famille Gaudin, à Pernes (Vaucluse), on lit : «Plus deux bustes de marbre à demy corps presque au naturel, représentant l'un *Sénèque* et l'autre sa *Femme*. Ils ont été faits par M. Péru le père et valent un louis d'or les deux » (H. Requin, *Notes mss.* — Biblioth. d'Avignon).

N.B. — Il n'a pas été compris dans cette série les nombreuses figures sculptées pour les tabernacles, retables, etc. Remarque valable pour le catalogue de tous les Péru.

III. Retables et tabernacles

20. **Retable des Pénitents de la Miséricorde.** — Les Pénitents de la Miséricorde d'Avignon, rue de la Banasterie, décidèrent, le 9 septembre 1635, de remplacer leur ancien retable qui était « gasté » et d'en faire exécuter un nouveau par le menuisier Blachière, lequel retable serait occupé par quatre tableaux demandés à Nicolas Mignard (Arch. de Vaucluse, H. *Pénitents noirs de la Miséricorde* (*Maison de santé*), 4, fol. 134) Ce projet ayant été abandonné, ce fut seulement quatorze ans après qu'on y revint. Dans la délibération du 3 juin 1649, les confrères déclarèrent qu'il fallait pour leur autel un nouveau tableau, parce que celui qui s'y trouvait était tout abîmé et qu'il était indécent que la chapelle fût sans un retable neuf et « bien dévot». Pour cet ouvrage, il était nécessaire de chercher une personne « à ce bien intelligente et capable », quelque bon peintre, et s'il se peut M. Mignard, avec un cadre en bois de noyer qui sera confié à un habile charpentier (Id., *Ibid.*, 4, fol. 171, v°). Le 14 Juillet, le prix-fait, s'élevant à la somme de 1100, livres, fut accordé au S^r^ Dominique (Domenico Borboni) pour le dessin, à François Blachière pour la menuiserie en noyer, et à Michel Péru pour la sculpture (fol. 172). Le recteur déclara, le 2 février 1650, que le dessin du cadre avait été commencé par son prédécesseur ; mais que ce beau cadre, en noyer, demeurerait comme imparfait si l'on n'ajoutait pas des pilastres derrière les colonnes du retable, « l'ordre de

Digitized by Google

l'architecture y estant absolument choqué puisqu'il ordonne que toutes les colonnes doivent avoir des pilastres par dernier (derrière), et qu'on ne devoit point pour une petite despense laisser cet ouvrage sans le rendre eslevé dans toutes ses parties. » Cela fut adopté et le prix-fait de ces pilastres donné à Barthélémy Blachière, menuisier, et à Michel, sculpteur, pour la somme de 22 écus, et celui des piédestaux de pierre au maçon Gabriel Boutin, moyennant 15 écus (fol. 175). Ce travail fut suivi d'autres, dont il sera parlé aux N^os 32 et 41.

21. **Retable à Pont-Saint-Esprit.** — Les Pénitents noirs de Pont-Saint-Esprit (Gard) donnèrent à Péru, le 22 septembre 1655, le prix-fait d'un retable en bois d'aube pour l'autel de leur chapelle, avec une figure de *Saint Jean* en relief « au mitan ». Un italien qui signait O. H° P° (Ottavio Palumbo) fut chargé de dorer de plein or tout le retable, à la réserve de la niche, destinée à recevoir le *Saint Jean* et devant être peinte en azur fleurdelisé d'or. Péru avait jusqu'à la fin février pour exécuter la besogne et jusqu'à la fin mai pour sculpter le saint. Le prix fut convenu à 240 livres pour Péru, dont 85 d'acompte, et à 210 livres pour Palumbo, dont 70 d'acompte ; le solde était payable à l'achèvement de l'ouvrage. Le sculpteur, qui devait faire son travail à Avignon, était tenu de le transporter et mettre en place à Pont-Saint-Esprit, aux frais des confrères (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : R. Maselli, 1655, fol. 561 ; fonds de Beaulieu, reg. 897).

22-23. **Retables de Saint-Pierre.** — Péru exécuta deux retables à l'église paroissiale Saint-Pierre d'Avignon, l'un pour l'aumône de l'Epicerie et de la Ferraterie, dans la chapelle de Bethléem devenue la chapelle Sainte-Anne, et l'autre pour la confrérie des notaires et des greffiers, dans la chapelle Notre-Dame-de-la-Conception. — Le premier fut baillé, le 12 avril 1658, au sculpteur Michel Péru et au menuisier Pierre Chabrier ; l'acte ne donne aucun détail descriptif sur l'ouvrage commandé ; les deux prix-faiteurs avaient six mois pour l'exécuter, au prix de 240 livres royales, dont 78 comptant et le restant payable par moitié à mi-besogne faite et au parachèvement ; l'un des témoins du contrat fut le peintre Reynaud Levieux. Quittance finale. 19 juin 1659 (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : P. Mounier, 1658, fol.

Digitized by Google

474 v° ; fonds Pons, reg. 1707). — Le second fut baillé, le 23 décembre 1659, par ce même peintre Levieux qui était chargé du dessin, à Péru pour la sculpture et à Mathieu Trantoul pour la menuiserie. Celui-ci devait fournir tout le bois d'aube nécessaire, sauf celui de quatre chapitaux, de quatre enfants et de quatre vases prévus dans le devis, qui serait fourni par Péru. Levieux s'engagea à payer 66 écus 40 sols au sculpteur et 65 au menuisier, dont acompte préalable de 20 écus à chacun (Id., *ibid.* : J.-F. de Rotta, 1659, fol. 351 v° ; fonds Pradon, reg. 931). Ce retable est un des ouvrages que Péru ne put achever avant sa mort, on ne sait pourquoi ; car il avait dix mois pour le faire et devait la livrer en Octobre 1660.

24. **Retable de Saint-Agricol.** — Péru et Jacques Jean promirent, le 27 novembre 1660, au chapitre de la paroisse Saint-Agricol d'Avignon, de construire un « retable *sive* ornement du grand autel », en bois d'aube, « avec les embellissements de leur art », conformément au dessin de Dominique Bourbon (Borboni). Ils devaient fournir le bois, faire un cadre pour le devant de l'autel et deux autres pour les crédences, également en aube, un marchepied pour ledit autel et quatre chaires (stalles) pour les prêtres officiants, en noyer. Ils devaient aussi confectionner quatre demi-vases à poser sur les piédestaux de la balustrade et enlever le vieux retable ; etc. Ils avaient une année pour parfaire le tout, qui leur serait payé 1.500 livres tournois valant 20 sols pièce, dont 300 comptant, deux acomptes de 300 en cours d'exécution et 600 après la mise en place. Le chapitre ferait à ses frais le ferrement, la maçonnerie et la gypserie devant fixer le retable et fournirait tous les matériaux. Quittance finale, 22 novembre 1663 (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : J.-F. Desmarez, 1660-61, fol. 368 ; fonds Pons, reg. 976).

25. **Retable des Cordeliers.** — Les Frères mineurs conventuels de Saint-François, par acte privé du 7 septembre 1661, demandèrent à Péru et à Barthélemy Blachière la sculpture et la menuiserie d'un retable pour le maître-autel de leur chapelle d'Avignon, conformément aux dessins de Dominique (Borboni). Blachière étant mort pendant l'exécution de ce travail, deux menuisiers furent désignés, l'un, Charles Lesprenier, par la veuve Blachière et l'autre, Mathieu Trantoul, par

Digitized by Google

les Cordeliers pour visiter l'ouvrage ; ils estimèrent à 370 livres ce qui en avait été fait par le défunt, « sans y comprendre la besogne faite jusques à présent par M. Michel concernant les ornements de ladite œuvre » (Id., *ibid.* : S. Michelet, 1662, fol. 429 v° ; fonds Pradon, reg. 838). Le 12 juillet 1662, Mathieu Trantoul s'engagea à continuer la menuiserie et la mettre en perfection, d'après les mêmes plans, « sans que ledit Trantoul soit obligé d'aucune figure ny ornement mentionné dans l'escript privé faict entre ledit feu Blachière et le Sr Péru Michel, sculpteur, si ce n'est à préparer les bois, mais bien les poser à leur place lorsqu'ils seront faicts et parachevés. « En outre, il décorera le retable des ornements suivants : grande corniche à modillons, roses, oves et « fermes cœurs » (1) ; architrave à fermes cœurs et chapelets ; deux tiers des colonnes d'un côté et d'autre avec les augmentations, chapiteaux et cannelures, oves dans les corniches, et couronnement des portes. L'œuvre sera vue par des amis communs : François de Royers de La Valfenière pour les religieux et Michel Péru pour Trantoul Le couvent donnera à ce dernier, chaque jour qu'il travaillera, deux pains de l'ordinaire des religieux. Trantoul devra commencer le 17 juillet et finir au mois de janvier suivant, au prix universel de 330 livres 15 sols tournois, payable en trois versements. Trantoul paiera pour une fois aux hoirs de François Blachière et pour eux à leur grand'mère Jeanne Delor, 36 livres, bien que cette somme ne leur soit point due en del[illegible] des 370 lives fixées par les experts, et bien que feu Blachière ait [illegible] desdits Cordeliers plus de 400 livres ; sans lequel paiement de 36 liv[illegible] Jeanne Delor n'aurait pas acquiescé au rapport desdits experts [illegible] Valfenière signa le contrat comme témoin. Quittance finale, 31 [illegible] 1664 (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : S. Michelet, 1662, fol. 43[illegible] fonds Pradon, reg. 838).

26. **Retable à Monteux.** — Michel Péru reçut, en 1664, la som[illegible] 18 florins pour la sculpture du retable du grand autel de l'église [illegible]

(1) Comme je ne trouve pas ailleurs cette expression, je suppose que l[illegible] entendant « rais de cœur », crut entendre « raide cœurs » et traduisit [illegible] par « fermes ».

Digitized by Google

siale de Monteux (Vaucluse) (Arch. de Monteux, CC. *Comptes*, 1664-65, fol. 151).

27-28. **Retables aux Dominicains.** — Le couvent des Dominicains ou Prêcheurs d'Avignon s'étendait, avec ses annexes et son enclos, de la rue Joseph-Vernet aux remparts de la ville et longeait la rue d'Annanelle ; le bâtiment de l'Inquisition s'élevait sur cette rue, dans l'enclos ; deux petits ponts jetés sur le canal de la Sorgue, l'un dans l'axe de la rue de la Lanterne et l'autre à la hauteur de la rue St-André, conduisaient à l'église des Dominicains et au Saint-Office. Le 2 août 1667, Michel Péru et Jacques Jean promirent au P. Jean Dicard, inquisiteur général de la foi en la légation d'Avignon, d'exécuter pour la chapelle Saint-Pierre-Martyr de la susdite église un retable en aube, au prix de 70 écus de 3 livres payable en trois fois. Le sculpteur n'était point tenu de faire les deux figures au-dessus du frontispice indiquées dans le dessin, et, au lieu de celle qui était debout et représentait un ange, il devait mettre un vase marqué au revers du dessin (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : F. Gay, 1617, fol. 306 ; fonds de Beaulieu, reg. 642). — Le 23 novembre 1667, Péru et les menuisiers Barthélemy et Jean-André Souchon, père et fils, s'engagèrent envers les bayles de la confrérie du Rosaire à faire un autre retable, en bois d'aube, dans la chapelle qu'ils avaient dans la même église. C'était un ouvrage bien plus considérable que le précédent. Il comprenait un grand tableau flanqué de deux figuers en ronde-bosse, avec deux ailes décorées de huit figures en demi-relief ; un couronnement surmonté de quatre anges en ronde-bosse, des armoiries ; etc. Il y avait à faire aussi deux degrés (marches) sur l'autel, une armoire pour renfermer le ciboire, un tabernacle à colonnes, des crédences « avec quelques agréables ornements », des bancs à dossier en noyer à l'entour de la chapelle, des châssis pour les tableaux, etc. Les prixfacteurs, qui devaient fournir tous les matériaux, garderaient pour eux les anciens bancs, sauf le « genilhor » (agenouilloir) qui resterait aux bayles. La besogne serait achevée au mois d'août de l'année suivante, au prix de 1.200 livres dont 200 comptant et le reste à proportion de l'ouvrage fait (Id., *ibid.* : F. Gay, 1667, fol. 446 ;

Digitized by Google

fonds de Beaulieu, reg. 642). Ce retable n'était pas achevé à la mort de Michel et le fut par son fils Pierre.

29. **Tabernacle de Notre-Dame.** — Le 7 août 1641, les religieuses de Notre-Dame à Avignon donnèrent à Péru le prix-fait d'un tabernacle pour le grand autel de leur chapelle, dont la façade existe encore dans la rue des Ortolans. Cet ouvrage devait avoir le même hauteur et la même façon que celui du maître-autel de l'église des Jésuites, avec treize niches destinées à autant de figures, sans compter deux Anges à genoux au-dessus de l'alignement de ces niches. Il devait être placé sur l'autel au plus tard à Pâques, moyennant 200 livres payables par tiers. Quittance finale, 16 septembre 1642. Dominique Piéton et Toussaint Lagarde furent chargés de la dorure le 28 mai 1642. (Id., *ibid.*: J.-P. Guillet, 1641-42, fol. 103 et 384 v°; fonds Vincenti, reg. 1284).

30. **Tabernacle à l'hôpital d'Avignon.** — Michel (Péru) reçut le 1er avril 1645, de cet établissement 18 livres «pour prix de six estatues bois de relief qu'il a faict pour la tabernacle de la chapelle, légué par Isabelle Bouïlhete, servante de l'hospital » (Archives hospitalières d'Avignon : *Sainte-Marthe*, E. 34, mandat 175).

31. **Tabernacle à Montfavet.** — Le 28 septembre 1650, les recteurs de l'hôpital Saint-Bénézet baillèrent au menuisier François Blachière la confection en bois d'aube d'un tabernacle destiné au maître-autel du prieuré de Montfavet (Vaucluse), moyennant 85 écus de 12 livres ; et Péru, qui signa audit contrat, promit le même jour à Blachière d'exécuter pour ce tabernacle trois figures décoratives, ainsi que les piédestaux et les fleurons des deux consoles du corps d'ensemble, au prix de 30 écus de 3 livres, dont 11 payés d'avance. (Id. *ibid.* : J. Favier, 1650, fol. 186 et 187 v° ; fonds Pradon, reg. 594).

32. **Tabernacle des Pénitents de la Miséricorde.** — Après l'édification de leur retable en 1649 (voir n° 20), les Pénitents de la Miséricorde chargèrent Péru et François Blachière, le 22 janvier 1652, de leur faire un tabernacle, d'après le dessin de Domenico Borboni, qui avait « esté trouvé fort beau et fort propre » ; ce travail fut payé 85 écus (Arch. de Vaucluse, H. *Pénitents de la Miséricorde*, 4, fol. 183). Voir n° 41.

Digitized by Google

33. **Tabernacle de la Madeleine.** — Par prix-fait du 13 janvier 1660, les bayles de la confrérie du Saint-Sacrement érigée en l'église paroissiale Sainte-Madeleine d'Avignon (à l'angle des rues Saint-Etienne et Racine), chargèrent Péru et François Blachière de l'exécution « d'un tabernacle de bois d'aube pour mettre et poser sur le mestre autel de lad. église, suivant le dessin dud. Péru ». La décoration comportait des colonnes cannelées, quatre Anges, un *Ecce homo*, un couronnement formé par une grande couronne soutenue par des anges, et un piédestal pour porter le Saint-Sacrement « quand sera déposé en luminaire ». L'ouvrage, payé 15 écus de 3 livres, devait être terminé en juin et fut soldé le 7 août (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : C. Barnioli, 1660-65, fol. 30 ; fonds Pradon, reg. 170).

34. **Tabernacle pour Visan.** — Le 20 septembre 1660, les recteurs de Pénitents blancs de Visan (Vaucluse) chargèrent Péru d'exécuter, de cette date au mois de janvier suivant, le dessin d'un tabernacle pour leur chapelle érigée en leur enclos sous le vocable de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, « suivant la forme spécifiée et contenue dans la moitié dud. dessein du costé droict,le tout de bon et beau bois d'aube bien et deubment travaillé ». Deux statues aussi en aube, *Saint Jean l'Evangéliste* et *Sainte Magdeleine portant sa boëte d'onguent* étaient à faire pour la niche du côté droit et celle du côté gauche. Il fallait aussi placer au-dessus du tabernacle un petit dais soutenu par quatre petites colonnes. Péru, autorisé à faire ces ouvrages à Avignon, devait les transporter et les mettre en place à Visan. Le prix était de 63 écus de 3 livres dont 3 payés comptant et le reste en deux fois, 20 dans deux mois 40 au parachèvement, moitié en grosse monnaie et moitié **en patas.** (Id. *ibid.* : A. Hugues, 1654-55, fol. 631 v° ; fonds Pradon, reg. 649).

35. **Tabernacle de Sainte-Praxède.** — Le couvent de Sainte-Praxède était situé dans la rue de ce nom, aujourd'hui rue Félix-Gras à Avignon ; il existe encore un mur et quelques ouvertures de la chapelle. Conformément à un donatif fait à leur monastère par la sœur Françoise de Dalmas en son contrat de profession du 9 décembre 1661, les religieuses firent confectionner un tabernacle en bois d'aube dont elles demandèrent le dessin à Péru et, le 7 janvier 1662, confièrent la me-

Digitized by Google

nuiserie à Mathieu Trantoul. Ce tabernacle devait avoir 9 pans de haut sur 11 de large, sans comprendre dans la hauteur la figure à placer au sommet, laquelle ne devait pas, avec d'autres figures en relief et bas-relief, être confiées aux soins de Trantoul, mais vraisemblablement à ceux de Péru ; en revanche, le menuisier était tenu de faire les ornements des frises, les chérubins et autres motifs nécessaires à la perfection de l'œuvre au corps d'en-bas Le tout fut fait en six mois et Trantoul donna quittance finale (45 sols) le 8 février 1663. On ignore ce que toucha Péru (Id., *ibid.* : J.-F. Desmarez, 1668, fol. 16 v° ; fonds Pons, reg. 977).

36. **Tabernacle pour les Cordeliers.** — Le 31 mai 1664, les Cordeliers d'Avignon donnèrent à Péru et au menuisier Mathieu Trantoul — qui deux ans auparavant, avaient fait leur retable (V. n° 25) — le prix-fait d'un tabernacle, à construire d'après les plans de l'architecte de Royers de La Valfenière. Trantoul devait fournir les bois, exécuter la menuiserie et l'architecture, faire tourner les colonnes et les chapiteaux, préparer les bois pour le sculpteur, etc. Péru devait faire cinq figures en bois d'aube, des ornements, des thermes, et deux figures en bas-relief pour les panneaux bas des deux côtés. Tout devait être prêt à la Noël prochaine. Prix stipulé : 420 livres « tournoises » dont 200 pour le menuisier et 220 pour le sculpteur, avec acompte préalable de 5 louis d'or à Péru et 25 écus ou 75 livres à Trantoul. Quittance finale, 5 novembre 1665. (Id., *ibid.* : S. Michelet, 1663-64, fol. 1024 ; fonds Pradon, reg. 839).

37. **Tabernacle des Pénitents noirs.** — Les Pénitents noirs d'Avignon, dits florentins, au portail Matheron, ayant demandé au peintre Reynaud Levieux les dessins d'un tabernacle pour le maître-autel, en confièrent l'exécution à Péru le 14 avril 1667. Cet ouvrage, en bois d'aube et de noyer, comprenait aussi un devant d'autel. Le prix convenu fut de 150 écus, payables en trois versements, et Péru avait deux ans pour parfaire sa besogne. Le peintre Pierre-Joseph d'Asbrouc fut témoin au contrat (Id., *ibid.* : P.-J. Bermès, 1667-70, fol. 509 ; fonds Lapeyre, reg. 85). Ce travail ne fut soldé que dix ans après à Jean Péru, fils de Michel (voir sa biographie, année 1677).

Digitized by Google

38. **Tabernacle aux Dominicains.** — Voir le n° 28.

IV. — Décorations d'églises

39. **Pénitents noirs d'Avignon.** — Ces Pénitents noirs (V. n° 37) avaient une chapelle joignant l'église et le couvent des Augustins érémitains. Elle était d'une décoration si modeste qu'ils résolurent de la remplacer par une autre dont ils demandèrent les plans et les devis au peintre Reynaud Levieux. Ils commencèrent par le soffite ou plafond et, le 7 octobre 1751, en confièrent le soin à Michel Péru et aux menuisiers Barthélemy et François Blachière, père et fils, au prix de 775 écus de 3 livres, monnaie courante ; ils devaient le finir en six mois et n'y employer que du bois d'aube, « fors là où sont les tableaux qui seront de sapin d'Aix de Pouches (1) ». Le 9 octobre, Péru et le fils Blachière déclarèrent qu'avant la passation de ce contrat de prix-fait, ils avaient convenu verbalement et qu'ils convenaient de nouveau que les deux menuisiers seraient tenus de fournir tout le bois, le ferrement et les échafaudages et de mettre en place la besogne au fur et à mesure de son exécution ; et que le sculpteur serait tenu de faire tous les ornements et piédestaux préalablement préparés par François, d'aller les prendre chez celui-ci et de l'avertir de les retirer dès qu'ils seraient sculptés. Péru devait toucher sur le prix total 237 écus 20 sols et les Blachière 537 écus 40 sols. Paiement, 17 octobre et 10 novembre 1652. (Arch de Vaucluse, E *Notaires* : J.-F. de Rotta, 1651, fol. 179 et 182 ; fonds Pradon, reg. 923).

23 janvier 1653, prix-fait accordé aux sculpteurs Michel Péru et Barthélemy Grangier, de Cavaillon, et aux menuisiers François Blachière, Claude Chabrier et son fils Pierre-Louis, et Jacques Jean, d'Avignon, d'une corniche faisant le tour de la chapelle, de colonnes, d' « enrichissements » de fenêtres, de cadres de tableaux et enfin du travail d'assemblage. Le tout devait être en bois d'aube, sauf le fond des tableaux en bois de sapin. Il y avait aussi à faire des bancs à armoiries contre les murs et la porte de la chapelle en noyer, etc. Prix 1

(1) Je ne trouve nulle part cette localité. Il y a les Pouches, hameau de la commune de Châteauneuf-de-Gadagne (Vaucluse).

Digitized by Google

2400 livres en monnaie « en cours dans cet état », payable à raison de 600 livres au début et le reste à chaque tiers de besogne achevée. Quittance finale : 18 avril 1657. (Id., *ibid.* : P.-J. Guillet, 1652-1653, fol. 412 v° ; fonds Vincenti, reg. 1290).

13 juin 1653, prix-fait à Péru et à François Blachière de la sculpture et menuiserie de la ceinture liant le lambris supérieur, partie en bois d'aube et partie en bois noir, d'après les dessins de Reynaud Levieux. La boiserie devait être terminée à la Noël par le menuisier et le 15 mars suivant par le sculpteur ; ils devaient aussi faire les cadres de deux petits tableaux placés aux côtés d'un grand que M. des Yssarts avait fait exécuter au dessus de la porte de la chapelle. Prix : 89 écus de 3 livres ; quittance finale, 21 août 1657. (Id., *ibid.* : F. Crousnillon, 1649-56, fol. 392 v° ; fonds Lapeyre, reg. 833).

26 novembre 1663, prix-fait à Péru et à Jacques Jean (il est dit ici de Cavaillon) du soffite de la sacristie en bois d'aube, à parfaire dans un an, au prix de 1100 livres payable en trois fois. Quittance finale, 29 janvier 1664. (Id., *ibid.* : L. Saladin, 1663, fol. 240 v° ; fonds de Beaulieu, reg. 1314). Cet ouvrage fut expertisé par le menuisier Rodolphe Rebeiron, désigné par Péru et Jean, et par Mathieu Trantoul, désigné par les recteurs de la confrérie, lesquels déposèrent, le 14 décembre 1665, un rapport établissant « l'avoir mesuré par une règle géométrique se servant de deux lignes parallèles de l'extrémité de l'arc, trouvant qu'il est au milieu de la chapelle (sacristie), excepté qu'il est plus long du cousté droict en entrant dans ladite chapelle parce que la place le permet, mais néantmoings led. ouvrage est à l'endroit qu'il faut, lequel ouvrage ont trouvé estre de bois recevable et bien travaillé, à la réserve de quelques regréements qu'on pourra mettre si lesd. Srs confraires trouvent bon à eux ou deux pièces de la haute gone (angle) qui ne joignent pas contre le fonds. Ce que pourtant ne diminue point la bonté ny la beauté dud. ouvrage et ne peut empescher la reception d'iceluy. » Les experts touchèrent un écu chacun pour leur vacation. (Id., *ibid.* : E. Courbet, 1662-67, fol. 166 ; fonds Pradon, reg. 561).

29 août 1665, prix-fait à Péru et à Barthélemy et Jean-André Souchon, père et fils, des boiseries des deux côtés et du fond, en bois d'aube,

Digitized by Google

d'après le dessin de Reynaud Levieux. Les deux menuisiers devaient faire les boiseries et tourner les chapiteaux, « en façon qu'il n'y reste qu'à mettre les reliefs, demi-reliefs et autres sculptures ». Ils avaient à remettre au fur et à mesure les bois en état pour permettre à Péru de les sculpter sans perte de temps. « Led. Sr Péru sera tenu de fournir le plan et les pourfils dud. ouvrage auxd. Souchon et de diriger et conduire led. dessein (de Levieux) en façon qu'il despendra luy seul de l'architecture et des défauts, si aucuns y en avoient en icelle suivant le dessein ». Il fallait terminer le fond le 25 mars 1666 et le restant le 25 mars 1667 (1). Prix : 650 l. à Péru et 470 aux Souchon, avec acompte préalable de 100 livres de part et d'autre ; le restant payable en trois versements. (Id., *ibid.* : E. Courbet, 1662-67, fol. 152 v° ; fonds Pradons reg. 561).

40. **Notre-Dame-des-Doms.** — En 1663, Péru, sur le dessin de Dominique (Borboni), fut chargé d'exécuter un « tableau » (bas-relief cadre ? panneau ?) par la confrérie du Chapelet érigée en la métropole d'Avignon, ainsi que divers autres ouvrages dont le détail n'est pas mentionné. Il toucha 21 livres d'arrhes le 25 mai 1664 et 36 livres pour entier paiement le 9 janvier 1665. (Arch. de Vaucluse, E. *Confréries* 46 : *Chapelet des Doms*, p. 17 et 144).

41. **Pénitents de la Miséricorde.** — En 1665, Péru s'engagea à faire gratuitement le dessin des ornements du pourtour de la chapelle de ces confrères, à condition que l'exécution lui en serait confiée. (Arch. de Vaucluse, H. *Pénitents de la Miséricorde*, 4, fol. 134 et 175. — P. Achard, (*Annuaire de Vaucluse*, 1865, p. 282). Ceux-ci, dans leur délibération du 24 février de cette même année 1665 décidèrent de lui demander un « tableau » pour l'ornement de l'entour de leur dite chapelle, depuis les fenêtres d'en-bas. (Id., *ibid.*, 4, fol. 237). Le 4 février 1670, ils le chargèrent, ainsi que le menuisier Rodolphe Rebeiron, d'exécuter « un grand cadre rond » en bois de noyer, lequel cadre devait aller « de-

(1) Pour faciliter le travail du sculpteur, les menuisiers devaient lui livrer les bois préparés au plus tard le jour de Saint-André (30 novembre) 1665 pour le fond, et le 1er mai 1666 pour les côtés, faute de quoi le travail serait, à leurs dépens, confié à d'autres ouvriers.

Digitized by Google

puis la maître autel jusqu'à la balustrade et depuis la balustrade jusqu'au dessous de la fenestre. » Il est difficile de se rendre compte de cette espèce de boiserie et de la place qui lui était destinée. Rebeiron devait faire au-dessous de ce cadre un siège pliant à dossier, en bois de noyer aussi, et masquer par des lambris de sapin les vides du grand tableau et du cadre. Péru, qui avait donné le dessin de cet ouvrage en devait tailler tous les ornements dans le même ordre d'architecture que le maître-autel. Ledit cadre rond devait enchâsser deux tableaux : un grand représentant *N.-S. Jésus-Christ dans le Jardin des Olives*, et un petit dont le sujet était à la convenance du recteur (ces deux tableaux furent demandés à Louis Parrocel, au prix de 50 écus ensemble). Rebeiron, à cause de la fourniture des bois, devait toucher 45 écus et Péru 30 ; il fallait que l'ouvrage fut achevé au mois de juillet suivant. (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : J. Olivier, 1670, fol. 18 v° ; fonds Martin, reg. 818). Il ne fut pas même commencé par le sculpteur, qui mourut subitement cinq jours après la signature du prix-fait (voir Pierre Péru, n° 19).

42. **Les Jésuites**. — Il existait dans l'enclos des Jésuites d'Avignon (Lycée actuel) une chapelle de l'Immaculée-Conception où se réunissait la congrégation des Messieurs. Cette congrégation demanda, le 23 avril 1666, au menuisier Mathieu Trantoul d'y faire un plafond et ses ornements en bois, dont la sculpture serait exécutée par Péru ; ces ornements consistaient en deux frises, des festons et des roses. Je n'entrerai pas dans les multiples détails que renferme le contrat, parce qu'ils étaient du domaine du menuisier et non de celui du sculpteur ; je signalerai seulement, parmi les travaux accessoires, le cadre d'une « thèse représentant la *Très Sainte Vierge*. Trantoul avait six mois pour parfaire la besogne et fut payé 500 livres. Jean-Baptiste Ferraire fut chargé de dorer le plafond, au prix de 450 livres : prix-fait du 10 septembre 1666 ; quittance finale, 24 décembre. (Id., *ibid.* : J. Olivier, 1665-66, fol. 666 v°, et 1669, fol 175 ; fonds Martin, reg. 814 et 817).

Digitized by Google

Pierre, *sculpteur* (1649-1723)

—:—

Pierre Péru, fils de Michel, naquit à Avignon le 25 juin 1649 (1). Il n'eut pas d'autre maître que son père et, du reste, il n'en pouvait avoir de meilleur puisque celui-ci était si réputé qu'on lui envoyait des élèves — on disait alors des « apprentis » — de toute la région. Pierre avait quinze à seize ans quand Dedieu et Bernus fréquentaient l'atelier d'Avignon, où devait régner une intense et féconde émulation. Il collabora aux travaux paternels jusqu'à l'époque où la mort de Michel lui permit de voler de ses propres ailes. C'est en effet de 1670 que date sa première œuvre personnelle.

Le menuisier Rodolphe Rebeiron, chargé de la confection d'un retable pour la chapelle des dames de la Miséricorde, rue des Lices à Avignon, et ayant la faculté de recourir pour la sculpture à l'un des deux fils de Michel à son choix, confia ce travail à Pierre le 24 novembre. Pierre décora ensuite une porte aux Pénitents de la Miséricorde et fit un retable pour les Dominicains. Des ouvrages beaucoup plus importants le retinrent à la métropole d'Avignon, où il exécuta le tombeau de l'archevêque Marinis (1671) et la galerie de la grande nef (1678). Puis il se chargea de la décoration du maître-autel de la cathédrale d'Uzès et érigea aux Grands-Carmes le tombeau de Montclus.

Sa biographie ne serait reconstituable qu'au moyen de quelques menus faits (2), si la question de son mariage ne l'avait animée d'une singulière façon. Il s'était épris d'une jeune personne nommée Anne Escorce, fille de François Escorce, boutonnier, et de Cécile Bouis. Il désirait l'épouser ; mais sa mère Marguerite Gavan était opposée à cette union, sans qu'on puisse donner les raisons d'une hostilité qui s'avéra très énergique. Testant le 9 juin 1683, la veuve de Michel — après avoir demandé d'être ensevelie dans le tombeau de son oncle, le serrurier Jean Poutrat, à Notre-Dame-la-Principale, et avoir des

(1) Arch. d'Avignon, GG, *N.-D.-la-Principale*, naissances, 1615-49, p. 438.

(2) Voir : Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : J. Olivier, 1675, fol. 504 v°, et 1676-77, fol. 208 ; fonds Martin, reg. 823 et 825.

Digitized by Google

tiné 30 livres à des messes pour le repos de son âme — légua à son fils Jean une vigne au clos de la Crau, terroir de Morières, et à ses cinq filles ses meubles et joyaux et la jouissance pour chacune d'elles d'une chambre dans la maison paternelle (1), et à chacun de ses parents 5 sols, et institua son fils Pierre héritier universel, à la réserve que, s'il se mariait avant ou après son décès avec la fille Escorce, il serait privé de l'héritage, « d'autant que ledit mariage est contre le gré et volonté de ladite testatrice », auquel cas, son héritier universel serait sa fille Suzanne, et Pierre n'aurait alors que la somme de 250 écus.

La volonté de Marguerite Gavan était si formelle que le 16 juin 1683, c'est-à-dire une semaine après avoir testé, elle fit un codicille encore plus explicite au sujet de la susdite somme de 250 écus dans laquelle devaient « estre comprins toutes les sommes qu'il (Pierre) pourroit prétendre contre les biens et héritage de ladite Dlle Gavan tant en général qu'en particulier, soit tant pour argent fourni et advancé, sommes et debtes que ledit Sr Péru pourroit avoir fourni et payé pour icelle demoiselle, aliments ou autres choses quelconques quelles que soient et en quoy que consistent, puissent estre et consister dont il pourroit apparoir par actes publics, promesses et acquicts que autrement, comme que soit ; et au cas que ledit Sr Péru ne veuille accepter le susdit légat soubs lesdites conditions, auquel cas ladite codicillante par ce présent codicille a cassé et révoqué le susdit légat de 250 écus et, au lieu et place d'icelluy, ne luy lègue que ce que de droict luy pourra parvenir par droict de légitime, et en ce l'institue son héritier particulier, sans qu'il puisse demander ni prétendre autre chose sur lesdits biens et héritage (2) ».

La testatrice mourut le 11 juillet suivant et, comme Pierre n'avait point épousé Anne Escorce, il entra sans opposition en possession de l'héritage maternel, dont, au surplus, il remplit loyalement les obli-

(1) De plus, à Anne, Marguerite et Marie 300 livres chacune, à Jeanne 300 livres et 3 éminées de vigne au clos de Saint-Chamant, terroir d'Avignon, et à Suzanne 600 livres.

(2) Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : C. Olivier, 1683, fol. 123 v° et 129 v° ; fonds Martin, reg. 830.

Digitized by Google

gations (1). Secrètement, néanmoins, il n'avait pas renoncé à l'union rêvée ; mais ne voulant rien perdre de cet héritage, il chercha les moyens de le conserver tout en réalisant son désir le plus cher. Il avait déjà tant travaillé pour les églises et les couvents qu'il avait acquis dans le monde religieux de très grandes sympathies (2). Soit directement, soit par intermédiaire, il songea à faire connaître à l'archevêque d'Avignon et à son vicaire général la position délicate où l'avaient mis, d'une part, la volonté de sa mère défunte et, de l'autre, la promesse qu'il avait faite à une jeune fille honorable qu'il aimait et dont il voulait faire sa femme. Les autorités ecclésiastiques craignant, sans doute, que, pour n'être pas déshérité, Péru n'en arrivât à vivre maritalement avec Anne, voulut éviter un tel scandale et se prononça pour l'abrogation des défenses de la défunte et la réalisation du mariage.

Ce mariage fut célébré en la paroisse Saint-Geniès le 4 mai 1688 (3). Suzanne Péru, soit par affection pour son frère, soit par respect pour la décision de l'église, n'essaya point de faire valoir ses droits, et l'on voit Pierre agir après son mariage comme héritier incontesté de sa mère (4).

C'est vers ce temps-là que fut érigé le fameux tombeau de l'abbé de Simiane en l'église Saint Martial. Il est dû à l'un des Péru, et l'on verra ailleurs pour quelles raisons je l'attribue à Pierre. Cet artiste travailla aussi pour les Pénitents de la Miséricorde et pour les Doctrinaires, et aussi à Saint-Didier, aux Grands-Carmes, aux Dominicains, à Notre-Dame-des-Doms, au Mont-de-Piété et à l'église de Sorgue.

(1) Voir : Id., *ibid.* : P.-G. Marron, 1684-97, fol. 38 ; fonds de Beaulieu, reg. 818. — P.-J. Dupuis, 1686, fol. 387 ; fonds Charasse, reg. 167.

(2) En 1683, le P. Donat Bonnet, de l'Oratoire, étant décédé, ses héritiers firent porter ses livres dans la maison de Pierre Péru pour qu'ils fussent en sûreté. Les Oratoriens, qui désiraient beaucoup posséder ces livres, entrèrent en pourparlers avec les susdits héritiers qui, par une transaction du 7 Octobre, les leurs cédèrent ; Pierre les rendit et reçut décharge (Id., *ibid.* : M.-B. Hugonis, 1683, fol. 357 ; fonds Martin, reg. 603).

(3) Arch. d'Avignon, GG. *Saint-Geniès*, mariages, 1689-97, fol. 213 v°.

(4) En effet, il agit en véritable propriétaire d'une maison de la rue de l'Auditeur (rue du Chapeau-Rouge) et d'une vigne du clos de Saint-Chamant, terroir d'Avignon, que Marguerite Gavan tenait de son oncle Poultrat (Arch. de Vaucluse, G. *Archevêché d'Avignon*, 140, fol. 53 v°. — D. *Université d'Avignon*, 216, fol. 76 v°, et 215, fol. 20).

Digitized by Google

Son contrat de mariage avait été un acte privé. Le 13 novembre 1698, le sculpteur et sa femme, assistée de ses père et mère, le passèrent en acte public, pour faire sortir le plein effet des conditions de leur union, qui avait été autorisée par l'archevêque. Anne Escorce déclara, avoir apporté en dot ses biens meubles et immeubles, droits, actions etc., dont Pierre était constitué le procureur irrévocable. En cas de prédécès, Anne recevrait 300 livres et Pierre 150 en augment de dot. La mère de la mariée renouvela une donation de 300 livres qu'elle avait faite à sa fille entre vifs et qui était à prendre sur ses biens après son décès (1).

Joseph de Brun, docteur en médecine d'Avignon, acheta à Pierre et à ses quatre sœurs Suzanne, Jeanne, Marguerite et Marie, le 11 septembre 1704, leur maison de la rue de l'Auditeur, au prix de 1500 livres payable en grosse monnaie (2). Deux ans après, le 22 mai 1707, Pierre perdit sa belle-mère, laquelle laissa à ses deux filles, Anne, épouse de l'artiste, et Françoise, épouse de René Balif, employé aux fermes du roi, une maison à Avignon, « rue du Baron, autrement des Coffres, *sive* Sabaterie » (rue des Fourbisseurs), contiguë à l église et au cimetière Saint-Geniès (3). Dans cette période de sa vie Péru participa aux grandes décorations qui furent faites pour l'entrée solennelle des ducs de Bourgogne et de Berry (1700), fit quelques ouvrages pour Saint-Agricol et pour les Célestins, et exécuta en 1707 le maître-autel de Saint-Pierre.

Il mourut deux mois et demi après son frère Jean, le 17 avril 1723 (4), et, comme il n avait point d'enfant, son héritage passa à sa sœur Suzanne (5). Quant à sa veuve, elle décéda le 29 novembre 1747, âgée de quatre-vingt-douze-ans. (1).

(1) Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : P. J. André, 1698, fol. 478 ; fonds de Beaulieu, reg. 54.

(2) Id., *ibid.* : L. Ruel, 1704, fol. 216 ; fonds Vincenti, reg. 1753. — G. *Archevêché d'Avignon*, 140, fol. 53 v°.

(3) Id., G. *Archevêché*, 140, fol. 76 v°. — Le 7 août, Pierre reconnut la directe de l'archevêché sur la moitié de cet immeuble revenant à sa femme.

(4) Arch. d'Avignon, GG. *N.-D.-la-Principale*, décès, 1713-79, p. 60.

(5) Suzanne paya à Anne Escorce, le 18 août 1724, les 300 livres d'augment de dot que lui attribuait son contrat de mariage (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : P. Courrat, 1722-24, fol 603 ; fonds Lapeyre, reg. 230.

Digitized by Google

On ne connaît de Pierre Péru qu'un élève, Pierre Toullouzat, fils d'un fourbisseur d'Avignon ; l'acte d'apprentissage daté du 25 novembre 1670, stipule que l'engagement sera de quatre années et que le père de l'élève versera 50 livres à la date de cet acte et 50 le 7 janvier 1673 (2)

Le talent de Pierre Péru comme artiste décorateur n'est pas niable quand on examine de près la grande galerie de Notre-Dame-des-Doms, dont le dessin n'est pas de lui, sans doute, mais dont l'exécution révèle un ciseau d'une sûreté, d'une habileté tout-à-fait remarquable. Quant à son invention, le tombeau de Marinis dans la même église nous en donne la plus haute idée ; tout y est de lui, la conception et le travail ; outre les attributs funèbres, on n'y voit pas moins de quatre figures nobles et bien choisies. Si, comme je le crois, le tombeau de l'abbé de Simiane est de lui, il est bien moins caractéristique de son originalité, car on y sent prédominer l'influence du cavalier Bernin, de qui l'art déclamatoire et tourmenté nous a valu tant d'œuvres emphatiques, tant de draperies surabondantes, tant d'attitudes maniérées.

---

(1) Arch. d'Avignon, GG. *N.-D.-la-Principale*, décès 1713-79, p. 295. — Le 6 janvier 1733, elle avait arrenté à Aaron Justice, soldat de la garnison d'Avignon, une chambre, une boutique et une pièce sous l'escalier de sa maison de la rue du Vieux-Sestier et de la rue des Fourbisseurs, confrontant la petite porte de l'église Saint-Geniès, pour quatre ans et à raison de 16 écus par an (J.-J. Gaudibert, 1733, fol. 4 v° ; fonds Charasse, reg. 241).

(2) Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : R. Maselli, 1670, fol. 591 v° ; fonds de Beaulieu, reg. 913.

Digitized by Google

Catalogue des œuvres de Pierre Péru

—:—

I. Tombeaux et statues

1. **Tombeau de Marinis.** — Dominique de Marinis, archevêque d'Avignon, étant décédé le 20 juin 1669, Pierre Péru s'engagea, le 11 novembre 1671, envers les recteurs et confrères du Mont-de-Piété, « de faire et dresser un monument dans l'église Nostre Dame des Doms de ceste ville et dans la chapelle du Chappelet, au lieu ou place où est en dépost le corps de mondit seigneur archevesque de Marinis, de la largeur de onze pans, suivant le dessein et modelle faict en cire sur du bois,... qui consiste au tombeau où le corps de mondit seigneur doibt estre posé, orné d'une teste de mort aislée avec une pante de linge des deux costés et soubstenu par deux consoles, deux grands pilastres, un de chasque costé, portés par ses pieds destal, chargés de ses chapiteaux, architrave, frise, corniche et fronton quarré et ornés de deux figures de relief couchées sur ledit fronton, de cinq pans ou environ, dont l'une représentant la *Foy* et l'autre la *Charité* avec deux petits enfants entre les bras, et au dedans dudict fronton et au milieu d'icelluy les armes dudit seigneur de Marinis de trois pans et demy d'hauteur ou environ, et à chaque pied destal desd. pilastres l'escusson du Mont-de-Piété en demy relief entre les deux pilastres, et par dessus led. tombeau il y aura un grand pied destal et par dessus un pied douche sur lequel sera posé le busc (buste) représentant en relief le portrait de mond. seignr de Marinis, et contre ledict grand pied destal sera appliquée une table de marbre noir qui sera fournie aud. sieur Péru par lesd. sieurs recteurs et confrères du Mont-de-Piété sur laquelle table il sera tenu de graver l'épitaphe qui luy sera par eux donnée. D'un costé dud. busc sera une figure de cinq pans et demy d'hauteur ou environ représentant la *Renommée*, et de l'autre costé la *Science* escripvant dans un livre, et par dessus un petit ange pourtant une mittre et une croix d'archevesque, et au fond un linge troussé ou pavillon, lesdites figures en demy-relief. S'oblige encore led. Sr Peru d'apliquer du marbre le long des pilastres, sur le soc (socle) des pilastres et tombeau, à la frise et au fond du fronton et autour de tout l'ouvrage, lequel marbre luy sera

Digitized by Google

fourny par lesd. sieurs recteurs et confrères, et le restant de tout ledict ouvrage sera fait de pierre de Pernes belle et bien blanche que led. sieur Peru fournira sur le prix du présent prix-faict. Et finallement led. Sr Peru s'oblige de poser tout led. ouvrage à la place à luy cy devant désignée, et fournir toutes choses à ce nécessaires à ses propres fraix et despants sans que lesd. recteurs et confrères dud. Mont de Piété soient tenus à autre chose que de luy fournir tout le marbre nécessaire aud. ouvrage et à luy payer la somme cy après convenue. » Péru demanda un an pour faire le travail, moyennant le prix de 500 livres, moitié en patas, moitié en grosse monnaie, payable un tiers d'avance, un tiers à besogne demi-faite et un tiers à la réception. Quittance finale, 9 juillet 1674. (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : C. Pusco, 1669-76, fol. 326 v°; fonds Vincenti, reg. 157). — Ce mausolée est placé sous la deuxième arcade réunissant la nef à la chapelle du Chapelet, paroi de gauche ; on n'y voit plus le grand piédestal et le buste de l'archevêque, si tant est qu'on les ait jamais exécutés.

2. **Tombeau de Montclus**. — Le 15 décembre 1679, Louis de Vivet, baron de Montclus, seigneur de La Barthelasse et autres places, président de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, qui avait une chapelle dans l'église des Grands-Carmes d'Avignon, donna à Pierre Péru le prix-fait d'un monument à ériger dans cette chapelle. L'ouvrage devait être fait en pierre de Pernes et placé contre la muraille du côté de l'épître, avec deux principales figures assises au-dessus du monument et conformes au dessin que l'artiste en avait établi et signé. Péru devait y poser les marbres fournis par le président et graver l'épitaphe sur une plaque de marbre fournie aussi par le même, sans comprendre le buste que le président devait faire tailler en marbre blanc et à ses dépens. Le prix-facteur avait huit mois pour exécuter la besogne et elle devait lui être payée 350 livres en monnaie de roi, dont 110 livres en 10 pistoles d'Espagne versées au début du travail et le reste réglé en deux versements d'égale somme (Id., *ibid.* : A. Fort, 1679-80, fol. 202 v°; fonds Vincenti, reg. 920). Sur ces entrefaites, le président de Montclus vint à mourir, et le travail se suspendit. Ce ne fut que onze ans après que Jacques de Vivet, marquis de Montclus, Tres-

Digitized by Google

que et La Barthelasse, conseiller du roi, président, juge-mage et lieutenant en la sénéchaussée et siège présidial de la ville de Nîmes, demanda à Péru l'achèvement du tombeau. Il était dû à Montclus une pension de 12 livres 12 sols par le serrurier Louis Poutrat dont les biens avaient passé à Marguerite Gavan, mère de Péru, et dont celui-ci avait hérité d'elle en 1683 ; mais le sculpteur ne la lui paya point, sans doute pour se couvrir des dépenses faites par lui au sujet du tombeau. Montclus l'assigna au tribunal du vice-gérent d'Avignon. Le 24 novembre 1690, le plaignant exposa devant celui-ci que Péru lui devait, d'une part, 100 livres pour arrérages de la susdite pension et que, d'autre part, il était obligé de parfaire le monument, et qu'en ensemble il avait reçu et s'était obligé pour la somme de 20 louis d'or par acte passé chez Me Antonin Fort, notaire. « Par ainsi, d'autant qu'il n'a daigné accomplir ce qu'il a promis par led. prix fait, moings de payer lesd. arrérages et 20 louys d'or, a requis luy estre faict commandement de payer lesd. 20 louys d'or, ensemble lesd. arrérages et despens légitimes, sauf toutesfois à luy admettre touts légitimes payements et acquits, comme aussi de parachever led. prix fait et dans trois jours prochains, à peine d'y estre contrainct ; passé lequel temps et ne satisfaisant, a requis celluy y estre contraint par toutes voyes et rigueurs de justice deues iet raisonnables ». (Arch. de Vaucluse, B. 739, fol. 910). Péru se remit à l'ouvrage et le conduisit assez vite pour le terminer en quelques mois et en être payé définitivement le 4 août 1691, ainsi que cela est mentionné en marge du prix fait. — Le tombeau du président de Montclus n'existe plus.

3. **Tombeau de l'abbé de Simiane**. — Gaspard de Simiane de La Coste, abbé d'Anchy, vicaire général du prince et cardinal de Bourbon, abbé de Cluny et recteur du monastère Saint-Martial d'Avignon, mourut le 4 septembre 1686. On lui érigea dans l'église de ce monastère un magnifique monument dont le prix fait de construction n'a pas été retrouvé. Voici ce qu'en dit Esprit Calvet : « Le mausolée de l'abbé de La Coste-Simiane, élevé dans l'église Saint-Martial vers 1688, n'était qu'en pierre de Pernes, mais plusieurs maîtres ont prononcé qu'au marbre près, il le disputait au tombeau du cardinal de Richelieu en

Digitized by Google

Sorbonne. On l'a attribué à Michel Péru ». (*Les Péru.* — Bibliothèque d'Avignon, ms 2348, fol. 364). Cette attribution est inadmissible. « Nous devons faire observer, a écrit Aug. Deloye, que ce sculpteur, marié en 1641 (lisez : 1637), ne pouvait guère être âgé de moins de soixante-quinze ans à la mort de Gaspard de Simiane et il est dès lors permis de conjecturer que, s'il était l'auteur de la composition, il a dû se faire aider, pour l'exécution d'un travail aussi important, de ses deux fils Jean et Pierre ». (*Notice des statues du Museum Calvet d'Avignon* ; 1881, nº 81). Deloye ignorait que Michel était mort en 1670 et que ,par conséquent, le tombeau n'avait pu être fait que par l'un de ses deux fils. Mais lequel? En étudiant de très près la biographie de chacun d'eux, je vois qu'en 1688, Jean fut extrêmement occupé : en mars, il travailla pour le collège de Nîmes, en avril pour l'église Saint-Agricol, en mai pour celle de l'Isle-sur-Sorgue et en septembre pour M. de Villefranche ; il est donc bien difficile d'admettre que, absorbé par tous ces ouvrages, il ait pu se consacrer en même temps à une besogne aussi considérable que celle du mausolée de Saint-Martial. Par contre, dans la même année, Pierre n'eut à exécuter, en janvier, que la sculpture d'une boiserie pour la chapelle des Pénitents de la Miséricorde, et il serait très surprenant que, pendant tout le reste de cette année, il fût resté les bras croisés. D'autre part, les tombeaux de Marinis et de Montclus lui avaient valu une certaine réputation dans ce genre d'ouvrages, alors que son frère n'en avait produit encore aucun. Pour toutes ces raisons, je crois qu'il faut voir dans Pierre l'auteur probable du susdit mausolée.

Pendant la tourmente révolutionnaire, ce monument fut en partie détruit, et ses débris, ainsi que l'arcade en plein-cintre où il était encastré, furent masqués par un mur de moellons. En 1869, lors de l'ouverture dans le mur méridional de la nef de Saint-Martial d'une porte communiquant avec le cabinet de physique et de chimie (l'église servait alors aux cours publics de la ville), le monument fut remis à jour et donné par la municipalité au Musée. L'administration de cet établissement, voulant le reconstituer du mieux possible, fit exécuter en 1874, par le maître maçon Laurent Gayet des fouilles sous le plancher

Digitized by Google

actuel de l'église et les fit pousser jusqu'au sol primitif. Elles ne rendirent que quelques fragments de sculpture plus ou moins altérés par l'humidité et qu'on utilisa pour la restauration, qui se fit dans la galerie lapidaire du moyen-âge et de la renaissance. Le sarcophage et la statue de l'abbé de Simiane n'ont jamais été retrouvés. Le monument était jadis accoté de deux colonnes dont les fouilles n'avaient mis à découvert que la place de la base. Il mesurait en hauteur 4 m. 60, dont 1 m. 30 en contrebas du plancher, et ne mesure plus aujourd'hui que 3 m. 30 de hauteur et 1 m. 96 de largeur. L'ouvrage, qui ne comprend plus que la partie supérieure ,est en haut-relief avec des figures de grandeur naturelle.

Il se compose d'une grande draperie soutenue par deux anges et sur laquelle est gravée une inscription latine rappelant les nom et titres du défunt et la date de son décès (elle se trouve dans Deloye n° 81). Immédiatement au dessous, l'ange du jugement sonne de la trompette. Dans le bas, deux autres anges soulèvent la pierre tumulaire. La partie inférieure n'est représentée que par quelques fragments mutilés. Calvet, qui avait vu le monument en son entier, en complète ainsi la description. : « On y voyoit en haut un ange sonnant de la trompette avec ces mots sur un cartouche volant (phylactère) : SVRGITE, MORTVI ET VENITE AD IVDICIVM, et, au dessous, l'abbé de La Coste couché sur le tombeau, dans une attitude décente et noble, qui levoit la tête .épouvanté. Cette heureuse idée, dont l'exécution étoit admirable, avoit un effet piquant et terrible, qui inspiroit une sorte d'effroi aux spectateurs « (Bibliothèque, n° 2348 p. 379). Louis Gonse, qui, sur la foi de Calvet, croyait cet ouvrage de Michel Péru, a écrit : « Le grand bas-relief en pierre de Pernes, d'une composition si fluide, si osée, si originale, fut transporté au Musée Calvet, dont il est, je n'hésite pas à le dire, un des plus indiscutables joyaux ; car l'œuvre de cet inconnu, de ce Michel Péru, fruit imprévu et savoureux du renouveau de la Renaissance Louis XIII, est un chef-d'œuvre que n'eussent point désavoué les Biard, les Guillain, les Sarrazin, un chef-d'œuvre plein d'envolée, de verve et de couleur, qui justifie pleinement les éloges de Calvet « (*Les Chefs-d'œuvre des Musées de*

Digitized by Google

France. Sculpture; Paris, 1904, p. 26. — Voir aussi : *Livre d'or du Musée Calvet*, Avignon, 1895-97, pl. 97 et texte explicatif. E. Bénézit, *Dictionnaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs* ; Paris, s. d. t. III, p. 464. Jh. Girard, *Catalogue illustré du Musée Calvet d'Avignon* ; 1924, p. 74, n° 81).

4. **Vierge**. — Par prix-fait du 6 octobre 1705, Marc Vinay, orfèvre, exécuta en argent, pour le chapitre de la paroisse Saint-Agricol d'Avignon un buste de la *Vierge* sur piédestal, d'après le dessin de Pierre Péru (Archives de Vaucluse, E. *Notaires* : L. Desmarez, 1705, fol 323 ; fonds Pons, 2e versement, reg. 110) D'habitude, les sculpteurs de ce temps-là ne se bornaient pas à fournir un dessin, ils faisaient aussi un modèle ou une maquette (voir nos 1 et 15).

5-6. **Deux Vertus**. — L'architecte Pierre Thibault, chargé le 5 mai 1714 de la construction d'un bâtiment au monastère des Célestins de Saint-Pierre de Luxembourg, place des Corps-Saints à Avignon, fit sculpter de la main de Monsieur Péru deux *Vertus* pour décorer les médailles des attiques des fenêtres de ce bâtiment (Id. *ibid* : P. J. Baud, 1714, fol. 211 v° fonds Pradon, reg. 248).

7-8. **Sujets inconnus**. — Avec son imprécision coutumière, Calvet signale (Ms. 2348, p. 364) des statues faites par un des Péru pour l'église des Doctrinaires d'Avignon, rue Saint-Jean-le-Vieux. Cette église avait été construite vers 1620 et, dans la suite, les religieux y firent exécuter divers travaux : ainsi, en 1688, la dorure du retable de l'autel et en 1694 la construction de plusieurs tombeaux (Arch. de Vaucluse, H. *Doctrinaires d'Avignon*, 20, tableau chronologique) Est-ce à cette époque que remontent aussi les statues en question ? Calvet a oublié de le dire. Elles peuvent être aussi bien attribuées à Jean Péru.

II. Retables et autels

9. **Retable de la Miséricorde**. — Le 22 novembre 1670, le menuisier Rodolphe Rebeiron fut chargé par Henry de Félix, écuyer, de la confection d'un retable pour le maître-autel de l'église Notre-Dame de la

Digitized by Google

Miséricorde du couvent de ce nom, rue des Lices. Cette menuiserie devait recevoir des ornements, colonnes, festons et cartouches, une corniche avec trophée de la Passion,une console avec deux cornes d'abondance, les armes des Félix sur bois soutenues par deux génies, une niche de chaque côté du retable devant recevoir les figures du *Christ* et de *Notre-Dame*, précédemment sur l'autel ; etc. Rebeiron avait la faculté de faire retailler les sculptures par l'un des frères Péru ; le 24 novembre, il traita avec Pierre, qui se chargea du trophée de la Passion, des cornes d'abondance, des armes et de deux figures au dessus du fronton, au prix de 550 livres, sur lequel le 22 juillet 1671 il toucha 220 livres (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : C. Rogier, 1670-71, fol. 154 v° et 162 ; fonds Pradon reg. 963).

10. **Retable aux Dominicains**. — On a vu (Michel Péru, n° 28) qu'en novembre 1667, Michel Péru et les Souchon, avaient reçu le prix-fait d'un grand retable pour la confrérie Notre-Dame du Rosaire des Dominicains d'Avignon. Cet ouvrage n'étant pas terminé à la mort de Michel, ses fils Pierre et Jean, avec la collaboration du menuisier Jean André Souchon acceptèrent de le parachever, le 12 mai 1671, et touchèrent pour ce travail 150 livres en acompte de plus grande somme que la confrérie leur devait (Id. *ibid* : J.F. Desmarez, 1671, fol. 142 fonds Pons, reg. 925).

11. **Retable pour Bagnols**. — Le 23 septembre 1673, Louis de Vivet baron de Montclus, dont Pierre Péru devait sculpter, six ans plus tard, le monument funéraire (voir n° 2), donna à cet artiste le prix fait d'un rétable pour la chapelle Notre-Dame de Lumière dans l'église des Carmes de Bagnols (Gard) Cet ouvrage, ainsi que le cadre de l'autel, devait être fait en bois d'aube, conformément au dessin de Péru « sur le papier et du côté droit, où il y a un terme en place de colonnes », pour le prix de 60 livres d'argent à 3 livres monnaie de roi dont 20 d'acompte préalable et le restant à la fin de la besogne. Quitance finale, 23 Avril 1674 (Id. *ibid* : A. Fort, 1673-74, fol. 174 ; fonds Vincenti, reg. 922).

12. **Retable à Saint-Didier**. — Péru s'engagea, le 2 juillet 1691,

Digitized by Google

envers les bayles de la confrérie du *Corpus Domini* de Saint-Didier d'Avignon, à confectionner le retable du maître-autel de cette église y compris « le revestissement dudit autel. » L'ouvrage comportait les statues des quatre *Evangélistes*, six anges « en forme de jeunes hommes » dont deux portant la table de l'autel, deux accompagnant la gloire et deux soutenant le dais terminal ; une gloire formée de nuages et de rayons et animée d'anges enfants et de têtes de chérubins ; un dais avec le *Saint-Esprit* dans le fond. Entre les anges portant la table, il y aura un piédestal supportant l'*Agneau* égorgé et couché sur un livre, et sur la table trois gradins exhaussant le tabernacle. « Plus, comme le Saint-Sacrement ne peut pas estre tousjours exposé, afin que sa place soit tousjours occupée, sera faict un *Enfant Jésus* proportionné aux figures ». Le tout en bois de poirier noirci en façon d'ébène, excepté les figures et ornements qui seront en bois d'aube doré. Prix : 1900 livres tournois, dont acompte préalable de 200.

Le 22 mai 1708, la confrérie et le sculpteur déclarèrent qu'ils avaient fait le compte des sommes dues à ce dernier. Il avait été convenu que sur les 1900 livres, Péru en toucherait 1500 lors de la mise en place : opération qu'il avait exécutée avant de recevoir toute cette somme. En en déduisant l'argent que la confrérie avait donné tant à lui qu'aux ouvriers employés à la dorure du tabernacle, il se trouva que, pour l'entier réglement des dites 1500 livres, on lui devait encore 41 livres 15 sols 4 deniers. Cette somme étant payée, Péru donna quittance des 1500 livres, et les confrères reconnurent lui en devoir 400 pour compléter les 1900 dues pour l'ensemble du travail (Id., *ibid.* : E. Maselli, 1691, fol. 159 v° ; L.J. Maselli, 1708, fol. 314 v° ; fonds de Beaulieu, reg. 280 et 1673).

13. **Retable aux Grands-Carmes**. — La confrérie des Orfèvres d'Avignon, érigée sous le titre de Saint-Eloi en l'église des Carmes de l'ancienne observance, donna à Péru, le 22 Août 1687, le prix fait d'un retable en aube « avec ses meilleures figures et ornements », conforme au dessin qu'il en avait dressé. L'acte, se référant à ce dessin, ne contient aucun détail descriptif ; il se borne à dire que Péru posera le retable dans la chapelle Saint-Eloi, du côté du maître-autel, et qu'il rece-

Digitized by Google

vra 270 livres en grosse monnaie de roi, dont 150 comptant et 120 à la pose de l'ouvrage achevé. Les bayles de la confrérie déclaraient s'engager à faire un autel en pierre dans la dite chapelle, du côté où le retable sera posé . Les 120 livres restantes furent réglées en deux paiements : 30 le 18 février 1689 et 90 le 28 mai 1690 (Id. *ibid.* ; J. Collavier, 1684-91, fol. 345, 453,v° et 708 ; fonds Pradon reg. 558).

14. **Autel de la cathédrale d'Uzès.** — Michel de Poncet de La Rivière, évêque et comte d'Uzès, délivra à Pierre Perut (*sic*) à Uzès, le 8 février 1673, le prix-fait de la décoration entière du maître-autel de son église cathédrale. Cette décoration consistait en un soc (socle) sur rez-de-chaussée avec bois de panneaux à moulures ; en colonnes sur piédestaux avec leurs moulures, et en un panneau doré dans la face de chacun des piédestaux. Au milieu de l'autel, il y aura quatre colonnes et la figure d'un ciboire au centre, avec deux niches entre les colonnes, et à l'endroit du saint ciboire une porte, et par derrière une petite caisse pour enfermer le Saint-Sacrement. Au dessus desdits piédestaux, il y aura huit pilastres, quatre de chaque côté, et au milieu quatre colonnes rondes. Entre les colonnes et les pilastres, on mettra un ornement d'un chandelier à l'antique, un cadre au milieu et une niche de chaque côté. Architrave et frise. Tous les dés des pilastres et colonnes seront ornés d'une tête de chérubin. Corniche, baslutrade, couronnement et fronton. Le tout en bois d'aube. Péru fera aussi cinq figures : un *Christ mourant en croix* qui sera posé dans la niche carrée du milieu ; *Saint Théodorit* et *Saint Firmin* dans les niches de l'autel, et deux *Anges* sur le grand fronton. Péru se charge de faire l'ouvrage en dix mois, excepté les figures des deux saints et des deux anges, pour lesquelles il aura six mois de plus. Il devra fournir une bonne caution dans les huit jours prochains dans la ville d'Avignon. Prix : 3400 livres. (Arch. du Gard, E. *Notaires*, 1057 : Jean Genolhac, 1664-83, fol. 327 v°. Communiqué par M. Hyac. Chobaut, archiviste de Vaucluse). La caution réclamée à Péru lui fut donnée, le 11 février suivant, par sa mère Marguerite Gavan et le serrurier Jean Poutrat, oncle de celle-ci ; dans cet acte, qui fut passé en la salle haute de la maison de Charles Pertuys, receveur de la douane de Lyon établi à Avignon, Péru reconnut recevoir de l'évêque d'Uzès,

Digitized by Google

séance tenante, un acompte de 1100 livres, monnaie de roi, en déduction de la somme marquée dans le prix-fait. (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : P.-F. Aubert, 1678, fol. 85 ; fonds Pradon, reg. 71).

Pour ce grand travail, Péru se fit aider par les menuisiers Etienne Cantein et Jean Barrié. Le 25 février 1678, Cantein promit d'exécuter, d'après les dessins de Péru, un entablement, une balustrade au dessus, des piédestaux sur le retour des colonnes et pilastres, un fronton et huit vases ; le tout en bois d'aube ; il devait terminer à la Saint-Jean-Baptiste et toucher 150 livres, dont 50 d'acompte préalable. Le 26 février, Barrié promit à son tour de faire, sur les dessins du même, un socle à panneaux et des piédestaux à moulures, un tabernacle orné de quatre colonnes et de deux niches, et une caisse par derrière en sapin (tout le reste en aube) ; il avait cinq mois pour parfaire sa besogne et recevoir 15 sols patas par jour et sa nourriture, plus 300 livres payables en trois fois ; quittance finale, 20 avril 1679. Deux sculpteurs d'Avignon furent témoins ; Etienne Jourdan au contrat Cantein et Sébastien Laffanoux au contrat Barrié. (Id., *ibid.* : C. Olivier, 1678, fol. 69 et 73 ; fonds Martin, reg. 820).

15. **Bas-relief à la métropole d'Avignon.** — Louis de Fougasses d'Entrechaux, chanoine du chapitre métropolitain, voulant décorer d'un bas-relief le devant du maître-autel de Notre-Dame-des-Doms, en demanda le dessin à Péru. Celui-ci fit un projet comprenant, dans le bas, la *Sépulture de la Vierge* avec les douze apôtres dans un paysage, et dans le haut, l'*Assomption de la Vierge* portée par les anges en une gloire. Le tout, ayant 8 pans 2 pouces de largeur sur 3 pans de hauteur, s'enchâssait dans un cadre dessiné aussi par Péru. Le prix fait fut baillé par le chanoine, le 14 mai 1693, à l'orfèvre Marc Vinay, qui s'engagea à exécuter le bas-relief en argent ciselé à double poinçon, ainsi que le cadre à ornements. Péru devait diriger le travail et décider de l'épaisseur des plaques de métal à employer, lesquelles seraient fournies par M. d'Entrechaux. La besogne devait être terminée pour la fête de l'Assomption de l'année suivante. Péru et Vinay toucheraient ensemble 600 livres, monnaie de roi, plus 6 livres pour la façon de chaque marc d'argent. Ils reçurent un acompte préalable de 300 livres, le restant

Digitized by Google

devant être payé en fin d'ouvrage. Par le même acte, Péru promit de faire en petit et en grand le modèle destiné à l'orfèvre, de sculpter le châssis en bois de noyer noirci en façon d'ébène pour servir de cadre au devant d'autel, et donner le dessin des ornements « avec les armes dudit Sr d'Entrevaux aux deux pilastres dudit cadre » ; il aurait à recevoir pour cet objet 16 louis d'or, dont 4 en commençant. Quittance finale, 20 mai 1697 (Id., *ibid.* : E. Maselli, 1693, fol. 196 v° ; fonds de Beaulieu, reg. 882).

16. **Autel de Saint Pierre.** — En 1707, Péru fit un maître-autel pour l'église Saint-Pierre d'Avignon, dont le contrat de prix-fait ne m'est pas connu. Dans le procès-verbal de la visite pastorale de l'archevêque François Maurice de Gonteri, il est parlé, à la date du 3 avril de la même année, « du nouveau retable du maître-autel de l'église SaintPierre, qui n'est pas encore doré ». Cet ouvrage fut, dans la suite transféré en l'église de Montfavet (Vaucluse). « Dans son état actuel et malgré les avaries qu'il a subies par suite de son transport à Montfavet, et les modifications malheureuses dont il a été depuis l'objet, il est encore tout-à-fait digne de la réputation dont il jouit parmi les connaisseurs. Nous aurions bien des griefs à formuler ici à son sujet, mais une certaine réserve nous est commandée. Nous ne pouvons cependant éviter de déplorer l'absence de sens artistique qui a fait aliéner à vil prix un pareil trésor, ainsi que le goût barbare qui a présidé à divers changements. En avançant les gradins sur la table de l'autel, on a caché en grande partie le tabernacle, en forme de *ciborium*, que surmonte une gloire d'un dessin charmant, d'une élégance exquise, où des anges qui se jouent dans des gerbes de rayons rappellent les plus gracieuses créations de Jacques Bernus. Pour comble d'infortune, la croix dorée qui couronnait cette œuvre si harmonieuse a été remplacée récemment par un *Sacré-Cœur* polychromé, posé sur un échafaudage d'une lourdeur extrême, qui produit l'effet d'une note discordante. Nous ne sommes pas seul à faire des vœux pour qu'il soit mis au plus tôt un terme à cette fâcheuse innovation ». (Gustave Bayle, *Notes historiques sur l'église Saint-Pierre d'Avignon* ; 1897, p. 24-25).

Digitized by Google

III. Décorations d'églises

17. **Dominicains d'Avignon**. — Les bayles de la confrérie Notre-Dame -du-Rosaire de l'église des Dominicains donnèrent à prix-fait, le 14 juillet 1674, aux frères Pierre et Jean Péru, l'architecture et les ornements de tout le pourtour de leur avant-chapelle, en joignant ces nouveaux ornements aux anciens et en les continuant du côté de l'entrée de la chapelle des Pénitents blancs. Ils devront confectionner un entablement « qui investira le pilastre que soustient l'arc jusques à l'auteur de la balustrade, laquelle aussy ils feront continue sur l'ouvrage vieux en façon qu'elle couronne tant la besogne nouvelle que la vieille ». Le tout en bois d'aube. Ils auront à faire aussi des bancs neufs en noyer à la suite des vieux, tout le long du nouvel ouvrage. Délai, deux ans ; prix : 700 livres, moitié grosse monnaie, moitié patas, dont 8 pistoles présentement. Cet acte, passé dans la salle Saint-Thomas aux Dominicains, eut pour témoin le sculpteur Barthélemy Giraud. (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : J.-F. et L. Desmarez, 1674, fol. 185 ; fonds Pons, reg. 988).

Le 7 février 1692, prix-fait accordé à Pierre Péru pour les dessins et l'exécution de boiseries destinées à parfaire la décoration de la chapelle du Rosaire. Il fallait faire un arc aboutissant au plus haut et au commencement de ladite chapelle, avec deux grandes figures « toutes rondes et entières » et quatre autres plus petites, les festons, l'architrave la sculpture. « Bien est vray que le balustre fer qu'est dans ledit dessein n'est point compris dans le présent prix faict ». Délai : deux ans ; prix : 480 livres, grosse monnaie et patas, dont acompte préalable de 30 livres ; quittance finale, 12 novembre 1712 (Id., *ibid.* : C. Olivier, 1692, fol. 62 ; fonds Martin, reg. 839).

18. **Notre-Dame-des-Doms**. — Il y a, autour de la grande nef de la métropole d'Avignon, une galerie en forme de balcon ou de tribune qui est fort belle en elle-même, mais jure singulièrement avec le style de l'église. Cet ouvrage a été dessiné par François Delbène, qui était

Digitized by Google

avocat (1). Le prix fait d'exécution fut accordé, le 30 juillet 1672, au maçon Paul Brunet et au sculpteur Pierre Péru. L'acte entre dans le plus minutieux détail de la construction et de la décoration. Tous les culs-de-lampe, festons, armoiries, têtes de chérubins, cartouches, consoles, thermes, balustres, appuis, piédestaux et bases seront en pierre de Fontvieille, « de la plus belle et plus fine » ; les pilastres soutenant les arceaux des chapelles, ces arceaux et les impostes, en belle pierre des Angles « fine, bien et proprement taillée et posée » ; la galerie entière, en « queirons » des Angles. Cette galerie portera sa saillie sur des thermes en forme de consoles ; elle commencera depuis le pilastre nouvellement bâti et qui sépare l'église d'avec la coquille nouvellement bâtie aussi, jusqu'au fond de la nef et se rendra à l'opposite de l'endroit où elle aura commencé. « Les balustres seront posés et affermis dans la base et y antreront un pouce dedans, et par en haut seront liés et arrestés par une cheville de bois de chaîne qui, persant l'apuy, entrera dans le mitan de chasque balustre, lesquels ne seront distans de l'un à l'autre que d'un quart de pan, et seront par devant et des deux costés tant seulement ornés et travaillés de leurs feuilles de refentes et oves qui leur seront marqués, et auront un pan de largeur y compris le bout et saillie de la feuille ». Les ornements seront faits sur place « et ne pourront estre travaillés que par Mrs Perus frères, sculpteurs d'Avignon ».

Les prix facteurs ouvriront l'arc au dessus de l'entrée de l'église sous le clocher et démoliront la muraille qui le ferme, ils démoliront entièrement la voûte plus basse de la chapelle des maîtres maçons qui est sur l'entour d'icelle, et referont le tronc de la colonne qui est sur la chapelle des Silvans. Ils blanchiront tout le pourtour de l'église jusqu'à la corniche, ainsi que le dôme au dessous du clocher. Ils fourniront tous les matériaux, mais « toute la dépouille » leur appartiendra, fors les grilles ou clédis de fer. Les différends seront tranchés par M. Delbéne sans contredit. — « Nous soubsignés Pierre Péru sculpteur et Paul Brunet masson de la présente ville prometons à Mrs. de St-

(1) Il est assez curieux de constater que si Avignon devait la galerie de sa cathédrale à un avocat, Paris devait à la même époque sa colonnade du Louvre à un médecin (Claude Perrault, 1665).

Digitized by Google

Léger pénitencier et Croset cabiscol de la susdite église de faire faire tout ledit ouvrage si dessus spécifié, conformément aux susd. articles et le rendre fait et parfait dans une année à compter de ce jour. Et nous de St-Léger et Croset aussi soubsignés prometons à nostre propre et privé nom paier au susd. Brunet la somme de deux mille cinq cens cinquante livres de laquelle il sera paié aud. sr. Péru cinq cens livres pour la sculpture dud. ouvrage, paiable la susd. somme de 2.550 livres moitié bel argent, moitié patas, un tiers au commencement dud. ouvrage, un autre tiers quand il sera moitié fait et l'autre tiers quand il sera achevé, et prometons de passer de tout ci-dessus acte public à la première réquisition d'un de nous. En Avignon ce 30 juillet 1672 — **Saintlegier** *pen.* **Crozet** *cap.* **P. Peru**. P. B. *Paul Brunet*). **Debene** *pnt* « (Arch. de Vaucluse, G. *Chapitre métropolitain d'Avignon*, 451 pièce 32). Il est à remarquer que, dans cet acte, Pierre Péru était autorisé à se faire aider par son frère Jean.

Sur les 850 écus (2550 livres) du montant du prix-fait, 500 furent payés par la municipalité, à la condition que les armoiries de la ville seraient sculptées avec un cartouche contenant les noms des consuls et assesseur de l'année : Melchior de Galéans de Castellet, Nicolas Folard, Claude-François Calvet et Pierre Robert (Arch. d'Avignon, B.B. *Délibérations du Conseil de ville*, 1672, fol. 244 v°). Ce travail supplémentaire fut demandé à Péru, et le 9 mai, le trésorier général de la ville libella un mandat de 22 écus de 3 livres « pour avoir taillé sur de la pierre les armes de la dite ville avec un grand cartouche de mesme et gravé l'inscription qui a esté mise au mitan de l'église métropolitaine d'icelle ville et contre la gallerie neufve que la dite ville y a faict faire suivant la délibération du Conseil ». — « Jay receu le contenu du mandat cy dessus en Avignon ce 14me may mil six cent septante trois. **Péru** » (Arch. d'Avignon, cc. *Comptes* 1672-73 ; pièces justificatives, mandat 133). Cette inscription et ce cartouche se voient toujours au dessus de l'arcade d'entrée de la nef. Les chanoines de la métropole ne furent pas si prompts que la Ville à régler le compte du sculpteur puisque, en mai 1691, on le voit recevoir 50 florins comme prixfacteur de la balustrade de Notre Dame (Arch. de Vaucluse, G. *Chapitre métropolitain*, 471, fol. 51).

Digitized by Google

19. **Pénitents de la Miséricorde.** — César Barnioli, notaire apostolique et royal d'Avignon, « continuant le dessein qu'il a toujours heu pour la réparation et embellissement de la chapelle de la dévote compagnie des Pénitents de la Miséricorde, soubs le tiltre de St-Jean, Baptiste décollé de ceste ville d'Avignon, de laquelle il ha l'honneur d'être confrère, » bailla le 2 mai 1671, à Rodolphe Rebeiron et à Pierre Péru le prix-fait d'une porte pour passer de l'anti-chapelle dans la chapelle, Rebeiron devait exécuter cette porte en bois de noyer avec des volets, un grand panneau de couronnement et deux balustres au milieu d'icelle. Il avait quinze jours pour cette besogne. Péru était chargé des ornements, figures et enrichissements sculptés ; il devait mettre deux anges à la place de deux harpies marquées dans le dessin et, bien qu'il n'y eût dans celui-ci aucun ornement pour les panneaux, il avait à y faire quatre cartouches et tailler des feuilles aux balustres, ainsi que les armes de Barnioli à la corniche ; il devait enfin finir le grand panneau du couronnement. Le travail devait être terminé au mois de juillet. Le prix accordé à Rebeiron était de 18 écus, dont acompte de deux pistoles d'Espagne, et celui accordé à Péru de 5 pistoles et demie, dont acompte de 3. Quittance finale, 7 janvier 1672 (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : J. Olivier, 1671, fol. 135 ; fonds Martin, reg. 819).

On se rappelle que Michel Péru avait été chargé en 1670 par les Pénitents de la Miséricorde, de la sculpture d'un grand cadre de boiserie (voir son catalogue, n° 41) que la mort l'empêcha même de commencer. Ce projet de cadre fut repris par Antoine Delbéne, recteur desdits Pénitents, qui, le 26 janvier 1688, en confia la confection à Pierre Péru. Ce cadre serait à pilastres d'ordre composite, avec entablement et balustrade au dessus, « sécutif au dessein qui est dans la chapelle à main gauche en entrant » ; il y aurait dans le panneau du milieu un cartouche à rinceaux portant les armes de Delbène, deux fleurons au dessous des oreilles dudit cadre, etc. ; le tout en bois de noyer. L'ouvrage devait être terminé au 1er Août, moyennant 13 louis d'or et demi, dont 7 payables d'avance, 3 à besogne demi-faite et 3 et demi après la mise en place. Quittance finale, 19 janvier 1692 (Id. *ibid* : J.B. Villart, 1688-89, fol. 28 v° ; fonds de Beaulieu, reg. 1573.

Digitized by Google

IV. TRAVAUX DIVERS

20. **Inscription à Morières.** — Le 22 juin 1673, ordre fut donné au trésorier général de la ville d'Avignon de payer à Pierre Péru une pistole effective « pour avoir taillé une pièce de marbre et y avoir gravé au dessus l'inscription qui a esté mise sur la nouvelle fontaine de Morières (Vaucluse) » L'artiste en donna cette quittance : « Jay reçu le comptenu du mandat cy dessus dont comptant le quitte. Fait en Avignon ce 11e juillet mil six cent septante trois. **Péru** » (Arch. d'Avignon, CC. *Comptes*, 1673, mandat 205).

21. **Porte à Notre-Dame-des-Doms.** — Claude Dumonstier, chanoine de la métropole d'Avignon, donna à prix-fait à Péru, le 3 septembre 1695, la construction d'une porte dans la sacristie de cette église pour passer sur le pont allant à une autre sacristie nouvellement établie dans l'enclos du palais apostolique, conformément au plan dressé par le dit Péru. L'entablement de cette porte devait être soutenu par deux colonnes composites en marbre engagées des deux tiers. Au dessus de chaque colonne, il y aurait une statue de *Vertu* ; au dessus de l'entablement, un fronton rond portant sur deux consoles et renfermant une table carrée, destinée à recevoir les armes de Demonstier, et, au dessus d'un attique, six vases en demi-relief, le tout en pierre de Pernes. Le prixfacteur avait deux ans pour faire le travail et devait toucher 600 livres en grosse monnaie au cours d'Avignon,dont acompte préalable de 200 livres. — Le 16 septembre 1696, ce plan fut modifié, « à cause que l'endroit où devait estre faite cette porte n'avait pas assez d'étendue pour y mettre tous les ornements et architectures du dessin de Péru. » Celui-ci fit un nouveau projet comprenant deux petites portes à entablement et fronton barré, surmontées d'un attique avec table d'ardoise portant une inscription en lettres d'or et au dessus, les armes du chanoine. L'une des deux portes devait être fermée et l'autre ouverte sur le pont. Le délai était réduit à un an ; mais le prix maintenu à 600 livres, avec nouvel acompte de 110, plus 80 livres pour augmentation du travail. Quittance finale, 4 novembre 1698. — Cette porte, jugée sans doute comme trop encombrante, fut

Digitized by Google

définitivement appliquée contre la paroi orientale de la chapelle Saint-Joseph et servit d'encadrement à un autel (Arch. de Vaucluse E. *Notaires* : E. et L.J. Maselli, 1695, fol. 516, et 1696, fol. 383, fonds de Beaulieu, reg. 884 et 886. — G. *Chapitre métropolitain d'Avignon* 445, fol. 354 et 357 ; 446 fol. 5 et 12 ; 447, fol. 34 v° 527 fol. 339. — Dr. Gabriel Colombe, *Palais des Papes. Chapelle pontificale du nord annexée à la métropole.* dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse.* 1918, p. 54)

22 **Batiment au Mont de Piété** — La confrérie du Mont-de-Piété d'Avignon, érigée sous le vocable de Notre-Dame de Lorette, décida de construire un bâtiment en pierre fine de Villeneuve, contigu à son magasin et s'étendant du nord au midi jusqu'au coin de la rue de la Croix, et le long de cette rue, jusqu'à la maison de Mlle de Joannis, sur l'emplacement d'une autre maison acquise de M de Vervins, avocat général de N S. P. le Pape. Ce bâtiment devait aussi servir de magasin. Péru fut chargé des plans et de la conduite de l'ouvrage, dont la bâtisse fut, le 4 mars 1697, confiée aux maçons Jean Baptiste Gautier, Balthazar Alexandre et Jean Bontoux fils. Quittance finale, 14 décembre 1697 (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : L. J. Maselli, 1697, fol. 113, v° fonds de Beaulieu, reg. 887).

23. **Décoration de fête publique**. — Le 23 mars 1700, les ducs de Bourgogne et de Berry, petits-fils de Louis XIV, firent à Avignon une entrée solennelle, à l'occasion de laquelle le Conseil de ville décora somptueusement les rues et les places où passèrent les jeunes princes. Le peintre J. Cotelle (1) et le sculpteur Pierre Péru furent chargés de cette vaste décoration. Le P. J.J. Bontoux, jésuite, qui a été le narrateur de la solennité, dit de ces deux artistes : « On ne pouvoit guères souhaiter de personnes plus propres aux ouvrages qu'on entreprit, que l'étoient ceux qui en furent chargez. Le sieur Cotelle de l'Académie royale donna les desseins des peintures et en conduisit les ouvrages avec le sieur Péru ; ils sont connus l'un et l'autre par le bon goût qui régne dans tout ce qui sort de leurs mains » (*L'auguste piété de la*

(1) Membre de l'Académie royale de peinture en 1672, mort en 1708.

Digitized by Google

royale maison de Bourbon, sujet de l'appareil fait à Avignon pour la réception de Mgr. le duc de Bourgogne et de Mgr. le duc de Berry ; Avignon, F.S. Offray 1701, in - 4 ; p. 5). Les travaux d'exécution furent confiés aux peintres d'Asbrout de Gigognan, Albert, Pierre Duchesne, Parrocel, Salomon, Taillandier et Vial, au sculpteur Chabert, aux menuisiers Bosse, Pierre Pons et Pitoux, à l'orfèvre François Imbert, au doreur Penet et aux graveurs Louis David et Joseph Pommarède. Le P. Bontoux a eu le soin de donner, dans son opuscule, les plus importants motifs, gravés par David, à savoir : trois de Cotelle (palais du temple de la Piété à la porte Saint-Lazare, l'arc-de-triomphe d'Henry le Grand à la rue de la Carreterie et celui de Louis le Grand à la place du Palais) et trois de Péru (Frontispice, l'arc de Louis le Juste à la rue Philonarde et la statue équestre de Louis XIV (P. Peru *delineavit*) à la place de l'Hôtel-de-Ville).

La pièce capitale était cette statue, et Péru y avait travaillé pendant tout le carême. « Le célèbre Mr Peru, dont vous connoissez le génie, et l'un des hommes qui entend mieux toute la délicatesse de la sculpture, a travaillé jusqu'ici à cet ouvrage avec un succès qui répond à l'attente publique. C'est devant la Maison de ville qu'est placée cette figure ». (*Lettre de l'entrée des ducs de Bourgogne et de Berry à Avignon* ; Avignon, C.-J. Chastenier, 1701, p. 11). Le roi était représenté en costume de héros, la tête nue en perruque, tenant la foudre en main ; son cheval, lancé au galop passait au-dessus du corps d'une hydre renversée. Le piédestal, posé sur un socle, était orné de bas reliefs représentant, l'un, *Josué arrêtant le soleil*, et l'autre, *la Victoire de Clovis sur Alaric* (Hauteur, 21 pans et demi). La statue avait été peinte en bronze par Salomon, qui reçut 34 écus le 26 mars 1700 ; ce Salomon peignit aussi, avec Albert, *la Renommée* au-dessus de la porte Saint-Lazare, moyennant 4 écus 23 sols. (Arch. d'Avignon, CC. *Comptes*, 1700-1, p. 62, mandats 107 et 164). Le 9 avril 1701, Cotelle et Péru reçurent 175 écus 20 sols pour le paiement de leurs plans et dessins de la salle des harangues, des arcs triomphaux, de la salle verte et des autres machines. (Id., p. 64, mandat 177), et le même jour Cotelle 87 écus 40 sols pour avoir peint divers tableaux pour la même salle des harangues, des arcs, etc.,

Digitized by Google

et Péru 92 écus 3 sols pour avoir dressé la statue du roi devant la Maison commune (Id., p. 65, mandats 178 et 179). Enfin, le 6 juin 1701, Cotelle reçut encore 21 écus 30 sols pour avoir peint en raccourci la susdite salle des harangues et deux arcs triomphaux, remis au graveur David, et le 23 juin, Péru trois louis d'or à 12 livres 18 sols en grosse monnaie (Id., p. 73, mandat 220, et p. 78, mandat 244).

24. **Ouvrages aux Minimes.** — Dans ses fiches manuscrites de la Bibliothèque d'Avignon, Requin rapporte que, le 12 mai 1719, Pierre Péru donna acquit de paiement pour travaux faits par lui aux Minimes de cette ville, dans la chapelle de M. de Saint-Chamand. Il ne donne aucun autre détail.

Digitized by Google

JEAN, sculpteur et architecte (1650-1723).

—:—

Jean Péru, fils de Michel, né à Avignon le 19 juin 1650 (1), fut prénommé le jour de son baptême Jean-Baptiste ; mais à la mort d'un frère ainé appelé Jean, il fut désigné sous ce simple prénom et lui-même n'en prit jamais d'autre. Il fit ses études dans l'atelier paternel, en même temps que son frère Pierre, Jean Dedieu et Jacques Bernus.

Le premier ouvrage de lui date de 1670, année de la mort de son père ; il s'agissait d'un retable chez les Jésuites d'Avignon. Il travailla ensuite à des autels pour les Dominicains et les églises Saint-Pierre et Saint-Didier, et se maria à l'âge de vingt-deux ans. Cette cérémonie se célébra à Saint-Didier le 8 novembre 1672 ; l'épousée, Jeanne Topenas ou Taupenas, était fille de feu Claude Topenas et d'Honorade Régnier et avait vu le jour le 25 avril 1649 (2) ; elle avait donc quatorze mois de plus que son mari.

Le 3 mars 1673, Jean, avec le consentement de sa mère Marguerite Gavan et de son frère Pierre, et Jeanne, avec celui de sa mère et du second mari de celle-ci, l'hôte Jean-Jacques Rey, passèrent leur contrat de mariage en l'étude du notaire Goudareau. Les époux Rey constituèrent à la mariée une dot de 1412 livres et demie qu'ils versèrent séance tenante et lui remirent un legs de 300 livres fait par le père de la jeune femme dans son dernier testament du 19 janvier 1661. Jeanne reconnut qu'elle devait à son beau-père une somme de 2187 livres et demie dont il lui avait fait l'avance pour l'acquisition (14 décembre 1672) de deux maisons que la veuve Ferrand lui avait

(1) Arch. d'Avignon, GG. *Notre-Dame-la-Principale*, naissances, 1650-86, p. 1.

(2) Id., GG. *Saint-Didier*, mariages, 1670-1703, fol. 16 ; naissances, 1645-69 fol. 62.

Digitized by Google

vendues et qui étaient situées proche de la « porte du Pred » (1), rue de la Boquerie tendant au collège Saint-Martial.

Le survivant des deux époux devait recevoir en augment de dot, si c'était Jean 150 livres et si c'était Jeanne 300, plus les habits, joyaux, bagues et autres effets de la communauté.

De 1675 à 1684, nous voyons Jean Péru occupé aux statues de *Saint Bénézet* et de *Notre Dame* sur le quai et à divers autres travaux pour la ville d'Avignon, ainsi qu'à des ouvrages à Saint-Geniès, aux Pénitents blancs et aux Clarisses, à la construction de la porte d'Avignon à l'Isle sur Sorgue, au moulage de la fameuse *Vénus d'Arles*, etc, etc. — Son père Michel (N° 37) avait fait en 1667 un tabernacle pour les Pénitents noirs florentins d'Avignon, au prix de 150 écus, et il n'en avait touché quand il mourut que 100. Jean réclama plusieurs fois aux confrères le solde de ce compte ; ceux-ci se décidèrent enfin, le 23 juillet 1677, à lui payer une pension annuelle et perpétuelle de 7 livres, 10 sols en monnaie courante payable le 1er mai de chaque année au domicile de Jean. Cette rente représentant au taux de 5 p. %, un capital de 50 écus de 3 livres, qui fut garanti sur la chapelle de la confrérie, rue des Allemans, joignant l'église des Augustins de la grand'manche, et sur les autres biens de cette confrérie. La rente fut extinguée (éteinte) six ans après ; en effet, le 30 mars 1683, Péru déclara avoir reçu des gouverneurs des Pénitents noirs 150 livres pour paiement du capital et 14 livres 7 sols pour arrérages (2).

En cette même année 1683, par testament du 9 juin, sa mère lui légua une vigne de 4 éminées au clos de la Crau, terroir de Morières (3). En 1686, il acquit de Sauveur Gras une maison à l'enseigne du

(1) Dans un acte mentionné plus loin (ann. 1673), cette porte du Pré est appelée « porte du Pont » ; c'était plus anciennement la « porte de la Boquerie ». Elle s'ouvrait au bout de la rue Saint-Marc, et fut abattue en exécution d'une délibération du Conseil de ville du 7 décembre 1750 (Arch. d'Avignon, BB. *Délibération du Conseil* 1748-51, fol. 188).

(2) Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : M.-B. Hugonis, 1677, fol. 236 v°, et 1683, fol. 129 v° ; fonds Martin, reg. 597 et 603.

(3) Id., *ibid.* : C. Olivier, 1623, fol. 123 v° ; fonds Martin, reg. 830.

Digitized by Google

Saint-Sauveur, rue de l'Orangerie (Saint-Agricol), confrontant la dite voie publique, la maison du pâtissier traiteur Antoine Martin et la commanderie de Saint-Jean-de-Rhodes (aujourd'hui hôtel du Louvre), en face du cimetière paroissial de Saint-Agricol (1). Il était dû, pour la directe de cette maison une cense au chapitre de la dite paroisse ; mais Péru ayant négligé de la payer, les chanoines firent la saisie, le 3 février 1696, entre les mains d'Antoine Martin qui était devenu le locataire de Péru et était alors l'hôte du logis du *Pélican*, de tout ce qu'il devait à son propriétaire pour la rente dudit loyer avec défenses et inhibitions de s'en dessaisir jusqu'à ce que le chapitre fût remboursé des 15 écus que Péru lui devait pour les arrérages (2). Le sculpteur finit par vendre sa maison à Martin en 1711 (3)

De cette période de sa vie à l'année 1707, Péru fut absorbé par une quantité considérable de travaux, dont on trouvera le détail dans le catalogue de ses œuvres et dont les principaux furent : une chapelle et un hôtel à l'Isle, l'autel de la chapelle du collège de Nimes, la façade du grand hôpital d'Avignon, le tombeau de saint Bénézet, la voûte des Pénitents blancs, l'hotel de Puget, la maison Raoulx, la magnifique chapelle de Brantes, l'anti-chapelle des Pénitents noirs, et des ouvrages pour la décoration des églises et des couvents de sa ville natale. (4)

Sa femme testa le 13 juin 1708. Elle demandait que son inhumation eût lieu dans le tombeau de son mari, que huit messes fussent dites à des autels privilégiés le jour de son décès et que ses funérailles fussent

(1) Id., G. *Chapitre Saint-Agricol*, 157, fol 410.

(2) Id., B. 753, fol. 78.

(3) Id., G. *Chapitre Saint-Agricol*, 33, fol. 337. — Acquits relatifs à cette maison : 30 avril et 11 mai 1711 (*Notaires* : C. Desmarez, 1710-11, fol. 462 et 468 ; fonds Pons, 2e versement, reg. 73).

(4) Le 30 avril 1707, il signa comme témoin le prix-fait accordé au maçon François Franque pour des bâtisses et réparations en la maison du sellier Guinaud, rue de la Bancasse, derrière la petite rue Saint-Antoine (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : J.-D. Mounier, 1717, fol. 173 ; fonds Pons, 2e versement reg. 195). Le 9 décembre 1716, ce Guinaud et son fils constituèrent en faveur de Jean Péru une pension de 36 livres payable le 9 décembre de chaque année et hypothéquée sur la susdite maison (Id., *ibid.* : F. Gaudin, 1714-17, fol. 801 v°, fonds Lapeyre, reg. 251).

Digitized by Google

célébrées au gré de sa famille. Elle léguait à son fils ainé Jean-Baptiste 3 livres en sus des 2000 qu'il avait reçues par son contrat de mariage avec la demoiselle Rouquet ; à son autre fils Jean-Joseph 300 livres à toucher à l'âge de vingt-cinq ans ou s'il se mariait avant, et à chacun de ses parents 5 sols. Enfin, elle instituait héritières universelles ses deux filles, Marie Dorothée et Françoise (1) Elle était alors alitée et nous trouvons dans un réglement de succession du 26 avril 1723, que sa dernière maladie dura plus d'un an (2). Elle expira le 20 juin 1763 et son corps fut déposé le lendemain à Saint Agricol (3).

Ce décès plongea Péru dans une profonde tristesse et dans une sorte de découragement. Il ne travailla plus guère jusqu'à sa mort qui, cependant, n'eut lieu que quinze ans après celle de sa femme. Il testa le 24 septembre 1722. Il voulait être enseveli dans son tombeau de Saint-Didier et demandait quatre messes de *requiem* . Il laissait à chacune de ses filles (Marie-Dorothée et Françoise) 2000 livres, monnaie de roi, et la propriété de tous les meubles et effets de la chambre qu'elles occupaient dans sa maison, ainsi que celle de la batterie de cuisine. Il léguait ses livres à son fils Jean-Joseph, dominicain, à savoir : L'*Ancien* et le *Nouveau Testament* en latin, avec les figures du petit Bernard (Bernard Salomon, graveur de Lyon, 1512-1561,) les *Panégyriques* de Fléchier, évêque de Nîmes, l'*Année chrétienne* de M. Le Tornu en seize volumes et les *œuvres* de saint Chrysostome en huit volumes. Enfin, il laissait 5 sols, à chacun de ses parents et instituait héritier universel son fils aîné Jean-Baptiste (4).

Il mourut deux mois avant son frère Pierre, le 10 février 1723, non pas à soixante-dix ans comme le marque l'acte de décès, mais exacte-

(1) Id., *ibid.* : F. Gaudin, 1708-10, fol. 84 v° ; fonds Lapeyre, reg. 249.

(2) Id., *ibid.* : F. Gaudin, 1723-26, fol. 98 v° ; même fonds, reg. 254.

(3) Arch. d'Avignon, GG. *Saint-Agricol*, Décès, 1696-1724, p. 199. — Le 17 mai 1670, Péru déclara qu'un certain Antoine Léonardi, de Carrare (Italie), lui avait été adressé, il y avait environ deux ans, par Dominique Magniani et Sebastien Fossati, marbriers de Marseille, pour attendre à Avignon ledit Magniani qui était alors à Nîmes et devait le conduire à Anvers en Flandre pour toucher un héritage (F. Gaudin, 1708-10, fol. 571 ; fonds Lapeyre, reg. 249).

(4) Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : F. Gaudin, 1720-23, fol. 684 ; fonds Lapeyre, reg. 253.

Digitized by Google

ment à soixante-treize. Ce décès eut lieu sur la paroisse Saint-Agricol et son corps fut porté à Saint-Didier ; l'acte, dressé dans ces deux paroisses, le prénomme Jean dans la première et Jean-Baptiste dans la seconde (1).

« C'est le plus habile des sculpteurs auxquels Avignon ait donné le jour », dit Paul Achard (2), qui fait ailleurs le parallèle suivant entre la chapelle de la Résurrection à Notre-Dame-des-Doms (chapelle de Libelli) et celle de la Sainte-Vierge à Saint-Agricol (chapelle de Brantes) : « Elles sont l'œuvre de deux artistes à peu près contemporains qu'on a bien souvent opposés l'un à l'autre. Le monument de Notre-Dame œuvre de Jacques Bernus, de Mazan, est dans de plus grandes proportions que celui de Saint-Agricol, mais ceci tient à l'espace mis à la disposition de l'architecte et à l'importance des sommes que le fondateur voulait affecter à la construction. Dans ces œuvres, le génie de Bernus se manifeste par la grâce et le naturel, celui de Péru éclate par la force et l'ampleur. Les génies qui pleurent sur le tombeau de l'archevêque Libelli mettent Bernus au dessus de Péru, mais qu'on rapproche le *Saint Thomas* c'est-à-dire la meilleure des statues de la chapelle de la Résurrection, de la *Sainte Elisabeth* et même du *Saint Jean* de Saint-Agricol, et Péru, tout à l'heure inférieur à son émule, l'aura dépassé d'une coudée» (3). Il excellait aussi dans la représentation des enfants, comme on peut s'en assurer par les petits anges des deux sépulcres de la chapelle de Brantes, et avait une certaine prédilection pour les figures enfantines qui se baisent (catalogue, n° 21 et 27).

Il eut de nombreux élèves. Le 26 août 1686, Antoine Alibert s'engagea comme apprenti chez lui « pour aprendre l'art de sculpture et servir ledit sr. Péru » pendant quatre années, et pour le prix de 180 livres (4). Le 7 février 1708, ce fut Joseph Bournaud, fils de Charles

(1) Arch. d'Avignon, GG. *Saint-Agricol*, décès, 1696-1724, p. 484 ; *Saint-Didier*, décès, 1699-1738, fol. 165.

(2) *Notes historiques sur les peintres et sculpteurs du départ. de Vaucluse* (*Annuaire de Vaucluse*, 1865, p. 285).

(3) *Saint-Agricol d'Avignon* ; 1872, p. 39.

(4) Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : J. Collavin, 1684-91, fol. 281 ; fonds Pradon, reg. 558.

Digitized by Google

Bournaud, de Caromb, pour trois ans et moyennant 150 livres [illegible]. Le 29 septembre 1710, François Blanc, fils de Joseph Blanc, notaire à Mazan pour le même temps et la même somme (2). Il faut joindre à ces noms celui de son fils Jean-Baptiste et ceux dont le chanoine Requin a relevé les contrats d'apprentissage : Esprit-Claude Coudret (3 juillet 1672), Marc Chabrier (22 octobre 1674), Pierre Mélair, fils de Jean-Jules, sculpteur de Carcassonne (5 mars 1683), Joachim Gémifret (7 Août 1683), Claude Savournin (4 mai 1688), Jacques-Michel Bastide (16 janvier 1699) et Arnoux Ducros (1702) (3).

Jean Péru eut six enfants, tous nés et baptisés à Avignon : 1. Jean le 13 novembre 1673 ; 2. Jean-Baptiste, 1er avril 1676 ; 3. Marie-Dorothée, 12 janvier 1679 ; 4. Françoise-Marguerite, 24 avril 1681 ; 5. Jean-Joseph, 17 novembre 1685 ; 6. Jean-Michel, 31 mai 1689.

Jean mourut le 11 janvier 1675 (5). Jean-Baptiste, qui fut architecte et sculpteur, a une notice à la suite de celle de son père. Marie-Dorothée décéda le 11 novembre 1750 (6) ; elle possédait une maison dans la rue de la Galanterie (Eugène-Devéria) qu'elle légua à ses neveux Jean-Baptiste II et Marie (voir la biographie de Jean-Baptiste II, 1739). Je n'ai pas trouvé la date du décès de Françoise-Marguerite ; elle vivait encore quand son père testa en 1722. Jean-Joseph, à vingt-six ans, résolut d'entrer aux Dominicains ; son père lui donna son consentement, mais il n'obtint pas celui de ses oncles Pierre Péru et Esprit Topenas ; le 5 novembre 1711, avant de faire profession, il fit donation à ses deux sœurs des 300 livres que lui avait léguées sa mère et de ses autres biens et héritages à venir (7). Jean-Michel décéda le 17 décembre 1695 (8).

(1) Id., *ibid.* : F. Gaudin, 1708-10, fol. 16 v° et 63 ; fonds Lapeyre, reg. 249.

(2) Id., *ibid.*, fol. 721 ; même fonds et même registre.

(3) *Notes manuscrites* (Bibliothèque d'Avignon).

(4) Arch. d'Avignon, GG. *Saint-Agricol*, naissances, 1654-75, fol. 226 v°, 1675-96, fol. 12 v°, 44 v°, 84, 110 et 168.

(5) Id., GG. *Saint-Didier*, décès, 1668-99, fol. 30.

(6) Id., *ibid.*, 1738-68, fol. 105 v°.

(7) Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : F. Gaudin, 1711-12, fol. 184 ; fonds Lapeyre, reg. 250.

(8) Arch. d'Avignon, GG. *Saint-Didier*, décès, 1668-99, fol. 181 v°.

Digitized by Google

Catalogue des Œuvres de Jean Péru

—:—

I — STATUES

1 — **Saint Bénézet.** — Le 15 juin 1675, Péru reçut de la ville d'Avignon 58 écus 54 sols « pour la grande figure au naturel de pierre fine représentant *St-Bénézet* qu'il a faicte, l'un des saints protecteurs de ceste dite ville, posée au devant la porte du Mail (porte de l'Oulle) jusques où le quay se doit continuer, suivant la délibération du Conseil et de mesme qu'on a faict autrefois à celles de *Nostre Dame*, de *St Agricol* et de *St François* ». Le piédestal de cette statue fut élevé, en juillet 1675, par le maçon plâtrier Charles Tamisier (Arch. d'Avignon, CC. *Comptes*, 1674-75, mandat 202 ; 1675-76, fol 46 v°). En juin 1690, dans un mémoire de Péru qu'on trouvera plus loin (n° 50), il est question d'une statue de ce saint qui devait être la même et qui, ayant subi des avaries, dut être fortement réparée. Les statues de saints que le Conseil de ville faisait placer sur les quais et devant les portes étaient très exposées aux intempéries et demandaient de fréquentes réparations, quand il n'était pas indispensable de les reconstruire entièrement.

2 — **Notre-Dame.** — Il y avait sur le même quai que la figure précédente une ancienne statue de *Notre-Dame* avec, sur le piédestal, une inscription « rompue dans cette dernière inondation des rivières » (16 novembre 1674). Péru fut chargé de la regraver et reçut une pistole pour ce travail, le 13 décembre 1675 (Arch. d'Avignon, CC. *Comptes*, 1674-75, fol 35, mandat 202) L'année suivante, la statue elle même était si dégradée qu'on en demanda une nouvelle à l'artiste. Le 17 juin 1676, celui-ci reçut du trésorier municipal 17 pistoles d'Espagne effectives pour « la figure de *Nostre Dame* qu'il a faicte de pierre fine sur son piédestal, avec les armes de N.S.P., de monseigneur le cardinal légat, de monseig. le vice-légat et de la ville, avec les inscriptions sur du marbre, tant du présent consulat que celles des autres sieurs consuls qui estoient au vieux piédestal de l'ancienne figure *Nostre Dame* qui estoit au vieux quay, laquelle figure neufve a esté mise et pla-

Digitized by Google

cée au mitan du quay,vis-vis de la porte St-Bénézet (Oulle), (*Ibid*,167[illegible] fol 33 v°, mandat 218).

3 — **Vénus d'Arles** (moulage). — La fameuse *Vénus* trouvée à Arles 1651, sur l'emplacement du théâtre romain, fut donnée par cette ville roi Louis XIV en 1684. Avant le départ de cette statue pour Paris, consuls de la ville en firent exécuter plusieurs moulages par Jean Pe qu'on avait fait venir exprès d'Avignon pour cet ouvrage. Le P. Eti Dumont, minime, à qui nous devons ce précieux renseignement, aj dans sa *Description des anciens monuments d'Arles*, p. 22 : « Il en re encore cinq plastres et quelques testes à part : deux à l'hôtel-de-vi un chez M. de Lincel, un chez Mme de Viguier et un chez M. Doutrel Celui qui est sur le grand escalier de l'hôtel-de-ville est le seul des cinq ait les bras ; ils durent estre tirés de Paris, après leur restauration » A des deux moulages de l'hôtel-de-ville, l'un avait été modifié d'après statue originale à laquelle le sculpteur Girardon avait donné les bras lui manquaient, et l'autre resta intact et fut relégué dans une annexe la maison commune. On l'en retira vers 1815 pour le placer au musée daire et une cinquantaine d'années après, il fut transféré dans l'esca de l'école municipale de dessin, rue du Grand-Prieuré. C'est en cet end que le retrouva, en 1911, M. Jules Formigé, architecte diplômé du gou nement. Grâce à ce document, on a pu se rendre compte que Girardon s'était pas borné à ajouter des bras, à la statue, mais qu'il avait singu rement « saboté » celle-ci. De sorte qu'aujourd'hui le plâtre de Péru devenu, en quelque sorte, le véritable original de la *Vénus* (A. Héron Villefosse, *Un moulage ancien de la Vénus d'Arles*, dans la *Revue de l'* *ancien et moderne*, 1911, p. 81-96. Georges Babin, *La mésaventure d. Vénus d'Arles*, dans l'*Illustration* du 4 novembre 1911, p. 339-340). — V n° 50.

4—5. **Saint Jean-Baptiste. Sainte Elisabeth.** — Dans le prix-fait de construction de la chapelle de Brantes en l'église Saint-Agricol d'Avig accordé à Jean Péru le 13 Mars 1703 (voir n° 46), il est spécifié que « de figures seront désignées », c'est-à-dire qu'on décidera ultérieurement personnages qu'elles devront représenter.On s'arrêta à *Saint Jean-Bapti* à *Sainte Elisabeth*. « Ces deux figures défient toute comparaison, soit so le rapport de l'expression religieuse, soit sous celui du modelé anatomiq (P. Achard, *Saint-Agricol d'Avignon* ; 1873, p. 38) Elles sont placées gauche et à droite de l'autel, debout dans deux niches à coquille. Le sa

Digitized by Google

: de la main gauche une petite bannière portant l'inscription : *Ecce ıs Dei* et fait de la main droite un geste de prédication. La sainte, enveée d'amples draperies, se penche en avant et semble marcher à la renre de sa cousine Marie. Pierre de Pernes. Monuments historiques par :é ministériel du 21 Août 1905.

- 9 **Evangélistes**. — Esprit Calvet attribue à l'un des Péru les quatre ues d'Evangélistes de la chapelle des Pénitents noirs d'Avignon (Bible ıcipale, ms. 2348, fol. 364). Elles étaient dues probablement à Jean travailla pour cette confrérie en 1705, ou à son fils Jean-Baptiste qui fit recevoir membre en 1713. Ces statues n'existent plus.

). **Sainte Barbe** — Modèle en bois d'un buste de *Sainte Barbe* qu'en ı les bayles de la confrérie du Saint-Sacrement et Sainte Barbe en l'égli-Saint-Agricol d'Avignon commandèrent à Jean Péru. Le 19 juillet, c Vinay, orfèvre, fut chargé de l'exécuter en argent (Arch. de Vaucluse, *Notaires* : L. Desmarez, 1707, fol 242, fonds Pons, 2° versemt. reg. 112 — G. VIII, *Chapitre Saint-Agricol*, 261, p. 48 ı— Abbé Moutonnet, *ice historique et artistique de l'église paroissiale de Saint-Agricol dans gnon* ; 1842, p. 139).

ı. **Vierge**. —Il s'agit de la *Vierge* de trumeau de la porte de l'Eglise Saint re d'Avignon. Elle fut d'abord attribuée au célèbre sculpteur de Mazan ques Bernus, et telle était l'opinion de Guillaume Reynes, ancien direc- : de l'école de dessin d'Avignon ; mais ensuite d'autres critiques et histo- ıs, comme Silvestre, Joudou, Jules Courtet et Gustave Bayle, y virent ıvre d'un Péru. « La question dit Bayle, vaut la peine d'être étudiée, et ne nous paraît pas insoluble » (*Notes historiques sur l'Eglise Saint-Pierre vignon* ; 1897,p. 6) ; cependant, cet écrivain s'en est tenu là et n'a même essayé d'aborder le problème. L'abbé Requin a fait un peu plus d'ef- : et, se demandant à quel Péru il convenait de la donner ,il ajoute : Ce st certainement pas Jean-Baptiste II, la statue est de date plus ancien- et quant aux membres de cette illustre famille d'artistes avignonais, i ıit difficile d'indiquer leur genre, en ce moment personne ne connait ux une œuvre certaine » (*Jacques Bernus*, dans les *Mémoires de l'Acadé- : de Vaucluse*, tirage à part, 1885, p. 59) Cette dernière assertion est ez singulière venant d'un auteur qui a ramassé tant de notes sur les ru et qui, certainement, ne pouvait avoir aucune espèce de doute, par :mple, sur l'authenticité de la chapelle de Brantes, du tombeau de Mari-

Digitized by Google

nis, de la galerie de Notre-Dame-des-Doms, du buste de Calvet, etc. Je n'hésite pas, pour ma part, à croire Jean Péru l'auteur probable de la figure de Saint-Pierre. Il avait sculpté la *Notre-Dame* du quai et la *Vierge portant l'Enfant Jésus* de l'hôtel de Villefranche,et sa *Sainte-Elisabeth* atteste qu'il excellait dans la représentation des images féminines. A défaut de preuves écrites, une présomption de cette nature n'est point dépourvue de valeur. L'excellent ferronnier Noël Biret en son vivant membre de l'Académie de Vaucluse, m'a souvent assuré que la *Vierge* qui décorait autrefois la porte de Saint-Pierre avait été détruite en 1793 et remplacée par celle que l'on y voit actuellement et provient d'une niche de la rue de la Bonneterie. J'ignore sur quel fondement s'appuyait Biret et s'il n'avait pour garant qu'une simple tradition. Son opinion me semble toutefois contestable, surtout parce que la figure dont il s'agit n'a pas les proportions ordinairement données aux statuettes des façades de maisons et des coins de rues dont il y a encore des spécimens dans Avignon. Mais que la *Vierge* de Saint-Pierre soit toujours celle d'autrefois ou qu'elle ne soit qu'une remplaçante, cela ne touche en rien à la question en litige.Ce joli ouvrage est monument historique depuis l'arrêté du 28 février 1907.

II — Autels et retables.

12-13. **Retables aux Jésuites.** — Le 18 Octobre 1670, Pierre Guyon, docteur ès droits, chanoine de la métropole d'Avignon et primicier de l'Université de cette ville, stipulant en son nom et à l'honneur et gloire de Dieu et du glorieux saint Alexis et chapelle sous le même titre dans l'église du collège de la compagnie de Jésus dudit Avignon, donna à Jean Péru, « sculpteur excellent », le prix-fait de la restauration du retable de l'autel de la dite église. Il y avait à l'agrandir , à y ajouter deux anges en bois d'aube, à orner d'oves le fronton et la corniche, à décorer celle-ci de rinceaux et de têtes de chérubins,à faire quatre chapiteaux pour les colonnes et les pilastres, à placer entre ces chapitaux des cornes d'abondance et une coquille au-dessus, à ménager des niches et les appuyer sur « un queul de lampe avec un chérubin », etc. Il fallait, en outre, exécuter deux enfants ailés de la même hauteur que ceux du fronton, orner le cadre de l'image de *Notre-Dame*, feuillager les deux petites consoles et mettre des bouquets dans les deux vases. L'ouvrage devait être terminé à la mi-carême et exécuté d'après les dessins de Giraud, au prix de 46 écus de 60 sols, moitié gros argent

Digitized by Google

et moitié patas, payable à la Noël et à la pose du retable (Arch. de Vaucluse) *E. Notaires* : S. Michelet, 1670 fol 456, fonds Pradon, reg. 245 (1).

Le 23 décembre 1699, les maçons Philibert et Jacques Mangarel et Joseph Mottard promirent de construire le grand retable du maître-autel de l'église du susdit collège, une partie en pierre de Pernes et l'autre en marbre.Ce retable d'ordre corinthien devait faire « Le tour du sanctuère », et il y avait à y ménager deux portes à fronton. Le dispositif comprenait des panneaux de marbre, dix colonnes, quatorze pilastres, deux autres cannelés, « le plus riche qui se peut faire. » Derrière l'autel et dans l'épaisseur du mur, il fallait pratiquer une grande niche ayant un jour dans le haut, « en sorte qu'on ne le puisse voir de pied de l'autel » et étant entourée d'un cadre en bois susceptible d'être descendu et monté dans une gaîne. On devait faire deux niches avec figures sur les côtés de l'autel et des tribunes à balustres au-dessus des deux portes. Dans le milieu du retable, un attique, un grand bas-relief et une grande gloire, et, au-dessus, un piédouche surmonté d'une croix.Continuation de l'attique tout autour du chœur ; médaillons et enfants à tous les pans et sur les dais de toutes les colonnes. Longueur du retable 13 cannes. Grand autel en tombeau, isolé et surélevé de six marches, panneaux de marbres faux ou véritables dans le stylobate, etc. Les Jésuites fourniraient tous les matériaux et les prix facteurs le cadre du grand tableau et la croix de bois de l'attique. Jean Péru, à qui étaient dûs les plans et devis devait être l'architecte et le sculpteur de l'ouvrage. Prix : 1400 livres monnaie de roi, dont acompte préalable de 50 (*Id. ibid* : C. Michelet, 1699, fol. 516 ; fonds Pradon, reg. 770).

14. **Retable aux Domicains.** — En 1671, Jean et Pierre Péru achevèrent le rétable commencé par leur père Michel pour la chapelle du Rosaire de l'Eglise des Dominicains d'Avignon (voir : Pierre, n° 10)

15. **Retable à St-Pierre.** — Michel Péru étant mort avant d'avoir terminé (n° 24 de son catalogue) le retable qu'il avait promis de faire avec le menuisier Mathieu Trentoul pour la chapelle des Greffiers en l'Eglise Saint-Pierre d'Avignon, le peintre Reynaud Levieux, chargé des plans et

(1) Dans le même acte de prix-fait, le maçon Rodolphe Rebeiron s'engagea à faire, d'après les dessins du même Giraud et dans le même chapelle Saint-Alexis divers ouvrages, le restant de l'architecture du retable, les niches en demi-ovale, etc., au prix de 90 livres.

Digitized by Google

de la conduite de ce travail, le confia à Jean Péru et au même Trentoul le 9 octobre 1671. Ceux-ci s'engagèrent à élever les piedestaux jusqu'au tiers des colonnes, de ce jour au mois de décembre et parachever l'ouvrage à la prochaine fête de Pâques. Péru devait toucher 66 écus 40 sols et Trentoul 65 écus. Ils reçurent de Levieux, au préalable, 20 écus chacun, puis, le 9 octobre 1671, l'un 23 et l'autre 22 écus 30 sols et enfin, le 29 novembre 1672, 23 écus 40 sols et 22 écus 30 sols. Levieux leur donna en supplément 30 sols pour une petite augmentation de besogne (Id. *ibid* : J. Olivier, 1671, fol. 305 ; 1672, fol 332 ; fonds Martin, reg. 819 et 820). On lit dans les comptes de l'Aumône des notaires et greffiers que, le 9 octobre 1671, il fut payé à Péru 75 livres 2 sols 8 deniers ; que l'année suivante, les compagnons ayant travaillé à l'ouvrage reçurent 15 sols 6 deniers pour leurs étrennes et Péru 69 livres 6 sols, plus 24 livres 16 sols pour avoir sculpté les quatre aigles du retable, addition qui n'avait pas été prévue au contrat primitif, et qu'avant ces paiements l'ouvrage avait été expertisé par le menuisier Jacques Jean, qui l'avait déclaré conforme aux dessins et recevable (Arch. hospitalières d'Avignon : *Aumône des notaires et greffiers*, 8, fol., 297 à 298 v° et 325).

16. **Retable de Saint-Didier.** — Jean Péru et Barthélémy Granger, sculpteurs d'Avignon et de Cavaillon, se chargèrent, le 6 septembre 1672, de l'exécution d'un rétable pour l'église Saint-Didier d'Avignon. Chacun devait en faire l'exacte moitié, avec faculté de s'y faire aider par qui bon lui semblerait. Le 21 mars 1673, Péru confia au fustier Jacques Jean la menuiserie de sa part d'ouvrage et la fourniture des bois, « fors la moitié du bois des figures que fera ledit Péru », moyennant 900 livres, dont premier acompte de 225. Il y a une quittance de ce menuisier datée du 13 septembre 1675 et signée par Péru, Barthélémy et Esprit Granger. Jean mourut en 1678, ayant testé en faveur de sa femme Héléonore Chabrier. Le travail resta en suspens jusqu'à l'époque où Théodore Planche et Pierre Charles consentirent à l'achever. La veuve Jean déclara, le 29 Avril 1680, avoir reçu en divers acomptes l'entier paiement des 900 livres promises au défunt (Arch. d'Avignon, *E. Notaires*. R. et L. Maselli, 1673, fol. 195 et 196, fonds de Beaulieu, reg. 905).

17. **Retable de Saint Geniès.** — Le 13 juillet 1677, les « ouvriers » de la paroisse Saint-Geniès d'Avignon et les bayles de la Confrérie du *Corpus Domini* de cette église donnèrent à Jean Péru l'exécution d'un retable

Digitized by Google

il avait donné le dessin pour le maître autel. Style corinthien. Deux nes rondes et cannelées, deux autres engagées. Figures aux deux ailes. gissement du tableau du rétable « pour y pouvoir peindre une figure e entière ». Ces figures seront en ronde bosse ainsi que celle du an, et au-dessus des grandes d'autres en demi-relief. Travail à faire deux ans, au prix de 1250 livres tournois, dont 400 payables au début. cas, que, pour la plus grande beauté dud. ouvrage, il feust nécessaire ar led. Perux ou par illustre François d'Albène (Delbène), nommé de rt desd. Ss. ouvriers et bayles, de changer quelqu'un desdits ornements en mettre d'autres à leur place ou d'altérer quelque autre chose d'icelluy vu toutefois qu'il n'augmente pas la besogne » (Id. *ibid.* : C. Michelet - 78 fol. 132, fonds Pradon reg. 737).

3. **Tabernacle de Sainte-Claire.** — Péru donna le dessin d'un taber- e pour la chapelle des Clarisses d'Avignon, rue de la Masse, dont le fait fut baillé à François Nouvène, menuisier, et celui-ci confia à Péru le uillet 1681, l'exécution des sculptures qui consistaient en sept figures onde bosse, plus deux caisses pour renfermer le Saint-Sacrement et le t Ciboire. Nouvène devait faire toute la tournerie et alonger « le chassis nestre hostel de la largeur dudit tabernacle ». Le travail devait être le 1er janvier suivant; prix 150 livres, payables en trois versements. *ibid.* : C. Michelet 1681, fol 448 v°; fonds Pradon, reg. 760).

). **Maître-Autel à Nîmes.** — Chargé « de faire, construire, édifier et ager le maistre autel de l'Eglise du collège royal de la ville de Nismes anguedoc régie par les Rds Pères de la compagnie de Jésus », Péru ia, le 30 mars 1688, à François Jean la menuiserie et tournerie d'un macle de 9 pans de hauteur, la réparation de l'ovale de ce maitre- l, la confection d'un devant d'autel et de deux crédences. Jean devait nir le bois nécessaire à la sculpture des figures et des ornements, et faire à ceux-ci Avignon et les porter ensuite et mettre en place à Nimes. llait avoir fini l'ovale et les ornements à la Sainte-Madeleine, le macle à la Toussaint et le restant à la prochaine fête de Pâques. Péru a les droits de douane et de foraine pour le transport à Nimes et, lant la pose de l'ouvrage, il fournira à Jean les aliments de bouche. 1240 livres (Id., *ibid.* : F. Martin 1688, fol. 30 v°; fonds Lapeyre reg. 330)

Tabernacle et retable à l'hôtel de Villefranche. — Jean de ,marquis de Villefranche, « en action de grâces qu'il rend à la glorieu-

Digitized by Google

se Vierge Marie de l'Immaculée Conception pour le recouvrement de sa santé », bailla, le 23 septembre 1688, à Jean Péru le prix-fait d'après ses dessins, d'un tabernacle et d'un retable en bois d'aube pour la chapelle de son hôtel de la rue du Vieux Sextier, à exécuter dans le délai d'une année. Le retable aura douze colonnes cannelées, ayant chacune par derrière son pilastre cannelé aussi et d'ordre composite. Le tabernacle sera creusé de trois niches à coquille renfermant celle du milieu, une *Vierge portant le petit Jésus*, avec un serpent sous ses pieds, de 5 pouces et demi de hauteur, « y compris les nuées et le croissant », et les deux autres, les statues de *Saint Joachim* et de *Sainte Anne*. Le retable recevra huit figures d'enfants dont six jouant de divers instruments de musique et deux portant une couronne pour la Vierge. Attique à fronton pointu et dôme. « La porte du tabernacle qui servira pour fermer le Saint Sacrement aura un aneau de bas relief dans un champ plein de bled en espies, avec des vignes à l'entour de la dite porte et deux gredins (*sic*) à costé de la porte dudit tabernacle. Armes de Villefranche à deux endroits du tabernacle. Prix 600 livres; quittance finale, 1er décembre 1691. Le même jour, Pierre Brunet se chargea de la menuiserie et de la tournerie pour 150 livres (Id., *ibid.* : M. B. Hugonis, 1688, fol. 365 et 366 v°; fonds Martin, reg. 609).

21. **Tabernacle des Ursulines.** — Le 4 avril 1693, Péru et l'ébéniste René Boucher promirent aux Ursulines de Saint-Philippe, ci-devant de Saint-André, à Avignon, rue d'Annanelle, d'éxécuter sur les dessins dudit Péru un tabernacle pour l'autel de leur église, avec dôme, boule et croix terminale. Quatorze colonnes composites et quatorze pilastres soutenant le dôme. Le tout en bois de poirier et de sorbier « noircis à façon de bène ». Caisse pour le ciboire, ayant sur sa porte un petit *Enfant Jésus* portant la croix dans un champ d'épis de blé avec deux vignes aux côtés. Au-dessous du dôme, les quatre *Animaux des Evangélistes* portant un petit autel avec le *Livre des sept sceaux* et l'*Agneau comme occis* par-dessus, et dans le « vestibule du dôme » un *Saint Esprit* « avec un Geova (Jéhova) en hébreux », quatre têtes de chérubins, etc. Le dôme aura à l'extérieur des écailles, des bandes et trois cartouches percés. Sur les côtés du vestibule, deux niches à coquille renfermant une figure chacune. Sur l'entablement intérieur, attique à balustrade, six anges musiciens, deux têtes de chérubins qui se baisent. Les figures, ornements et moulures seront en bois d'aube et dorés. Toutes les sculptures devront être de Péru. Délai : 1er mars 1696 ; prix : 500 livres [illegible] au sculpteur et 150 à l'ébéniste, dont 100 pour le premier et 50 pour le

Digitized by Google

second en acompte préalable. (Id., *ibid.* : C. Olivier, 1693, fol. 204 v° ; fonds Martin, reg. 840). Les prix facteurs ayant traîné en longueur, ils furent contraints à terminer la besogne en 1696, et, à la suite probablement de quelques additions, le prix définitif fut arrêté à 560 livres et soldé l'année suivante (Bibl. d'Avignon, ms. 1763, p. 235 et 372).

22. **Tabernacle des Pénitents gris.** — Le tabernacle dont les Pénitents gris de la Sainte-Croix à Avignon (rue des Teinturiers) confièrent, le 25 avril 1695, l'exécution à Péru, se composait de colonnes cannelées, de quatre consoles, d'une corniche, d'un dôme et de rayons (hauteur : 10 pans). Le tout en bois d'aube, sauf les figures,chérubins et nuées en bois de tilleul. C'était, dit l'abbé Devéras, une « nouvelle niche » pour le Saint-Sacrement, entourée d'une gloire, avec colonnes corinthiennes (le contrat dit : composites), chapiteaux d'argent ciselé, nuées rayonnantes et groupes de chérubins (*Recueil des épitaphes et inscriptions des églises d'Avignon* ; Biblioth., ms. 1738, fol. 204 v°). L'ouvrage devait être achevé le jeudi-saint 1696 et payé 650 livres, monnaie de roi, dont 100 payables dans huit jours, 275 à mi-besogne et 275 à la mise en place. — Le 25 mai, les orfèvres Balthazar Roche et Pierre Cotte s'engagèrent à faire les ornements d'argent de ce tabernacle, le tout de l'épaisseur d'une pièce de cinq sols de N. S. P. le Pape et fait « sur le dessein et modèle qui sera donné aux prix facteurs et qui a esté fait par le Sr Péru » . Parmi les multiples détails de cet ouvrage, il faut citer dix-huit figures d'anges en demi-relief et ronde-bosse et quinze têtes de chérubins avec des nues et des rayons qui seront dorés d'or du fourbisseur, et deux lampadaires de fer pour porter quatorze lampes d'argent. L'argent sera fourni par les confrères et le travail fait à double poinçon. Prix : 18 livres de roi pour chaque marc mis en œuvre,payables à l'achèvement qui devra avoir lieu au plus tard le 15 octobre prochain (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : C. Michelet, 1695, fol. 215 et 266 ; fonds de Beaulieu, reg. 772).

23. **Retable de Saint-Georges.** — Le 28 septembre 1705, prix-fait donné par Jeanne de Couchet, demeurant au monastère des religieuses de Saint-Georges à Avignon (rue Saint-Michel), à Jean Péru, sculpteur, et à Jacques Pitou, menuisier, pour la confection d'un retable en bois d'aube et d'ordre composite destiné à la chapelle desdites dames. Il y aura sur le fond du sanctuaire, un stylobate continu, ouvert de deux portes, et sur ce stylobate un piédestal portant des pilastres et des colonnes ; une niche au-dessus de chaque porte ; une corniche faisant ressaut avec des ornements et deux bustes

Digitized by Google

de chérubins « en atribut de l'amour divin » ; un cadre à oreilles pour recevoir un tableau ; etc. Ordre dorique. Sur la grande corniche, deux frontons en volute et brisés, avec, de chaque côté, une balustrade ; attique en plâtre orné, en son milieu, d'un *Père éternel* et d'un *Saint Esprit* dans une gloire, avec deux anges enfants soutenant des nuées et dix têtes de chérubins autour. Longue énumération d'ornements divers, entre autres, six statues d'enfants musiciens. Tabernacle en bois d'aube ayant sur la porte « un pellican qui se pique avec son beqc pour se faire sortir du sang pour nourrir ses petits dans son nid qui est au milieu d'un champ plein d'espies de bled ». Au-dessus de la porte dudit tabernacle, entablement, fronton et coquille, et au-dessus du fronton, « une arche d'aliance où seront posées dessus les quatre figures des animaux des Evangélistes qui supporteront l'autel avec le livre des sept sceaux de l'Apocalypse » . Sur le devant de l'autel, « un Jeouva (Jéhova) et un serpent qui se mord la queue avec un œil dans le milieu », et par dessus « un agneau comme une victime égorgée, avec une gloire tout autour » ; et au-dessus encore, dans le milieu, « un ange enfant portant une couronne avec deux autres anges enfants qui encensent, et deux autres anges qui adorent l'agneau, avec six testes de chérubins : le tout de demy relief sur des nuées avec des rayons ». Détails à l'infini et fastidieux. Citons encore les quatre *Evangélistes* assis et écrivant, en bois de tillots (tilleul), et quatre enfants sur les frontons. Etc., etc. Pilou fournira l'aube, Péru le tilleul et la dame de Cochet les ferrements. Délai : deux ans ; prix : 1600 livres, en trois paiements de 500, 500 et 600 ; quittance finale : 5 avril 1710. (Id., *ibid.* : L.-J. Maselli, 1705, fol. 554 ; fonds de Beaulieu, reg. 1670).

24. **Tabernacle à l'Isle-sur Sorgue.** — Jean Péru fit, pour la chapelle de la Charité ou hôpital de l'Isle (Vaucluse) un tabernacle, dont il fut payé les 23 février 1706 et 25 février 1707 (Arch. de l'Isle-sur-Sorgue, BB. *Délibérations du Conseil de ville*, 1706-1707).

III. — DÉCORATIONS D'EGLISES

25-26. **Dominicains.** — Le 14 juillet 1674, Jean et son frère Pierre Péru se chargèrent de la décoration de l'anti-chapelle de la confrérie du Rosaire en l'église des Dominicains d'Avignon (voir le catalogue de Pierre, n° 17). — En 1676, Jean et le menuisier Jean Berthelot promirent d'exécuter les boiseries de la chapelle de la même confrérie ; et, le 30 septembre, donnèrent à Adam Mège le prix fait des bancs à placer dans les côtés de cette chapelle

Digitized by Google

« depuis l'ouvrage qui est doré jusqus à celluy qui a esté posé tout fraischement par ledit Berthelot, lesquels aboutiront à ladite besogne, conformément à ceux qui sont desjà faicts dessoubs led. ouvrage qui est doré ». Il avait quatre mois pour exécuter ces bancs et devait toucher 60 livres, moitié patas et moitié argent de roi (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : T. Chartroux, 1676, fol. 482 v° ; fonds Lapeyre, reg. 107). — A l'époque de son décès, Jean Péru travaillait encore chez les Prêcheurs à des ouvrages dont le détail n'est pas spécifié. Il y fut aidé par son fils Jean-Baptiste 1er, qui les acheva, ainsi qu'il appert d'une déclaration qu'il fit en 1730 et dont il sera parlé dans sa notice (n° 18).

27. **Pénitents blancs**. — L'architecte Pierre Mignard, s'étant chargé de la décoration de la chapelle des Pénitents blancs (enclos des Dominicains d'Avignon), accorda le prix-fait de ce travail, le 16 novembre 1679, à Jean Péru pour les sculptures et à Simon Tournel et Esprit Mogat pour les boiseries, à exécuter d'après ses plans et sous sa conduite. Je n'entrerai pas dans le détail des menuiseries. Péru avait à sculpter dix-huit figures, à savoir : quatre anges adolescents et ailés, de grandeur naturelle, dans le presbytère, deux enfants ailés de même grandeur sur le fronton de la porte, huit enfants en bas relief dans les quatre bordures des trompes, et quatre figures en bas-relief au-dessus des tables des quatre portes, sans compter un certain nombre de chérubins, dont deux « qui se baisent », les armoiries de la confrérie et celles des recteurs, etc. Trois ans étaient accordés pour le parachèvement de ce grand ouvrage et le prix fixé à 4550 livres, dont 850 à Péru rien que pour les statues. Les trois prix facteurs donnèrent quittance finale le 20 Octobre 1687 (Id., *ibid.* : J. Rodil, 1679, fol. 528 ; fonds Martin, reg. 998. — Pénitents blancs d'Avignon, *Délibérations*, 1679-1753, fol. 4 : Biblioth., ms. 1768).

28. **Saint-Agricol**. — Le 27 avril 1688, prix-fait octroyé par les bayles de la confrérie du Saint-Sacrement de Saint-Agricol d'Avignon, à Jean Péru et au menuisier Pierre Brunet, pour faire « la face des orgues et faux orgues de cette église », conformément aux dessins de Péru. Ces boiseries furent payées 1000 livres au sculpteur et 800 au menuisier, avec acompte préalable de 100 à chacun d'eux, le reste devant être réglé à proportion de la besogne faite, laquelle serait exécutée en trois ans (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : L. Desmarez, 1688, fol. 167,; fonds Pons, 2e versement, reg. 93). Péru ne

Digitized by Google

fut soldé qu'en quatorze petits acomptes, dont le dernier en date du 3 mai 1699 (Id., G. VIII, *Chapitre Saint-Agricol*, 261, p. 38 à 45).

29. — **Clarisses.** — Péru, qui avait fait en 1681 un tabernacle pour ces religieuses (n° 18), fut chargé par elles en 1693 du dessin des boiseries du chœur de leur chapelle. Le prix-fait d'exécution de ce dessin fut donné, le 25 avril aux menuisiers Benoit Rouveyrol et Antoine Fournier. Il y avait à établir une estrade en sapin autour du chœur, quarante-deux formes ou chaises hautes, ayant chacune accoudoir, sellette, siège et agenouilloir, deux portes à double vantail, des tambours aux quatre coins en noyer du Dauphiné, un riche lambris dorique flanqué de cinquante-six pilastres cannelés en noyer à panneaux et cadres séparés des formes par les museaux ou accoudoirs, des percloses enfermant chaque forme, etc. Travail à terminer à Pâques de l'année suivante ; prix : 1050 livres, monnaie de roi ; quittance finale, 3 mai 1694 (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : J.-D. Mounier, 1693, fol. 70 ; fonds Pons, 2e versement, reg. 187).

30. — **Saint-Didier.** — Péru, ayant en 1715, dressé le plan d'une corniche pour la décoration de la sacristie de Saint-Didier d'Avignon, en confia le travail au maçon Pierre Violet qui, le 5 juin, donna à prix fait une partie de cet ouvrage à Joseph Mottard, moyennant 30 écus, monnaie de roi, payables lorsque sa part de travail serait achevée (Id., *ibid.* : G. Roux, 1715, fol. 122 v° ; fonds Lapeyre, reg. 391).

IV. — ARCHITECTURE

31. **Maisons Topenas.** — Pierre Topenas et sa femme avaient acquis le 14 décembre 1672, deux maisons contiguës dans la rue tirant au collège Saint-Martial d'Avignon, derrière les Jésuites. Comme ces immeubles étaient en mauvais état, Péru se chargea de leur réfection et en donna la besogne, le 3 janvier 1673, aux maçons Paulin Brunet et Jean-François Couraud et au fustier Pierre Brunet. Le prix en fut établi par canne carrée et d'après les matériaux employés. Quittance finale, 15 juillet 1673. Le 21 juin Pierre Brunet reçut de Péru 25 écus pour entier paiement (Id. *ibid.* : C. Bagnoly 1673, fol. 7 v° et 120 v° ; fonds Vincenti, reg. 104).

32. — **Porte d'Avignon à l'Isle-sur-Sorgue.** — La ville de l'Isle-sur-Sorgue (Vaucluse) demanda en 1680 au chevalier Pierre Mignard, architecte, les dessins d'une porte à construire sous le nom de porte d'Avignon

Digitized by Google

et dont les sculptures furent demandées à François Arnoux. A la suite de difficultés, le travail fut retiré à Arnoux et confié à Jean Péru. Ces sculptures consistaient en consoles, en une tête de *Neptune* avec tridents et avirons enlacés pour le bandeau de l'imposte, en triglyphes, modillons et chapiteaux taillés « en congélations de grottes », et en armoiries du pape, du légat d'Avignon, du recteur du Comtat et de la ville au-dessus de la corniche, accotées de dauphins jetant de l'eau et de faisceaux de plantes aquatiques. Péru se mit à l'œuvre, mais voyant que le travail serait plus long et plus important qu'il ne l'avait prévu, il réclama une indemnité supplémentaire; le 24 octobre 1684, le conseil de ville lui vota à l'unanimité 3 pistoles d'augmentation (Arch. de l'Isle, BB. *Délibérations du Conseil*, 12, fol. 138 —J. de Joannis, *Le Fédéralisme et la terreur à l'Isle* ; Avignon 1884, p. 143). La porte d'Avignon fut abattue le 28 juillet 1793.

33. — **Chapelle à l'Isle-sur-Sorgue**. — Par contrat du 31 mai 1688, Jean Pérut (*sic*), « maitre sculpteur et architecte, citoyen d'Avignon » promit à la Confrérie du Très Saint Nom de Jésus, érigée en l'Eglise paroissiale et collégiale de l'Isle et pour icelle aux consuls de cette ville, de faire les travaux suivants d'architecture, d'ornements et de sculpture pour la décoration de la chapelle de cette confrérie. Faire deux figures de *Vertus* avec leurs piedestaux en pierre de Velleron qui seront placées devant les pilastres et si ceux ci ne sont pas assez larges il y aura lieu de les élargir ainsi que leurs fondements, lesquels auront une saillie de deux pans plus avancée que celle des piédestaux ; placer au-dessus du bandeau de l'arc de la chapelle deux autres *Vertus* en bois d'aube et en bas-relief, assises avec leurs attributs ; faire à chacun des pilastres un chapiteau d'ordre ionique en plâtre ; conduire toute la peinture en marbres variés selon les parties à peindre : arcs, pilastres, bandeaux, impostes, tailloirs, etc, travail qui sera confié à un peintre et à un doreur sous la conduite de Péru. Celui-ci sculptera les figures ci-dessus dans l'atelier de sa maison d'habitation à Avignon. Délai la Toussaint de 1689 ; prix 515 livres de 20 sols, payables les deux tiers en grosse monnaie et un tiers en patas, nonobstant déduction par Péru d'une demi-pistole en diminution de 5 pistoles qu'il avait ci-devant retirées des prieurs de la confrérie , pour quatre dessins sur papier de l'ornementation de la dite chapelle et autres de l'église « qu'on n'exécute point. » Si dans l'avenir les prieurs trouvaient bon de faire continuer la décoration dans le restant de l'église, Péru serait tenu de faire semblable ouvrage que ci-dessus à chacune des autres chapelles. Pour ce qui le touche, il recevra 100 livres

Digitized by Google

pour chaque figure en ronde bosse ou bas-relief, 50 pour chacun des p
taux, etc. En marge de l'acte, on lit : 1692, 29 novembre, Jean P
sculpteur et architecte d'Avignon, confesse avoir reçu de la confr
St Nom de Jésus le paiement de 94 livres 15 sols 4 deniers d'une p
grosse monnaie, et ce pour l'entier paiement de la somme de 515
que se monte le prix fait de la dite chapelle de Jésus «(Arch. de Vau
E. Notaires : J. Moricelly, 1688, fol. 200 ; fonds Moureau, de l'Isle, re
On se proposait aussi de décorer l'église en établissant une balustr
fer pour le chœur ; en peignant la voûte de celui-ci, en continuant d
cer des figures de *Vertus* dans les arcs de toutes les chapelles, en confo
de celles de la chapelle de Jésus ; en transportant les statues de *Sain*
et de *Saint Jacques*, qui étaient dans cette dernière, de chaque côté du ch
en sculptant un *Crucifix* avec les figures de la *Vierge* et de *Saint Je*
changeant de place les bancs des consuls et des prieurs ; etc. Le cons
ville approuva le devis demandé à Péru dans sa délibération du 1
1697, sauf le changement des bancs, et affecta à ces dépenses l'héri
l'abbé Jean François de Cazal, prévot du Chapitre (Arch. de l'Isle, BB
bérations du Conseil, 15, fol, 263 — Biblioth. Arbaud, à Aix en Pro
ms. Joannis, 10, p. 171, cité par Requin dans ses fiches de la Bi
d'Avignon).

34. — **Façade de l'Hôpital d'Avignon.** — En 1667, on agrandit l'h
Sainte Marthe ou grand hôpital d'Avignon au bénéfice des salles des c
lescents, du vestibule et de la façade. L'opinion commune veut que
façade soit dûe au grand architecte Pierre Mignard, c'est une erreu
travaux furent mis aux enchères le 6 mars, et c'est Jean-André Bord
obtint de dresser les plans et d'en diriger l'exécution. Il poussa très ac
ment les bâtisses, termina presque entièrement l'escalier et comm
la grande façade devant l'esplanade qui était alors la continuation de l
des Allemans (rue de l'Hopital). Sa mort, arrivée le 6 août de la même a
fit interrompre les ouvrages . Quelques critiques s'élevèrent alors e
proposa de modifier les plans du défunt ; mais le bureau de l'hôpital d
le 1er septembre, que l'exécution en serait reprise, sauf à corriger qu
petits défauts qui pouvaient s'y trouver. (Arch. hospitalières d'Avig
Sainte Marthe. H. 1 bis, fol. 7 et 15 ; 4, fol. 209). Jean Péru accepta d
ver la besogne. Cet artiste donna-t-il de nouveaux plans ? c'est peu p
ble, quand on songe à l'état avancé des travaux et à la décision du b
de ne rien changer d'important aux projets de Borde. Il faut donc c

Digitized by Google

que Péru y apporta seulement les modifications indispensables et peut-être des rectifications dans le décor de la façade. Quoi qu'il en soit, il reçut pour ses devis 10 louis d'or et promit de diriger le travail. Le 4 septembre 1689, le prix-fait de ce travail fut baillé à Jacques Duprat et à d'autres maçons associés. Péru toucha un acompte de 77 livres le 27 juin 1690. La façade était presque terminée en février 1693 (Id., *ibid.*, E. 17, fol. 868 ; 49 mandat 868 ; 49, mandat 296 ; 198, fol. 1. — Dr. Pierre Pansier, *Hôpital Sainte-Marthe d'Avignon*, t. II, ms. obligeamment communiqué). Péru était devenu un excellent architecte ; mais c'était, paraît-il, un médiocre fumiste. En 1703, consulté par les recteurs de l'hôpital au sujet des cheminées des deux salles de la convalescence qui tiraient mal, il leur proposa un procédé, « leur promettant qu'infailliblement il n'y fumera plus ». Le 6 octobre, les recteurs acceptèrent d'employer ce procédé, lequel n'était pas aussi sûr que Péru l'avait cru, car les cheminées continuèrent à fumer (*E.* 10. fol. 38 vo ; Pansier, *ibid.*).

35. — **Pharmacie des Jésuites.** — En 1689, le recteur des Jésuites d'Avignon résolut de transformer une boutique basse qui se trouvait au-devant de la porte commune du collège en une pharmacie destinée au service de cet établissement. Le plan et les élévations de l'architecture et des boiseries furent demandés à Péru et l'exécution en fut confiée, le 15 novembre, aux menuisiers Charles Bouisselin et Jacques Pitou (1), qui avaient neuf mois pour faire ce travail et devaient mettre les bois en état d'être travaillés par le sculpteur. Ce sculpteur n'est pas nommé ; mais ce fut évidemment Péru. Quittance finale, 12 décembre 1690 (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : C. Michelet, 1689, fol. 467 v° ; fonds Pradon, reg. 767).

36. — **Tombeau de Saint Bénézet.** — Les reliques de Saint Bénézet, enlevées de la chapelle du pont d'Avignon, qu'il avait construit, furent transférées dans l'église des Célestins de cette ville. « Désirants, suivant l'intention de Sa Majesté Très Chrétienne, Louis quatorziesme, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, heureusement régnant, de

(1) Bouisselin a ajouté à sa signature : « dit Manso et Mansot », qu'il faut écrire : « Manseau » ; il était de Conéré, de la province et diocèse du Mans. Le paiement que lui et son collaborateur reçurent est assez curieux : 80 plateaux de bois petits et grands, 20 barraux de vin, 20 eymines de blé et 6 pistoles d'or au coin de France.

Digitized by Google

mettre et reposer le corps de saint Bénézet dans la chapelle de Bourbon qui est dans l'esglise de leur dict monastère et aux fins que la susdite chapelle soit d'autant mieux ornée pour la plus grande gloire du sainct », les Célestins demandèrent à Jean Péru, le 9 septembre 1690, les plans d'une sépulture à construire dans la même chapelle et destinée à recevoir les dites reliques ; il serait chargé des sculptures et de la conduite du travail, et Rochas de la maçonnerie. Il fallait d'abord apporter quelques changements à la chapelle même, à savoir : modifier trois croisillons de la voûte du collatéral, les arcs doubleaux et les piliers, ouvrir un œil-de-bœuf ovale dans le haut de la muraille dudit collatéral au couchant, agrandir les quatre fenêtres du côté du midi, en en ôtant le remplage et les meneaux « à la gothique abattre la muraille du côté de la sacristie, ainsi que les deux autels qui se trouvent dans icelle. Cela fait, il y avait à bâtir au milieu de la chapelle un massif carré et établir sur ce massif un autel en sépulcre, avec gradins, ornements et moulures en pierre de Pernes, pour recevoir le corps du saint. Sur les fondements, dit le texte, il sera élevé en même pierre « la plus belle, la plus fine, de couleur uniforme, sans grain ni trou ni pierre à fusil » un ordre d'architecture corinthienne, sur plan ovale, avec pilastres dans tout le tour de cet ovale. Sur les côtés, il y aura huit pilastres cannelés dont quatre angulaires s'élevant du sol au-dessus de la corniche, et deux arcs qui seront bouchés avec plinthe, imposte, bandeau et fronton « pointeux ». Dans le tympan de chaque fronton seront gravés, d'une part, les armes du roi de France et, de l'autre, « son attribu ». Il y aura des acrotères sur les frontons et les pilastres ; les quatre des frontons supporteront des vases « avec des flammes », et les quatre des pilastres angulaires des enfants ayant des attributs dans les mains. Dans les entre-deux des arcs et des pilastres seront ouvertes quatre niches, aussi d'ordre corinthien, occupées par les statues de quatre *Vertus* en pierre. Sur le côté de la muraille regardant le chœur, il sera fait une corniche à astrogale et fronton ; « aux endroits où l'on ne pourra pas mettre la pierre, il sera employé du plastre en roche et cru que l'on faira cuire dans le four des Rds Pères et que l'on employera de la mesme couleur de la pierre de Pernes ». Une marche en pierre de Barbentane fera le tour de l'ovale et supportera une balustrade de fer ; trois autres seront devant l'autel et recevront un marchepied en bois qui aura « une croix de Hiérusalem dans le milieu ». Le pavé sera en bards ou dalles de Barbentane « partant des sentres et faisant chacune filée un ouvalle à proportion de son éloignement en agrandissant ». L'autel aura, sur le devant, un bas relief

Digitized by Google

« d'un des sujets du Sainct » avec quatre têtes de chérubins et quatre consoles ; et au-dessus deux gradins en un piédestal sur lesquels sera posée la sculpture « crusée par dedans pour loger le sainct, avec deux ouvertures aux costés pour loger des grilles et des cristaux », et supportée par quatre enfants « avec l'escu, esles et quatre potes, et quatre pilastres avec touts ses ornements et moulures ». Enfin, au-dessus du tombeau, la figure de *Saint Bénézet* en bois d'aube, et dominant le tout, un dais en aube aussi porté par deux anges et des ornements attachés à la voûte.

Péru et Rochas avaient un an et demi pour exécuter cet important ouvrage, le prix était fixé à 3142 livres, monnaie de roi, dont 1800 pour les matériaux, la maçonnerie et l'architecture et 1342 pour la sculpture ; acompte de 300 au début et le restant payable à proportion de la besogne faite, 600 livres étant réservées jusqu'à la reconnaissance du travail par des experts. Le contrat de prix-fait fut passé dans la chambre du provincial des Célestins, en présence du menuisier Jean Berthelot ; quittance finale, 12 novembre 1693 (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : J.-A. Amié, 1690, fol. 323 ; fonds Lapeyre, reg. 18). C'est par erreur qu'on a écrit dans le *Guide archéologique* : « Pierre Mignard construisit pour les recevoir (les reliques) le monument circulaire, d'ordre composite, que l'on voit encore ». (*Congrès archéologique de France* ; session d'Avignon, 1909, t. I, p. 41). Il fut abattu à la Révolution.

37. **Hôtel à l'Isle-sur-Sorgue.** — Péru dressa, en 1693, les plans d'un hôtel que se firent construire à l'Isle (Vaucluse) les frères Barthélemy et Joseph Martin, docteurs ès-lois et comtes palatins (J. de Joannis, *Le Fédéralisme et la Terreur à l'Isle* ; Avignon, 1884, p. 95).

38. **Moulins de l'hôpital d'Avignon.**—Le 6 Juin 1693, Péru toucha, au grand hôpital d'Avignon, 24 livres pour peines et vacations pour la conduite des bâtiments du moulin neuf et de celui de la Convalescence (Arch. hospitalières d'Avignon : *Sainte Marthe*, E. 49, mandat 250).

39. **Maison à Morières.** — César Mille Poutingon demanda à Péru les plans de la maison qu'il voulait se faire construire à Morières (Vaucluse) et dont l'exécution fut confiée, le 12 Janvier 1692, à deux maçons de ce bourg, Balthazar Girard et Jérôme Demorte (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : M.-B. Hugonis, 1692, fol. 25, v° ; fonds Martin, reg. 613).

40. **Hôtel de Massilian.** — Henry de Massilian, qui possédait un hôtel avec jardin dans la rue allant de la Place Saint-Didier au collège des Jésuites, à

Digitized by Google

Avignon (rue du Laboureur), demanda à Péru le plan de la réfection de tou la partie septentrionale de cet immeuble et lui confia la direction des trava qui, le 29 Juillet 1694, furent baillés au maçon Pierre Brin. L'hôtel fut ain reconstruit en cette partie, et de plus, exhaussé dans l'autre. La façade s la rue eut huit fenêtres « à la romaine » dont quatre feintes ; celle du midi l'escalier-lanterne furent relevés. On plaça la statuette de la *Vierge*, qui éta contre une des anciennes fenêtres, dans une niche à côté d'une fenêtre n velle au-dessus de la porte de la rue, et on y mit une potence pour la lanter destinée à l'éclairer la nuit. Brin, qui devait avoir fini à la Saint-And toucha 800 livres, plus 24 livres 10 sols d'indemnité supplémentaire quittance finale, 6 Mars 1697 (Id., *ibid.* : E. Maselli, 1694, fol, 284 ; fonds Beaulieu, reg. 883).

41. **Voûte aux Pénitents gris**. — Péru, qui avait fait en 1695 un tabernacle pour cette confrérie (N° 22), se chargea, la même année, de dresser le plan d'une voûte en pierre fine de Villeneuve à bâtir au-dessus du maître-autel de la chapelle. Il eut la conduite du travail dont, le 2 Juin, se chargea le maçon Joseph Mottard. Cette voûte sphérique et en cul-de-four dans le fond et en berceau à l'autre extrémité, devait être éclairée par une lunette du côté du jardin. Il fallait exécuter aussi un doubleau joignant la voûte ancienne un œil-de-bœuf au-dessus de cet arc et deux petites trompes dans les coins du côté de l'autel, refaire la toiture et la munir d'un « curnier » portant les eaux dans les jardins derrière la sacristie. Comme la chapelle des Pénitents gris avait des jours sur celle de M. de Chastueil et celle de Saint-François dans l'Eglise contigüe des Cordeliers, il fallait procéder au déplacement et à la modification des ouvertures. Il y avait encore à transformer la voûte du passage allant à la sacristie en un couvert de bois et de tuiles ; etc. Tout devait être terminé à la Notre-Dame d'août ; prix : 610 livres (Id., *ibid.* : C. Michelet, 1695, fol. 347 ; fonds de Beaulieu, reg. 772).

42. **Hôtel de Puget**. — Le 22 août 1695, Joseph-Louis de Puget, marquis de Chastueil et seigneur de Maillane, chargea les maçons Antoine Auber, Philibert et Jacques Margarel frères, de construire l'escalier de son hôtel, rue de la Bonneterie, à Avignon, conformément aux plans que Péru en avait dressés, et le 8 Décembre 1699 le maçon Joseph Mottard, dit la Pensée, d'exécuter, dans la partie du même immeuble qu'on réédifiait, une galerie et un pavillon, d'après les mêmes plans ; prix : 4.000 livres (Id., *ibid.* : E. M. Gohier, 1694-95, fol. 552, 590 v° et 611 ; 1698-99, fol. 506 ; fonds Vincens.

Digitized by Google

reg. 1155 et 1157). Il est vraisemblable que Péru fut l'auteur de la façade actuelle de cet hôtel.

43. **Infirmerie de Sainte-Praxède.** — En 1696, Péru dressa les plans d'une infirmerie à édifier chez les Dominicaines Saint-Véran-Sainte-Praxède dans la rue de ce dernier nom, aujourd'hui rue Félix-Gras. Ce bâtiment devait confronter au nord l'église, au levant la dite rue, au midi une autre voie que nous appelons la Petite Calade et au couchant l'enclos du couvent. La partie la plus importante était l'escalier, comprenant quatre noyaux à jour, quatre rampes et quatre repos ou paliers, et reposant sur des arcs plein-cintre et des arcs rampants, avec pilastres, balustrade et boules sur piédouches, et couvert par un plafond à corniche, impériale et cadres décoratifs ; le tout en pierre de taille, sauf le plafond en plâtre. Dans le restant de la construction, il y avait à faire cinq cheminées en plâtre et une en pierre dans la cuisine, et bâtir un puits « avec son rodet, souliarde et pile ». Le prix-fait de ces ouvrages fut donné, le 17 Juillet 1696, à quatre maçons : Martin Lafé, Jean Bontoux, Joseph Mottard et Charles Brin ; ils devaient avoir terminé aux fêtes de Pâques. Ils reçurent 300 livres d'acompte et furent payés à la fin de chaque mois à proportion du travail fait. Les prix étaient établis par nature d'ouvrage : les arcs, 10 livres pièces, les balustres, 30 sols chacun, les piédestaux de la balustrade et les piédouches à boule, 5 livres chacun, le plafond en plâtre, 15 sols la canne carrée ; etc. (Id., *ibid.* ; L. Desmarez, 1696 fol. 305 ; fonds Pons, reg. 101). Le charpenterie et la menuiserie furent faites par Jean Comte, Grégoire Raissère, Charles Coste et François Neuvène. Péru dirigea les travaux qui furent commencés le 29 Juillet 1696. Presque tous les manœuvres furent des femmes et des filles « à cause des guerres » (guerre de la ligue d'Augsbourg). L'infirmerie fut bénite le 29 septembre 1698. L'ouvrage en son entier coûta 11.925 livres en monnaie de roi, 12.285 en grosse monnaie, 15125 livres 9 sols en patas. (Arch. de Vaucluse, H. *Dominicaines de Sainte-Praxède*, 2, p. 162-164).

44. **Hôtel Raoulx.** — Le négociant Jean-Paul Raoulx acheta, le 29 avril 1692, deux maisons contiguës dans la rue de la Bonneterie et fit dresser par Péru un plan de la surface occupée par ces deux immeubles (Arch. de Vaucluse, E. *Duché de Caderousse*, 265. — G. *Chapitre Saint-Didier d'Avignon*, 15 fol. 88 v°, avec le plan). Ceux-ci ayant été abattus, Péru fit les devis d'un hôtel magnifique et en dirigea la construction. Le prix-fait fut accepté, le 20 août 1696 par les frères Philibert et Jacques Mangarel, maçons. Les dé-

Digitized by Google

rondeur du dôme et sont décorées d'armoiries. Au-dessus des murs et des trompes règne un entablement dorique qui sert de base au dôme. Celui-ci, qui est en pierre de Fontvieille, est posé sur un socle, flanqué de huit pilastres composites et ajouré de quatre fenêtres à vitraux qui alternent avec quatre niches. On a placé sous le second Empire dans ces niches deux statues qu'il est très difficile d'apercevoir (Amédée Chaillot, *Les œuvres d'art dans les églises et chapelles d'Avignon* ; 1894, p. 22). et dont Paul Achard avait dit : « Les statues de carton pierre qui occupent si malencontreusement deux des niches de la coupole sont étrangères aux conceptions de l'architecte » (*Saint Agricol d'Avignon* ; 1875, p. 39.) La calotte du dôme, en pierre fine des Angles « presque de la même couleur que celle de Fontvieille», repose sur les deux corniches extérieure et intérieure ; il y a à la clef un cadre rond renfermant les armes de Brantes ou une fleur de lis à la florentine, et au-dessus de la calotte un piédouche avec boule supportant une fleur de lis en fer. Sur les murs latéraux de la travée, on voit deux inscriptions richement décorées ; « c'est peut-être, dit l'abbé, J. Moutonnet, le travail le plus fini et le plus élégant de l'art moderne dans Avignon » (*Notice historique et artistique de l'Eglise paroissiale de Saint-Agricol dans Avignon* ; 1842, p. 99). Voici la traduction de ces deux inscriptions latines : 1° « A Pierre de Blanc, noble florentin, décédé le 3 des ides de novembre 1641, à l'âge de 60 ans, intendant du trésor militaire, de la porte du palais apostolique et de plusieurs forteresses. A. Alexandre, son fils et son successeur dans les mêmes emplois, décédé le 3 des nones de décembre 1695, à l'âge de 74 ans — Pierre de Blanc, marquis de Brantes, inspiré par la piété filiale, a fait transporter dans ce monument les cendres de son père et de son aïeul, l'an 1705. — 2° Cette chapelle, destinée à renfermer le Christ caché dans l'Eucharistie, était étroite et ruinée par le temps. Pierre de Blanc, marquis de Brantes, l'a fait reconstruire entièrement et de ses propres deniers, l'a agrandie et ornée, et y a fondé une messe pour chaque jour de la semaine, l'an 1705. » Deux anges sont placés au-dessus de chacune de ces inscriptions dont le cadre et les ornements sont identiques. Dans le sol et immédiatement au dessous du dôme, le prix-fait indique qu'on creusa un caveau funéraire dans lequel on descendait par huit marches.

La seconde travée ou sanctuaire est voûtée en berceau (1) et éclairée

(1) Le texte dit que la voûte, en pierre de Fontvieille, sera à arêtes, et que les joints et les assises « s'exprimeront sur le plan par lignes parallèles qui se trouveront à l'escaire (équerre), tant en leur rencontre sur la diagonale que sur les costés du plan faict avec lunettes ».

Digitized by Google

atéralement par deux fenêtres dont les voûtes pénètrent celles de la cha-elle. Au dessous de chaque fenêtre est creusée une niche à coquille ; d'après e prix fait on devait y placer deux figures dont le sujet serait indiqué ultéieurement. Ces deux figures sont à droite, *Sainte Elisabeth* et, à gauche, *Saint Jean Baptiste* (voir n° 4 et 5). Contre le mur du fond, des colonnes le marbre noir supportent un entablement et un fronton en pierre de Pernes : où sera faict aux termes du con'rat, deux anges par dessus » ; ces deux nges paraissent un peu trop grands pour le petit espace qui leur a été éservé. L'autel, placé sous ce dispositif est de forme élégante et d'une belle ichesse de matières ; « c'est une marqueterie des marbres les plus précieux » (Chaillot) (1).

Je reviens au prix-fait du 13 mars 1703. Cet acte donnait à Péru une année pour diriger la construction et six mois en plus pour achever les sculptures qui devaient être faites toutes par lui. Le prix convenu était de 4.000 livres le roi, dont 500 payables au début et le reste en sept acomptes de 500 ivres chacun. Le 27 Mars de la même année, Péru confia la maçonnerie à Jean Robert et à Philippe Mangarel, au prix de 2081 livres, monnaie de roi (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : F. Philip, 1703, 64, fol. 58 et 80 ; fonds de Terris, reg, 159). La besogne n'alla point aussi vite qu'on l'eût voulu, à cause d'un différend qui s'éleva entre le prix facteur et ses maçons. Ceux ci prétendaient que les fondements de la nouvelle construction n'avaient pas été suffisamment établis et exigeaient des travaux de stabilisation qui n'ayant pas été prévus dans le contrat, ne devaient pas être exécutés par eux. Quatre ans s'écoulèrent sans qu'on pût s'entendre. Enfin, le 18 février 1707, à la requête du marquis de Brantes et de Jean Péru, les maçons furent assignés par l'auditeur général. Ces derniers prirent pour avocat Paul de Cadecombe, le marquis Jean-Gilles Barthélémy et l'architecte Crespin Bayol. Le 23 février, Bayol se plaignit de ce que les travaux déjà faits souffraient de plus en plus à cause de leur arrêt prolongé et qu'il était de toute nécessité qu'ils fussent repris et achevés ; Barthélémy demanda que Péru fit connaître les motifs qui avaient obligé de suspendre le travail (Arch. de Vaucluse, B. 775, fol. 163 v°, 203, 210 v° et 259 v°).

Le 12 mars eut lieu le grand débat. Péru somma Robert et Mangarel de reprendre le travail qu'ils s'étaient engagés à faire. L'avocat de ceux-ci

(1) *La Vierge à l'enfant*, placée sur l'autel, est du sculpteur lyonnais Antoine Coysevox.

Digitized by Google

tails de cette bâtisse sont si nombreux et si minutieux qu'il est impossible de les reproduire ici. Le travail devait être exécuté en quinze mois ; les Mangarel reçurent en commençant un louis d'or et le restant de la somme à eux due au fur et à mesure et suivant la quantité d'ouvrage fait et la nature des matériaux employés. Le 29 août, Pierre Gonin reçut le prix fait de la charpenterie et de la menuiserie (Id., *E. Notaires* : A. Fellon, 1696, fol. 264 et 289, fonds de Beaulieu, reg.532). Il est hors de doute que Péru se chargea des sculptures, dont la *Minerve casquée* sous le balcon en pierre de la fenêtre centrale, les mascarons à la clef des fenêtres du rez-de-chaussée, etc. et du dessin de la rampe en fer forgé de l'escalier qui, par la disposition des balustres, rappelle celle de la maison de Carichon, dont le dessin était de lui (N° 56). L'hôtel Raoulx existe encore et porte le n° 35 de la rue de la Bonneterie.

45. **Maison de Ribère.** — Joseph-Ignace de Ribère, seigneur de Costebelle donna, le 15 mai 1698, aux maçons Charles Tamisier et Joseph Mottard le prix-fait de la reconstruction, sur les plans de Péru et sous sa direction, de la plus grande partie de la maison de la rue de la Saunerie (rue Carnot), du côté du midi et du levant. Prix : 960 livres ; quittance finale, 29 avril 1701 (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : J.L. Mantillery, 1697 — 98, fol. 324 ; fonds de Terris, reg. 95).

46. **Chapelle de Brantes.** — Cette chapelle, qui s'ouvre sur le côté épître de la nef de l'Église Saint-Agricol d'Avignon, est incontestablement l'œuvre la plus considérable de Jean Péru, celle où il a déployé à la fois tout son talent d'architecte et tout son talent de sculpteur. Elle a englobé une ancienne petite chapelle qui, sous le vocable de Sainte-Anne, avait été bâtie en 1396 des deniers du chanoine Gérard Guichard et appartenait en 1578 à Pierre d'Ance'me, seigneur de Jonas ; elle confrontait au nord la nef, au levant la chapelle Saint Grégoire, au sud le cimetière paroissial et au couchant la chapelle du Lazare. Lucrèce de Tulles, mère et héritière de Guillaume d'Ancelme, la légua à son héritier universel Jean de Tulles, marquis de Villefranche. Elle avait alors un pressant besoin de réparations, particulièrement à la voûte, et le nouveau propriétaire, qui avait déjà à s'occuper de plusieurs chapelles fondées par sa famille aux Cordeliers et dans des églises d'Avignon fut obligé de remettre au chapitre de Saint-Agricol le soin d'exécuter ces réparations et de se charger de l'entretien de ce local. N'étant pas en mesure de faire face à de pareilles dépenses, les chanoines demandèrent à Pierre

Digitized by Google

de Blanc, marquis de Brantes et capitaine des portes du palais apostolique de s'en vouloir bien charger ; ce gentilhomme y consentit « pour la plus grande gloire de Dieu », mais à la condition qu'il deviendrait le propriétaire de l'édifice. Cette prétention était si juste que, le 21 août 1702, le marquis de Villefranche, avec l'assentiment de l'archevêque d'Avignon et du chapitre de Saint-Agricol, céda la propriété de la dite chapelle à M. de Brantes, y compris le tombeau des Ancelme et le droit d'y établir sa sépulture, d'y apposer ses armes et d'y construire tels tombeaux et mettre telles inscriptions que bon lui semblerait. La vente fut consentie au prix de 500 livres, et l'acquéreur fut investi par touchement de mains mutuellement fait ; le chapitre ratifia cet acte le 6 novembre (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires*, F. Philip, 1701-03, fol 340 et 369 ; fonds de Terris, reg. 158).

Quand il eut sa chapelle, le marquis de Brantes résolut de l'agrandir d'une importante addition formant sanctuaire et s'avançant au sud dans le cimetière paroissial ; il demanda cet ouvrage à Jean Péru, qui en accepta le prix fait le 13 mars 1703. Le gros œuvre devait comprendre deux travées : la première serait la petite chapelle ancienne dont on conserverait les murs latéraux, dont on abattrait le mur du fond et dont on remplacerait la toiture par un dôme, et la seconde serait le sanctuaire projeté nécessitant la construction de trois murailles qui rejoindraient celles de la chapelle primitive et seraient bâties avec parements à cadettes en pierre de Villeneuve à l'extérieur et en pierre de Fontvieille à l'intérieur. Comme les détails du prix-fait sont multiples, minutieux et un peu confus, je ne les suivrai pas ligne à ligne et décrirai simplement la chapelle de Brantes dans l'état où elle se présente aujourd'hui.

On passe de la nef de l'église dans la première travée de la chapelle par un arc ogival transformé en arc en plein cintre en pierre dure de Fontvieille, avec base, imposte, bandeau des deux côtés et bossage à la clef portant en regard de la nef les armes de la famille de Brantes (d'azur au chevron d'argent chargé d'une croisette ancrée de gueules et de deux fleurs de lys d'azur, accompagné en pointe d'un croissant d'argent et surmonté d'une étoile d'or). Le seuil est une marche en pierre blanche de Barbentane. Cette arcade d'entrée fut bouchée pendant toute la durée des travaux. La travée a ses quatre angles en pan coupé où des culs-de-lampe supportent quatre petits anges musiciens jouant du violoncelle , du violon, de la trompette et de la flûte.

Ces pans coupés donnent naissance à quatre trompes qui rachètent la

Digitized by Google

rondeur du dôme et sont décorées d'armoiries. Au-dessus des murs et des trompes règne un entablement dorique qui sert de base au dôme. Celui-ci, qui est en pierre de Fontvieille, est posé sur un socle, flanqué de huit pilastres composites et ajouré de quatre fenêtres à vitraux qui alternent avec quatre niches. On a placé sous le second Empire dans ces niches deux statues qu'il est très difficile d'apercevoir (Amédée Chaillot, *Les œuvres d'art dans les églises et chapelles d'Avignon* ; 1894, p. 22). et dont Paul Achard avait dit : « Les statues de carton pierre qui occupent si malencontreusement deux des niches de la coupole sont étrangères aux conceptions de l'architecte » (*Saint Agricol d'Avignon* ; 1875, p. 39.) La calotte du dôme, en pierre fine des Angles « presque de la même couleur que celle de Fontvieille», repose sur les deux corniches extérieure et intérieure ; il y a à la clef un cadre rond renfermant les armes de Brantes ou une fleur de lis à la florentine, et au-dessus de la calotte un piédouche avec boule supportant une fleur de lis en fer. Sur les murs latéraux de la travée, on voit deux inscriptions richement décorées ; « c'est peut-être, dit l'abbé, J. Moutonnet, le travail le plus fini et le plus élégant de l'art moderne dans Avignon » (*Notice historique et artistique de l'Eglise paroissiale de Saint-Agricol dans Avignon* ; 1842, p. 99). Voici la traduction de ces deux inscriptions latines : 1° « A Pierre de Blanc, noble florentin, décédé le 3 des ides de novembre 1641, à l'âge de 60 ans, intendant du trésor militaire, de la porte du palais apostolique et de plusieurs forteresses. A. Alexandre, son fils et son successeur dans les mêmes emplois, décédé le 3 des nones de décembre 1695, à l'âge de 74 ans — Pierre de Blanc, marquis de Brantes, inspiré par la piété filiale, a fait transporter dans ce monument les cendres de son père et de son aïeul, l'an 1705. — 2° Cette chapelle, destinée à renfermer le Christ caché dans l'Eucharistie, était étroite et ruinée par le temps. Pierre de Blanc, marquis de Brantes, l'a fait reconstruire entièrement et de ses propres deniers, l'a agrandie et ornée, et y a fondé une messe pour chaque jour de la semaine, l'an 1705. » Deux anges sont placés au-dessus de chacune de ces inscriptions dont le cadre et les ornements sont identiques. Dans le sol et immédiatement au dessous du dôme, le prix-fait indique qu'on creusa un caveau funéraire dans lequel on descendait par huit marches.

La seconde travée ou sanctuaire est voûtée en berceau (1) et éclairée

(1) Le texte dit que la voûte, en pierre de Fontvieille, sera à arêtes, et que les joints et les assises « s'exprimeront sur le plan par lignes parallèles qui se trouveront à l'escaire (équerre), tant en leur rencontre sur la diagonale que sur les costés du plan faict avec lunettes ».

Digitized by Google

ıtéralement par deux fenêtres dont les voûtes pénètrent celles de la cha-elle. Au dessous de chaque fenêtre est creusée une niche à coquille ; d'après ɜ prix fait on devait y placer deux figures dont le sujet serait indiqué ulté-ieurement. Ces deux figures sont à droite, *Sainte Elisabeth* et, à gauche, *ıint Jean Baptiste* (voir n° 4 et 5). Contre le mur du fond, des colonnes e marbre noir supportent un entablement et un fronton en pierre de Pernes où sera faict aux termes du con'rat, deux anges par dessus » ; ces deux nges paraissent un peu trop grands pour le petit espace qui leur a été éservé. L'autel, placé sous ce dispositif est de forme élégante et d'une belle ichesse de matières ; « c'est une marqueterie des marbres les plus précieux (Chaillot) (1).

Je reviens au prix-fait du 13 mars 1703. Cet acte donnait à Péru une année our diriger la construction et six mois en plus pour achever les sculptures ui devaient être faites toutes par lui. Le prix convenu était de 4.000 livres e roi, dont 500 payables au début et le reste en sept acomptes de 500 vres chacun. Le 27 Mars de la même année, Péru confia la maçonnerie Jean Robert et à Philippe Mangarel, au prix de 2081 livres, monnaie de oi (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : F. Philip, 1703, 64, fol. 58 et 80 ; fonds e Terris, reg, 159). La besogne n'alla point aussi vite qu'on l'eût voulu, à ause d'un différend qui s'éleva entre le prix facteur et ses maçons. Ceux ci rétendaient que les fondements de la nouvelle construction n'avaient as été suffisamment établis et exigeaient des travaux de stabilisation qui n'ayant pas été prévus dans le contrat, ne devaient pas être exécutés par ux. Quatre ans s'écoulèrent sans qu'on pût s'entendre. Enfin, le 18 fé-rier 1707, à la requête du marquis de Brantes et de Jean Péru, les maçons urent assignés par l'audi eur général. Ces derniers prirent pour avocat 'aul de Cadecombe, le marquis Jean-Gilles Barthélémy et l'architecte respin Bayol. Le 23 février, Bayol se plaignit de ce que les travaux déjà aits souffraient de plus en plus à cause de leur arrêt prolongé et qu'il était e toute nécessité qu'ils fussent repris et achevés ; Barthélémy demanda que 'éru fit connaître les motifs qui avaient obligé de suspendre le travail Arch. de Vaucluse, B. 775, fol. 163 v°, 203, 210 v° et 259 v°).

Le 12 mars eut lieu le grand débat. Péru somma Robert et Mangarel de eprendre le travail qu'ils s'étaient engagés à faire. L'avocat de ceux-ci

(1) *La Vierge à l'enfant*, placée sur l'autel, est du sculpteur lyonnais Antoine Coysevox.

Digitized by Google

soutint que ses clients avaient construit sur les fondements que l'architecte leur avait assignés, mais que la chapelle s'. tait « creusée » par la faute dudit architecte, qui n'avait pas fait ces fondements suffisants ; que les maçons n'étaient pas tenus à faire plus que ce qu'ils avaient fait, et qu'enfin il était nécessaire, pour éclairer les uges, de dresser un « plan compétant ». L'avocat de Péru répondit que celui-ci avait établi un dessin pour la construction de la nouvelle chapelle et du dôme que les maçons avaient examiné et accepté, mais qu'ils n'avaient pas exactement suivi ; que les ouvrages commencés demandaient la plus grande célérité pour leur achèvement, attendu que les vents et la pluie y occasionnaient un grand préjudice, et que les chanoines murmuraient d'un retard si prolongé ; il requerrait donc l'auditeur général de lui donner acte de sa protestation contre tous dépens, dommages et intérêts soufferts ou à souffir par son client. Le 16 mars, Bayol, continuant sa plaidoirie, exposa que les maçons ne faisaient que traîner en longueur ; que les travaux de la nouvelle chapelle pouvaient attendre encore, puisqu'elle n'avait « point branlé », ainsi que l'auditeur s'en était rendu compte oculairement ; mais qu'il fallait couvrir l'ancienne et y terminer incessamment le dôme, à cause des intempéries ; etc. Cadecombe riposta que les maçons ne pouvaient travailler sans que la bâtisse nouvelle fût achevée parce qu'il y fallait poser les ais et les échaffaudages au risque d'y faire des dommages. Après une réplique de Bayol, l'auditeur conclut que Robert et Mangarel auraient à terminer le plus tôt possible les ouvrages de l'ancienne chapelle et à se remettre ensuite à ceux de la nouvelle ; cette sentence fut notifiée le 18 mars 1707 (Id., *ibid.*, fol. 264, 281 et 291).

La besogne fut alors reprise. Mais Péru — soit qu'il fût énervé par une si longue interruption, soit qu'il fût sollicité ou tenu par d'autres ouvrages — sembla se désintéresser de la chapelle de Brantes et laissa, à son tour, la construction se ralentir. Le marquis, qui avait déjà supporté une suspension de quatre années, n'était pas homme à patienter de nouveau pendant un pareil laps de temps. Il attendit, non plus pendant quatre ans, mais seulement pendant quatre mois, et le 19 Juillet 1707, il fit intimer à Péru l'ordre de rouvrir le chantier dans les huits jours, sous peine de mandat exécutif et de tous dépens. Le lendemain 20 Juillet, son avocat Barthélemy exposa les faits à l'auditeur général, lui faisant remarquer que le délai de la construction avait été fixé par l'acte de prix-fait, « lequel temps et depuis longtemps expiré sans que led. Sr Perus (*sic*) aye daigné d'achever ou faire achever ledit ouvrage, ce qui est d'un très grand préjudice audit seigneur ». (Id., *ibid.*,

Digitized by Google

fol. 831 et 838). L'attitude énergique de M. de Brantes secoua l'inertie de l'architecte et le mauvais vouloir des maçons. On se remit en train et la chapelle fut finie soit à la fin de l'année 1707, soit plus vraisemblablement au début de 1708. Péru mit la dernière main à ses sculptures et exécuta, en outre, la *Sainte Elisabeth* et le *Saint Jean-Baptiste* des deux niches du sanctuaire. — Pendant la période révolutionnaire, la charmante chapelle de Brantes fut soustraite au vandalisme en y établissant un dépôt de fagots (Moutonnet, p. 99).

47. **Maison Cathelany.** — Jean Cathelany, ayant fait construire, dans sa maison de la rue des Infirmières, un bâtiment visant le planet des Carmes, demanda à Péru le dessin des auvents, portes et fenêtres à y faire. Le menuisier Imbert Birot s'engagea, le 20 février 1705, à exécuter cet ouvrage en bois d'aube et reçut un acompte de 2 louis d'or, soit en monnaie de roi 14 livres 15 sols (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : P.-J. Baud, 1705, fol. 31 ; fonds Pradon, reg. 241).

48. **Antichapelle des Pénitents noirs.** — Jean Péru, qui était membre de la confrérie des Pénitents noirs du portail Matheron, donna en 1705 les dessins d'une anti-chapelle, dont les confrères donnèrent le prix-fait, le 20 mars au maçon Jean Rochas. Cette antichapelle, bâtie en pierre de taille, et sur plan ovale barlong, devait être d'ordre ionique. Il y avait à faire quatre arcs, un sur la rue, un à l'entrée et les deux autres sur les côtés ; huit pilastres, cinq portes et six fenêtres, également en pierre de taille ; un autel ; un plafond à impériale ; une toiture à deux pentes ; etc. Il fallait aussi établir un canal couvert, creusé dans le jardin, passant sous l'antichapelle, traversant la rue et se vidant dans la Durançole. On transporterait dans cette construction le retable, le tableau et l'autel de la chapelle. Rochas, qui avait jusqu'au mois de juillet pour terminer, devait être payé à raison de 15 livres la canne carrée, d'après le cannage de Péru et à proportion de la besogne faite. Par le même prix-fait, le menuisier Pierre Imbert promit de démolir la charpente et la toiture de l'immeuble que l'antichapelle devait remplacer et faire tous les ouvrages de fusterie de la nouvelle bâtisse, à raison de 6 livres 10 sols la canne carrée. Quittance finale, 6 juillet 1717 ; Rochas, 294 livres, et Imbert 299 (Id., *ibid.*,: F. Hugonis, 1685-1705, fol. 920 v° ; fonds Martin, reg. 606). Péru reçut 6 livres 9 sols le 27 décembre 1706, en remboursement d'un achat de pierre de Fontvieille qu'il avait fait pour cette antichapelle (Id., *ibid.*, E *Confréries* : Pénitents noirs d'Avignon, 11, fol. 86 v°).

Digitized by Google

V. Travaux divers

49. **Bras d'éclairage**. — Le 13 décembre 1675, Péru reçut du trésorier de la ville d'Avignon 19 écus 28 sols, « à sçavoir 17 escus 20 solz pour paiement de seize bras de bois pour attacher à l'entour de la gran salle du Conseil de ville, pour l'esclairer lorsqu'on y tient le conseil de nuict, et 2 escus 8 solz pour les garnitures de fer blan, qu'il a fallu mettre à chacun » (Arch. d'Avignon, CC. *Comptes*, 1675-76, fol. 19, mandat 85).

50. **Travaux à l'Hôtel-de-Ville**. — Dans un *Compte de ce que j'ai faict pour la Ville par ordre de MM. les Consuls*, produit par Jean Péru en juin 1680, l'énumération de ces travaux.

« 1° Pour le couvent des R. P. de Montfavet, et marché faict tant pour les armes que pour les lettres, les armes ayant six pans sur deux et demi de largeur avec leurs supports, 4 escus blancs de..... 12 l.

Plus pour les lettres qui sont gravées audit Montfavet au nombre de 546 à 2 liards par lettre..... 13 l. 13 s.

Une journée de maçon pour équarir la pièce de l'inscription . . 1 l.

Une charretée de pierre de Pernes..... 11 l.

Gravure de 630 lettres au piédestal de *Saint François* ..... 15 l. 15 s

Gravure de 392 lettres à la croix de la porte Saint Lazare... 9 l. 16 s

Trois charretées de pierre de Pernes tant pour la statue de *Saint Benezet* que pour son piédestal..... 33 l.

Pour avoir faict la moitié de la figure de *Saint Benezet* et le chien, et réparé le reste de la figure..... 55 l.

Pour avoir gravé sur le marbre 476 lettres ..... 23 l. 16 s.

Plaque de cinq pans de hauteur sur deux et demi de largeur prise à Arles (1) et rendue toute polie..... 33 l.

680 lettres pour restaurer les vieilles inscriptions qui estoient au piédestal de *Saint Benezet*..... 17 l.

Port de la statue de Saint Benzeti..... 16 s.

Ce mémoire s'élève à un total de 225 livres 16 sols, et Péru reçut un acompte de 77 livres ; mais je n'ai pas trouvé trace du paiement du reste de la somme : il a dû se confondre avec celui de divers autres travaux de sculpture ou de gravure » (Id., *ibid.* 1679-80, mandat 202).

(1) Peut-être à l'époque où Péru alla mouler *la Vénus* (n° 3), ce qui daterait ce moulage de 1680.

Digitized by Google

51-52. **Inscriptions.** — Outre les inscriptions signalées aux n° 2, 46 et 50, Péru grava les deux suivantes : 1° Inscription sur le marbre d'Arles (voir ci-dessus) qui, dans un encadrement de pierre de Pernes, fut placé sur le nouveau quai du Rhône à Avignon, à la porte du Mail ; 60 livres payées le 22 juin 1680 (Arch. d'Avignon, CC. *Comptes*, 1679-80, mandat 238). — 2° 30 juin 1682 : « Jay payé à monsr Péru, esculpteur, trois louis d'or pour prix faict à luy donné par messrs les Recteurs pour l'inscription en pierre posée dans la chapelle de l'hospital en mémoire de monseigr Nicoliny, vice légat. » (Arch. hospitalières d'Avignon : *Saint-Bénezet*, E. 39, *fp.* 53, cfr 43, p. 42). Monsieur Antoine Vincens Guion, threr de l'hospital S. Benezet et ses annexes. Monsieur, il vous plaira à payer à monsr Peru, sculpteur, trois livres et douze sols en pattas pour les journées et autres fournitures qu'il a fait employer tant à poser l'inscription et armoiries à l'honneur de monseigr le Vice légat dans la chapelle dud. hospital que autres réparations, et rapportant le présent mandat vous sera admis à vos comptes. Fait au bureau de ladite Aumosne ce 28 juin 1683. **Perussis**, *recteur*, **J. Canonge**, *recteur* ». Même date : « Jay payé à monsr Peru, sculpteur, 3 l. 12 solz pour les journées et autres fournitures pour faire et mettre en plus l'inscription à l'honneur de monseigr le Vice légat ». (Id., *ibid.*, E. 39, p. 63 ; 43, p. 59 ; supplément, E. 28, n° 72).

53. **Armoiries.** — En octobre 1685, Péru sculpta les armes du vice-légat d'Avignon dans l'escalier de la Charité ou hôpital de l'Isle-sur-Sorgues (Vaucluse). (Bibl. Arbaud à Aix-en Provence, ms. Joannis, 10, p. 172. — H. Requin, *Fiches manuscrites* à la Biblioth. d'Avignon).

54. **Ostensoir de Saint-Agricol.** — Les chanoines de cette paroisse d'Avignon demandèrent à Péru le modèle d'un « soleil » pour le maître-autel de leur paroisse, que, le 30 juin 1687, l'orfèvre Marc Vinay s'obligea à exécuter en « argent de Paris » à double poinçon, du poids de 12 marcs et au prix de 20 pistoles payables à l'achèvement de l'ouvrage (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : L. Desmarez, 1687, fol. 194 ; fonds Pons, 2e versement, reg. 92).

55. **Grille de Saint-Agricol.** — La confrérie du Saint-Sacrement-et-Sainte-Barbe de ladite paroisse sollicita de Péru le dessin d'une grille en fer forgé destinée à fermer le chœur. Le serrurier Pierre Fléchet en obtint le prix-fait le 3 février 1699. Cette grille à couronnement devait avoir une porte s'ouvrant en deux et être fixée sur une marche de pierre ; elle se composerait, comme celle de l'église Saint-Martial, de pilastres, rouleaux, moulures, or-

Digitized by Google

nements et appui portant des vases de bronze et les armes du Saint-Sacrement. Pour des raisons ignorées, le prix fait fut annulé le 9 avril 1702. (Id., *ibid.* : L. et C. Desmarez, 1699, fol. 64 ; fonds Pons, 2e versement, reg. 104).

56. **Rampe de la maison de Carichon.** — Le 9 avril 1706, Anne de Pézenas, épouse de Jean-Joseph de Carichon, docteur ès-droits et avocat, donna aux serruriers Guillaume Poussin, de Saint-Remy-en-Provence, et Charles Giraud ,d'Avignon, le prix-fait d'une rampe en fer forgé pour l'escalier de sa maison de la rue des Ciseaux-d'or (rue de Taulignan, 4) à Avignon, à exécuter d'après le dessin et sous la direction de Jean Péru. Elle devait avoir 10 cannes de long, avec 47 balustres, des pilastres, une frise, un socle, des rouleaux, des grénetis, un cordon, des fleurs de lis, un porte-fanal, etc. Il y avait à faire aussi un balcon pour la galerie de la cour. Le paiement était établi d'après le poids du quintal de fer employé. Quittance finale, le 2 novembre 1708. (Id., *ibid.* : E.-F. Pézenas, 1706, fol. 98 ; fonds Charasse ; reg. 440. — Adr. Marcel, *Les quatre maisons des Illuminés d'Avignon*, dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1922, p. 98). Une particularité de cette rampe, qui existe toujours, est que les balustres en sont alternativement debout et renversés (n° 44).

57. **Ecussons.** — Les écussons de la confrérie des mouliniers et fileurs en soie, érigée en l'église des Cordeliers d'Avignon, étant rompus et inutilisables, on en demanda un nouveau modèle à Péru. Celui-ci y représenta la *Conception de la Sainte Vierge*. La confection de ces écussons, au nombre de huit, fut confiée à l'orfèvre Marc Vinay, le 20 mai 1706, à raison de 18 livres roi pour la façon de chacune des huit plaques. « Ledit Sr Vinay déduira de la façon la même somme qui a esté payée aud. Sr Pereu (*sic*) pour avoir faict led. modèle ». (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : E.-M. Gollier, 1706-7, fol. 220 ; fonds Vincenti, reg. 1161).

58-62. **Expertises.** — 1° Le 1er février 1699, Péru, accompagné du duc de de Lubière, doyen de Saint-Remy-de-Provence, examina la voûte de l'église paroissiale de l'Isle-sur-Sorgue et indiqua les réparations qu'il y fallait faire. (Bibl. Arbaud, à Aix, ms. Joannis, 19, p. 552 ; cité par Requin). — 2° Le 16 mai 1705, sur l'ordre des consuls de la même ville, il fit l'expertise des travaux du pont du Portalet, qui ne fut pas favorable aux entrepreneurs. (Id., *ibid.* : 36, p. 359 et 19, p. 46. — Arch. de l'Isle, BB. *Délibérations du Conseil*, 1703). — 3° Paul de Salvador avait donné, le 13 février 1706, au maçon Claude Brin le prix-fait de la reconstruction d'une partie de sa maison d'A-

Digitized by Google

vignon, rue de la Masse, et il avait été stipulé qu'en cas de différend, on se soumettrait à l'arbitrage de Péru. Cet acte fut annulé le 7 avril et remplacé le 7 mai par un autre prix-fait accepté par les maçons François et Jean-Baptiste Franque père et fils, aux mêmes conditions. L'ouvrage terminé, Péru, le 10 juin 1713, le déclara recevable. (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : A.-C. Causan, 1706, fol. 50 v° ; fonds Vincenti, reg. 650). — 4° En 1713, Péru et les deux Franque expertisèrent des bâtisses faites au couvent de la Victoire, à Avignon (rue Horace Vernet) (H. Requin, *Fiches mss.*, à la Bibl. d'Avignon). — 5° Les architectes Jean Péru et Pierre Thibault et les menuisiers Pierre Ponset et Antoine Fournier furent chargés par le chirurgien Pierre Cabane de visiter et expertiser sa maison d'Avignon, rue du Portail Peint, « autrement de Comty » (rue des Lices). Par rapport du 20 juin 1716, ces experts déclarèrent que la bâtisse et la charpenterie étaient en mauvais état. (*Notaires* : J.-H. Teyssier, 1716, fol. 27 ; fonds Pradon, reg. 1130).

Digitized by Google

Jean Baptiste Ier, *Architecte et sculpteur* (1676-1744)

Fils de Jean Péru et de Jeanne Topenas, Jean-Baptiste Ier naquit à Avignon le 1er avril 1676 (1).

Suivant les habitudes de la famille, il fut l'élève de son père et collabora à ses travaux pendant toute sa jeunesse. Il avait trente-un ans quand il épousa Anne-Marie Rouquet, fille de François Rouquet, notaire et greffier de la cour du palais apostolique d'Avignon (2), et de Jeanne Arlaud. Le contrat de mariage fut passé le 6 janvier 1707. Le père de Jean-Baptiste lui fit donation de 8000 livres et sa mère de 2000 avec tous acquets et conquets à venir, et ils s'engagèrent à le loger, nourrir, vêtir et entretenir dans leur maison, lui, sa femme et ses futurs enfants. De son côté, le fiancé promit de travailler pour et chez son père et, dans le cas où il serait obligé de le quitter, celui-ci lui cèderait une petite maison contigüe à son habitation, avec les meubles nécessaires, en acompte des sommes promises. De plus, Jean Péru associa son fils, pour moitié, à tous ses travaux, profits et pertes. Jean-Baptiste fournira à sa femme des bagues et joyaux jusqu'à concurrence de 500 livres, qui appartiendront ensuite au survivant. Anne-Marie recevra en augment de dot 1000 livres si Jean Baptiste meurt le premier, et celui-ci 500 en cas contraire (3). Chose singulière : il n'est pas parlé de la dot de la mariée et l'acte ne mentionne que les apports de l'époux ; mais nous allons voir que le beau-père et la belle-mère de Jean Baptiste étaient alors gravement malades et que, au lieu d'une dot, il allait s'agir bientôt d'un héritage. La cérémonie nuptiale eut lieu trois jours après la passation du contrat, le 9 janvier en la paroisse Saint-Symphorien (4).

(1) Arch. d'Avignon, G.G. *Saint-Agricol*, naissances, 1675-1696, fol. 12 v.

(2) Les minutes de ce notaire (1695-1705) sont aux archives de Vaucluse, fonds Vincenti. Son nom est parfois écrit Roquet et sa fille Anne-Marie signa toujours avec cette orthographe.

(3) Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : J.O. Sabatier, 1705-10, fol. 574, fonds Pradon. — Id. B. 1189, fol. 32.

(4) Arch. d'Avignon, *Saint-Symphorien*, mariages, 1698-1733, fol. 55.

Digitized by Google

Peu après, les époux Rouquet moururent à quelques jours de distance l'un de l'autre, laissant pour héritières universelles leurs deux filles Anne-Marie et Marguerite. Comme elles étaient mineures, il leur fallut pour le règlement de la succession être assistées par leur oncle Charles Rouquet, docteur ès-droits et avocat à Sisteron. Jean-Baptiste réclama pour sa femme l'assistance de son oncle Pierre Péru, mais celui-ci la lui refusa. On ne sait à quoi attribuer cette attitude désobligeante. Pierre était-il jaloux de la concurrence de son frère Jean devenue plus redoutable par l'association du père et de fils ? Cela se peut, en tout cas, ce ne fut pas le seul acte de mauvaise volonté de Pierre, car en 1711 il devait refuser son autorisation à l'entrée en religion d'un autre de ses neveux. Cela n'empêcha point le partage de se faire le 28 mars 1707. L'héritage fut divisé en deux parts égales : l'une comprenant les immeubles (1) et l'autre les valeurs mobilières (2), chacune s'élevant à une somme égale de 1385 écus. Elles furent tirées au sort, et les immeubles échurent à Anne-Marie. Cet acte de partage eut pour témoin Pierre Damart, sculpteur de la ville de Paris, travaillant à présent à la maison dudit Sr. Péru » (3).

Nous voyons que Jean-Baptiste faisait alors travailler un sculpteur parisien. Vers le même temps, il noua des relations avec un autre artiste, le peintre Louis Court, ancien élève de l'Académie de France à Rome, qui s'était fixé à Guillestre en Dauphiné, diocèse d'Embrun, et qui, le 27 juillet 1712, le constitua son procureur pour le représenter

(1) Une maison près de la porte Saint-Lazare et une petite maison dans la ruelle visant au jardin du couvent de la Sainte-Trinité (rues de la Carreterie et du Bourguet), estimées 475 et 100 écus ; une vigne de 16 éminées (320 écus) et une autre de 6 (90 écus) au terroir de Vedènes, et une terre de 10 éminées au terroir d'Avignon, 400 écus.

(2) Une somme de 708 livres 6 sols, monnaie de roi, provenant de pensions, rentes, etc ; un mobilier estimé 314 livres patas ; 300 livres en espèces et 13 tonneaux de vin.

(3) Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : J.O. Sabatier, 1705-10, fol 626, fonds Pradon, reg. 1016. — Anne-Marie arrenta les deux maisons de la porte Saint-Lazare, le 20 juillet 1744, à Cornillon, facturier en laine et filoselle, pour cinq ans, au loyer de 93 livres (Id., ibid., F. Casteau, 1744, fol. 376, fonds Pradon, reg. 468).

Digitized by Google

à Avignon, où il avait résidé et où il avait gardé des intérêts (1). En 1713, Jean-Baptiste se fit recevoir dans la confrérie des Pénitents noirs florentins d'Avignon, à laquelle il devait appartenir jusqu'à sa mort (2). Le 11 janvier 1715, il assista sa femme dans une reconnaissance de la directe des Célestins sur une propriété qu'elle tenait de son père au clos des Isles, terroir d'Avignon (3).

A l'âge de quarante-trois ans, Jean Baptiste était encore sous la tutelle de son père et ne travailla qu'une seule fois, en 1718, à Sénas, en son nom personnel. Or, le 15 juillet de l'année suivante, par-devant Dominique Blanc, juge de la cour Saint-Pierre d'Avignon, et en présence du notaire François Gaudin et des témoins François Cappeau et Alexis Meynier, Jean-Baptiste, « estant prosterné à deux genoux, tenant les deux mains jointes ensemble, fermées et serrées dans celles dudict s. Jean Péru, son père, assis à costé dud. S. juge, l'a très humblement supplié et requis de le vouloir mettre hors de sa puissance et liens paternels en l'émancipant en deube forme, afin qu'il puisse et luy soit permis de négotier, contracter, tester et faire toutes ses affaires de luy mesme sans qu'il soit en obligation de donner la peine aud. S. Péru, son père, de l'assister dans les contracts qu'il a journellement besoin de passer, n'entendant pourtant de se soustraire en aucune manière du respect et obéissance filiale qu'il luy doit et qu'il veut luy rendre toute sa vie comme il y est obligé soit par le commandement de Dieu, soit par les loix de la nature. » Jean, reconnaissant que son fils était dans un âge et en état de régler ses affaires sans son secours par l'expérience qu'il avait acquise depuis longtemps et notamment depuis son mariage, et désirant lui donner le moyen d'amasser du bien pour ses enfants sans aucune crainte de ce qu'il avait acquis depuis son mariage, l'émancipa et lui donna plein pouvoir de faire ses affai-

(1) *Ibid* : L. Desmarez 1712, fol. 270 ; fonds Pons, 2° verst. reg. 1166. — Le 13 décembre 1745, Antoine Court, neveu et héritier de Louis, résidant aussi à Guillestre, reçut des hoirs J.B. Péru et des mains de sa veuve 1104 livres 17 sols 6 deniers en remboursement d'un capital de 688 livres 17 sols et des arrérages s'élevant à 218 livres 15 s. 5 d. (Id. *ibid.* : F. Casteau, 1745, fol 528, fonds Pradon, reg. 409).

(2) Arch. de Vaucluse, E. *Confréries*, 9. Pénitents noirs, fol. 86 et 97 ; 16. p. 12 et *passim*

(3) Id. H. *Célestins d'Avignon*, 34, fol 112 et 114 v°.

Digitized by Google

s par lui-même, lui cédant tous les acquêts et conquets par lui faits puis le mariage et tous les biens qu'il a acquis et pourra acquérir l'avenir et dont il pourra disposer à ses plaisir et volonté et de la manière qu'il trouvera bon, sans l'assistance et l'autorité de son père).

En 1720, nous le voyons occupé par le chapitre métropolitain d'Avignon ; le 24 août de cette même année, ses beau-frère et belle-sœur oseph Alègre, marchand de Sisteron, et Marguerite Rouquet, lui dèrent une vigne au terroir d'Avignon, clos de Montdevergues (2). avait perdu sa mère en 1708 et son père mourut en 1723. Les deux ccessions furent réglées à l'amiable entre lui et ses deux sœurs Marie-orothée et Françoise, leur frère le dominicain ayant abandonné à ces rnières, dès 1711, sa part d'héritage. Le règlement se fit le 26 avril 723. Après avoir défalqué les legs déjà touchés par les uns et les ıtres, les intéressés s'entendirent sur une somme de 5800 livres, onnaie de France, que Jean-Baptiste, héritier universel de leur père, engagea, pour épurer les comptes successoraux de ses sœurs, à leur ayer en 3200 livres comptant et 2600 payables le 26 novembre prolain, ou s'il ne le pouvait, transformées en une pension annuelle et iagère au taux de 4 pour %, hypothéquée sur ses biens et particulièment ses deux maisons de la rue de la Boquerie proches de la « Porte u Pred » tirant au collège Saint Martial, confrontant la dite rue, la aison du marquis de Velleron et celle des hoirs du taffetassier Fourier (3).

Ces affaires de famille n'empêchèrent pas Jean-Baptiste d'exercer on double talent d'architecte et de sculpteur. Il fit, de 1723 à 1730, es ouvrages aux Cordeliers, aux Pénitents blancs, aux Dominicains, Saint-Agricol, la statue de *Notre-Dame-des-Sept-Douleurs*, l'escalier

(1) Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : F. Gaudin, 1718-19, fol. 522, fonds Lapeyre g. 252.

(2) Le 14 avril 1734, il reçut de la discussion des biens du jardinier Eymar a somme de 150 livres portant pension annuelle de 7 livres 10 sols sur la dite. igne, plus 26 livres 3 sols 3 deniers pour arrérages de cette pension (Id. *Ibid.* . Gollier 1734, fol. 235, fonds Vincenti, reg. 1139).

(3) Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : F. Gaudin, 1723-24, fol 98 v. fonds Lapey e, reg. 252.

Digitized by Google

de l'hopital Saint-Bénézet, un autel à Nimes, etc. Le 1er mars 17[illegible] il acquit par adjudication au prix de 273 livres, monnaie de France, [illegible] maison saisie sur le vigneron Marin, paroisse Saint-Pierre, rue de [illegible] de la Monnoye » allant à la porte Saint Lazare (1). En 1731, il [illegible] d'importantes réparations à l'église de Châteaurenard, et, les ann[illegible] suivantes, quelques ouvrages de plus ou moins d'importance et enf[illegible] à partir de 1735, il fut absorbé par la construction de la plate-forme Notre-Dame-des-Doms. Ses travaux alternaient avec ses affaires privé[illegible] Ainsi, François de Cantelme des Rollands, marquis de Reilhanet[illegible] l'ayant institué son procureur, Jean-Baptiste reçut en janvier 173[illegible] reconnaissance de directe du sieur Bazet sur une vigne de la mouvan[illegible] du marquis, terroir d'Avignon, clos de la Croix-de-Bacle, dit auss[illegible] la Bonne Juifve ou de la Coupe d'Or (2).

Le 14 juillet 1738, il émancipa son fils aîné, qui portait le mê[illegible] prénom que lui et était âgé de trente-un ans (3), et, le 11 août de [illegible] même année sa femme testa. Anne-Marie fit élection de sépulture d[illegible] le tombeau des Péru et demanda, pour le repos de son âme, cent m[illegible] ses dites au second couvent des Capucins et cent à la volonté de [illegible] héritiers. Elle légua l'usufruit de ses biens à son mari jusqu'à sa m[illegible] une pension viagère à son fils Charles, religieux prêcheur ; le droit [illegible] légitime qui compètera suivant la liquidation à l'amiable faite ap[illegible] son décès, à ses fils Jean-Baptiste et Jean-Henry et à ses filles An[illegible] Françoise-Catherine, Marguerite et Gabrielle, et cinq sols à chacun [illegible] ses parents ; elle institua héritier universel son fils cadet Joseph [illegible]

Jean-Baptiste n'imita point sa femme et mourut intestat le [illegible]

(1) Il en fut mis en possession le 6 mars (Id., B. 823, fol 194 v.) Le 9 mar[illegible] reconnut la directe du chapitre de Saint-Pierre, sous une cense de 3 sols deniers. (*notaires* : J.G. Michelet, 1730-31, fol 375, fonds Pradon, reg. [illegible] G. IX, *chapitre saint Pierre*, 4, fol. 116 v) Cet immeuble confrontait au [illegible] la susdite rue, au levant une maison appartenant à Péru, au nord et au [illegible] chant des maisons de vignerons.

(2) Id., *ibid* : J.O. Sabatier, 1737, fol. (rongé par l'humidité) ; fonds Pra[illegible] reg. 1022. Le 16 janvier 1743, M. de Reilhanettes chargea Péru de poursu[illegible] une cause intentée contre Palun (Bibl. d'Avignon, ms. 2226, fol 208).

(3) Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : J.O. Sabatier, 1738, fol 32 v° ; fonds P[illegible] don, reg. 1022).

(4) Arch. de Vaucluse, E. *Notaires*: J. A. Bernard, 1738, fol 288 ; fonds Pra[illegible] reg. 335.

Digitized by Google

juin 1744. Il décéda sur la paroisse Saint-Agricol et fut inhumé à Notre-Dame-la-Principale dans le tombeau de sa famille (1). Il était architecte du chapitre de Saint-Pierre et, en cette qualité, fut remplacé par Jean-Baptiste Franque (2).

J'avoue l'impossibilité où je suis d'apprécier ses mérites ; la plate-forme de Notre-Dame et la double façade de la chapelle des Pénitents violets ne me paraissent pas suffisantes pour permettre un jugement équitable et fondé. Calvet a dit de lui qu'il était aussi grand sculpteur qu'habile architecte, et que ses ouvrages, répandus partout, lui avaient mérité la plus belle réputation (3). Je n'ai à confirmer ni à infirmer cet éloge. — On ne lui connait pas d'autres élèves que ses deux fils Jean-Baptiste et Joseph. Il laissa une collection d'objets d'art et d'étude dont les documents nous font pressentir l'importance. Le 20 juin 1744, sa veuve céda à Jean-Baptiste le jeune une certaine quantité d'objets provenant du défunt. : les traités d'architecture de Jacques Vignole, de Philibert Serlio et d'André Félibien, celui de perspective de Ponce (*Les édifices de Rome en feuilles*), deux tableaux, 265 estampes, un ensemble de figures en plâtre estimé 198 livres, et différents articles de métier : rapes, compas, porte-crayons, plomb, 50 feuilles de papier blanc, etc. (4). Après la mort de la dite veuve, on fit, le 25 avril 1751, un inventaire des biens de sa succession, où il est dit que se trouvaient, dans le cabinet de la maison de l'hoirie, les objets suivants ayant aussi appartenu à Jean-Baptiste Ier : 40 têtes antiques et modernes, 20 portefeuilles d'estampes et de dessins,

(1) Arch. d'Avignon, G.G. *Saint-Agricol*, décès 1724-51, fol 511 ; *N.D. la Principale*, décès, 1713-79, p. 246. La maison où il mourut lui était advenue de l'héritage de sa mère, qui l'avait acquise, le 14 décembre 1672, de la veuve Ferraud. Jeanne Topenas y avait mis d'abord des locataires, puis elle s'y installa avec son mari et ses enfants, qui y furent remplacés par Jean-Baptiste . Cette maison confrontait Savin, Etienne de Favin et le marquis de Velleron-Servières. Elle était au débouché de la rue Saint-Marc (rue de la Boquerie) dans la rue de Conti (rue Joseph-Vernet) près d'une ancienne porte de la ville et fut absorbée au XIXe siècle par la rue de la République.

(2) Arch. de Vaucluse, G. IX *Chapitre Saint-Pierre d'Avignon*, 4, fol. 163 v°.

(3) Les *Peru* (Bibl. d'Avignon, ms. 2348, fol 362 v° et 364).

(4) Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : F. Casteau, 1744, fol 333 v° ; fonds Pradon, reg. 468.

Digitized by Google

12 bas reliefs antiques et modernes, 15 figures ou modèles, 100 têtes, bras, jambes, torses en plâtre de diverses grandeurs, un *Christ* en plâtre sur une croix en bois avec piédestal de bois sculpté, et 10 tableaux et portraits (1). Ces objets, qui avaient été légués à Joseph Pérussis joints à ceux que son frère Jean-Baptiste II s'était fait laisser par la défunte, constituaient certainement un fort beau cabinet. Nous verrons dans la biographie de Joseph, ce que devint cette collection ou, tout au moins, une grande partie.

Jean-Baptiste 1er eut dix enfants, tous nés à Avignon (2) : 1° Jean-Baptiste, le... novembre 1707 ; 2° Marguerite, 21 mai 1709 ; 3° Charles, 17 septembre 1711 ; 4° Jean-Henry, 28 décembre 1713 ; 5° Anne-Françoise-Catherine, 27 Mai 1716 ; 6° Louis, 29 mai 1718 ; 7° Joseph, 6 janvier 1721 ; 8° Michel-François, 11 juin 1723 ; 9° Marie-Gabrielle, 4 janvier 1725 ; 10° Etienne-Dominique, 5 juin 1728.

Voici ce qu'il y a à dire de ces enfants. — Jean Baptiste II a sa notice à la suite de celle de son père. — Marguerite épousa le 17 mai 1738, dans la chapelle des Pénitents noirs (*in sacelle Pœnitentium virris negri*) Jacques-Joseph Bonhomme, chirurgien (3). Le 25 novembre 1749, elle déclara avoir reçu des hoirs de la sucession paternelle et des mains de sa mère 150 livres pour entier paiement de 1350 livres qui lui avaient été constituées en dot par son contrat de mariage du 17 mars 1738 (4). Elle testa le 10 décembre 1744, léguant à sa mère 100 livres et à son mari 500 et instituant héritiers universels ses enfants (5). Elle mourut le 18 juillet 1760 et fut ensevelie à Notre-Dame-la-Principale (6). — Charles prit l'habit religieux chez les Dominicains d'Avignon en 1729, son père lui fit donation entrevifs, le 2 août 17[illegible] de ce que lui devaient ces religieux pour ouvrages faits par lui et [illegible]

(1) Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : J. Poncet, 1752, fol. 723 ; fonds de Beaulieu, reg. 1826.

(2) Arch. d'Avignon, GG. *Saint-Agricol*, naissances, 1697 - 1717, fol 247 v°, 339, 399 et 451 ; 1718 — 34, p. 6,59, 105, 158 et 178.

(3) Id., *ibid.*, mariages, 1725, — 42,p. 298.

(4) Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : J.S.M. Gollier, 1749, fol 444 ; fonds Vincenti, reg. 1164.

(5) Id., *ibid.* : F. Casteau, 1744, fol 616 ; fonds Pradon, reg. 468.

(6) Arch. d'Avignon, GG. *Saint-Geniès*, décès 1755-90, fol 19 v°.

Digitized by Google

son père, et cela pour les frais de la vêture et de l'année du noviciat de son fils, en compensation des droits que celui-ci pourrait prétendre à la succession de ses père et mère (1). Charles mourut le 14 thermidor an III, rue de la Calade (Joseph-Vernet) (2). — Jean-Henry eut une existence mouvementée. Son père le mit en apprentissage chez l'imprimeur François Girard, mais celui-ci n'ayant pas rempli les obligations du contrat, Jean-Baptiste ouvrit une instance en 1735 pour le faire contraindre à donner de l'ouvrage à son fils et le faire travailler afin qu'il pût apprendre le métier d'imprimeur et, en cas de refus, Girard devait être tenu de rendre à l'instant à son dit fils 12 écus qu'il avait reçus en acompte du prix de l'apprentissage (3). Puis, voyant que Jean-Henry ne répondait point à ses vues, Jean-Baptiste exigea qu'il entrât « dans la religion des Rds P. Dominiquains du couvent du Buisson en Dauphiné », et, dans ce but, l'envoya faire son noviciat en la ville d'Aix ; le jeune homme, qui n'avait point la vocation religieuse, s'évada et laissa ignorer à sa famille le lieu où il s'était retiré. Nous connaissons ce dernier fait par un acte d'un registre du notaire Sabatier en partie rongé par l'humidité, on y voit que le.... janvier 1738, Antoine Serrane, drapier d'Avignon, déclare qu'il avait reçu de J.-B. Péru, architecte, 38 livres 18 sols 3 deniers, monnaie de France, en paiement de marchandises que celui-ci a prises à sa boutique, savoir : 12 cannes serge pollilère (?), 39 livres ; 4 cannes escot noir double, 15 livres ; 20 pans serge d'Orange, 9 livres ; 20 pans Saint Floux, 4 livres ; 5 cannes 4 pans escot blanc, 19 livres 5 sols, 2 pans.... (effacé) ; plus l'étoffe d'un habit et autres choses pour son fils Jean-Henry Péru, évadé du noviciat « comme led. Sr. Péru père a dit » (5). Le fugitif ne rentra à Avignon qu'après la mort de son père et y épousa Marguerite Melin le 31 mai 1745 (5). En 1751, il était marchand à la Ciotat en

(1) *Notaires* : L. Desmarez, 1730, fol 566, fonds Pons, 2° verst., reg. 132.

(2) Arch. d'Avignon, E. *Décès*, an III fol, 305 v°

(3) Arch. de Vaucluse, B. 1014, fol 128.

(4) Id., E. *Notaires* : J.O. Sabatier, 1738, fol 1 ; fonds Pradon, reg, 1022. Cependant, le 15 novembre 1740, Jean Henry reçut de son père une somme dont le chiffre est effacé (*Ibid.*, 1740, fol. 157 v° , fonds Pradon, reg. 1022)

(5) Arch. d'Avignon, GG. *Saint-Agricol*, mariages, 1725-48, fol 84.

Digitized by Google

Provence,comme il appert du testament de son frère Joseph le peintre. Il revint à Avignon, y fut imprimeur et mourut veuf le 23 fructidor an IV rue de la Colombe (1). — Anne-Françoise-Catherine épousa Joseph Bonnet Payot, marchand, le 19 avril 1738 et mourut veuve rue de la Calade le 10 pluviose an IX (2). — Louis fut religieux profès de l'étroite observance de l'ordre de Cluny, prieur titulaire de Saint-Savinien-du-Port, diocèse de Saintes en Saintonge et vicaire perpétuel de la paroisse Saint-Sauveur de Sorgue diocèse d'Avignon, il vivait encore le 19 juillet 1773 (3). — Joseph a une biographie spéciale Michel-François mourut le 30 Août 1723 (4). — Marie-Gabrielle décéda le 3 ventôse an VIII, célibataire (5), laissant son héritage à ses trois nièces, Catherine, Marie et Marguerite-Françoise,filles de Jean-Baptiste II, qui déclarèrent le 2 fructidor an VIII que la défunte possédait une maison rue de la Calade, ile 126 n° 5, évaluée 900 francs (6). — Etienne-Dominique décéda le 7 novembre 1729, rue Saint-Marc et fut inhumé à Notre-Dame-la-Principale.

La veuve de Jean-Baptiste 1er lui survécut huit ans. Elle donna leur part de l'héritage paternel à Jean-Henry le 15 juillet 1744 et à Gabriel le 8 mai 1745 (7). Elle avait testé le 11 Août 1738 et testa de nouveau le 31 mars 1751 : sépulture au tombeau de son mari ; 300 messes de *requiem* ; 300 livres à chacune de ses deux filles, Mme Bonhomme et Marguerite ; 500 à chacun de ses fils Jean-Baptiste et Jean-Henry ; 900 à sa fille Mme Payot, 300 à chacun de ses fils Charles et Louis, religieux, 5 sols à chacun de ses parents ; héritier universel son fils Joseph (9). Elle décéda le 21 février 1752 et fut ensevelie à Notre-Dame-la-Principale (10).

(1) Id, E. *Décès*, an IV, n° 1188.
(2) Id. GG. *Saint-Agricol*, mariages, 1725 — 42,p. 326. — E. *Décès*, an IX. fol. 86 v°.
(3) Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : R. Meissein,1773, fol. 312 ; fonds Lapeyre reg, 376.
(4) Arch. d'Avignon GG. *Saint-Agricol*,décès 1696-1724, f. 489.
(5) Id. E. *Décès*, an VIII fol. 75 v°
(6) Arch. de Vaucluse. Q. 22, *Mutations par décès*, 6, fol 48 v°.
(7) Arch. d'Avignon, GG. *Saint-Agricol*, décès, 1724-51,p. 136 ; *N.D. La Principale*, décès, 1713-79,p. 96.
(8) Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : F. Casteau, 1744, fol 365 ; 1745,fol. 233 v° et 236 ; fonds Pradon reg. 468 et 469.
(9) Id. *ibid* : J. Poncet, 1751, fol. 462 ; fonds de Beaulieu, reg, 1825.
(10) Arch. d'Avignon, GG. *Notre Dame la Principale*, décès 1713 — 79,p. 335.

Digitized by Google

Catalogue des Œuvres de Jean-Baptiste Ier Péru

—:—

I. Architecture et expertises.

. **Travaux pour le chapitre métropolitain.** — Par conclusion du 23 novem- 1720, le chapitre métropolitain d'Avignon décida de faire à M. Péru, ar- :ecte, qui avait dirigé la bâtisse de la prise d'eau du Prévost et une répa- on à la Coudelière, un don de 10 écus (Arch. de Vaucluse, G. 446, fol.).

:. **Escalier de l'hôpital Saint-Bénézet.** — Le 29 décembre 1729, Péru signa prix-fait accordé aux maçons Guillaume Astaud et Joseph Sau pour la istruction de l'escalier à lanterne de l'hôpital Saint-Bénézet à Avignon. :tait évidemment l'auteur des plans et le directeur de l'exécution (Arch. spitalières d'Avignon : *Saint-Bénézet*, E. 50, pièce détachée).

3. **Eglise de Châteaurenard.** — L'église paroissiale de Châteaurenard ouches-du-Rhône) dépandant de l'archevêché d'Avignon, et cet édifice :lamant d'urgentes et importantes réparations, le chapitre métropolitain donna le prix-fait, le 7 juillet 1731, à deux maçons, Louis Crion d'Avignon François Aubert de Châteaurenard, qui devaient travailler d'après les ins et sous la conduite de Jean-Baptiste Péru. Il y avait à démolir les garde i construits au-dessous de la muraille au midi ; étayer solidement les ar- aux de la chapelle Saint-Denis et de celle du Trépas de Saint-Joseph et la oûte de cette dernière, retenir l'arc-doubleau du deuxième croisillon de la oûte de la nef, du côté du sanctuaire ; abattre le premier croisillon de ladite oûte en face de la chapelle Saint-Joseph et le pilier séparant les susdites apelles, « lequel pilier se trouve hors du plomb déversant au-dehors de la sd. église, menaçant par conséquent une évidente ruine » ; construire un itre pilier en pierre de taille de Saint-Remy dont les fondements seront its dans le rocher sur lequel l'édifice est bâti et dont les proportions seront s mêmes que celles du pilier abattu ; refaire et consolider le contrefort ou ancoule » correspondant ; construire une voûte en plein-cintre en même ierre et un arc-doubleau au-dessus du pilier ; faire le dallage de la toiture u bards de Saint-Remy ; etc. etc.Les maçons avaient six ans pour exécuter

Digitized by Google

ce travail et devaient toucher 1450 écus, monnaie de France, dont [illegible] préalable de 500 livres, plus 24 pour les épingles, 500 à mi-besogne et [illegible] l'achèvement. Péru signa le contrat. (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* [illegible] Maselli, 1731, fol. 327 ; fonds de Beaulieu, reg. 1691).

4. **Plate-forme des Doms.** — Le 15 mai 1735, le chapitre métropol[illegible] d'Avignon donna à prix-fait aux maçons Louis et Jean Crion l'exéc[illegible] d'une plate-forme devant l'entrée de N.-D.-des-Doms, conformément devis et articles dressés par Jean-Baptiste Péru, architecte d'Avignon. [illegible] avait déjà en cet endroit une sorte de terrasse à laquelle on accédait p[illegible] escalier connu sous la dénomination d'escalier du « *Pater* », parce qu'il [illegible] autant de marches (49) que cette prière avait de mots. Cette terrasse [illegible] trop exiguë, il s'agissait de l'augmenter d'une autre ayant son escalier [illegible] y monter dessus » et encadrée de murailles destinées à soutenir un ch[illegible] permettant aux voitures d'arriver jusqu'au porche. Les fondements dev[illegible] être creusés jusqu'au rocher. Au niveau du sol, socle de 4 pans de hau[illegible] pierre dure « de la carrière qui est à la descente du fort Saint-André [illegible] celle de Sauveterre », au choix de Péru ; sur ce socle, muraille de 3 cann[illegible] haut, en pierre fine de Villeneuve, à un seul parement, et taludée à rais[illegible] 2 pouces par canne de retraite, avec façade ornée de panneaux,pilastres sages et cordons et deux contreforts ; deux murailles latérales. Le vide [illegible] ces constructions couvert d'une voûte plein-cintre supportant le dallag[illegible] bardaison. Le sol de l'ancienne terrasse sera abaissé au niveau de celui [illegible] nouvelle, et la terre qu'on en tirera servira pour le futur chemin des [illegible] rosses. Parapet en pierre fine de Villeneuve avec couverture de pierre d[illegible] pède et banc de pierre tout autour et adossé à ce parapet. Devant le por[illegible] plate-forme accessible par neuf marches formant perron cintré, en dalles bards de Caromb. « A chacun des cottés de la susdite terrasse », on fer[illegible] grand escalier à repos (paliers), également en pierre de Caromb. Le che[illegible] des voitures sera soutenu par des murailles bâties sur le rocher et termi[illegible] par une plinthe en pierre dure, et leurs parements extérieurs seront [illegible] « gobettés ».

Les ouvrages seront payés à la canne et d'après le tarif suivant : 22 liv[illegible] pour les murs de la terrasse ; 8 livres 10 sols pour les marches et pou[illegible] bancs ; 15 livres pour la bardaison ; 12 livres pour les murailles du chem[illegible] pour celle portant les marches de l'escalier, pour les contreforts et pou[illegible] voûtes au-dessous de la terrasse. Le tout payable en monnaie de Fr[illegible] à savoir : 2000 livres au 1er avril, jour de l'ouverture des travaux, pu[illegible]

Digitized by Google

deux en deux mois avec l'argent d'une loterie jusqu'à ce que la besogne soit entièrement soldée. Péru signa l'acte (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : N.-J. Maselli, 1735, fol. 165 ; fonds de Beaulieu, reg. 739. — Id., G. *Chapitre métropolitain d'Avignon*, 528, fol. 216). Le travail fut long et même on dut le suspendre, probablement faute d'argent. Le 13 février 1741, le chapitre décida la continuation des « bâtisses des escaliers et plates-formes de l'église ». (*Chapitre métropolitain*, G. 447, fol. 139). La mort de Jean-Baptiste Péru en 1744 amena une nouvelle interruption. Péru fut remplacé par Franque qui, par délibération du chapitre du 18 août 1746, dut fournir un plan pour l'achèvement des ouvrages ; il y apporta des modifications, puisque la plate-forme ne fut plus desservie que par un seul escalier, comme on voit actuellement. Le 18 septembre de la même année, Franque fut chargé de démolir la chapelle Saint-Martial, et le 25 octobre 1748, on lui vota une augmentation de 700 livres pour le prix de la plate-forme, « attendu les nouvelles augmentations faites de l'avis de M. Franque ». En 1749, on travailla à réparer le porche. (Id., *ibid.*, 447, fol. 184, 199, 204 et 206).

5. **Maison Duret**. — En 1737, Jean-Baptiste fit les plans et dirigea les travaux de la bâtisse d'une maison que le nommé Duret, de Courthézon, se fit construire à Avignon, entre la rue de la Petite-Meuse au levant et la place du Mouton-couronné au couchant. Le prix-fait fut baillé, le (date disparue) aux maçons Bertrand et Honoré Ravan, au menuisier Pierre Nouveau, au serrurier Jacques Balourdin, au vitrier Clémant, au peintre Périer et au griseur (peintre en bâtiments) Jean-Raymond Maris, au prix de 8140 livres 13 sols 2 deniers (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : J.-O. Sabatier, 1737, fol. ?; fonds Pradon, reg. 1022. Registre dont le haut des pages, le foliotage et la plupart des dates ont été dévorés par l'humidité).

6. **Maison du recteur de Saint-Martial**. — Dom Antoine de Monillet de Quincieux, recteur du collège et monastère Saint-Martial d'Avignon, ayant fait constater par des architectes que sa maison rectoriale était inhabitable et menaçait en partie ruine, demanda à Jean-Baptiste Péru, « ingénieur et architecte », un devis de réparations, dont l'exécution fut confiée au maçon Jean Armand, le 13 avril 1739. En vertu de ce contrat, toute la façade du levant sur le jardin fut refaite en pierre fine de Velleron, avec quatre piliers une porte et vingt-une fenêtres en anse de panier, dont trois au second étage à plein-cintre et à balcon. Cette façade fut couronnée d'un entablement et d'un fronton. Toutes les autres murailles de la maison furent relevées et ter-

Digitized by Google

minées par une « génoise » à cinq rangs. La porte d'entrée fut précédée d'un perron en pierre de Caromb, à cinq marches de chaque côté. On fit un escalier à repos et à girons derrière la salle à manger, avec quelques marches pour accéder de l'appartement du recteur au cloître et à l'église, et on divisa le second en deux appartements de quatre pièces dont une avec cheminée en plâtre de Velleron. Le maçon terminera aux fêtes de la Toussaint et sera payé à proportion de l'ouvrage fait (Id., *ibid.* : F.-P. Mantillery, 1738-39, fol. 551 v° ; fonds de Terris, 2e versement, reg. 46).

7. **Façades des Pénitents violets.** — La chapelle des Pénitents violets d'Avignon existe encore ; elle a une entrée sur la place du Grand-Paradis et une autre dans une ruelle adjacente (rue Lafare). Ces deux façades ou «frontispices» furent refaites sur les plans et élévations de Péru, par les maçons Antoine Jean Chambon et Pierre Mottard, qui en reçurent le prix-fait le 4 novembre 1740. La pierre choisie fut la pierre fine « sans coquilles » de la carrière Chabert à Villeneuve. — *Frontipice de la place* : Socle en pierre, avec à chaque extrémité un pilastre sur piédestal, d'ordre composite ; entablement à fronton circulaire ; cadre rond dans le tympan ; au-dessus du fronton, piédouche portant une croix ; au-dessus de chacun des deux pilastres, vase de pierre ; porte d'entrée en pierre de Fontvieille, avec entablement, bossages et fronton brisé et deux enfants sur les deux parties du fronton. — *Frontispice de la ruelle* : socle en pierre ; pilastre à chaque extrémité orné de bossages à refends ; porte d'ordre ionique ; entablement et fenêtre ronde au-dessus. Sur la corniche, piédouche à chaque bout portant un vase. — A l'encoignure entre les deux frontispices, « antecreuse » (pan coupé concave) avec, au rez-de-chaussée, un « pousse-reire » (borne). — Prix : 28 livres roi par canne carrée ; acompte préalable : 300 livres ; le restant payable à proportion d'ouvrage fait, sauf 400 livres dont paiement après réception. (Id., *ibid.* : J. Bagnoly, 1740, fol. 516 v° ; fonds Vincenti, reg. 127).

8-14. **Expertises.** — 1° Le notaire Jean Bagnoly ayant acquis, le 26 avril 1735, de Madeleine et Marie de Roisse, veuves de Beaupré de Fontures et de Rivière de Bruis, une maison rue des Trois-Pilats à Avignon, la fit expertiser par Péru, qui déposa son rapport le 24 juillet ; l'immeuble, évalué 3000 livres, réclamait des réparations pour être rendu habitable « en toute seureté ». — 2° En 1734, les Antonins avaient reconstruit une partie de leur église d'Avignon, longée au nord et au couchant par une ruelle appelée aujourd'hui rue Saint-Antoine. Ils avaient fermé cette ruelle pendant les travaux et voulurent ensuite empiéter sur elle et peut-être même en accaparer la partie nord pour

Digitized by Google

relier leur maison à leur église. Le prétexte fut la construction d'un contre-mur pour soutenir l'ancienne muraille à sa jonction avec la nouvelle. Les Antonins s'adressèrent directement à la cour de Rome et en obtinrent l'autorisation ; mais leurs voisins, à qui la ruelle était fort utile et qui désiraient que son étroitesse ne fût pas encore diminuée, saisirent les consuls de la ville d'une protestation, le 9 mai 1736. Le 22 août, le conseil délibéra de faire là-dessus de très humbles remontrances au pape et requit les maîtres des rues d'expertiser les lieux et de faire établir par l'architecte Péru un rapport sur cette affaire. La visite des maîtres eut lieu le 9 septembre et Péru déposa son rapport le 18, avec plan à l'appui. Il y disait que le contrefort ,inutile à l'église qui n'en avait nul besoin, rétrécirait non seulement la ruelle, mais que, par ses angles, il la rendrait dangereuse. « Ces sortes d'angles peuvent servir de retraite aux personnes mal intentionnées qui pourroient s'y cacher de nuit pour y faire quelques mauvais coups, ce qu'on doit éviter dans les villes bien policées ». Une supplique du conseil fut envoyée à Rome, avec le rapport, le 5 novembre. Le prieur de Saint-Antoine, irrité de ce rapport, en fit une critique très acerbe dans un mémoire sans date adressé au vice-légat et où il allait presque aux injures. « Le Sr Peru, qui a fait dans laditte procédure le personnage d'architecte et qui se jacte d'une grande exactitude, donne pourtant des dimensions contraires aux verbaux précédemment faits par des personnes non suspectes (?), mais on n'en doit pas estre estonné, il est payé par la ville... Cet architecte nous permettra de luy reprocher qu'il a bien mauvoise opinion des anciens puisqu'il leur fait élever des batiments sans niveau, sans règle et sans mesures. Cette idée particulière mérite bien que les modernes n'ayent pas grande opinion d'un homme qui fait des pareils raisonnements ». Il ajoute que la réflexion de Péru sur les mal intentionnés « ne paraît pas du ressort de l'architecte qui s'avize icy, en tranchant du politique, de vouloir régler l'état et accuser par là indirectement la conduite des supérieurs et les mœurs des habitants. Il a prettendu sans doute (*sic*) persuader la cour de Rome que les habitants de cette ville vivent dans l'abandon et dans le désordre, qu'elle est rempli de voleurs et de scélérats, qu'on y égorge de nuit les passants sans que le gouvernement s'en mette en peine. Si ce n'est pas l'intention du Sr Peru, qu'il convienne du moins qu'il est bien imprudent et aussy meauvais politique qu'architecte... » Malgré ses efforts, le prieur échoua dans ses entreprises et la concession qui lui avait été faite par le Saint-Siège fut annulée. (Arch. d'Avignon, DD. *Travaux publics* ; pièces détachées). — 3° Le 29 août 1739, Péru et Mottard déposèrent un

Digitized by Google

vifs, le 2 août 1730, du prix de tous les ouvrages, soins et peines que lui J
Baptiste et feu son père avaient faits pour le couvent, tant en sculp
qu'en architecture, et qui se trouvaient encore leur être dus, à quoi que
se puisse monter ; et il s'engagea, en outre, à prêter gratuitement audit
vent, sa vie durant, son ministère d'architecte en tout ce qui sera néces
pour les affaires et usages de cet établissement (Arch. de Vaucluse, E
taires : L. Desmarez, 1730, fol. 566 ; fonds Pons, 2e versement, reg.
Voir : Catalogue de Jean, n° 26. — Calvet (Bibl. d'Avignon, ms 234
364) attribué à Jean-Baptiste Péru les statues de l'autel des Prêcheurs ;
avec son imprécision ordinaire, il ne dit ni leur nombre, ni leurs sujets, n
date, ni leur emplacement.

21. **Tabernacle à Beaucaire**. — En 1739, Péru promit de faire pour l'
des Ursulines de Beaucaire (Gard) et au prix de 600 livres « un tabe
en manière d'une arche de la Nouvelle Alliance », orné de quatre col
avec les attributs des quatre Evangélistes et une guirlande de fleurs
fruits, et sur la porte un Agneau se reposant sur le livre des sept sceau
milieu de rayons, et surmonté d'un fronton. La dorure de ce tabernac
confiée à Marquois, d'Avignon. (Arch. du Gard, H. 745).

22. **Retable à Villeneuve-de-Berg**. — Vers 1739, Péru sculpta un r
d'ordre corinthien pour le maître autel de l'église Saint-Louis de Ville
de-Berg (Ardèche) (*L'Union de Vaucluse* du 30 Mai 1883. *Bulletin
rique et archéologique de Vaucluse*, 1883 p. 195) Le tableau de ce r
représentant la *Mort et apothéose de saint Louis, roi de France* fut dem
Joseph-François Parrocel en 1745. Cet ouvrage n'a pas été connu d'E
Parrocel dont la *Monographie des Parrocel* (Marseille 1861), n'en pa
à l'article de Joseph François ni ailleurs).

Bas-relief aux Chartreux. — Les Chartreux de Villeneuve-les-A
(Gard) avaient à Avignon une maison dans la rue du Limas, qui leur s
de pied-à-terre quand ils venaient dans cette ville. On y voyait u
relief qu'Esprit Calvet a attribué à J.B. Péru et au sujet duquel il dit
sa malheureuse et exaspérante imprécision qu'il était magnifiqu
dont il n'a même pas daigné faire connaître le sujet. (*Les Péru* : Bibl.
gnon, ms. 2.348, fol. 364).

III. TRAVAUX DIVERS

24 — 25. — **Chandeliers et croix**. — Péru fit en 1723 le modèle
chandeliers en argent pour le maître autel de Notre-Dame-des-Doms

Digitized by Google

le prix-fait fut accordé, le [illegible] à [illegible] Bénézet Vinay (Arch. de V[illegible]cluse. G. *Chapitre métropolitain d'A[illegible]* [illegible] 52[illegible], fol. 152). — Le [illegible] 1726, le chapitre métropolitain commanda à Martin Bouchtay, orfèvre d'Avignon (il était de Carpentras), [illegible] croix d'argent ornée de rayons « à la Bernin », avec [illegible] et un « fluron » en bas qui sortira d'un piédestal [illegible] de quatre têtes de chérubins, avec ornements [illegible] accompagné de guirlandes de fleurs, ayant au milieu [illegible] cartouche où seront relevées les armes de [illegible] quatre pieds en forme de consoles [illegible] pour porter la croix » et le tombeau [illegible] fait par M. Péru, architecte. [illegible] et, comme la matière [illegible] la façon [illegible] livres monnaie de France [illegible] finale 22 septembre [illegible] 172[illegible] fol. [illegible] fonds de [illegible]

[illegible] **Thermes et armoiries** — [illegible] du Saint-Sacrement [illegible] livres [illegible] était [illegible] VIII. *Chapitre S[illegible]* [illegible] recteurs et les [illegible] fondeur d'Avignon [illegible] Péru, architecte [illegible] dudit chapitre [illegible] sept vases [illegible] le dit S. [illegible] jaune et [illegible] Sainte-Anne [illegible] quittance [illegible] fol. 305, fonds [illegible]

28. **Bras doré** — [illegible] novembre [illegible] à Péru [illegible] qu'il a vendu à [illegible] qu'elle a été [illegible] dieu, à la date.

29. **Inscription.** — [illegible]

Digitized by Google

rapport sur une contestation entre le juif Moyse de Valabrègue et l'entrepreneur Pierre Thibault, au sujet de travaux faits par celui-ci dans la maison du dit Moyse, située dans la carrière (ghetto) des Juifs à Avignon ; les experts estimèrent à 279 livres les travaux exécutés (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : E. Magy, 1740-41, fol. 86 v° ; fonds Pons, 2e versement, reg. 177). — 4° Le 26 janvier 1742, Péru toucha 7 livres pour l'estimation d'une partie de maison relevant de l'aumône de la Petite-Fusterie à Avignon et enclavée dans la maison de M. de Guillen (Arch. hospitalières d'Avignon : *Petite-Fusterie*, E. 22, p. 444). — 5° Le 2 février 1742, Péru déclara sous serment avoir été requis par Jean Painblanc et Pierre Choin, entrepreneurs de la construction de la maison du traiteur Hylaire, dont l'emplacement n'est pas indiqué, pour procéder au cannage de leur travaux, exécutés suivant le dessin de Péru lui-même ; d'après rapport d'expertise, le montant de ces travaux s'élevait à 2887 livres 15 sols 9 deniers, sur lesquels lesdits entrepreneurs avaient touché 708 livres. (*Notaires* : G. Roux, 1742, fol. 112 ; fonds Lapeyre, reg. 415). — 6° Le 15 octobre 1742, Péru déclara avoir visité le 15 septembre une maison de la rue du Puits-de-la-Reille, à Avignon, acquise le 8 août précédent par Jeanne Carsius de Grandlieu, veuve de Dominique Tomon de la Tour, chef de la bouche du roi des Deux-Siciles, et déclare qu'elle peut être estimée 9000 livres et qu'elle a besoin d'importantes réparations (*Notaires* : J. Bagnoly, 1742, fol. 626 ; fonds Vincenti, reg. 129). — 7° Le 8 mars 1743, Péru touche 14 livres pour le cannage d'une maison acquise par Malatra et dépendant de l'aumône de la Petite-Fusterie (Arch. hospitalières d'Avignon : *Petite-Fusterie*, E. 22, p. 472).

II. Statues et décorations d'églises.

15. **Tabernacles de Sénas**. — Le chapitre métropolitain d'Avignon donna, le 3 mars 1718, à J.-B. Péru, architecte et sculpteur, le prix-fait d'un petit tabernacle en bois d'aube pour l'église de Cenas (lisez : Sénas, Bouches-du-Rhône) dont ce chapitre était prieur. « Ils y seront faits deux grands anges de sculpture avec un petit ange portant une corone avec trois testes de chérubins autour d'un Jova (Jéhova) d'où il partira plusieurs rayons à la Bernine (à la Bernin) qui s'écarteront d'environ quatre pans ». Plus, un corps de menuiserie pour renfermer le Saint-Sacrement avec une porte « où sera représenté un fœnis ou un pélican avec ses ornemens au-dessus et à costé ». Péru fournira le bois et paiera la menuiserie ; il rendra l'ouvrage à Avignon, le chanoine François de Bergue se chargeant de le faire porter à Sénas. Prix :

Digitized by Google

ivres, monnaie de France (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : L.-J. Ma- 1718, fol. 55 ; fonds de Beaulieu, reg. 1683). Le doreur Charles Grignon, ignon, accepta le 5 février 1720, de dorer ce tabernacle, au prix de 150 s (Id., *Chapitre métropolitain d'Avignon*, 528, fol. 127 et 140).

. **Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.** — Le prieur des Augustins déchaussés les et le prieur de la confrérie Notre-Dame-des-Sept-Douleurs érigée église de ces religieux commandèrent à Péru le modèle d'une statue de *e-Dame-des-Sept-Douleurs* que, par prix-fait du 15 avril 1727, l'orfèvre ézet Vinay s'engagea à exécuter en argent. Les prieurs lui fournirent le il et furent tenus de prendre l'ouvrage terminé chez l'orfèvre et de le sporter à Arles à leurs frais. Vinay toucha 400 livres pour la façon et na la quittance finale le 16 décembre 1729 (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* Roux, 1727, fol. 133 v° ; fonds Lapeyre, reg. 400).

7. **Autel à Nîmes.** — En juillet 1729, Péru sculpta un autel pour l'église collège des Jésuites à Nîmes (Gard). (*Correspondance des Franque* : Bibl. vignon, ms. 1298, fol. 219).

8. **Boiseries des Pénitents blancs.** — Le 7 février 1730, dans l'assemblée Pénitents blancs d'Avignon, en l'enclos des Dominicains, le recteur Léo- d exposa « que le boissage de sculture qui est autour de la chapelle et qui tient les tableaux tant d'un costé que d'autre menace ruine pour n'avoir été prises les précautions nécepsaires dans le temps que led. boissage a é placé, et, comme le bas dud. boissage n'estoit pas assez fort pour soub- ir un fardeau aussy considérable, les archibancs qui sont au dessoubs des astres à costé desd. tableaux ont si fort travaillé, qu'il se voit par l'ins- tion oculaire que lesdits archibancs poussent au dehors et sont tout à t hors de plomb, de manière que, s'il n'est pas promptement réparé, les bleaux et les boissages risqueroient bientot de tomber par terre ». Léonard posa de faire visiter les ouvrages par l'architecte Péru et par des menui- rs pour estimer les réparations à faire et les prix qu'elles coûteraient. Il puta que le menuisier Jean Brun s'offrait à exécuter la besogne, confor- ment aux articles dressés par Péru, sans rien toucher que le travail ne fût hevé et visité par led. Péru. L'assemblée accepta ces propositions et l'ou- age fut accordé à Brun au prix de 300 livres (*Délibérations des Pénitents ancs d'Avignon*, 1679-1753, fol. 84 v° ; Biblioth. d'Avignon, ms 1768).

19-20. **Ouvrages aux Dominicains.** — Pour les frais de vêture et de novi- at de son fils Charles aux Dominicains d'Avignon, Péru fit donation entre

Digitized by Google

vifs,le 2 août 1730, du prix de tous les ouvrages, soins et peines que lui J Baptiste et feu son père avaient faits pour le couvent, tant en sculp qu'en architecture, et qui se trouvaient encore leur être dus, à quoi que se puisse monter ; et il s'engagea, en outre, à prêter gratuitement audit vent, sa vie durant, son ministère d'architecte en tout ce qui sera néces pour les affaires et usages de cet établissement (Arch. de Vaucluse. E. *taires* : L. Desmarez,1730, fol. 566 ; fonds Pons, 2e versement, reg. 1 Voir : Catalogue de Jean, n° 26. — Calvet (Bibl. d'Avignon, ms 234 364) attribué à Jean-Baptiste Péru les statues de l'autel des Prêcheurs ; avec son imprécision ordinaire,il ne dit ni leur nombre, ni leurs sujets, n date, ni leur emplacement.

21. **Tabernacle à Beaucaire**. — En 1739, Péru promit de faire pour l'é des Ursulines de Beaucaire (Gard) et au prix de 600 livres « un taber en manière d'une arche de la Nouvelle Alliance », orné de quatre colon avec les attributs des quatre Evangélistes et une guirlande de fleurs e fruits, et sur la porte un Agneau se reposant sur le livre des sept sceaux milieu de rayons, et surmonté d'un fronton. La dorure de ce tabernacle confiée à Marquois, d'Avignon. (Arch. du Gard, H. 745).

22. **Retable à Villeneuve-de-Berg**. — Vers 1739,Péru sculpta un reta d'ordre corinthien pour le maître autel de l'église Saint-Louis de Villeneu de-Berg (Ardèche) (*L'Union de Vaucluse* du 30 Mai 1883. *Bulletin hi rique et archéologique de Vaucluse*, 1883 p. 195) Le tableau de ce reta représentant la *Mort et apothéose de saint Louis,roi de France* fut demand Joseph-François Parrocel en 1745.Cet ouvrage n'a pas été connu d'Etie Parrocel dont la *Monographie des Parrocel* (Marseille 1861), n'en parle à l'article de Joseph François ni ailleurs).

Bas-relief aux Chartreux. — Les Chartreux de Villeneuve-les-Avig (Gard) avaient à Avignon une maison dans la rue du Limas, qui leur ser de pied-à-terre quand ils venaient dans cette ville. On y voyait un relief qu'Esprit Calvet a attribué à J.B. Péru et au sujet duquel il dit, sa malheureuse et exaspérante imprécision qu'il était magnifique, dont il n'a même pas daigné faire connaître le sujet. (*Les Péru* : Bibl. d'A gnon, ms. 2.348, fol. 364).

III. TRAVAUX DIVERS

24 — 25. — **Chandeliers et croix**. — Péru fit en 1723 le modèle de chandeliers en argent pour le maître autel de Notre-Dame-des-Doms,

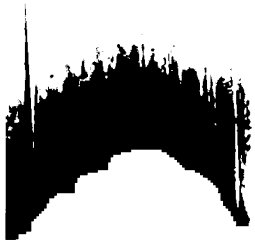

Digitized by Google

le prix-fait fut accordé, le 27 avril,à l'orfèvre Bénézet Vinay (Arch. de Vaucluse, G. *Chapitre métropolitain d'Avignon* 528, fol. 152). — Le 1er avril 1726, le chapitre métropolitain commanda à Martin Bouchtay, orfevre d'Avignon (il était de Carpentras), la façon d'une croix d'argent ornée de rayons « à la Bernin », avec trois cartouches à chaque bout et un « filuron » en bas qui sortira d'un piédestal « fait à tombeau, enrichi de quatre têtes de chérubins, avec ornements, moulures et feuilles et accompagné de guirlandes de fleurs, ayant au milieu, au bas du tombeau, un autre cartouche où seront relevées les armes de Pierre de Pertuis, second diacre ; plus, quatre pieds en forme de consoles où seront placés quatre écrous de fer pour porter la croix et le tombeau en procession. Le tout exécuté sur le modèle fait par M. Péru, architecte. L'orfevre avait trois mois pour faire l'ouvrage et, comme la matière serait fournie par le chapitre, il devait recevoir pour la façon 212 livres monnaie de France, payables en fin de besogne. Quittance finale: 21 septembre 1727 (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : L. J. Maselli, 1726, fol. 149,fonds de Beaulieu, reg. 1686. Id. G. 528, fol. 164).

26-27.**Therme et armoiries**.—Le 18 janvier 1730,les recteurs de la Confrérie du Saint-Sacrement de l'église Saint-Agricol d'Avignon payèrent à Péru 4 livres roi pour « le rabilliage (réparation) du terme à main droicte, où il estait pourri et chironné (piqué par les cirons) « (Arch. de Vaucluse, G. VIII. *Chapitre Saint Agricol*, 202, à la date.) — Le 16 Août 1731, les mêmes recteurs et les chanoines de Saint-Agricol commandèrent à Pierre Senevas fondeur d'Avignon, de faire et ouvrer, suivant le modèle de Jean-Baptiste Péru, architecte de cette ville, « quatre cicognes représentants les armoiries dudit chapitre, et deux ostensoirs représentants celles de la confrérie, et sept vases qui doivent être mis et placés sur la frize de la balustrade que le dit S. Senevas sera tenu mettre en fonte de beau et bon laton (laiton) jaune et mitraille mêlée, conformément aux chandeliers de la chapelle Sainte-Anne appartenant à M. le marquis de Brantes. » Prix : 220 livres, quittance finale : 18 mars 1733. (Id. E. *Notaires* : P.J. Cairanne, 1732-33 fol. 305, fonds Pradon, reg. 410 bis).

28 **Bras doré** — Les Pénitents blancs de Villedieu (Vaucluse) donnaient en novembre 1731 à Péru 9 livres 6 sols 8 deniers « pour prix d'un bras doré qu'il a vendu à cette confrérie pour y mettre la relique de saint Claude qu'elle a eue de Rome » (Arch. de Vaucluse, E. *confréries*, Pénitent de Villedieu, à la date.)

29. **Inscription**.— En 1732,les Pénitents de la Miséricorde,rue de la Banas-

Digitized by Google

terie à Avignon, qui avaient une affaire avec la viguerie d'Aix et qui obtinrent contre celle-ci la protection du cardinal de Fleury, grand ministre de France, résolurent de commémorer par une inscription cette intervention heureuse et en demandèrent le devis à Péru. Il y avait à Paris à cette époque et peut-être à l'occasion de cet incident, un chanoine nommé Léonard (1), qui écrivit aux recteurs des susdits Pénitents, le 14 mai 1732 : « C'est à vous Messieurs, de voir à présent si vous croiés devoir placer l'inscription suivant le projet qui avoit esté concerté soubs nostre cher successeur et selon vos avis... Si vous croyés devoir cette marque de nostre gratitude à Son Eminence, destinés un dimanche, et après un *Te Deum* en actions de graces, placés l'inscription au veu et au sceu de toute la ville ; après cela envoyés moy une lettre pour monsgr. le cardinal et en luy rendant compte de vostre empressement, annoncés-luy que, par les sentiments que la reconnoissance vous inspire, vous avés establi à perpétuité que tous les dimanches, à l'issue de la messe, on chantera l'*exaudiat* dans vostre *chapelle* pour la conservation de Sa Maiesté et qu'à la fin de l'exaudiat on ajoutera *l'Ave maris stella* pour demander celle de Son Eminence par l'intercession de la très Ste Vierge. Il faut m'envoyer une nouvelle coppie de l'inscription et dire que vous l'avés placée sur la grande [porte] de la salle de l'hospital dont vous avés soin, dessous les armes de S. Eminence. Nulle mention de moy, s'il vous plaît ; contentés-vous de marquer à S. Eminence que je suis l'autheur de l'inscription, mais pas un mot sur mon compte dans l'inscription même. Je suis assés honoré par la consolation d'avoir contribué à une très bonne œuvre » (Arch. de Vaucluse, H. *Pénitents de la Miséricorde* (*Maison royale de santé*), 7, fol. 10 v°).

30. **Dessin.**—Les consuls et l'assesseur d'Avignon, jugeant qu'il n'était pas convenable de mettre aux enchères la peinture du salon de la Maison de Ville, après en avoir fait le lambrissage, réunirent les principaux peintres de la ville et choisirent parmi eux Périer, lequel se chargea d'exécuter l'ouvrage moyennant une somme de 300 livres. Le 10 mai 1743, le vice-légat Nicolas Lercari approuva cette convention à la condition que la peinture serait conforme au dessin que l'architecte Péru en avait fait (Arch. d'Avignon, D.D. *Travaux publics*, pièce détachée).

(1) Serait-ce le P. Jean Léonard, de Marseille, supérieur de la maison des Oratoriens d'Avignon et chanoine de la paroisse St-Pierre de cette ville, qui avait repris en 1730 les constructions de l'Église et de l'Oratoire de la rue de la Calade et devait mourir le 28 avril 1749 ?

Digitized by Google

Jean-Baptiste II, *sculpteur et architecte* (1707-1790)

—:—

Jean-Baptiste II, fils de Jean-Baptiste Ier, et d'Anne-Marie Rouquet, naquit à Avignon à la mi-septembre 1707. Le quantième exact de cette naissance restera toujours inconnu, parce que le scribe de la paroisse Saint Agricol qui écrivit l'acte a indiqué l'année et le mois et a laissé le jour en blanc,de sorte qu'on ne peut fixer ce jour qu'approximativement entre le 14 septembre, date du dernier acte qui précède celui-ci,et le 27,date du premier acte qui le suit. L'enfant fut tenu sur les fonts baptismaux par son grand-père paternel et par sa tante Marie-Dorothée Péru (1).

Tout ce qu'on sait de ses premières années, c'est qu'il fut l'élève de son père et qu'il travailla d'abord avec lui, à l'instar de tous ses prédécesseurs et, par conséquent, suivant les traditions de sa famille. A trente-un ans et à l'occasion de son mariage,il réclama de son père son émancipation. Cette formalité fut remplie le 14 juillet 1738, en présence du notaire Sabatier. « S'étant mis à genoux au devant du dit Sr. son dit père, assis sur une chaise et tenant ses mains jointes entre celles de sondit père, l'a très humblement supplié de le vouloir émanciper. » Jean-Baptiste, connaissant la capacité et l'expérience de son fils et en considération de ses bonnes mœurs, lui accorda volontiers ce qu'il lui demandait (2). Le même jour fut passé le contrat de mariage du jeune artiste avec Marie-Cécile Chayla, fille du quincaillier Joseph Chayla et de Françoise-Cécile Pellegrin. Le quincaillier donna à sa fille une dot de 5.000 livres, monnaie de France, et reconnut ses droits sur une maison de la rue de la Ferraterie (rue des Marchands) qu'elle tenait de sa grand'mère Antoinette Jouval. L'augment de dot serait de 1000 livres si le prédécédé était le marié et de 500 si c'était

(1) Arch. d'Avignon, GG. *Saint-Agricol*, naissances, 1697, 1717 p. 247.
(2) Arch. de Vaucluse,E. *Notaires* : J.O. Sabatier, 1738, fol. 32 v° fonds Pradon, reg. 1022.

Digitized by Google

la mariée. Les deux Jean-Baptiste, père et fils, « fourniront à la dite demoiselle Chayla, future épouse, un papillon en diamant, et une bague en rose de diamant vallant ensemble 1.000 livres ». Elle recevra aussi de son père une croix de diamant d'une valeur de 300 livres roi. Les dépouilles de celui qui mourra le premier appartiendront de plein droit au survivant. Chose curieuse : les futurs s'engageaient à continuer le commerce de quincaillerie et de verrerie de Joseph Chayla, lequel le leur cédait avec les marchandises se trouvant dans sa boutique et sa maison au prix qu'elles lui revenaient, et leur laissait gratuitement la jouissance de cette boutique, d'une chambre au premier étage et de trois au second, ainsi que l'usage du puits et de la cour. Dans le cas où les époux voudraient vivre indépendants, Chayla leur donnerait 1000 livres en supplément de dot. De son côté, Péru père cédait à son fils la moitié de ses biens meubles et immeubles, droits, actions et successions présents et à venir pour en jouir après sa mort, et, en attendant, supporterait à son fils une pension annuelle de 300 livres payable par anticipation le 14 juillet jusqu'à la mort du donateur. S'il plaisait aux nouveaux mariés de demeurer en sa maison, il leur céderait gratuitement une partie de cet immeuble pour l'habiter, à la condition que son fils travaillerait de son art dans l'atelier paternel. Marie-Dorothée, tante et marraine du fiancé, lui fit donation de 4.000 livres, dont 2.000 pour en disposer à sa volonté et 2.000 pour régler certains paiements après sa mort (1), mais elle s'en réservait l'usufruit sa vie durant (2). — Le mariage fut célébré en la paroisse Saint-Pierre le 15 juillet (3).

(1) A savoir : 1000 livres à sa nièce la dame Bonhomme et autant à sa nièce la dame Payot, à qui elle les avait promises dans leurs contrats de mariage.

(2) Arch. de Vaucluse. E. *Notaires* : J.O. Sabatier, 1738, fol 34 ; fonds Pradon reg. 1022. — Le 4 août 1742, Péru déclara avoir reçu deux colliers de pierres fines de sa tante maternelle Marguerite Rouquet, qu'il était allé voir, il y avait environ deux ans pour lui faire part de son mariage. (H. Requin, *Fiches mss* Bibl. d'Avignon). Le 10 mai 1746, sa tante paternelle Marie-Dorothée Péru lui donna 1600 livres en acompte de ce qu'elle lui avait promis dans son contrat de mariage. et Péru lui constitua une pension de 80 livres (*notaires* : F. Casteau 1746, fol. 287, fonds Pradon, reg. 470). D'autre part, le 4 août 1746, Marguerite Bernus, qui épousa en secondes noces Joseph Cayla, beau-père de Péru, fit à la femme de celui-ci une donation de 500 livres. (Arch. de Vaucluse, B. 1192, fol. 62).

(3) Arch. d'Avignon, GG. *Saint-Pierre*, mariages 1724-63, fol. 71 v°.

Digitized by Google

Sur ces entrefaites, le 14 mai 1739, le cordonnier Capeler reconnut devoir à Jean-Baptiste 10.000 livres qu'il s'obligea à lui rembourser dans cinq ans, et même plus tôt, s'il entrait en possession d'une maison de la rue de la Galanterie (rue Eugéne Devéria) que Jean-Baptiste et sa sœur Marie tenaient de leur tante Marie-Dorothée Péru et s'étaien engagés à lui vendre. Le frère et la sœur la lui cédèrent le même jour au prix de 6000 livres, dont 1000 payables à l'entrée en possession et 5000 en une pension annuelle de 175 livres (1). Il y eut au sujet de cette vente des difficultés avec Marie-Dorothée, dont le détail est sans intérêt ; tout se termina le 7 avril 1745, par un accord, Jean-Baptiste renonçant à ses prétentions pour continuer à vivre en paix avec sa marraine. L'immeuble fut alors définitivement acquis par Capeler, mais à la condition qu'il donnerait 1000 livres à la mère de Péru et 1000 à sa tante et qu'il paierait les 4000 restantes au moyen de la pension convenue (2).

Péru était trop artiste et trop imbu des habitudes de sa famille pour jeter son ciseau de sculpteur et se faire quincaillier ; aussi s'était-il empressé de s'installer dans la maison paternelle. Ce fut une grande déception pour son beau-père Chayla qui voulait se retirer des affaires; aussi, dans son dépit, il arrenta sa maison, le 3 novembre 1739 à un marchand nommé Guibert. Son gendre et sa fille dont l'intention était probablement de confier le commerce à quelque gérant de leur convenance, citèrent Chayla par devant l'auditeur général pour voir ordonner qu'ils seraient préférés dans l'arrentement dudit immeuble, et Péru fit défense à Guibert d'entrer en possession. L'auditeur décida, le 17 décembre, en faveur des réclamants ; mais Chayla, se croyant grevé, recourut au pape, au vice-légat et aux autres seigneurs juges et cita à son tour son gendre et sa fille. Un procès allait donc s'engager et, pour l'éviter, les amis des deux parties les amenèrent à une tran-

(1) Le 15 mai, Capeler reçut l'investiture de cette maison par les Célestins *Saint-Martial de Gentilly* et par le Chapitre Saint-Agricol. (*Notaires* : F. Casteau, 1739, fol. 204, 205, 211 v° et 222 ; fonds Pradon, reg. 463).

(2) Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : F. Casteau, 1745, fol. 176 ; fonds Pradon, reg. 469.

Digitized by Google

saction, qui fut passée le 29 février 1740. Par cet acte, l'arrentement fut assuré à Guibert ; mais les époux Péru gardèrent l'appartement qui leur avait été concédé dans leur contrat de mariage, et Chayla, à l'expiration de la location à Guibert, fut tenu de passer l'arrentement à son gendre pour huit années et, ce terme écoulé, de lui donner encore la préférence pour un autre arrentement (1).

La biographie de Jean-Baptiste II est encombrée d'affaires privées qu'il est impossible de ne pas négliger. (2) On a vu que, dans son contrat de mariage, son père lui avait fait donation de la moitié de ses biens pour en jouir après son décès et qu'en attendant il lui paierait une pension de 300 livres par an. Jean-Baptiste Ier étant mort en 1744 sans tester, son fils demanda d'entrer en possession de la moitié de l'héritage et d'être payé des arrérages de la dite pension sur l'autre moitié. Sa mère, en son nom et en celui de ses autres enfants Jean-Henry, Joseph, les dames Bonhommes et Payot, et Gabrielle fit procéder extrajudiciairement à l'inventaire de la succession ; à la suite de cette formalité, elle représenta à Jean-Baptiste que les biens n'étaient pas aussi considérables qu'il pouvait le croire, à cause des dettes et obligations contractées par le défunt ; que d'ailleurs, il fallait distraire sa dot et ses droits matrimoniaux, les dettes et aussi la légitime due à ses frères et sœurs, et réaliser, par conséquent, la vente d'une partie des biens de la succession : ce qui ne pouvait se faire sans de grands frais « qui redonderoient presque touts sur luy », et qu'ainsi il serait beaucoup plus avantageux de régler à l'amiable toutes ses prétentions ; et que sa mère, ses frères et ses sœurs consentaient à ce qu'il jouit d'une maison de l'héritage située rue Saint-Marc, à condition de renoncer en leur faveur à tous les droits qu'il avait sur les biens du

(2) Id., *ibid* ; J. Bagnoly, 1749, fol. 32 v° ; fonds Vincenti, reg. 127.

(3) Voir les notaires : J. O. Sabatier, 1739, fol. 105 v° ; 1740, fol. 151 ; fonds Pradon, reg. 1022. — É. Megy, 1740 — 41, fol. 153, v° ; fonds Pradon, reg. 468. F. Casteau, 1744, fol. 531 v°, fonds Pradon, reg. 468. La femme Péru avait été contrainte, le 18 mai 1737, de faire à son père une donation qu'après son mariage, le 5 septembre 1740, elle révoqua. Le 18 janvier 1742, Chayla cita son gendre et sa fille, et le 8 mai l'auditeur général décida que ceux-ci auraient à justifier du paiement d'une somme de 600 livres qu'ils prétendaient avoir fait à Chayla (Arch. de Vaucluse, B. 847, fol. 92 v° 338 et 345). C'est un écho de la querelle de Péru et de son beau-père.

Digitized by Google

défunt et à la somme de 300 livres qu'il supposait avoir droit de prétendre sur les biens de sa mère.

Jean-Baptiste transigea. Son intention n'avait jamais été de plaider contre sa mère, ses frères et sœurs, mais de cultiver leur amitié et assurer la paix et l'union qui devaient régner entre eux. Donc, par considération et respect pour sa mère, il accepta la proposition qu'elle lui faisait, bien qu'il eût droit de prétendre sur les biens du défunt au-delà de ce qui lui était offert, à condition que la maison de la rue Saint-Marc serait franche et quitte de toutes dettes, hypothèques et droits légitime de ses frères et sœurs. Sur ces bases, un accord fut signé, le 20 juin 1744, entre la mère et le fils, lequel adhérait aux propositions faites et renonçait aussi à tous ses droits sur l'héritage de feu Marguerite Rouquet, sa tante (1). — Le même jour, il s'engagea à payer 1000 livres aux héritiers de sa mère pour la vaisselle d'argent et de cuivre, le linge, les faïences, les meubles, les tableaux etc. qu'elle lui cédait et qui étaient spécifiés dans un écrit signé par les deux parties et intitulé : *Rolle des effets que M. Péru a pris.* Cette pièce est assez curieuse pour être reproduite.

« 4 mar 6 onces 2 g. vaisselle à 52 l. le mar.....	248 l. 12 s. 6 d
62 estampes à 20 s. pièces.....	62 l.
98 dittes à 10 s. pièces	49 l.
105 dittes à 5 s. pièces	26 l. 5 s.
un livre nomé Vignole (2)	2 l. 10 s.
un autre nomé Serlio	12 l.
un autre nomé Philibeau	18 l.
la perspective de frère Ponce.....	20 l.
édifice de Rome en feuille	15 l.
une paire de pistolets.....	18 l.
six rapes à 20 s. pièces.....	6 l.
vingt outils à 10 s. pièces	10 l.
un compas de leton.....	8 l.
3 porte craion à 8 s. pièces.....	1 l. 4 s.
un demy cercle de leton	10 s.

(1) Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : F. Casteau, 1744, fol. 327 v° fonds ; Pradon reg. 468.

(2) Il a été déjà question de cet ouvrage et des suivants et d'autres objets à la fin de la biographie de Jean-Baptiste Ier.

Digitized by Google

un plomp de leton	1 l. 10 s.
une boussole sur le bois	2 l.
4 plat faillance	5 l.
deux douzaines assiete de faillance	6 l.
4 compostiers	3 l.
un lit avec les deux matelas	60 l.
50 feuilles papier blanc	6 l.
huit draps de lit et deux rideaux	54 l.
12 nappes à 20 s. pièce	12 l.
3 douzenes de servietes à 6 l.	18 l.
deux tableaux	25 l.
un miroir	30 l.
six cheses et deux taborets	21 l.
une chese de commodité	8 l.
figures en platre	198 l.
une couverture et son couvre piés	33 l.
une coupe de cuivre	8 l.
une casserole	4 l.
une tartiere	5 l.
une cruche cuivre	4 l.
Total	1000.11.6

Anne Marie **Perue Roquet. J. Péru** » (1)

Enfin, ce même 20 juin 1744, Péru arrenta à sa mère jusqu'au décès d'icelle, au loyer annuel de 200 livres, monnaie de France, sa maison de la rue Saint-Marc, dont il se réservait expressément la propriété. L'immeuble avait alors pour confronts l'hôtel du marquis de Velleron, la maison dotale de Pézenas de Pluvinal et celle de Dlle Marchand (2).

(1) Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : F. Casteau, 1744, fol. 333 v° ; fonds Pradon, reg. 468.

(2) Id., *ibid*, fol. 334 v°. — Le 25 mai 1745, Péru reçut des marchands Payot père et fils 4302 livres « pour payement du prix des merceries par lesd. Sieurs Payot acheptées dud. sieur Péru et provenant de la dot de Marie-Cécile Chailac (*sic*) son épouse. » (Id., *ibid*, 1745, fol. 266, fonds Pradon, reg. 469). Je passe sous silence les achats et ventes de capitaux et de pensions faits par Peru, ainsi que les arrantements de ses immeubles. Ceux-ci étaient des maisons proches de la porte Saint-Lazare, rue de la Grande-Carreterie et bourguet des Vignes (rue du Bourguet ; une maison rue Saint-Marc, les maisons et jardin de la rue de la Colombe : une vigne au clos Saint-Amand. etc., et l'immeuble appartenant à sa femme, rue de la Ferraterie ou plutôt rue de l'Épicerie (ces deux rues forment aujourd'hui celle des Marchands. — Voyez aussi Casteau, 1744, fol. 611 v° ; 1745, fol. 367 ; fonds Pradon, reg. 468 et 469.

Digitized by Google

Le premier ouvrage de Péru date de 1744 ; il avait auparavant, comme j'ai dit, collaboré avec son père, et c'est seulement après son émancipation qu'il travailla seul. En cette année 1744, il participa aux décorations que le conseil de ville fit exécuter pour l'entrée du duc de Parme Avignon ; mais il semble que la réputation qu'il devait se faire ne établit qu'assez tardivement, car ce ne fut que deux ans après qu'il fit réellement connaitre par le monument du pape Benoit XIV. Le temps qu'il ne consacrait pas à ses travaux était absorbé par des transactions et actes tout-à-fait étrangers à l'art. Le 2 novembre 1745, il acquit un jardin et quatre maisons jointes ensemble, le tout situé rue de la Colombe avec accès dans celle des Chevaliers, « avec tout ce qui s'y trouve bâti, muré, affix, cloué et gipsé, arboré et enraciné », et toutes les entrées, sorties et passages, au prix de 7000 livres payables en deux années.

Les vendeurs furent les frères Gabriel de Froment d'Argelier, résidant à Arles, et François de Froment de Boisset, lieutenant au régiment de La Viefville — cavalerie, résidant à Uzès. Le 15 novembre, le maçon Jean Painblant et le menuisier Pierre Nouvenne, experts, évaluèrent ces immeubles 5850 livres, parce qu'ils étaient en mauvais état et réclamaient de promptes réparations (1).

Non content de cette acquisition, Péru acheta, le 23 mars 1746, une maison contigüe avec jardin, rue de la Colombe, à Bagnoly, prévôt de Saint-Symphorien, à sa sœur la veuve Paule et à leur cousin Bernard, notaire et secrétaire de l'Université d'Avignon, au prix de 1.200 livres monnaie de France, plus un louis d'or de 24 livres pour les épingles ou vin-de-vin ; le paiement se fit partie en espèces et partie en une pension de 45 livres en faveur de Bernard (2). Il y avait contre les immeubles vendus par Péru, du côté de la rue des Chevaliers, un puits public ; il

1) **Arch. de Vaucluse**, E. *Notaires* : F. Casteau, 1745, fol. 456 et 485 ; fonds Pradon, reg. 469. — Jean-Baptiste en reçut l'investiture le 29 mars 1746. (G. *Chapitre Saint-Pierre* 4, fol. 169 ; *Chapitre Saint-Didier*, 17, fol. 1149 ; *Duché de Caderousse* 168). Le 3 décembre, Froment de Boisset, absent de Avignon, la ratifia (F. Casteau 1746, fol. 569 ; fonds Pradon, reg. 470).

2) **Investiture** par les chapitres Saint-Pierre et Saint-Didier, les 29 et 30 mars 1746. (F. Casteau, 1746, fol. 184, 193 et 194 ; fonds Pradon, reg. 470).

Digitized by Google

sollicita de la ville l'autorisation de le combler et la concession d terrain vacant enclavé dans sa propriété, où il proposait d'en cr un autre : ce qu'il obtint le 16 décembre 1768 de l'assemblée con re et le 17 du conseil de ville, à la condition de payer une cense an le de 12 sols (1). Tout cet ensemble de constructions devait être ai bé, au XIX^e^ siècle, par le cours de la République.

De 1750 à 1760, Péru travailla pour les Célestins, les religieuse Saint-Eutrope, la chapelle Sainte-Anne, l'Eglise Notre-Dame-la-Fo cipale, etc. ; pendant et après ces ouvrages, nous retombons dan fastidieuse et interminable nomenclature de ses achats, vente transactions (2) ; et il dut, pour s'y faire aider par sa femme, lui don une procuration générale et spéciale en vue d'exiger et recevoir rentes et pensions qui lui étaient dues et en donner des reçus février 1751) (3).

Entre temps, le 9 septembre 1762, il reçut du chapitre de S Didier, la concession du caveau funéraire n° 2, placé dans le fon chœur, « du coté des orgues», qui, le même jour, avait été cédé chapitre par son propriétaire François-Joseph-Félix-Xavier-Henry Rolands de Cantelme, seigneur de Reilhanettes, marquis des Rol chevalier de Saint-Louis et brigadier des armées du roi. (4)

En 1765, Jean-Baptiste fut nommé architecte de la ville d'Avig et à partir de ce moment jusqu'à sa mort, il eut à exécuter une gr quantité d'ouvrages municipaux, constructions, réparations, etc remparts, l'escalier Saint-Anne, l'hospice des Insensés, la Font Couverte, la porte de l'Oulle, etc., sans oublier des travaux à S Agricol, aux églises de Morières, de Sorgues et de Caumont, à Sa Catherine, à Bédarrides. Il jouissait d'une très grande réput qui éveilla en lui un certain vanité. La marquis de Pérussis, d

(1) Arch. d'Avignon, BB. *Assemblée consulaire*, 1759-87,à la date : *D tion du conseil*, 1767-71, fol. 186.

(2) F. Casteau, 1749, fol. 124 ; fonds Pradon, reg. 473 — J. Poncet, 175 247 v° ; fonds de Beaulieu, reg. 1839 ; M. Clavel, 1765, fol. 8 ; fonds Vi reg. 798 bis. — J. Gaudibert, 1768-9,fol. 54 et 148 ; fonds Charasse,reg

(3) J .G. Imonier, 1758, fol. 69 ; fonds Charasse, reg. 345.

(4) Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : J. Poncet, 1762, fol. 1269 et 1270 de Beaulieu, reg. 1836.

Digitized by Google

sculpta le buste, avait pour l'artiste une grande affection. « C'est, dit Calvet, un homme d'un vray mérite, qui ne connoissant de qualité distincte que celle des talents, avoit toujours fait le plus grand cas de Jean-Baptiste ; il lui légua en mourant son cachet d'or portant pour armoiries trois poires, deux et une, qui étaient précisément celles des Péru ». Avec son éternelle imprécision, Calvet ne nous dit point quel fut le Péru qui, le premier, se forgea des armes. Elles n'étaient, du reste, pas plus légitimes que celles que prirent, par exemple, des membres de la famille Mignard et de la famille Bernus. On peut supposer que M. de Pérussis, aveuglé par son amitié, autorisa Jean-Baptiste II à lui emprunter son écu.

Relativement au legs du cachet d'or, Calvet a fait une confusion. Le marquis de Pérussis mourut le 21 septembre 1771, et le 2 octobre, Jean-Baptiste et son frère Joseph déclarèrent avoir reçu de l'hoirie du marquis l'ainé un « étuy d'or » (et non pas un cachet) et le cadet une « chaine de montre d'or », que le défunt leur avait laissés par son testament du 13 septembre. Il avait fait encore plus, car Jean-Baptiste reconnut le 2 janvier 1778, avoir reçu de plus et de l'hoirie et de Louise-Marie de Pérussis, épouse de Jean-Scipion de Bécard, marquis de Montalet et baron d'Alais, sœur et héritière du marquis, une somme de 1.200 livres que celui-ci lui avait légué en reconnaissance des soins et attentions qu'il lui avait rendus de son vivant, et dont il le remerciait, et pour servir à l'éducation de ses enfants » (2).

Péru se pourvoyait de marbres à Avignon, chez les frères Jacques et Bernard Mazetty. En 1775, tous comptes réglés, ces fournisseurs lui délivrèrent l'attestation suivante ; « Nous sousbignés déclarons estre entièrement payés et satisfaits de tous les ouvrages que nous avons faits pour Monsieur Péru, architecte et sculpteur, dez tout le passé jusques au présent jour. Déclarons de plus que tous les billets et promesses sous seing privé que le susdits S[r] Péru peut nous avoir fait cy devant, et qui peuvent estre égarés, sont nuls et de nul effet. En

(1) Les *Péru* (Bibliothèque d'Avignon, ms 2348, fol. 364.)

(2) Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : J. Poncet, fol. 1922 et 1772, fol. 10 ; fonds de Beaulieu, reg. 1845.

Digitized by Google

foy de quoy. A Avignon,ce quinze mai mil sept cents soixante et quinze. *B. Mazzety. J. Mazzety* » (1).

Jean-Baptiste II mourut à Avignon le 21 janvier 1790, à huit heures du matin, e fut inhumé dans le caveau de Saint-Didier qu'il avait acheté vingt-quatre ans auparavant (2). Il fut, comme architecte de la ville, remplacé par son fils Jacques-Joseph-Bruno.

« Il surpassa ses ancêtres, dit Calvet, par le génie de l'invention et par la correction du dessin. Jean-Baptiste II est celuy de la famille qui s'est le plus distingué par le nombre et le mérite de ses ouvrages. Les caractères des têtes,toujours variées, de ses *Vierges* qui étaient très multipliées à Avignon, le rapprochent du Bernin, de Legros, de Bouchardon, de Poncel, l'on peut même dire sans hyperbole de l'antique. Quelques-unes de ses statues, qui ont échappé aux désordres impunis de la Révolution seront toujours regardées comme d'excellents modèles... Tous ses ouvrages ont étonné les connaisseurs » (3). Calvet avait connu personnellement Jean-Baptiste, à qui il devait un beau buste, et semble avoir eu pour lui une très grande considération. Rien de surprenant, dès lors, qu'il ait un peu outré son éloge. Pour moi et pour ceux qui sont tout à fait dégagés de prévention, il n'y a pas lieu de le mettre au-dessus de son père Jean-Baptiste Ier et de son grand père Jean. Quant à sa fécondité, elle est indéniable.

On se rappelle qu'il avait acquis de sa mère une partie du mobilier et de la collection de son père. Vers la fin de 1798, l'administration départementale de Vaucluse se préoccupa de cette collection de plâtres moulés sur les figures antiques et fut autorisée à l'acheter au prix de 1.600 francs. M. Lainé, ministre de l'Intérieu, écrivit à M. de Saint-Chaumont, préfet de Vaucluse, le 11 janvier 1817, que la dite collection, selon les ouï-dire, était destinée au cours de dessin de l'ancienne

(1) Les deux marbriers, « usant de bonne foy envers M. J.-B. Péru, déclarèrent encore qu'ils avaient été entièrement payés du prix de tous ouvrages et fournitures « faits pour son compte et par son ordre de tout le passé jusques au présent jour, et qu'ils s'en acquittent entièrement et promettent sous serment de n'autoriser qui que ce soit en faire ni demande, ni recherche en jugement » (Id., *ibid.* : C.G. Thomas, 1775, fol. 364 v° ; fonds Lapeyre, reg. 1845.

(2) Arch. d'Avignon, GG. *Saint-Didier*, décès, 1785-90, fol. 73.

(3) *Les Péru* (Bibl. d'Avignon, ms. 2348, fol. 362 v°.)

Digitized by Google

école centrale de Carpentras ; mais, ajoutait-il, j'ai lieu de croire qu'elle n'y a pas été transportée. Il désirait en recevoir l'assurance, parce que Carpentras n'ayant pas d'école de dessin, il serait utile d'envoyer ces bustes à Avignon, « où il doit y en avoir une ». Le 24 janvier, le préfet communiqua cette note à M. de Balzac, sous-préfet de Carpentras, qui, le 29 répondit que la collection dont il s'agissait n'avait jamais été transportée dans cette ville, « le payement du prix de cette collection ayant éprouvé beaucoup de retards, peut-être même n'ayant jamais été effectué. Ces modèles sont restés à Avignon où on présume qu'ils sont encore à la disposition de l'hoirie Péru, à moins qu'ayant été enfin payés, ils n'aient été affectés au musée ou à l'école de dessin de cette dernière ville. » Le même 24 janvier, le préfet demanda à M. de Cambis-Lézan, maire d'Avignon, si la collection se trouvait, en effet, à l'école de dessin, et le maire lui répondit le 30, que les modèles avaient été acquis et se trouvaient déposés à cette école. « Ces plâtres, qui avaient d'abord été remis à M. Guérin fils, docteur en médecine, et ensuite à la dite école de dessin, sont au nombre de 313 d'après le dénombrement que j'en ai fait faire et consistent en têtes, jambes, pieds et mains. Les figures de pied en cape (*sic*) en partie mutilés sont au nombre de 29. Il s'en trouve une partie d'environ un pied et deux pieds de hauteur » (1).

Jean-Baptiste II fut le maître de ses deux fils, Jacques-Joseph-Bruno, qui fut architecte, et Jacques-Joseph-Dominique, qui fut ecclésiastique, mais cultiva les arts. Son élève le plus renommé a été le sculpteur Jean Chastel qui, bien que né à Avignon, passa presque toute sa vie à Aix-en-Provence et y mourut après avoir rempli cette ville de ses œuvres. Le contrat d'apprentissage date du 3 novembre 1744, et j'en reproduis l'essentiel pour donner une idée de ce qu'étaient les actes de cette nature. Le texte dit que le jeune homme était alors mineur de 25 ans et majeur de 18 (il en avait 18 exactement), et qu'il passa son engagement avec la présence, l'assistance et le consentement de son père François-Paul Chastel. « Ledit sieur Chastel

(1) Arch. de Vaucluse, T. *Musée et bibliothèque d'Avignon*, carton 1817-1834, aux dates.

Digitized by Google

travaillera sous les yeux, la direction et au profit dudit sieur Péru pendant le temps et terme de trois années prochaines et consécutives lesquelles commenceront de ce jour d'huy et finiront à pareil jour de l'année 1747 sous les paches, qualités et conditions cy-après. — Premièrement, que pendant tout led. temps led. Péru fournira aud. Sieur Chastel les aliments à sa table, et lict nécessaire aud. Chastel dans la maison d'iceluy sr. Péru, lequel sera tenu, comme il promet, outre les susdits aliments, de payer aud. sr. Chastel pour son travail et industrie, sçavoir dans la première année la somme de 60 livres monoye de France, 100 livres dans la seconde année et dans la troisième et dernière année la somme de 150 livres aussy monoye de France, et que touts les ouvrages que ledit sr. Chastel faira seront et appartiendront entièrement aud. Sieur Péru. — Plus, que pendant lesd. trois années et depuis les festes de Pasques jusqu'aux dites festes de Pâques desd. trois années, le dit. S. Chastel faira lesd. études la nuit, et led. Péru luy fournira la lampe et la lumière nécessaire. — Plus, qu'en cas d'absence ou de maladie dud. sieur Chastel pendant led. temps de trois années, il sera tenu, comme promet, de refaire le tems perdu. » Le 5 février 1747, Jean-Baptiste et son élève, celui-ci assisté de son père, se départirent mutuellement des obligations qu'ils avaient contractées. Les témoins de l'un et l'autre acte furent les deux bourgeois Simon Poble-Bruel et Elzéar Levert (1).

Jean-Baptiste II eut dix enfants, tous nés à Avignon (2) : 1. Jean-Baptiste, le 11 juin 1739 ; 2. Marie-Thérèse-Dorothée, 22 octobre 1742 ; 3. Jacque-Joseph-Bruno, 3 janvier 1745 ; 4. Laurent-Agricol-Jean-Baptiste, 9 octobre 1747 ; 5. Charles-Joseph-Balthazar, 6 janvier 1749; 6. Marguerite-Rose, 23 octobre 1750 ; 7. Marguerite-Françoise et 8. Jacques-Joseph-Dominique, jumeaux, 20 juillet 1752; 9. Françoise-Louise-Dorothée, 6 février 1755 ; 10. Marie-Anne-Rose, 1er mai 1756.

Jean-Baptiste mourut le 26 décembre 1739, à six mois, et fut in-

(1) Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : F. Casteau, 1744, fol. 549 v° ; fonds Pradon, reg. 468.

(2) Arch. d'Avignon, GG. *Saint-Pierre*, naissances, 1724-51, fol. 166 v°, 208 et 235 ; *Saint-Didier*, naissances, fol. 42, 56 v° 75 v° 84, 94,..... et 155.

Digitized by Google

humé à Notre-Dame-la-Principale (1). — Marie-Thérèse-Dorothée mourut le 25 août 1762 (2). — Jacques-Joseph Bruno a sa notice ci-après. — Laurent-Agricol-Jean-Baptiste fut inscrit à la Faculté de médecine d'Avignon le 10 janvier 1766 et reçu maître ès-arts libéraux le 20 décembre 1766 et docteur en médecine le 5 septembre 1768 (3). Il alla s'établir à Montélimar (Drôme). — Charles-Joseph-Balthazar entra dans les ordres ; son père, voulant seconder le louable désir que son fils, clerc tonsuré (4) et minoré, avait conçu de se faire promouvoir aux ordres sacrés et lui faciliter les moyens d'obtenir de l'archevêque les démissoires qui lui étaient nécessaires pour y être promu, ce qu'il ne pouvait obtenir sans avoir un légitime titre, conformément aux dispositions du concile de Trente, lui constitua, le 27 septembre 1777, à titre de patrimoine clérical une pension annuelle et viagère de 160 livres en monnaie de France, imputable à ses droits paternels et dont la première part lui serait faite le jour même de sa promotion et les autres par semestres anticipés (5). Il versa 13 livres le 7 mai 1780 pour pouvoir passer son baccalauréat ès-droits et fut reçu le 27 mai (6). Il entra ensuite au couvent des Dominicains et décéda le 14 messidor an III (7). — Marguerite-Rose mourut à cinq ans, le 12 février 1755 (8). — Marguerite-Françoise, épousa le 16 juillet 1777 l'orfèvre Joseph Magne, de Bagnol en Languedoc (Gard) et mourut le 26 novembre 1809 (9) — Jacques-Joseph-Dominique jumeau de la précédente ; voir la notice qui lui est consacrée.

(1) Id., *Saint-Pierre*, décès, 1711-44, fol, 262 ; *N.D.La Principale*,décès 1713-79, fol. 188 et 222.

(2) Id. *Saint-Didier*, décès, 1738-68, fol. 233 v°.

(3) Arch. de Vaucluse, D. *Université d'Avignon*, 64, fol. 213 ; 148, fol. 649. 149, fol. 79

(4) Le 24 Mai 1761, Id. G. *Archevêché d'Avignon*, 316, fol. 14 v°.

(5) Arch. de Vaucluse. E. *Notaires*. J. Gaudibert, 1777, fol. 918 v° ; fonds Charasse, reg. 251. Id. G. *Archevêché d'Avignon*, 352, fol. 207.

(6) *Université d'Avignon* 195, fol. 181 ; 151, f. 113. Arch. de Vaucluse. D.*Université d'Av.*

(7) Arch. d'Avignon, *Décès* an III, fol. 305 v°.

(8) Arch. *Saint Didier*, décès 1738-68,p. 151 v° ; *N.D. La Principale*, décès 1717-79,p. 367.

(9) Arch. GG. *Saint Didier*, mariage, 1763-90, fol. 6, *décès* 1809 à la date.

Digitized by Google

Françoise-Louise Dorothée décéda le 4 mars 1755 (1) ; je n'ai pu retrouver son baptistaire dans les registres paroissiaux d'Avignon mais son mortuaire, en la faisant mourir à 27 jours, fixe la date de sa naissance. — Marie-Anne-Rose mourut après l'an IX.

La mère de tous ces enfants Marie-Cécile Chayla mourut sans testament à Avignon rue de la Colombe, à 64 ans, le 7 nivôse an VI, huit ans après son mari (2). Le 28 prairial an IX, ses enfants déclarèrent qu'elle n'avait laissé qu'une maison à Avignon, rue de l'Epicerie, île 99, N° 3, estimée 5.000 francs, prix de la vente qui en a été faite par acte du 4 ventôse an IX, enregistrée le 11 dudit (3).

(1) Arch. GG. *Saint-Didier*, décès 1738-68, p. 158. *N.D. la Principale*, décès 1703-79 p. 367.

(2) Arch. d'Avignon, *décès*, an VI, fol. 37.

(3) Arch. de Vaucluse, Q. *Mutations par décès*, an IX, fol. 160 v°.

Digitized by Google

Catalogue des Œuvres de Jean-Baptiste II Péru

—:—

I. — Statues

1. **Monument de Benoît XIV**. — Le 4 février 1746, Jean-Baptiste Péru reçut de l'Université d'Avignon (place des Etudes) le prix-fait de la construction d'un monument décoré du buste en marbre blanc de Carrare du pape Benoît XIV, moyennant la somme de 1.200 livres, sur laquelle il toucha, le même jour, un acompte de 700 livres. On lui paya aussi 56 livres le 20 juillet pour un dessin de ce monument à l'encre de Chine, destiné à être offert au Souverain Pontife, et 816 livres 13 sols 4 deniers, le 25 novembre, pour l'entier paiement de l'ouvrage (Arch. de Vaucluse ; D. *Université d'Avignon* 146 fol. 77 ; 294, fol. 298, 321 et 322). Ce monument était placé dans la salle des examens. « On ne sait pas ce qu'il est devenu ; son inscription et la console ornée où il était sont détruites » (Calvet, *Les Péru* : Bibl. d'Avignon, ms. 2.348 fol. 363).

2. **Notre-Dame-de-la-Merci**. — On lit dans un registre de la communauté des Ursulines d'Avignon (rue d'Annanelle) : « La statue qui est au dortoir d'en haut nous a été donnée en cette année 1756, par M. Péru, notre architecte et très habile sculpteur. C'est une très belle pièce, estimée des connaisseurs. Son attitude répond parfaitement au titre de *Notre-Dame de la Merci*, sous lequel nous l'invoquons. Elle lève ses mains au ciel pour demander miséricorde en notre faveur » (Bibl. d'Avignon, ms. 1764 : *Livre des propositions et des délibérations capitulaires sur la réception et la profession des religieuses et autres affaires plus considérables du monastère des religieuses Ursulines de la Présentation Notre-Dame d'Avignon dit St-André, à présent St-Philippe de Néry, p.* 112).

3. **Saint Joachim**. — Dans le même registre : « Le 24e mars 1760, on a placé une belle statue de *St Joachim* faite par M. Péru, très habile sculpteur et architecte, sur un pilier de pierre très bien travaillé, au bout de la galerie ; on y a mis un balustre de noyer. Le tout a été fait par une dévote religieuse (Id., *ibid*, p. 116).

Digitized by Google

4. **Saint Bénézet.** — D'après Calvet (*Les Peru* : Bibl. d'Avignon, ms. 2.348, fol. 363), il y avait dans l'église des Célestins d'Avignon une statue de *Saint Bénézet* et un autel en pierre de Pernes dédié à ce saint personnage, faits par Jean-Baptiste II. On regrette qu'il n'en ait donné ni la date ni la description.

5 — 6. **Anges.** — L'église paroissiale Saint-Symphorien de Caumont (Vaucluse) possédait deux *Anges* en pierre attribués à Péru par le Chanoine Requin (*Jacques Bernus*, dans *Mém. de l'Académie de Vaucluse*, tirage à part, 1885, p. 74). Mais quel Péru? Comme Jean-Baptiste II fut le seul de cette brillante dynastie d'artistes qui travailla à Caumont on pourrait le nommer ici sans trop forcer la vérité.

7. **Saint-Antoine.** — Bas-relief décorant l'Ermitage du rocher des Doms d'Avignon, voisin de la Chapelle Sainte-Anne. Cette attribution n'est risquée que parce que Jean-Baptiste s'est beaucoup occupé de cette chapelle et de l'escalier qui y conduisait. Chapelle et ermitage ont été démolis à la Révolution (Calvet, *Les Péru* : Bibl. d'Avignon, ms. 2.348, fol. 364 v°).

8. **Vierge.** — Statue en pierre, plus grande que nature, qui, avant la Révolution se trouvait au-dessus de l'entrée de la chapelle du Séminaire, à Sainte-Garde (Vaucluse). Vers 1866, elle fut placée sur la porte méridionale de la nouvelle chapelle de cet établissement (Abbé Redon, *Sainte-Garde pendant la Révolution* ; Carpentras, 1901, p. 32). « La tradition désigne tantôt Bernus, tantôt Péru comme l'auteur de cette statue. Un examen attentif ne nous permet pas de croire que le premier en soit l'auteur. Elle était placée sur le fronton de l'ancienne chapelle, dans une niche de style Louis XV qu'on a eu le soin de conserver. Or, l'ancienne église avait été construite en 1745 et consacrée par Mgr d'Inguimbert en 1747, et il est peu probable que la statue de la *Vierge* existât auparavant ; d'ailleurs sa facture sent le XVIIIe siècle. Volontiers, nous admettrions avec la tradition la plus généralement suivie qu'elle est de Péru (Jean-Baptiste II). Elle est assez belle pour que ce maître l'ait sculptée et porte le cachet de ses travaux » (H. Requin, *Jacques Bernus*, 1885, p. 62).

9. **Vierge.** — Belle statue, sur la porte méridionale de la chapelle de la Sainte-Croix, à Carpentras. La tradition l'attribue à Bernus ; mais, d'après Requin, elle pourrait être l'œuvre de Jean-Baptiste II (*Jacques Bernus*, p. 75).

10. **Vierge.** — Eglise de Mazan (Vaucluse). Attribution douteuse.

Digitized by Google

11—12. **Anges.**—Ange mutilé des bras, des jambes et d'une partie des ailes, statue en pierre (0,72). — Tête d'ange, en pierre, dont le corps a disparu (0,23). Débris donnés au Musée par la fabrique de N. D. des Doms.

13. **La Concorde unissant la France et l'Espagne**— Groupe, terre cuite. H. o H.18 ; L. 028 ; figures, 0,125 et 0,135 Légué par Augustin Boudin en 1872 au Musée d'Avignon. Ce groupe est composé de trois femmes, presque entièrement nues, debout sur une balustrade et adossées à une tribune courbe. On lit sur le gradin de l'estrade la date 1768 et au-dessous le vers suivant, *Non alibi nupsero Deæ felicius unquam.* « Il serait difficile de faire l'application de ce commentaire épigraphique au groupe des trois personnages féminins que nous avons sous les yeux, à moins de supposer qu'il se rapporte à l'alliance conclue en 1761 entre la France et l'Espagne et connue sous le nom de *Pacte de famille.* On sait que le roi des Deux-Siciles, qu'on avait voulu comprendre dans ce pacte bourbonien, n'y adhéra jamais. Il n'y avait donc, à vrai dire, que deux parties contractantes. La figure du milieu représenterait alors, suivant l'opinion probable de M. J. Richard, sous-bibliothécaire du Musée Calvet, la *Concorde unissant la France et l'Espagne,* personnifiée par les deux autres figures » (Augustin Deloye,*Notice des statues du Museum Calvet d'Avignon* ; 1881, n° 80).

14. **Vierge.** — Elle est debout et écrase la tête du serpent. Terre cuite, 0,63. Don de M. de Beauregard au musée d'Avignon, 1835.

15. **Vierge.** — Elle est debout et tient l'Enfant-Jésus. Terre cuite ; 0,17. Legs d'Esprit Calvet au musée d'Avignon,1810.

16. **Vierge.** — Elle est agenouillée devant un prie-Dieu. Terre cuite ayant fait partie de la maquette d'un haut-relief dont il ne reste rien autre et qui représentait probablement l'Annonciation. Don de Noël Biret au Musée d'Avignon, 1916.

17. **Saint Joseph.** — Il est debout. Terre cuite, 0,45. Legs de Calvet au Musée, 1810.

18. **Père de l'Eglise.** — Statuette mutilée d'une partie de la tête et de la main droite, et soutenant de la main gauche un livre ouvert.Terre cuite 0,40. Don au Musée de Victor Chambaud, conservateur de cet établissement, 1846.

19-22. **Anges.** — Deux anges assis sur les extrémités d'un fronton coupé terre cuite. — Deux autres soulevant une draperie sur laquelle on lit : *Chris-*

Digitized by Google

tus regnavit a ligno ; bas-relief, terre cuite.On présume que ces pièces ont dû servir de maquettes pour la décoration du retable d'une chapelle dédiée à la Sainte-Croix. Chez M. F. Digonnet, rue des Trois-Faucons, à Avignon.

23. **Vierges des rues.** — « A l'égard des statues de la *Vierge*, il n'y a aucune ville de France où l'on en vît un si grand nombre (qu'à Avignon), et ces statues, si l'on en excepte deux ou trois estimables, étaient toutes de la main des Peru » (Calvet, *les Peru* : Biblioth. d'Avignon, ms. 2.348, fol.364). « Toutes les statues de *Vierges* et de *Saints*, non seulement des églises, mais des rues, étaient du cizeau de Peru et de la plus grande beauté » (Bruny, *Mémoire sur l'état des bibliothèques et de tous les monumens des sciences et des arts qui sont dans l'arrondissement du district d'Avignon* ; an III. Biblioth. d'Avignon, ms. 1692, fol, 10 v°. — Arch. de Vaucluse, T. *Musée et bibliothèque d'Avignon* carton 1791-1826). Elles étaient vraisemblablement dues à peu près toutes à Jean-Baptiste II, dont on possède encore beaucoup d'images de la *Vierge* (voir ci-dessus)— sans compter celles qui ont été détruites.

24. **Pérussis** (Louis-Elizabeth, marquis de), seigneur de Barles, lieutenant général des armées du roi et gouverneur pour Sa Majesté de la ville et pays d'Ardres en Picardie, chevalier de Saint-Louis, mort en 1771. — Buste en marbre blanc de Carrare ; date inconnue. « Le portrait de M. de Pérussis, dit Calvet, donna lieu à un bon mot qui mérite d'être rapporté. Comme il semblait être destiné à son tombeau, et que c'était peut-être la première intention du maître, M. de Pérussis me dit, un jour, par allusion aux deux noms *Peru* et *Perussis* : *La moitié de moi-même a mis l'autre au tombeau* » (*Les Peru* : Bibl. ms 2.348, fol. 364). Calvet n'a pas remarqué que c'était une imitation d'un vers de Corneille : « La moitié de ma vie a mis l'autre au tombeau (*Le Cid*, III, 3).

Ce buste, du temps de Calvet était à Alais, chez le vicomte d'Alais, neveu du marquis de Pérussis...

25-29. — **Calvet** (Esprit-Claude-François) docteur en médecine, collectionneur et fondateur de la Bibliothèque-musée qui porte encore son nom, mort en 1810. — Buste en marbre blanc de Carrare ; H. 0,63. Grandeur naturelle ; figure en cheveux ; draperie volante. Derrière, cette inscription.

SP. CL. FR. CALVET D. M. AVEN.
VNIV. PROF. PRIM. NOSm. MED.
ACAD miœ PARIS. LVGD ET VOL. SOC.
AETAT. SVAE 42 ANN. 1771.

Digitized by Google

Ce buste resta chez Calvet jusqu'à sa mort. « Il ne fut, dit-il lui-même, sauvé des mains des dévastateurs que par le soin qu'on eut de le cacher ». Il le légua au Musée d'Avignon, en 1810. L'Abbé Dejean, premier conservateur du Musée actuel, qui avait connu Calvet, a attesté la parfaite ressemblance de ce buste, dans son catalogue manuscrit dressé en 1816, p. 58, n° 13. Le musée possède aussi deux maquettes de ce buste, en terre cuite, l'une demi-nature (0,32), peinte en blanc, et l'autre tiers de nature (0,21) sans peinture. L'administration du musée fit fondre le buste en bronze par les fondeurs Pierre Pierron et fils aîné, en 1851, pour être placé au-dessus du tombeau de Calvet, dans le jardin du musée. Un autre buste, ayant la tête tournée à droite, en terre cuite, fut acquis en 1877 du lithographe Templier, d'Avignon, qui l'attribuait à Péru (Aug. Deloye, *Notice des statues du museum Calvet à Avignon* ; 1881, p. 29 et n° 67 à 71).

30. **Péru** (Jean-Baptiste II). — Buste, terre cuite ; 0,175. Acquis par le musée du lithographe Templier, 1877.

31. **Chayla** (Marie-Cécile), femme de Jean-Baptiste II. Buste, terre cuite ; 0,27. Même origine

32. **Péru** (Joseph), frère de Jean-Baptiste II. Buste, terre cuite ; 0,27, Même origine.

33—34. **Pamard**, grand-père et père du chirurgien célèbre. — Bustes ; terre cuite (Calvet, p. 363).

35-36. **Rollands** (M. et Mme des). — Bustes, terre cuite (Calvet, p. 363).

37-38. **Inconnus**. — Calvet (p. 363) dit que Jean-Baptiste exécuta « plusieurs bustes » dans un dernier voyage qu'il fit à Montélimar (Drôme). Son fils Laurent-Agricol-Jean-Baptiste, reçu docteur en médecine en 1768, s'était fixé dans cette ville.

II. Décorations d'églises

39. **Autel aux Célestins**. — Le 16 mai 1750, les Célestins de Saint-Pierre de Luxembourg, à Avignon, commandèrent à Jean-Baptiste Péru pour leur église, un autel dont il leur avait soumis le dessin. Hauteur, 3 pieds ; longueur 9 pieds ; largeur, 12 pieds. Les parties principales devaient être faites en marbre statuaire et les panneaux en marbres variés : brèche violette, noir antique, jaune de Sienne, noir d'Afrique. Plinthe, socle, base, corniche, quatre consoles et cartel avec deux têtes de chérubins et des guirlandes, table d'autel en marbre veiné ; au-dessus du tabernacle, groupe de deux en-

Digitized by Google

fants soutenus par des têtes, des nuées, des draperies et autres ornements, et accompagnés de rayons de bois de tilleul, dorés en or mat, « pour faire fond au susdit grouppe ». A chacune des extrémités du premier gradin, un ange en adoration. L'artiste devait avoir fini « dans le temps et terme de vingt-deux mois à compter de ce jour d'huy, à la réserve des deux Adorateurs qui ne seront placés qu'une année après l'emplacement dud. autel, le tout aux frais et dépens dud. Péru ». Si celui-ci était arrêté dans son travail par la mort ou les infirmités, lui ou ses héritiers le feraient achever « par un artiste de même habileté et force que led. Péru », auquel il serait accordé un an de plus pour exécuter la besogne. « Plus a été convenu que sera permis aud. Péru de faire les changements des marbres pour les incrustations tant seulement, pourvu que lesd. changements soient à l'avantage et au plus grand embelissement dud. ouvrage ». S'il terminait l'autel en vingt-deux mois et les Adorateurs en trente-quatre, les Célestins lui donneraient une gratification de 1.000 livres, en plus du prix convenu, qui était de 10.000 livres, monnaie de roi au coin de France, dont 2.000 d'acompte préalable, 4.000 le 7 janvier suivant, 2.000 le jour de la pose de l'autel, 1.000 à la mise en place de Adorateurs et les dernières 1.000 livres, ainsi que la gratification, trois ans après en versements d'au moins 500 livres. Dans le cas où les religieux ne voudraient pas terminer la « gloiri » par la tiare marquée dans le dessin, le sculpteur pourrait la modifier à son goût et à ses frais, sauf s'il fallait faire à la place une couronne de similor doré à l'or moulu, auquel cas les religieux paieraient un tiers du prix. Péru termina l'ouvrage en huit mois et en donna quittance finale le 4 janvier 1751 (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : J. Bagnoly, 1750, fol. 344 : fonds Vincenti, reg. 137).

Si j'ai insisté sur le prix-fait de cet autel, quoiqu'en y supprimant cependant une foule de détails, c'est que ce bel ouvrage existe toujours et qu'il a une histoire. En 1792, il fut enlevé des Célestins et transféré au dépôt de l'ancien archevêché d'Avignon, d'où il fut tiré en 1801 pour passer à Saint-Didier, en même temps que le *Portement de Croix* de Francesco Laurana. Comme il y eut quelques difficultés dans cette affaire, voici des documents qui peuvent les éclaircir. Le 11 mai 1839, l'archiviste de Vaucluse, Paul Achard fit un rapport sur le mobilier de ladite église qu'on avait dû reconstituer lors du rétablissement du culte, et il y dit : « La découverte de l'ancien autel des Célestins fut un coup de fortune pour l'église Saint-Didier. Cette œuvre en marbre du sculpteur Peru restait entière ; les deux *Adorateurs* qui l'ornaient avaient été réservés pour le Musée comme objets d'art ; mais

Digitized by Google

comme le bâtiment de l'ancien Archevêché, où étaient classées les collections du Musée, était aliéné depuis l'an IV et que le projet était de les transporter à Saint-Martial, lorsque ce local aurait été approprié à sa nouvelle destination (voir la vente du 5 messidor an IV et l'arrêté préfectoral du 19 nivôse an IX), on avait ajourné l'enlèvement de ce précieux morceau de sculpture. L'administration du Musée est trop éclairée pour déplorer une circonstance qui l'a pourtant privé de deux statues qu'elle ambitionnait sous le double rapport de la beauté de l'exécution et d'œuvre d'artiste avignonnais, car l'œuvre de Péru ne pouvait être plus heureusement placée, elle gagne à être ainsi vue dans son ensemble et à conserver la destination pour laquelle l'artiste l'avait créée. A côté d'une aussi légitime satisfaction pour une âme d'artiste se place naturellement un motif d'amer regret. Les fabriciens de Saint-Didier firent *un malheureux abus* de la tolérance qui leur avait laissé emporter l'autel des Célestins. » Ainsi, d'après Achard, l'église Saint-Didier se serait emparée sans aucun droit de l'autel en question et on le lui aurait laissé par simple tolérance. Ce rapport fut approuvé le 13 mai 1839 par le préfet M. Mahul, qui écrivit le 15 mai au maire d'Avignon : « L'autel des Célestins, œuvre en marbre de Péru, et dont les deux *Adorateurs* avaient été réservés pour le Musée, fut, sans égard pour cette réserve, transporté dans cette église. Cette *usurpation* profitable aux arts, car l'œuvre gagne à être ainsi vue dans son ensemble, a reçu leur consécration ».

Cette lettre ayant été communiquée, le 23 mai, aux membres de la fabrique de Saint-Didier, ceux-ci, ne voulant pas rester sous le coup d'une accusation d'abus et d'usurpation, réfutèrent, le 28 mai, les erreurs qu'elle contenait au sujet de l'entrée dans leur église, non seulement de l'autel des Célestins, mais encore de l'œuvre de Laurana. « A l'époque où l'église de Saint-Didier fut rendue au culte (21 janvier 1801), la fabrique *acheta* à l'encan fait alors par le Domaine national, en même temps que l'autel principal qui existe encore dans le chœur, deux groupes de statues en marbre représentant le *Portement de Croix*... La vente consentie par le Domaine est constatée par les registres et quittances qui existent dans les archives de l'église, et le prix des objets achetés à l'encan fut payé et soldé les 11 mai et 8 juin 1801... C'est donc une propriété légalement acquise à l'église de Saint-Didier ». (Arch. de Vaucluse, T. *Beaux-Arts*, carton an II-1878, aux dates). La réponse des fabriciens mit fin à l'incident, et Achard, dont la partialité pour le musée était évidente, en fut pour un rapport inexact et intempestif qu'il aurait pu éviter d'écrire puisque toutes les pièces étaient sous ses yeux aux Archives,

Digitized by Google

et qu'il pouvait les consulter facilement (1).— Les *Anges adorateurs* ont été classé aux monuments historiques le 28 février 1907. — Cet autel est remarquable par la richesse des marbres et l'habileté du ciseau de Péru. Au centre, deux anges soutiennent une tiare en souvenir du pape S. Célestin V, fondateur de l'ordre des Célestins. Les deux grands anges adorateurs, en marbre, ont des draperies un peu tourmentées rappelant le style de Bernin (A. Chaillot, *Les Œuvres d'art des églises et chapelles d'Avignon* ; 1894, p. 39).

40. **Autel et tabernacle de Saint-Eutrope.** — Par une convention du 22 juin 1755 passée avec les recteurs de la communauté des Filles de Saint-Joseph, dites de Saint-Eutrope (rue des Trois-Faucons, à Avignon), Jean Baptiste s'engagea à exécuter un autel à tombeau et un tabernacle pour la chapelle de ces religieuses et conforme aux plan et élévation qu'il en avait dressés. L'autel sera élevé sur trois marches en marbre saladon des carrières de Montpellier ou en marbre incarnat des carrières de Caunes en Languedoc ; il sera, ainsi que ses arrière-corps, en marbre blanc veiné, avec inscrustations en jaspe de Sicile ou en marbre lybidos (*sic*), et il sera orné d'un cartel et, à chacun de ses angles, d'une grande feuille ou d'une console « de gout » ; H. 3 pieds ; L. 9. Le tabernacle, marbre blanc veiné, aura deux consoles et un groupe de têtes de chérubins agencés dans un voile pour servir de reposoir à l'ostensoir (H. 4 pans ; L. 3). La « gloire », petite, en bois peint en marbre statuaire, aura de vingt à vingt-quatre rayons en bois doré d'or mat. La porte dorée du tabernacle sera ornée de la figure d'un agneau immolé. Péru proposa une modification, qui du reste fut acceptée ; c'était « de construire tout l'authel, arrière-corps, tabernacle et gradins de marbre bardille de la première qualitté,ce qui fairoit un très bel effet par le changement ».— Délai : 18 mois ; prix : 1800 livres, monnaie de France, payables 600 le 3 novembre 1755, 900 le 18 novembre 1756, 96 le 29 avril 1757 et 204 le 27 novembre 1758. La maçonnerie de cet autel de « Seint Estropi » fut payée 81 livres 6 sols à Faucon le 27 novembre 1758 et la menuiserie 20 livres à Joseph Brunet le 28 novembre. (Arch. de Vaucluse, H. *Saint-Eutrope*, 11, 1628-79, aux dates).

41. **Maître-autel de Saint Agricol.** — En 1765, le chapitre de cette paroisse d'Avignon demanda à Péru le modèle d'un nouveau maître-autel où l'on se

(1) J'ai déjà donné une preuve de cette partialité dans mon étude sur la *Visitation de Nicolas Mignard au palais des Papes* (Mém. de l'Acad. de Vaucluse 1925, p. 80)

Digitized by Google

proposait de placer les reliques du patron de l'église, et l'artiste dressa un devis s'élevant à environ 10.000 livres. On résolut de réaliser cette somme par des souscriptions et des quêtes. « Presque tous les membres du chapitre souscrivirent pour une certaine somme à donner pendant cinq ans ; plusieurs particuliers de la ville en firent autant, ou donnèrent à MM. du chapitre qui se chargèrent de faire une quête. Par délibération du Conseil, M. Hyacinthe Charlet étant assesseur, la ville donna 1.500 livres. S. E. Mgr Grégoire Salvirati (Salviati) souscrivit pour 12 louis pendant les cinq années ; mais ayant quitté la vice-légation peu après, à peine paya-t-il deux années » (Abbé Moutonnet, *Notice historique et artistique de l'église paroissiale de Saint-Agricol dans Avignon* ; 1842, p. 109). Je trouve ailleurs des chiffres un peu différents. Ainsi, le vice-légat promit 500 écus et le chapitre 1700 ; quant au Conseil de ville, dont Saint-Agricol était la paroisse, il vota 3000 livres dans sa délibération du 4 septembre 1765.(Arch. d'Avignon, BB. *Délibérations du Conseil*, 1764-65, fol. 309). Quand il fut à peu près sûr de réunir la somme nécessaire, le chapitre députa à Péru son doyen M. de La Baume et trois autres chanoines pour traiter définitivement avec lui. On convint du prix de 9200 livres non seulement pour la construction de l'autel, mais aussi pour le carrelage du sanctuaire, « comme il conste du tout dans le livre des souscr iptions faittes à cette occasion et déposé dans nos archives. » Tout fut prêt en 1773 ; le 20 juin, les maçons du chapitre, Esprit et Jean Richard, démolirent l'ancien autel et en tirèrent deux caisses de plomb renfermant les reliques de Saint Agricol et de Saint Magne, qui furent transportées dans la sacristie ; puis ils s'occupèrent de placer le nouvel autel et de carreler le sanctuaire. Le 25 août, fête de Saint Louis, les reliques furent déposées dans cet autel qui fut solennellement consacré le même jour par l'archevêque François-Marie de Manzi. (Arch. de Vaucluse, G. VIII, *Chapitre Saint-Agricol*, 20, p. 476 et suiv.). Cet ouvrage ,très remarquable par la richesse de ses marbres jaunes et blancs, son ordonnance et la perfection de son exécution, fut accolé au fond de l'abside, selon l'ancien usage ; mais en 1828, par ordre de l'archevêque Maurel de Mons, il fut mis plus en avant et à l'endroit où on le voit actuellement. (Moutonnet, p. 110. — P. Achard, *Saint-Agricol d'Avignon*, 1873, p. 22). Le tombeau des deux saints, en demi-relief, représente les attributs épiscopaux entre deux cornes d'abondance d'un travail admirable (A. Chaillot, *Les œuvres d'art dans les églises et chapelles d'Avignon* ; 1894, p. 25).

42. **Catafalque**. — Le Dauphin de France étant décédé le 20 décembre 1765, la ville d'Avignon demanda à Péru, devenu son architecte (V. **n° 55**),

Digitized by Google

le dessin d'un catafalque pour le service funèbre de ce prince à Notre-Dame-des-Doms. Ce plan parut si beau à l'assemblée consulaire, qui l'approuva le 20 janvier 1766, qu'elle décida, le 3 février, de le faire graver, mais à la condition que la dépense n'excéderait point 150 livres. (Arch. d'Avignon, BB. *Assemblée consulaire*, 1759-87, à la date). Le dessin original existe encore; il représente l'intérieur de la métropole orné de tentures, d'armoiries et d'emblèmes ; le catafalque se dresse au milieu, surmonté du *Temps* et d'autres figures allégoriques ; aux quatre angles s'érigent quatre cyprès et au sommet est suspendu un riche baldaquin. Ce dessin, lavé à l'encre de Chine, est signé à gauche : *Joannes Baptista Peru invenit et delineavit* (H. 0'32 ; L. 0,70).

(Musée d'Avignon,salle Noël Biret).Cette décoration fut très admirée des contemporains. « M. Péru, sculpteur et présentement architecte de la ville à la place de M. Franque, qui a été remercié, a donné le dessin d'un fort beau catafalque »(Chanoine Arnavon, *journal*, p. 85 : Biblioth. d'Avignon ms. 1520 — Cf. J. L. Drapier, *journal*, fol. 75, ms. 2564). Les consuls écrivirent au duc de Praslin,le 24 mars : « La décoration était des mieux entendues et le sieur Péru, célèbre architecte, attira l'attention de toutes les personnes d'un goût décidé ; M. l'archevêque, M. l'abbé de Véri, auditeur de la Rote à Rome pour la France, plusieurs officiers étrangers avouèrent qu'ils n'avaient jamais rien vu de si magnifique dans de pareilles occasions, et le 7 avril, ils annoncèrent au duc de Tresme que la ville d'Avignon avait décidé de faire graver la décoration « par le décorateur lui-même, l'un des plus habiles architectes de la province » (Arch.d'Avignon A.A.*correspondance des consuls*, 28, fol. 30 et 33) Le 4 avril, 800 livres furent votées en faveur de Péru, tant pour ses ouvrages et peines que pour les plans dressés par lui pour être envoyés à la cour de France (Id., B.B. *Assemblée consulaire*, 1759-87, à la date).

43-44. **Autel et chaire de Sainte-Catherine**. — En 1771, Péru sculpta un bel autel de marbre pour la chapelle des Bénédictines Sainte-Catherine rue Arnaud-de-Fabre) Cet ouvrage fut placé, après la Révolution, dans la chapelle des Grilhets et des Pauvres femmes en la paroisse Saint Agricol (P. Achard, *Saint-Agricol d'Avignon*, p. 27). Monument historique par arrêté du 28 février 1907.

— Achard signale encore dans la chapelle des mêmes religieuses une chaire qui passait, dit-il, pour le chef-d'œuvre de sculpteur architecte Péru (*Dictionnaire des rues et places d'Avignon* : 1857 p. 144). Comme trois Péru, Jean et les deux Jean-Baptiste furent à la fois architectes et sculpteurs, il

Digitized by Google

est bien difficile de préciser auquel des trois on doit attribuer cet ouvrage. Je ne penche pour Jean-Baptiste II, que parce que cet artiste est le seul qui ait travaillé pour les dames de Sainte Catherine.

45. **Châsse à l'hôpital Saint-Bénézet.** — Cet hôpital ayant reçu de Rome le corps de Saint-Vincent, martyr, la relique fut déposée en une châsse provisoire dans l'église de cet établissement le 10 janvier 1779, en présence de l'archevêque Charles Vincent de Giovio, patrice de Pérouse, et Péru fut chargé de faire le dessin et d'exécuter une châsse définitive. On lit dans les archives de l'hôpital, sous la date du 24 janvier : « Monsieur, j'ay convenu avec M. Gouget, menuisier, pour la châsse du corps saint et pour la fourniture du bois pour les sculptures, à cent dix livres. Avignon, le 24 janvier 1779. — *Péru* (Arch. hospital d'Avignon : *Saint Bénézet.* C. 5, pièce non foliotée).

46. **Exposition et autres objets à N.D. des Doms.** — Péru, dit Calvet, fit le modèle en relief de l'exposition de cette église, exécuté ensuite en argent par Harot (Harrault), orfèvre d'Avignon aux dépens de M. de Pertuis, second diacre. (*Les Péru* : Biblioth. ms. 2348, fol. 363). Il a oublié de donner la date de ce travail. Les textes nous apprennent seulement que, le 10 juin 1716, les orfèvres Jean Harrault et Pierre Joseph Pagot reçurent 600 livres pour la façon de six chandeliers d'argent à eux demandés par le chapitre métropolitain (Arch. de Vaucluse, G. *Chapitre métropolitain d'Avignon* ; brèves notes d'Etienne Mazelli, fol. 60) Il n'y est pas question de la susdite « exposition ».

47. **Autel à Bordeaux.** — Parmi les œuvres de Jean-Baptiste II, Calvet signale l'autel en marbre de l'église des Dominicains de Bordeaux(Ms. 2348, fol. 362 v°) ; mais selon sa mauvaise habitude il n'en donne ni la date ni la description.

48. **Décoration de la chapelle.** — Dessin à l'encre de chine (H 0.37 ; L.0.26) Cabinet de M. F Digonnet, rue des Trois Faucons à Avignon.

III. ARCHITECTURE

49. **Entrée solennelle.** — Le premier des ouvrages connus de Jean-Baptiste II fut la décoration des voies publiques de la ville d'Avignon pour l'entrée de Philippe de Bourbon, duc de Parme, le 27 février 1744. La relation de cette solennité est ornée de plusieurs vignettes dessinées par Péru et qui sont : un en-tête,le portique de la salle aux harangues à la porte Saint-

Digitized by Google

Michel et l'arc de triomphe de la place de l'Hôtel-de-Ville,ouvrages exécutés par cet artiste ; ces vignettes sont signées *Pérus del Georget sculp.* (*Relation de ce qui s'est passé dans la ville d'Avignon à l'arrivée et pendant le séjour du Sérénissime Enfant Don Philippe de Bourbon, gendre du Roy de France, au mois de février* 1744 ; Avignon François Girard, 1745, in fo. p. 3, 8 et 16).

50. **Escalier des Doms.** — En 1752, Jean Baptiste dessina le projet d'un escalier monumental destiné vraisemblablement à la décoration du Rocher des Doms à Avignon. De chaque côté du départ des marches se dresse un lion sur un pilier ; contre le mur de soutènement sont adossées deux fontaines surmontées, l'une de la statue du Rhône,et l'autre de celle de la Durance. Dessin à la plume, teinté d'encre de Chine, signé : *Péru del.* 1752 (H., 0.29 : L. 0.55) ; don de maitre ferronnier Noël Biret au musée d'Avignon. 1916. On ignore si ce projet avait été demandé par la ville à Péru, ou bien si celui-ci l'avait conçu en vue d'une décoration éventuelle.

51. **Travaux à la chapelle Sainte-Anne.** — Cette chapelle, qui se trouvait sur le Rocher des Doms, à l'arrivée de l'escalier Sainte-Anne, fut l'objet en 1757 d'importantes réparations exécutées sous la direction de Péru (H. Requin, *Notes mss* : Bibl. d'Avignon).

52. **Travaux à Notre-Dame--la-Principale.** — La confrérie du Saint-Sacrement de cette paroisse paya à Péru ,le 26 août 1758, un acompte de 27 livres 12 sols,pour les ouvrages dont la nature n'est pas spécifiée (Arch. de Vaucluse, E. *Confrérie*, 24 : *St. Sacrement de la Principale*, fol. 107) — Le 2 avril 1777, Péru déclara qu'il y avait environ dix-huit ans que Joseph Briat et Jacques Escalier, dit la Palme, maçons d'Avignon,avaient fait des réparations à Notre-Dame-la-Principale d'après ses plans et sous sa direction et que, conjointement avec Guillaume Astaud, aussi maçon de la même ville, il avait fait le cannage (mesurage) des travaux achevés et arrêté les comptes desdits Briat et Escalier et les avait remis à M. Cambécédès, bayle de l'œuvre du Saint-Sacrement, en présence de M. Parrocel et autres personnes. Il était dû aux maçons 700 et quelques livres et à lui-même, pour ses plans, devis et direction 300 livres, « et que cependant il n'a jamais pu venir à bout d'être payé de ladite somme en entier, en ayant seulement reçu quelque à compte dont Mrs. les bailles doivent avoir les acquits » (Id. E. *Notaires* : C. Terris, 1777, fol. 143, fonds Pradon, 2e versem. reg. 77).

53. **Remparts d'Avignon.** — Le 3 décembre 1765, Péru présenta à l'assemblée consulaire un plan et un devis des réparations à faire d'urgence aux

Digitized by Google

murailles d'Avignon, du côté de la porte du Rhône, et comme ces plan et devis différaient considérablement de ceux qui avaient été dressés par l'architecte de la ville François Franque, l'assemblée décida de consulter M. de Salvador sur le choix à faire entre les deux projets, Franque s'était trompé sur la longueur des remparts à réparer et s'était vu obligé d'excéder de 500 livres le montant de la somme que la ville voulait dépenser. Son projet fut repoussé et il dut résigner ses fonctions d'architecte municipal ; elles furent données sans désemparer à Péru, dont le devis restait dans la limite de la dépense prévue. Dans la délibération du 29 avril 1766,les réparations furent définitivement votées (Arch. d'Avignon, BB. *Assemblée Consulaire*, 1759-87, à la date — *Délibérations du conseil*, 1756-67, fol 28 v° AA. *Livre rouge*, 3, fol. 1) Elles furent exécutées d'après les plans et sous la conduite du nouvel architecte de la ville.

54. **Maison de Calvet**. — Péru donna à Jean-Hyacinthe de Calvet, seigneur des Angles, le plan de bâtiments à construire dans le jardin de sa maison, rue de l'Epicerie (rue des Marchands) et dont le prix fait fut accordé aux maçons Joseph Lacombe et Jean-François Rochetin, le 15 septembre 1766 (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : B. Vigne 1766, fol. 395 v° ; fonds *Martin*, reg. 1282).

50. **Escalier Sainte-Anne** — Le 26 mai 1766, l'assemblée consulaire d'Avignon approuva les devis de Péru pour la reconstruction de l'escalier Sainte-Anne sur le flanc oriental du Rocher des Doms et la bâtisse d'un mur destiné à empêcher les enfants de jeter des pierres du haut de cette éminence dans la cour en contre-bas de l'hospice des Insensés. Cette même assemblée délibéra le 14 juin de lui payer 696 livres, suivant le compte qu'il avait fait de ses ouvrages pour la ville : ce qui fut approuvé par le conseil le 16 juin (Arch. d'Avignon, BB. *Assemblée consulaire*,1759-87, aux dates. — *Délibérations du Conseil*, 1765-67, fol. 87 v° et 88 v°). Les entrepreneurs de la construction furent Joseph Lacombe, François Rouchetin, Jacques Moureau, etc., qui ne suivirent pas toujours exactement les plans qu'ils s'étaient engagés à exécuter. Il appert d'une déclaration faite par le maçon Paul Bérard le 8 juillet 1767, que Péru leur fit abattre par deux fois les parties qu'ils s'étaient permis de modifier. L'escalier fut enfin terminé au mois d'avril 1767 (Bibl. d'Avignon, ms 2083, fol. 11). Une expertise fut faite et révéla que les marches étaient trop élevées et n'avaient pas l'épaisseur voulue, que les banquettes n'avaient pas non plus la longueur déterminée, que les cinq bornes

Digitized by Google

placées contre la première marche de la première rampe montante étaient plantées à des distances inégales, que le pavé des paliers restait à faire,etc. « Les entrepreneurs ne doivent pas être cru lorsqu'ils disent que les trasseurs des carrières de Caron (Caromb) n'ont pas pu leur fournir les marches de 9 pouces d'eppaisseur et les banquetes de 8 pans de longeur On peut rejetter cette deffense et leur mettre sous leurs yeux les marches que l'on a placé au grenier d'abondance à la place Pie de 10 pouces d'eppaisseur, aux dames religieuses de la Grande Visitation, le degré de l'escalier de l'hôpital de Carpentras dont les pierres ont 17 pans de longeur, 2 pans d'eppaisseur que les trasseurs de ces mêmes carrières ont fournies (Arch. d'Avignon, DD. *Travaux publics* ; pièces détachées). Les maçons réclamaient 2313 livres 15 sols et les experts voulaient réduire cette somme à 1382 livres 9 sols. Il y eut, le 6 juillet 1767, une contre-expertise par les maçons Jacques Esquilier et Justin Chapelin, accompagnés par Péru et le chevalier de Prilly ; dans leur rapport, déposé le 11 juillet, ils estimèrent que le travail était recevable, que si les marches n'avaient pas l'épaisseur portée sur le devis cela ne portait aucun préjudice à l'ouvrage et que leur parement était « affranchi », que les marches avaient plus de longueur qu'on ne l'avait décidé, etc. Enfin, leur estime se totalisa par 2788 livres 5 sols, auxquelles il fallait ajouter 249 livres 12 sols parce qu'il avait fallu saper le rocher pour poser les seize marches du haut de l'escalier et en déduire 749 livres 17 sols déjà payées : ce qui mettait à 2222 livres la somme restant due aux entrepreneurs. (Id., *ibid.*). La partie basse de cet escalier existe encore, mais toute la partie supérieure a été remaniée et modifiée en 1846 (P. Achard, *Dictionnaire des rues et places d'Avignon* ; 1857, p. 67).

56. **Eglise de Morières**. — Le 12 mai 1767, l'Assemblée consulaire d Avignon délibéra sur la réédification de l'église de Morières (Vaucluse) réclamée par l'archevêque, à la place de l ancienne, avec des agrandissements, et en confia le devis à Péru ; mais comme il fallait des acquisitions trop considérables pour exécuter le plan, elle décida, le 10 juin, que le nouvel édifice serait bâti sur deux éminées de la terre de la Ferraille appartenant aux Augustins, qu'elle consacrerait 12.000 livres aux frais de construction et qu'elle demanderait à l archevêque l autorisation de vendre l'ancienne église pour servir au paiement de la nouvelle. Le 15 juin, elle décida de payer 720 livres à Péru pour ses vacations ; ce qui fut accepté, le lendemain, par le Conseil de ville, qui constata que, dans les comptes établis par l'architecte, « il n'y a rien d'altéré et qu'au contraire tous les articles sont fort modérés » (Arch.

Digitized by Google

Avignon, BB. *Assemblée consulaire*, 1759-87 aux dates. — *Délibérations du Conseil*, 1765-66, fol. 188 v°). L ouvrage fut accordé aux maçons Richard Bernard, avec lesquels Péru eut des difficultés, puisqu'on le voit, le 9 décembre 1769, constituer un procureur en la personne de Ch.-Dominique Chambeau pour agir en son nom et le défendre dans l'instance pendante au tribunal du lieutenant général civil et criminel de la sénéchaussée d'Avignon non (1) entre lui, constituant, et les deux entrepreneurs de la bâtisse de l'église. (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : P.-J. Cairanne, 1769, fol. 707 ; Fonds Pradon, reg. 431). Ce différend empêcha l'exécution des ouvrages. En 1779, Péru dressa de nouveaux plans et devis et eut à faire l'estimation d'un « tinal » que le chapitre métropolitain possédait à Morières. L'année suivante, le prix-fait de l'église fut baillé au maçon Claude Soubeyran. (Id., G. *Chapitre métropolitain d'Avignon*, 601, n° 47, 76 et 77). Les travaux furent dès lors exécutés sans interruption. Péru reçut, pour ses plans, dessins, profils en grand sur carton, voyages, direction des ouvrages, etc., 900 livres, savoir : en 1780, 300 le 26 avril et 150 le 18 novembre ; en 1782, 96 le 3 janvier, 154 le 10 septembre et 200 (solde) le 12 novembre (Arch. d'Avignon, CC. *Comptes* pièces justificatives détachées, aux dates).

57. **Travaux au grand hôpital.** — Il existait dans l'arrière-cour de l'hôpital Sainte-Marthe au grand hôpital d'Avignon, du côté de la boulangerie, une mare qui infectait l'établissement par ses émanations putrides. Le 19 février 1768, il fut décidé de la dessécher « au moyen d'éponges aux endroits indiqués par M. Peru ». Celui-ci toucha 96 livres le 9 juillet et 72 le 10 pour ce dessèchement et quelques autres ouvrages exécutés dans le courant de l'année (Arch. hospitalières d'Avignon : *Sainte-Marthe*, E. 2, fol. 154 et 59 ; mandats 504 et 525).

58. **Travaux pour la ville d'Avignon.** — Le 1er juillet 1768, Péru reçut 432 livres pour les travaux qu'il avait faits pour la ville dans l'année courante, et le 16 juin 1769, 815 livres pour le même objet. Jusqu'alors, les appointements de l'architecte municipal n'avaient pas de chiffre fixe ; mais le 19 juillet 1770, le Conseil arrêta à 600 livres le traitement annuel de ce fonctionnaire (Arch. d'Avignon, BB. *Délibérations du Conseil*, 1767-71, fol. 68 v°, 147 v° et 220). En 1770, Péru dressa un devis pour la reconstruction

(1) Louis XV, qui occupait alors le Comtat, avait établi une sénéchaussée à Avignon.

Digitized by Google

du mur près du moulin de la ville, le long du canal de la Sorgue, lequel mur fermait le lit de ce canal, depuis l'arceau du moulin jusqu'au pont qui communiquait avec le local des Dominicains ; et le 8 juin 1773, il en dressa un autre pour la reconstruction d'une partie de la charpente et du couvert de la salle du conseil à l'Hôtel-de-Ville (1907 livres). (Arch. d'Avignon, DD. : *Travaux publics* ; pièces détachées).

59. **Eglise de Sorgues** — En 1768, Péru dressa les plans d'une nouvelle église paroissiale à Sorgues (Vaucluse) (Arch. de Sorgues, GG. 173). Cet édifice, placé sous le titre de Saint-Sauveur, avec Saint-Sixte pour patron, est un beau vaisseau dans le goût de la Renaissance (Jules Courtet, *Dictionnaire des communes du départ. de Vaucluse*, Avignon, 1876, p. 333).

60. **Ouvrages pour le comte de Morangis.** — Péru avait eu des rapports avec ce personnage, demeurant à Paris, pour lequel il s'était chargé de différentes commissions à Avignon et avait fait des plans et des dessins. Afin de récupérer ses déboursés, il constitua procureur, le 19 janvier 1770, Hyacinthe Fabre, négociant à Paris, pour exiger en son nom et recevoir dudit Morangis 115 livres 13 sols pour reste d'une somme plus considérable qui lui était due et 600 livres pour les plans et dessins. (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : J. Gaudibert, 1770, fol. 5 ; fonds Charasse, reg. 244).

61. **Hospice des Insensés.** — Péru paraît avoir été l'architecte sinon de tout l'hospice des Insensés d'Avignon, contigu à la chapelle des Pénitents de la Miséricorde, du moins d'une partie importante de cet établissement. On le voit, en effet, le 19 août 1774, recevoir desdits Pénitents, qui administraient l'hospice, la somme de 72 livres « pour payement des poines qu'il a pris en divers tems et de deux plans qu'il a faits pour contruire un hôpital pour les hommes » (Arch. de Vaucluse, H. *Pénitents de la Miséricorde* (Maison de Santé), 20, p. 391 ; 24, p. 66). Emplacement actuel de la prison départementale.

62. **Moulin de Bédarrides.** — La maison des Orphelines d'Avignon avait hérité de l'archevêque François-Marie de Manzi d'un moulin à farine à Bédarrides (Vaucluse), dépendant de la mense archiépiscopale. François Vernay, qui était le fermier de ce moulin, ayant déclaré que sa réparation était extrêmement urgente et que, si les parties en mauvais état venaient à se démolir, il réclamerait des dommages et intérêts, les quatre recteurs des Orphelines se transportèrent aussitôt à Bédarrides ,accompagnés des maçons Antoine et Joseph-François Rochetin, père et fils, et du notaire Thomas,

Digitized by Google

lesquels reconnurent qu'en effet les réparations devaient être faites sans délai et que la dépense s'en élèverait entre 1500 et 1800 livres. Les recteurs ne voulurent pas mettre l'ouvrage aux enchères et en confièrent les plans et devis à Péru, qui était leur architecte. Les experts maçons auxquels ces plans furent soumis, furent en désaccord sur la dépense que les uns évaluaient à 1800 livres et les autres à 1600 livres ; mais les Rochetin, « par interest pour l'œuvre », offrirent de faire la besogne pour 1500 livres.

Le prix-fait leur en fut baillé le 1er juillet 1775 dans ces conditions, et ils avaient deux mois pour réaliser les devis de Péru. Brusquement, quatre jours après, le plan fut barré et cancellé, c'est à-dire annulé, par les deux parties « pour raison entre elles ou pour quelque changement fait au plan et devis ». Péru avait, en effet, trouvé le moyen de simplifier les travaux et avait produit un nouveau projet accompagné d'un « Devis relatif au plan concernant la reconstruction du pont et du canal qui porte les eaux au moulin de Bédarrides, appartenant à a manche (*sic*) archiépiscopale que messieurs les recteurs des Orphelines veulent faire mettre en bon ettat. » Il y avait à reconstruire la voûte du pont, daller le canal, refaire les murs en talus, établir l'encaissement dudit canal, etc., le tout en pierre de Courthézon. Le samedi 8 juillet, les enchères furent ouvertes à la maison des Orphelines et quatre maçons, Alexis et François Baunaud (ou Bonaud), Joseph Massot et Joseph Bernard, offrirent d'exécuter l'ouvrage au prix de 750 livres, monnaie de France, d'après les nouveaux plans de Péru. Celui-ci ayant trouvé ce prix raisonnable (c'était la moitié de celui accepté par les Rochetins), le contrat fut passé le 12 juillet. Péru devait conduire les travaux et faire à Bédarrides tous les voyages nécessaires pour surveiller les entrepreneurs. Le travail devait être terminé dans le courant du mois suivant et le paiement fait à l'achèvement. Un orage ayant occasionné pour les entrepreneurs des travaux supplémentaires, Péru estima qu'il leur était dû de ce fait 90 livres ; ce qui portait le montant du prix-fait à 840 livres. Les réparations terminées et vérifiées, les recteurs payèrent, le 26 août, cette somme aux maçons, plus 60 livres pour réparations au pavage de la cuisine et à la toiture du moulin, et donnèrent à Péru 80 livres pour les plans, cinq voyages à Bédarrides, ses frais de voitures et ses honoraires. Le fermier avait ordre de ne pas lâcher les eaux avant le 30 août, afin de laisser aux matériaux le temps de sécher ; Vernay et son meunier Miramont s'y engagèrent ; mais ce dernier, « au mépris de sa parole et par cupidité pour faire travailler plus tost son moulin », lâcha les eaux le 28 ; elles arrivèrent avec une très grande rapidité dans le

Digitized by Google

canal, où elles furent arrêtées par l'esparcier du moulin de la Louve qui se trouva fermé ; cela détermina un flux et reflux qui endommagea si gravement la construction, à cause de la fraîcheur du mortier, qu'elle fut à l'instant ruinée. Le fait fut constaté par Joseph André, lieutenant de capitaine et viguier de Bédarrides et deux habitants dudit lieu. Il fallut consolider les ouvrages en mettant à la bâtisse du pont une « filée de pierre » supplémentaire et des bandes de fer « entrelardées » ; d'où une dépense de 96 livres pour le travail et de 77 livres 2 sols pour l'achat des bandes de fer. Cette dépense de 96 livres, déclara l'architecte dans un rapport, n'est pas « équivalente à beaucoup près à ce que l'ouvrage a coûté aux entrepreneurs, mais ils se proposent de réclamer au meunier et au fermier des dommages et intérêts résultant de dommages occasionnés par leur faute ». Le 16 septembre, les recteurs, se rapportant entièrement à Péru « pour la confiance qu'ils ont en sa capacité et probité », accordèrent aux prix-facteurs et au marchand de fer les sommes qui leur étaient dues. (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : C.-G. Thomas, 1775, fol. 482 v°, 507, 580 v° et 639 ; fonds Lapeyre, reg. 451).

63. **Eglise de Caumont**. — L'église Saint-Symphorien, paroisse de Caumont (Vaucluse), construite en 1527, était ,deux siècles après, dans un si mauvais état que Mgr des Achards de La Baume, évêque de Cavaillon, défendit, le 27 août 1774, d'y réunir les fidèles et que, trois jours après, les consuls décidèrent de la faire reconstruire (J. Courtet, *Dictionnaire des communes du département de Vaucluse* ; Avignon, 1876, p. 139). Péru accepta d'en dresser les plans et d'en diriger la construction. Comme on ne se hâtait guère de lui rembourser ses frais de transport et ses vacations, il se vit obligé de les faire réclamer à la communauté et aux forains de Caumont par le notaire Poncet, l'un des syndics de ces derniers,dans leur assemblée du 18 avril 1776. La réclamation fut transmise au Conseil (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : B. Vigne, 1776, fol. 286 ; fonds Martin, reg. 1296). Les travaux se terminèrent en 1776 puisque, cette année-là, l'architecte fut réglé de ses honoraires pour avoir assisté à la vérification et réception des ouvrages de maçonnerie, menuiserie et charpenterie (Arch. de Caumont, CC. *Comptes* (1776-1809), 98). Ce ne fut qu'en 1781 qu'il reçut enfin 15 livres pour ses frais de voyage (Id., BB. *Requêtes du Conseil* (1781-90), 23).

64. **Fontaine-Couverte**. — En 1777, la ville d'Avignon fit élever, sur les plans de son architecte, la petite pyramide de pierre qui surmonte encore la source qu'on appelle la Fontaine-Couverte, à l'intersection des chemins de

Digitized by Google

Caumont et de Montfavet, à trois kilomètres au Sud-Est d'Avignon (P. Achard, *Notice historique sur les anciens remparts d'Avignon*, , dans l'*Annuaire de Vaucluse* de Clément Fanot, 1850, p. 383) ; *Des dénominations des quartiers, clos et domaines du territoire d'Avignon*, dans le *Bulletin historique et archéologique de Vaucluse*, 1879, p. 30).

65. **Porte de l'Oulle.** — Le 25 septembre 1783, les consuls d'Avignon demandèrent à Péru un projet de reconstruction de la poste de l'Oulle (Arch. d'Avignon, BB. *Assemblée consulaire*, 1759-87, à la date). Neuf maîtres maçons s'associèrent pour exécuter cet ouvrage, dont ils obtinrent le prix-fait le 27 novembre. L'ancienne porte fut abattue ; mais à peine la bâtisse de la nouvelle était-elle commencée qu'on s'aperçut que cette ouverture ne se présentait pas directement en face de l'entrée de la salle de spectacle et qu'elle avait quelques défauts d'architecture. On démolit le peu qui venait d'être fait, et on demanda un nouveau plan à Péru ; ce plan fut approuvé le 31 janvier 1784 par le Conseil de Ville et la première posée pierre le 8 juin (Id., BB. *Délibérations du Conseil*, 1782-84, fol. 114 v° et 130). Là-dessus, les neuf maçons, qui avaient accepté le projet primitif, se refusèrent à exécuter le second et résilièrent leur contrat. La besogne fut suspendue et, le 11 décembre, Péru reçut 600 livres pour le paiement de ses plans, ainsi que des peines et soins extraordinaires qu'il s'étaient donnés au sujet de leur établissement et aussi des divers changements qui y avaient été apportés. Il en apporta encore d'autres, qui furent acceptés le 13 août 1785, et le 20 septembre le maçon Dominique Isnard s'engagea à poursuivre les travaux jusqu'à leur complet achèvement, au prix de 14997 livres et sous la conduite de Péru (Id., BB. *Délibérations du Conseil*, 1782-84, fol. 86, 114, 131 et 179 ; 1784-86, fol. 59, 68, 78, 171 et 206. — P. Achard, *Notice historique sur les anciens remparts d'Avignon*, dans l'*Annuaire de Vaucluse*, 1850, p. 361). La porte fut terminée en 1786 (Jourdan, *Essai sur l'histoire de la ville d'Avignon* ; 1853, p. 372), et le 28 septembre de la même année, les consuls décidèrent de faire relever de quatre pans, conformément au devis de Péru, la partie du rempart qui touchait à cette ouverture (Id., BB. *Assemblée consulaire*, à la date). La porte de l'Oulle fut démolie le 15 octobre 1908 et n'a pas été remplacée.

66. **Travaux aux Ursulines.** — Ces religieuses, pour lesquelles Péru avait déjà travaillé (voir n° 2 et 3), lui donnèrent 96 livres en 1787 pour réparations, dallage, couvert, etc., faits à leur église, où l'on plaça alors un balustre « acheté de la salle de spectacles » au prix de 22 livres ; la dépense totale

Digitized by Google

de ces travaux s'éleva à 1886 livres 11 sols 9 deniers (*Livre des propositions et des délibérations capitulaires*, etc., p. 130 : Bibl. d'Avignon, ms 1764).

67. **Voûte, rue Galante.** — Le 21 novembre 1788, le conseil de ville d'Avignon autorisa M. de Tonduty, marquis de Blauvac, à établir une voûte souterraine entre son hôtel de la rue Galante (rue Eugène-Devéria) et une petite maison qu'il possédait de l'autre côté de la rue. En qualité d'architecte municipal, Péru fut chargé de surveiller la construction de cette voûte, dont il donna vraisemblablement le dessin (Arch. d'Avignon, BB. *Délibérations du Conseil*, 1786-88, fol. 224).

68. **Ouvrages à l'hôtel de Crillon.**— Le duc de Crillon-Mahon donna, le 7 septembre 1788, aux maçons Esprit et Jean Richard le prix fait de la reconstruction d'une muraille dans le jardin et la cour de son hôtel de la rue de la Masse, à Avignon, et de la démolition d'une maison attenant à cet hôtel ; le tout d'après le plan de Péru (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : J. Gaudibert, 1788, fol. 1475 v° ; fonds Charasse, reg. 262).

69. **Chapelle à Saint-Martial.** — Calvet, dans sa notice sur les Péru (Bibl. d'Avignon, ms. 2.348, fol. 363), dit que Jean-Baptiste II construisit la chapelle de la Vierge de l'église Saint-Martial, rue des Lices à Avignon. C'était un ouvrage assez important pour mériter quelques détails et quelques précisions.

70-84. **Expertises.** — 1° Le 1er avril 1742, Péru estima 5970 livres le jardin de la veuve des Achards, près des murailles de la ville et derrière le couvent de Saint-Georges (Arch. de Vaucluse, G. IX, Chapitre Saint-Pierre d'Avignon, 4, fol. 152 v°.— 2° En 1759, les habitants d'une rue allant de la place de l'horloge à celle du Puits-des-Bœufs et qui n'existe plus, demandèrent que la procession passât dans cette rue et, comme on leur objecta qu'elle était trop étroite, ils répondirent qu'elle l'était moins que la rue de la Bancasse où passait la procession. Le 21 juin, ils chargèrent Péru, « architecte, originaire et habitant d'Avignon, âgé de quarante-huit ans » (il en avait 52), de mesurer les deux rues ; dans un rapport daté du 5 juillet, Peru déclara que, dans dans leur plus petite largeur, la rue de la Bancasse avait 10 pans et un tiers et la rue du Prince 13 pans et 2 tiers (*Arch.* de Vaucluse E. *Notaires* : M. Clavel, 1759, fol. 94 v° ; fonds Vincenti, reg. 795). — 3° Consulté par les Dominicains au sujet d'une balustrade en fer pour l'entrée de la chapelle Saint-Antoine de Padoue, dans leur cloître, en remplacement d'une balustrade en laiton qui avait été dégradée et en partie volée, Péru fut

Digitized by Google

l'avis, le 15 octobre 1760, de confier l'exécution de cette balustrade au serrurier Jacques-Philippe Castin (Id., *ibid.*: B. Vigne, 1760, fol. 155 v° ; fonds Martin, reg. 1271). Le 30 juillet 1770, Péru et Castin firent un arrêté de comptes au sujet de sommes que le premier devait au second, tant en vertu d'un billet privé que pour prix d'ouvrages de serrurerie, et qui, après déduction et compensation, s'élèvèrent à 600 livres, monnaie de France, dont Péru paya sur le champ 120 et promit de rembourser le reste en quatre versements annuels (Id., *ibid.* : J. Gaudibert, 1770, fol. 254 ; fonds Charasse, reg. 244, 4° Le 9 juin 1761, Péru donna un état des ouvrages de maçonnerie que les recteurs de l'hôpital Saint-Bénézet avaient fait faire à la maison du sieur Robert, pour réparer les dégradations qui y étaient survenues (Arch. hospitalières d'Avignon ; *St-Bénézet*, E. 50, feuille détachée). — 5° Pierre-François Mignard et Antoine Hérault étant en désaccord au sujet de maisons contiguë qu'ils possédaient à Avignon, rue de la Porte-Ferruce et traverse de la Vieille-Juiverie, Péru régla cette affaire, le 11 juillet 1764, par un accommodement (*Notaires* : C. Terris, 1764, fol 393 vo ; Pradon, reg. 1080). — 6° 25 août 1774, Rapport de Péru sur une maison ancienne que de M. Salvador, seigneur de Saint-Amant, avait fait remplacer par une nouvelle, place de l'Horloge à Avignon ; il y déclara que la vieille, qu'il avait vue avant sa démolition menaçait ruine et que la nouvelle devait donner lieu à une considérable augmentation de loyer (Id. J. Gaudibert, 1774, fol. 343 ; fonds Charasse, reg. 248). — 7° 4 janvier 1776. Rapport de Péru sur la maison Tournel à Avignon, rue tendant de l'église Saint-Pierre au Palais (rue de la Peyrolerie), qui avait des fenêtres prenant jour dans une cour de Mme de Lattier (maison Pamard) et un stillicide versant dans cette cour les eaux de sa toiture (Id. J. A. Cathelany, 1776, fol. 10 ; fonds Vincenti, reg. 622). — 8° 11 octobre 1777. Rapport d'estime de la maison de Mlle Perron, rue des Allemans (rue de l'Hôpital), montant à 1280 livres (Arch. d'Avignon, D D. *Travaux publics* ; pièce détachée). — 9° 13 janvier 1779. Rapport de Péru et Jean-Pierre Franque, déclarant que la maison des sœurs Ille, rue de l'Olivier, ne pouvait être démembrée de la partie que réclamaient les hoirs Favier, attendu que cette séparation déprécierait le restant de la moitié de sa valeur et le rendrait inhabitable (*Notaires* : D. F. Chambaud, 1779, fol. 44 ; fonds Pons, 2e verst. reg. 55). — 10° 26 février 1779. Rapport sur une maison de la rue de la Calade, estimant sa valeur à 5.365 livres pour la partie soumise à la directe de la Ville et à 4.235 pour la partie soumise à celle de M. de Siffrédy de Mornas (Arch. d'Avignon, D. D. *Directes* ; pièce détachée). — 11° 19 mars 1784.

Digitized by Google

Rapport de Péru et du maçon Honoré Ravan estimant à 22.500 livres la valeur de la maison des hoirs Leblanc, rue de la Bancasse, et à 80 livres un banc à quatre places dans l'église N. D. la Principale acquis le 3 décembre 1779 de la marquise de Forbin La Barben (*Notaires* : B. Vigne, 1784, fol. 107 : fonds Martin, reg. 1304). — 12° 7 septembre 1787. Rapport de Péru et Franque, architectes, sur une construction que le sr Bérard voulait faire sur le canal de la Sorgue, rue des Lices, vis-à-vis le Verbe Incarné (Id. : P. J. Cairanne, 1787, fol, 1090 vo, fonds Pradon, 2e verst reg. 21). — 13° 16 Juillet 1788. Rapport établissant que le stillicide de la maison de Mlle Brunel, rue de l'Ancienne-Poulasserie, versait ses eaux chez le sr Calvet, mais que celui ci avait tort de demander que sa voisine reculât son mur de 8 pans, attendu que ce recul ne devait être que de 4 pans, suivant la loi des bâtiments et l'usage constamment suivi à Avignon (Id. J. Poncet, 1788, fol. 873, vo ; fonds de Beaulieu, reg. 1862). — 14° (sans date). Expertise de la maison de l'orfèvre Clerc, rue Saint-Genest, en vue d'une reconstruction, 5 sols) (Arch. d'Avignon D. D *Travaux publics* ; pièce détachée). — 15° (sans date). Devis estimatif d'une chambre pour la garde de la porte Saint-Lazare que l'on voulait bâtir dans le fossé, contre la tour visant le midi (1959 livres 10 sols) (Id. *ibid.*)

Digitized by Google

Joseph, *peintre* (1721-1800)

Joseph Péru, fils de Jean-Baptiste Ier et frère de Jean-Baptiste II, naquit à Avignon le 6 janvier 1721 (1). Il est le seul de la brillante dynastie de sculpteurs et d'architectes fourni par les Péru à s'être consacré à la peinture. Toutefois, il avait eu d'abord l'intention, conformément aux traditions de sa famille, d'embrasser la carrière architecturale. Dans une déclaration en date du 25 novembre 1749, Marguerite Péru déclara agir avec l'assistance de ses frères Jean-Baptiste et Joseph qu'elle qualifie tous deux d'architectes (2), et le docteur Calvet gardait dans ses cartons « quelques chapiteaux romains » dessinés par cet artiste. Comment et quand sa vocation changea-t-elle? Je crois pouvoir attribuer ce changement à un voyage qu'il fit en Italie à une époque qui n'est malheureusement pas précisée, mais qui pourrait être l'année 1752.

En 1751, il était encore à Avignon. Le 31 mars, sa mère le constitua son héritier universel, et le même jour il testa lui-même en faveur de sa mère (3). Par ce testament, Joseph demandait à être enseveli dans le tombeau de son père, réclamait cent messes pour le repos de son âme; léguait 300 livres à son frère Jean-Henri, marchand à la Ciotat en Provence, et 5 sols à chacun de ses parents par consanguinité ou par affinité, « l'obmission desquels pourroit invalider le présent testament», et nommait héritière universelle sa chère et honorée mère Anne-Marie Rouquet, à la mort de laquelle son héritage passerait à sa plus

(1) Arch. d'Avignon, GG. Saint-Agricol, naissances, 1718-34,p. 59. — *L'annuaire de Vaucluse* de l'an IX (p. 74) ; Barjavel, *Dict. historique du départ. de Vaucluse*, II, 249) et Deloye (*notice* des tableaux du musée Calvet, p. 42) l'ont fait naître le 21 janvier 1721, et une inscription sous un de ses portraits le 4 juin 1726.

(2) Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : J.S.M. Gollier, 1749, fol. 44 4, fonds Vincenti reg. 1164.

(3) Id. *ibid*: J. Poncet, 1751, fol. 459 v° et 462 ; fonds de Beaulieu, reg. 1825.

Digitized by Google

jeune sœur Gabrielle. Celle-ci, ayant déjà hérité de sa tante Marie-Dorothée Péru, cèderait l'héritage de Joseph, si elle venait à se marier, au filleul et neveu du testateur, Charles-Joseph Péru. Comme son frère, Joseph avait des prétentions nobiliaires puisqu'il scella son testament avec des cachets de cire rouge portant les prétendues armes de sa famille. Anne-Marie Rouquet mourut le 21 février 1752. A la demande de Joseph et en présence de son frère Jean-Baptiste, de sa sœur Gabrielle et de son beau-frère Payot, il fit procéder, le 25 avril, à l'inventaire des biens immobiliers et mobiliers de la défunte (1). J'ai déjà dit dans la biographie de Jean-Baptiste II, *in fine*, quels furent les objets de collection et d'art trouvés dans le cabinet de la maison de l'hoirie et provenant du premier Jean-Baptiste ; je n'y reviendrai donc pas. Je dirai seulement que, dans l'inventaire, Joseph fit constater qu'il avait payé 164 livres 60 sols roi pour les trois cents messes de *requiem* demandées par sa mère, soldé les frais funéraires et les cierges et donné 40 livres pour les frais de la dernière maladie de ladite défunte et 3.100 livres pour les légats faits à ses frères et sœurs (2).

Je présume que ce ne fut qu'après avoir réglé ses affaires de famille qu'il partit pour l'Italie. Tout ce qu'on a su de ce voyage, c'est qu'il séjourna à Rome et à Venise. Il était le premier membre de sa famille qui eût quitté le Comtat pour s'en aller au-delà des monts, et le changement de milieu explique l'évolution de ses idées et de ses goût. Parti comme architecte pour Rome, il revint peintre de Venise. Après une absence d'une durée qui n'est pas connue, il retourna dans sa ville natale, mais il ne fit qu'y toucher pied et se rendit à Paris. Il trouva dans la capitale des compatriotes : Joseph Vernet, Duplessis, Parrocel,

(1) Deux maisons jointes ensemble, rue du Bourguet à Avignon, près de la porte Saint-Lazare et derrière le jardin des Trinitaires ; une vigne de 10 éminées au clos du Pigeonnier, terroir d'Avignon; 1000 livres d'augment de dot dues à la défunte pour avoir survécu à son mari ; 360 livres, monnaie de France, portant pension de 18 livres due par Barbas du bourg de Morières ; 61 livres 10 sols dus par le maçon Coulon pour reste du prix du vin à lui vendu par la défunte ; 12 cannes d'huile d'olive achetée par celle-ci à Mme de Rhodes, et 900 livres 8 sols, argent trouvé à sa mort; Joseph vendit les deux maisons de la Porte Saint-Lazare (750 livres) à David Chastel en 1752 (Arch. de Vaucluse, G. IX, Chapitre Saint Pierre, 4, fol. 191.)

(2) Arch. de Vaucluse, E. *Notaires*: J. Poncet, 1752, fol. 723, fonds de Beaulieu, reg. 1826.

Digitized by Google

et noua des relations avec eux et avec quelques autres peintres comme Vien, de Montpellier. Ensuite, soit qu'il ne pût s'habituer à l'ambiance parisienne, soit qu'il sentît la difficulté de trouver une place dans un monde tout grouillant d'artistes de valeur en pleine réputation, il battit en retraite et revint à Avignon où, dit un contemporain, il se fit connaître par des œuvres de mérite (1) dont on n'a pas cru devoir dire davantage : ce qui est regrettable. Ces œuvres n'ont certainement pas été fort nombreuses et, pour moi, je ne retrouve, en 1757 par exemple, qu'un *Christ en croix* pour la commune de Bédarrides.

A Avignon, il fréquenta l'un des plus illustres graveurs du XVIIIe siècle, l'arlésien Jean-Joseph Balechou, qui s'était retiré dans cette ville et y mourut le 8 août 1764 (2). Balechou n'ayant point fait de testament, son héritier fut son frère Jean-François, secrétaire de S. A. S. Mgr le grand amiral de France, résidant en la ville d'Arles. Celui-ci n'ayant pas eu la possibilité de se rendre tout de suite à Avignon pour recueillir cette importante succession, les objets les plus précieux furent déposés en partie chez la veuve Arnavon, marchande d'estampes et graveur, et en partie chez Joseph Péru. Mme Arnavon reçut des planches, des estampes, un pantographe garni de cuivre jaune, etc., et Joseph des livres, des estampes, et des nippes, qu'il mit dans un grand coffre prêté par le notaire Vigne ; plus, dans deux caisses, des planches de cuivre, des burins et autres « choses » concernant la gravure, ainsi qu'un clavecin et deux « tableaux de paysages ».

Or, les 12 et 13 avril 1765, l'héritier fit une vente privée des planches des *Marines*, des *Baigneuses*, de la *Sainte Geneviève*, d'un *Evêque*, d'un *Peintre* et de la *Latone*, gravées par Balechou, et de tous les outils servant à la gravure et imprimerie de ces planches, à un négociant d'Avignon nommé Pierre Villet, pour le prix de 18.000 livres, payable par acomptes de trois mois en trois mois. En avance de ce prix, Villet avait remis au vendeur un billet à ordre de 3.000 livres endossé par le

(1) *Annuaire de Vaucluse*, an IX, p. 74.

(2) Arch. d'Avignon, GG. *Saint-Didier*, décès, 1738-60, fol. 257 v°. — J. Belleudy, *J.-J. Balechou, graveur du roi* (*Mémoires de l'Académie de Vaucluse*) ; tirage à part, 1908, p. 44.

Digitized by Google

sieur Denis Chauffard. A la suite d'on ne sait quelle circonstance, Villet fit, le 9 mai, assigner Jean-François Balechou par devant l'auditeur général du palais apostolique pour qu'il lui fût ordonné de lui rendre ce billet à ordre. Les deux parties constituèrent avocats : Villet Monery et Balechou Spinardy. A la requête de Villet, Etienne Bourrelly, courrier de N.-S.-P. le Pape, du mandement du vice-légat, se transporta, le 11 mai, chez la veuve Arnavon et chez Péru pour leur faire défense de se dessaisir de tout ce qui avait appartenu au défunt, jusqu'à ce que Villet, instant, eût reçu toutes les planches, estampes et autres effets qui lui avaient été vendus par police privée ; Mme Arnavon et Péru s'engagèrent à conserver les objets en litige chez eux tant qu'il ne serait pas statué à leur sujet.

La procédure s'engagea. Les avocats furent entendus, ainsi que les peintres Joseph Péru et François Palasse, tant en audience privée qu'en audience publique. L'affaire s'éternisa, traîna six mois. Enfin, le 19 novembre, les parties, lasses de tant de lenteurs et incertaines des suites de ce procès si elles s'obstinaient, finirent par où elles auraient dû commencer ; elles transigèrent. La vente et police privée fut résiliée ; Villet s'engagea à rendre à Balechou les planches et outils qu'il avait reçus de lui lors de la signature de cette police, et Balechou à rendre à Villet la somme que celui-ci lui avait avancée en acompte du prix de ces planches et outils. Les saisies furent déclarées nulles et non avenues, et Villet donna main-levée des choses saisies chez Péru et chez la veuve Arnavon. Les parties payèrent les frais par moitié (1).

Quelques années après, la Compagnie de Jésus ayant été dissoute, il fut fait des inventaires de ses biens dans le Comtat. Péru fut chargé d'expertiser les objets se rattachant à l'art. Nous avons de lui, à l'état manuscrit, une « Estime des tableaux qui se sont trouvés dans la maison du noviciat des soi-disants Jésuites de la ville d'Avignon, comancée le 4 novembre 1768 et finie le 7 du même mois par Joseph Péru, peintre et habitant de cette ville ». Cette pièce comprend 79 numéros, dont la

(1) Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : B. Vigne, 1765, fol. 243, 250 v°, 251, 273, 282, 370, 372, 377, 387, 391 v°, 399, 401, 405 et 489 ; fonds Martin, reg. 1280-81.

Digitized by Google

plupart sont des estampes. Péru évalue le tout 77 livres 10 sols et termine par ces mots : « Tel est mon raport que j'ai fait suivant ma cognoisance me retenant pour mes vacations dix-huit livres que j'ai receu de Monsieur Golier, économe sequestre. A Avignon, le sept novembre 1768. **Joseph Péru** » (1).

Comme on a vu, Joseph avait fait un premier testament en 1751. Sa mère étant décédée, il crut devoir modifier ses intentions primitives et testa de nouveau le 19 février 1776. Il déclara qu'il voulait que sa sépulture eût lieu dans la paroisse où il décèderait, que son enterrement se fît sans pompe et que vingt-cinq messes fussent dites pour le repos de son âme. Il léguait 5 sols à chacun de ses parents et instituait sa sœur Gabrielle héritière universelle. Le texte est suivi de cette note : « Je prie ma chère sœur d'exécuter ce qui sera contenu dans un papier cacheté de la part de mon bon ami à Avignon. Ce 19 février 1776. **Joseph Péru** » (2). On ignore le nom de ce bon ami et le contenu du pli cacheté.

Je passe sous silence quelques faits insignifiants (3). Joseph possédait dans la rue du Bourg-d'Odoli (rue du Gal-Grenier) une maison contigüe à celle du tourneur Félix Fouque. La muraille mitoyenne, dirigée du nord au sud, dépassait de cinq pieds la toiture de ce dernier. Or, Péru avait son atelier dans la partie supérieure de son immeuble, c'est-à-dire dans la partie qui était surélevée par rapport à son voisin et, pour mieux s'éclairer dans cet atelier, il y voulut percer des fenêtres. Fouque s'opposa à cette ouverture de jours sur sa propriété ; mais afin d'éviter un procès, les deux parties passèrent un compromis par

(1) Arch. hospital. d'Avignon ; *Jésuites*, B. 53.

(2) Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : F.-G. Ralcour, 1775-78, fol. 113 ; fonds Charasse, reg. 355.

(3) Ainsi, Péru déclara sous serment, le 24 juillet 1780, que la veuve Pellat avait fourni à M. de Colombier, peu après l'arrivée de celui-ci à Avignon, des sarments pour tout l'hiver, de l'argent pour acheter des chaises, du bois, des chandelles, etc., selon les besoins journaliers et à la prière de l'épouse dudit Colombier ; ce dont il avait été plusieurs fois témoin ; et que le compte montait à 136 livres, plus d'autres sommes que la dame Pellat avait avancées à M. de Colombier pour la poursuite d'un procès à Rome ; et que la dette totale était de 220 livres (Id., *ibid.* : E. Monier, 1778-82, fol. 246 ; fonds Charasse, reg. 355).

Digitized by Google

lequel Péru était autorisé à ouvrir lesdites fenêtres moyennant [illegible] indemnité de 48 livres, monnaie de France, payée au tanneur (1).

La biographie de Joseph, comme celle de son frère Jean-Baptiste II, est en grande partie remplie par des affaires privées n'ayant aucun rapport avec sa vie artistique et, par conséquent, sans intérêt historique ; ce sont des achats ou cessions de terres, de rentes, de capitaux, des emprunts, des prêts, des paiements d'arrérages, etc. etc., dont il a trace dans les minutiers des notaires J. Gaudibert, L. Faucon, P. Vigne, J.-M.-B. Collet, J.-A. Cathelany, J.-E.-F. Billion, J. Ponce, etc. En 1789, le chapitre métropolitain d'Avignon lui paya un rapport d'estime 9 livres (2).

Nous voici à la Révolution. Joseph n'eut pas à en souffrir ; au contraire, il fut, « avec l'applaudissement général », comme dit Calvet, nommé professeur de dessin à l'école centrale de Vaucluse, qui remplaça l'ancien collège de Carpentras. Il ouvrit ses cours le 18 brumaire an III ; son enseignement comprenait la figure, la bosse, l'ostéologie, la myologie et la perspective (3). Il conserva portant son domicile à Avignon puisque nous l'y trouvons à la rue du Gal, section de l'Unité, le 14 messidor an III, jour où il fut témoin de l'acte de décès de son neveu Charles, ci-devant dominicain (4), et puisque, le 1er nivose an V, le Conseil municipal délivra « un certifficat de résidence au citoyen Joseph Péru peintre, natif d'Avignon, portant que ce citoyen a résidé en cette commune, rue des Greniers, section de l'Unité, depuis le 26 vendémiaire an V jusqu'à ce jour sans interruption, ainsi que l'ont attesté neuf citoyens qui se sont présentés à la séance » (5). Les registres des contributions foncières le portent, en l'an V et l'an VI, comme demeurant rue Grenière (6).

(1) Id., *ibid.* : E. Imonnier, 1778-82, fol. 391 ; mêmes fonds et registres.

(2) Arch. de Vaucluse, G. *Chapitre métropolitain d'Avignon*, 494, fol. 98.

(3) Moulinas et Patin, *Notes sur le collège de Carpentras* (*Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1894, p. 14-15).

(4) Arch. d'Avignon, *Décès*, an III, fol. 305 v°.

(5) Id., D. *Délibérations du Conseil municipal*, 14, fol. 283.

(6) Id., G. *Contributions foncières*, 7, fol. 389 v°, art. 2473. — Cette rue, si variable en ses dénominations, est celle qu'on appelle aujourd'hui rue du Ga-

Digitized by Google

On n'a pas été plus d'accord sur la date du décès de Joseph Péru qu'on ne l'a été sur celle de sa naissance. Une inscription mise au bas d'un portrait de cet artiste ayant appartenu à Bourges, graveur d'Avignon, la place au 12 janvier 1799 (1) ; Barjavel, dont il faut un peu se défier puisqu'il fait de Joseph un sculpteur et architecte, la met au 14 février 1800 (2), et un anonyme au 26 pluviôse an VIII (15 février 1800) (3). C'est ce dernier qui a touché juste. L'acte de décès porte, en effet, que Joseph Péru, fils de Jean-Baptiste Péru, professeur des écoles centrales, demeurant à Carpentras, dans l'arrondissement du Midi, est mort à son domicile le 26 pluviôse an VIII, à onze heures trois quarts du soir, âgé d'environ quatre-vingts ans (4). Il était célibataire. Son collègue Sabatier prononça un discours sur sa tombe (5).

L'éminent portraitiste Siffrein Duplessis a peint deux fois son portrait en 1793 et 1794, pendant un séjour fait par lui à Carpentras sa ville natale. L'un de ces portraits est au musée de cette ville (H. 0, 59 ; L. 0, 48) (6), et l'autre, qui n'est qu'une préparation et diffère peu du précédent en ce qui touche l'attitude, est au musée d'Avignon (H. 0, 63 ; L. 0, 51) (7). Ce dernier, acquis pour 40 francs en novembre 1840, a été exposé à la Centrale de l'Exposition universelle de 1900 et reproduit dans le *Livre d'or du musée Calvet* (n° 24) et dans le *Duplessis* de M. Jules Belleudy (Chartres, 1913, p. 209). Le personnage, de gran-

Grenier. Il est à remarquer cependant que, dans la nomenclature des îles d'Avignon en 1795, la maison de Joseph Péru porte le n° 10 de l'île 51, rue Grenière, qui est la rue Damette actuelle (Bibl. d'Avignon, ms. 1681, fol. 51) ; c'est que les deux rues, se prolongeant l'une l'autre, se confondaient alors fréquemment. La maison fut vendue par les héritiers de Joseph, le 28 pluviose, an VIII, à Marguerite Chabas, de Cavaillon, 1.700 francs (Arch. de Vaucluse, Q. 24, *Enregistrait*, 27, fol. 55 v°).

(1) Aug. Deloye, *Notice des tableaux du Museum Calvet*, 1879, n° 111.

(2) *Dict. historique du département de Vaucluse*, t. II, p. 249.

(3) *Annuaire de Vaucluse*, an IX, p. 75.

(4) Greffe du Tribunal civil d'Avignon, *Etat civil de Carpentras*, décès, an VIII, fol. 20.

(5) *Annuaire de Vaucluse*, an VIII, p. 47 ; an IX, p. 53, 74 et 75. Voir dans Barjavel, II, 368) une très bonne notice sur André-Hyacinthe Sabatier, de Cavaillon (1726-1806).

(6) *Catalogue du musée de Carpentras*, n° 82. — J. Liabastres, *Histoire de Carpentras*, 1891, p. 201.

(7) A. Deloye, *Notice*, etc., n° 111. — Jh Girard, *Catalogue du musée Calvet*, 1909, n° 155, et *Catalogue illustré*, 1924, n° 179.

Digitized by Google

deur naturelle et à mi-corps, est vu de trois quarts à gauche : tête énergique, nez à puissante courbure, yeux enfoncés dans les orbites, bouche mince et sévère, main droite passée dans l'habit, vêtement à revers et grand collet rabattu. « Ce portrait, campé du premier coup, dit M. Belleudy, est plus qu'une esquisse ; il a non-seulement la ressemblance mais la vie, et il ne lui manque aucun accent essentiel ». Un autre historien dit : « Ce portrait ne fut jamais achevé, mais tel qu'il est à l'état d'esquisse presque monochrome, il est plus saisissant que tel autre entièrement achevé. Il est vêtu d'une espèce de houppelande en bure grossière, d'une coupe semblable à celle que l'on voit aux personnages du temps de la Révolution. La coiffure et une certaine austérité de formes démontrent que ce portrait a dû être fait de 1793 à 1794, pendant le séjour que Duplessis fit dans le Comtat à cette époque ». (1)

Joseph Péru dessinait et composait avec facilité, dit Calvet (2). On ne peut guère en juger par ses œuvres, qui ne paraissent pas avoir été très abondantes.

---

(1) J.-P. Illy, *Notice sur J.-S. Duplessis, peintre du roi* (*Bulletin historique et archéolog. de Vaucluse*, 1884, p. 483).

(2) *Les Péru* (Bibl. d'Avignon, ms. 2348, fol. 363).

Digitized by Google

Catalogue des Œuvres de Joseph Péru

1. **Christ en Croix**. — Joseph Péru reçut 156 livres en 1757 pour la peinture l'un *Christ en Croix* destiné à la salle de la maison de ville de Bédarrides (Vaucluse). (Archives de Bédarrides, C. C. *Comptes*, 355).

2. — 5. **Les Quatre Evangélistes**. — Péru peignit pour l'église paroissiale le Bédarrides (Vaucluse) quatre tableaux représentant les *Evangélistes*, dont il demande 400 livres en 1763 ; le conseil n'accepte point, trouvant que la somme était trop élevée (Id., C. C. *Comptes*, 363).

6. **Les Ames du Purgatoire**. — Le 10 novembre 1766, Péru reçut de la confrérie du Purgatoire de la Cathédrale de Cavaillon (Vaucluse) 336 livres « pour le tableau que la confrérie a fait faire pour l'hotel (sic) des Ames du Purgatoire (Arch. de Vaucluse, E. *Confréries*, 42 : *Purgatoire de Cavaillon*, à la date).

7. **Siège de Jérusalem**. — La commune de Sorgues (Vaucluse) paya 96 livres, en 1778, un grand tableau « de rencontre » que Péru lui vendit et qui représentait le *Siège de Jérusalem par Titus*, et qui fut placé contre le mur de la tribune de l'église paroissiale (Arch. de Sorgues, CC. *Comptes*, 184 pièces justificatives, 1778-79). L'indication « de rencontre » laisse supposer que ce tableau n'était peut-être pas de Péru.

8. **Le Purgatoire**. — En 1783, l'hôpital de Sorgues (Vaucluse) paya à Péru 84 livres un tableau représentant le *Purgatoire*, qui fut placé dans la chapelle Saint-Antoine dépendant de cet établissement (Id., G. G. 25.— P. Achard, *Artistes vauclusiens* : Bibl. d'Avignon, ms.1575, 866).

9. **La Trinité**. — Peinture de Joseph Péru mentionnée dans un Inventaire ms des tableaux déposés à l'ancien Archevêché d'Avignon, an IX, n° 118 (Arch. de Vaucluse, T. *Musée et bibliothèque d'Avignon*, carton 1791-1816).

10. **Sujets inconnus**. — Il y aurait eu à Vaison avant la Révolution quelques œuvres de Joseph Péru (Bibl. d'Avignon, ms 2.102, f. 6 vo).

11. **Chapiteaux romans**. — Dessins de Péru dans les collections d'Esprit Calvet (*Les Péru* : Bibl. ms 2.348, fol. 363).

12. **Sujet inconnu**. — Dessin de Péru donné au Musée d'Avignon par Calvet (*Dons faits au museum Calvet en* 1839, p. 25).

Digitized by Google

Jacques-Joseph-Bruno, *architecte* (1745-1794)

Jacques-Joseph-Bruno Péru, fils de Jean-Baptiste II et de Marie-Cécile Chayla, naquit à Avignon, le 3 janvier 1745 (1). Élève de son père, il travailla avec lui et le suppléait au besoin. Le 18 mai 1781, le conseil de ville d'Avignon, considérant que Péru père avait été malade une partie de l'hiver et que son fils, chargé de la surveillance des travaux publics, s'en était acquitté avec attention et exactitude, accorda à celui-ci, pour ses peines et soins, une gratification de 150 livres (2).

Son père étant décédé en janvier 1790, il lui succéda comme architecte de la ville ; mais accusé de réaction, il fut arrêté dans la nuit du 10 au 11 juin de la même année et transféré, le 12, à Orange par les gardes nationaux de cette ville. Il fut élargi en vertu d'un décret du 28 août, qui lui donna pour résidence la ville d'Orange et le plaça sous la sauvegarde de la nation ; enfin, il fut remis en complète liberté par un décret de l'Assemblée nationale du 20 novembre (3).

Cette détention injuste, si courte qu'elle eût été, ébranla sa santé et il mourut, non pas en 1792, comme le dit Calvet, mais le 29 germinal an II (18 mars 1794), âgé de quarante-neuf ans (4). Il décéda à Avignon, dans sa maison de la rue de la Colombe (aujourd'hui rue Agricol-Perdiguier). Il avait épousé une de ses cousines, Marie Péru, probablement fille de Jean-Henry Péru et de Marguerite Melin, dont il n'eut point d'enfant et qui vivait encore en prairial an IX (5). « Il eut les mêmes talens et suivit la même carrière que ses ancêtres. Il avait succédé à son père dans la place importante d'architecte de la ville d'Avignon ; mais sa mort prématurée ne nous a pas permis d'apprécier son mérite ». (6).

(1) A. d'Avignon, GG. *Saint-Pierre*, naissances, 1734-51, fol. 235.
(2) Id, BB. *Délibérations du Conseil*, 1780-82, fol. 173 v°.
(3) Chambaud, *Journal de la ville d'Avignon* (Biblioth. d'Av., ms. 2494, fol. 24 v°, 35 v° et 45). — Chanoine Arnavon, *Journal* (Id., ms. 1520, p. 422).
(4) A. d'Avignon, *Décès*, an II, n° 691, fol. 30.
(5) A. de Vaucluse, Q. 22. *Mutation par décès*, 7, fol. 160 v°.
(6) E. Calvet, *Les Peru* (Bibl. d'Avig., ms. 2348, fol. 363).

Digitized by Google

Jacques-Joseph-Dominique, *artiste* (1752-18...)

Jacques-Joseph-Dominique Péru, fils de Jean-Baptiste II et de Marie-Cécile Chayla, naquit à Avignon, le 20 juillet 1752, jumeau de Marguerite-Françoise (1). Il était clerc tonsuré et minoré lorsque son père, le 24 novembre 1784, lui constitua une pension de 150 livres pour lui faciliter les moyens d'obtenir de l'archevêque d'Avignon sa promotion aux ordres ecclésiastiques (2). Le 24 novembre 1787, le chapitre paroissial de Saint-Agricol décida que cet abbé, alors vicaire au lieu de Sorgues et pourvu par bulles apostoliques, serait mis en possession de la bénéficiature diaconale possédée par M. Reboul ; le récépiendaire eut à payer pour droit de chappe et droit de bonnet 96 livres 12 sols 10 deniers (3).

La Révolution le fit émigrer en Italie. « Entré dans les ordres sacrés, dit Calvet, il est actuellement (1801) à Rome, où, après les devoirs de son état, il s'amuse à des portraits en buste, dont la ressemblance est frappante ». (4). Il aurait bien pu préciser si ces « portraits en buste » étaient peints ou sculptés. Cet abbé, artiste amateur, mourut vraisemblablement dans la Ville Eternelle. Ainsi finit dans l'obscurité la plus profonde cette longue lignée d'artistes qui avaient brillé si longtemps d'un éclat indéniable.

Adrien MARCEL.

(1) Arch. d'Avignon, GG. *Saint-Pierre*, naissances, 1745-63, fol. 84.
(2) Arch. de Vaucluse, E. *Notaires* : J. Gaudibert, 1784, fol. 1297 ; fonds Charasse, reg. 258.
(3) Id., G. VIII, *Chapitre Saint-Agricol d'Avignon*, 21, fol. 84 v°.
(4) *Les Peru* (Bibl. d'Avignon, ms 2348, fol. 363).

Digitized by Google

Digitized by Google

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE

ANNÉE 1928

Séance du 5 janvier

—:—

Présidence de M. le Chanoine AUROUZE, *Président.*

La première séance de l'année et le renouvellement du Bureau avaient amené affluence des grandes réunions : Mesdames Abric, de Flandreysy, Günd, Jacquemin, Jouet-Pastré, Leydet, Joseph Pons, Rieu ; Messieurs Aude, docteur Azémar, Boissin, Bousquet, Chamski-Mandajors, L. Charavin, Clamon, docteur Colombe, Euvrard, Huot-Sordot, L. Imbert, Jourdan, Le Gras, Marcel, Poirson, docteur Pansier, Raparé, docteur Rémy-Roux, abbé Sautel, Sicard, de Speyr, chanoine Trouillet, H. Verdet, Zacharewicz, etc.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance du 1er Décembre 1927, M. le Président proclame l'admission de MM. Joseph Autheman et l'abbé Jérôme, présentés à la dernière séance. Puis sont présentés :

Madame de Sigoyer de la Paillonne, par MM. Belleudy, Pierre de Loye, Boissin;

Madame Léopold Ranquet, par Mademoiselle Jacquemin, MM. Le Gras et Dauvergne ;

M. le comte de Saint-Priest d'Urgel, par MM. l'abbé Sautel, le Baron du Laurens le chanoine Aurouze ;

M. le docteur Delage, par MM. Caillet, l'abbé Sautel, L. Imbert.

M. le docteur Chabert, par MM. Finielz, H. Pelat, chanoine Aurouze ;

M. Bosse-Platière, par MM. Jean de Fortis, docteur Remy-Roux, Boissin ;

M. le capitaine Alfred Trouillet, par MM. le chanoine Trouillet, Adrien Marcel et L. Gap.

M. le chanoine Aurouze offre ensuite ses meilleurs vœux aux nombreux membres de l'Académie et résume ses souhaits dans ce mot riche de sens et fécond, la paix : paix du travail académique, paix du cœur, paix de la Patrie, etc. Il termine en invitant l'Assemblée à procéder au renouvellement du Bureau.

Le résultat du scrutin est le suivant :

M. Jean-Théodore-Aubanel, *président* ;

MM. Sicard et Paul Manivet, *vice-présidents* ;

MM. Antoine Achard, Chamski-Mandajors et Zacharewicz, *présidents de section*;

Les autres membres sont nommés par acclamation :

MM. Léo Imbert, *secrétaire-général* ;
Abbé J. Sautel, *secrétaire des séances* ;
Pierre Boissin, *trésorier* ;
Adrien Marcel, *bibliothécaire-archiviste.*

M. le docteur Pansier donne ensuite les résultats de ses longues études sur les

Digitized by Google

Noëls à Avignon du XIV^e au XIX^e siècle. Après quelques mots sur les origines, il signale que le plus ancien noël qu'on connaisse est du Limousin et date de 1150 environ. Dans notre région, il faut arriver au XIV^e siècle pour trouver un noël provençal, et à 1492 pour un noël français. Depuis cette époque, le genre s'est fort répandu ; le docteur Pansier a pu en rassembler plus de 500, soit inédits et dispersés, soit groupés en divers recueils qu'il énumère, recueil de Notre-Dame, de Saint-Didier, etc. Pour beaucoup de ces noëls, la notation musicale a été retrouvée ou conservée, et cela nous vaut le plaisir d'entendre les airs les plus curieux et les plus caractéristiques. Le gracieux concours de Mesdemoiselles Jehan et Clamon ajoute un charme nouveau à la science et à la documentation toujours si complète de notre savant confrère, qui fait revivre avec tant de succès toutes les vieilles traditions provençales et nos souvenirs locaux.

——»«——

Séance du 2 février

—:—

Présidence de M. le Chanoine AUROUZE, *Président sortant.*
et de M. Jean THÉODORE-AUBANEL, *Président.*

A l'installation du nouveau bureau et de son président étaient présents : Mesdames de Flandreysy, Jacquemin, Leydet, de Speyr, Günd, J. Pons ; Messieurs Achard, Aude, docteur Azémar, Bruneau, Boissin, colonel Boyer, Chamsky-Mandajors, de Chansiergues, docteur Colombe, Dauvergne, A. Dumas, Alph. Gilles, de Guilhermier, Huot-Sordot, L. Imbert, colonel Juster, A. Marcel, de Monchy, docteur Pansier, Poirson, René Pons, Ramette, docteur Remy-Roux, J.-B. Ripert, abbé Sautel, Sicard, de Speyr, chanoine Trouillet, Zacharewicz, etc.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance du 5 Janvier, M. le chanoine Aurouze proclame l'admission de Mesdames de Sigoyer de la Paillonne et Léopold Ranquet ; de Messieurs le comte de Saint-Priest d'Urgel, le docteur Delage, le docteur Chabert, Bosse-Platière et le capitaine Trouillet.

Ensuite, il fait ses adieux à l'Académie : il dit la mélancolie qui l'envahit à la pensée de quitter ces agréables séances mensuelles où se donnent rendez-vous archéologues, érudits, poètes, historiens ; enfin, après avoir remercié aimablement ses collègues, il souhaite la bienvenue aux membres du nouveau bureau et surtout à son président, auquel il cède la parole.

M. Jean Théodore-Aubanel remercie à son tour les membres de l'Académie de l'honneur qu'ils lui ont fait et il l'attribue moins à son propre mérite qu'au grand nom qu'il porte. Aussi, il s'efforcera de justifier, dans la mesure de ses moyens, la confiance que l'on met en lui.

Aussitôt, le nouveau président entre dans l'exercice de ses fonctions et donne la parole aux auteurs inscrits à l'ordre du jour.

M. Boissin expose le détail du compte financier pour l'exercice 1927, qui sera examiné par la Commission de vérification.

M. Alfred Dumas, agrégé de l'Université nous fait part des résultats de son étude fort documentée sur l'*Orthographe provençale*. Après les généralités sur la nécessité d'une bonne graphie dans une langue littéraire, M. Dumas distingue deux périodes dans l'établissement de l'orthographe provençale, celle des tâtonnements ou *préfélibréenne* dont les principes furent établis par C. Reybaud, professeur au Collège de Nyons, et celle de stabilisation, ou *félibréenne*, pendant laquelle l'unité orthographique est réalisée par le *Trésor du Félibrige*. Enfin, M. Dumas examine la question de la fixation de l'accent tonique et surtout de l'orthographe phonétique, qui lui fournit l'occasion de présenter des idées nouvelles et des aperçus très justes.

M. Sicard nous entretient ensuite de *La fabrication des Monnaise pontificales au XIV^e siècle*. Il rappelle d'abord les principes généraux sur la valeur des mon-

Digitized by Google

naies, étudie les procédés de frappe au marteau et au balancier, les procédés de falsification, et fait l'histoire des principaux ateliers des Papes, au Pont de Sorgues, à l'Hôtel d'Archimbaud, dans Avignon, à Saint-Rémy, à Villeneuve, à Carpentras.

Séance du 1er mars

Présidence de M. Jean THEODORE-AUBANEL, *Président.*

Etaient présents : Mesdames Leydet, F. Rieu, Valayer, de Flandreysy, J. Gilles, Jacquemin ; Messieurs Autheman, chanoine Aurouze, Boissin, Bouquet, Bruneau, Chamski-Mandajors, docteur Colombe, Dauvergne, Euvrard, Faton, Finielz, de Guilhermier, Gap, Huc, L. Imbert, A. Marcel, Palun, Poinet, Poirson, docteur Remy-Roux, comte de Saint-Priest, abbé Sautel, docteur Tartanson, chanoine Trouillet, Zacharewicz, etc., etc.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance du 2 Février, M. le Président donne la parole à M. F. Euvrard qui lit le rapport de la Commission sur la gestion de notre trésorier. Il loue l'administration de M. Pierre Boissin et lui adresse au nom de la Commission les remerciements les plus sincères de tous nos collègues.

Puis sont présentés :

MM. Albert Rieu, par Madame Rieu, le docteur Remy-Roux, et le Président;
Georges Baroux, par MM. Maucuer, le docteur Remy-Roux, et le Président ;
de Ripert d'Alauzier, par MM. le colonel de Ripert d'Alauzier, J.-B. Ripert, et A. Marcel.

Alors M. Léo Imbert lit les notes de M. Hyacinthe Chobaut sur l'*Orfèvre Bouchtay*. Né en 1698, il travailla beaucoup à Avignon, puis à Carpentras, où il ne fut pas attiré par Monseigneur d'Inguimbert. Barjavel présente une liste de ses œuvres ; malheureusement elles ont presque toutes disparu, et celles qui subsistent, comme l'ostensoir en vermeil des Sœurs du Carmel de Carpentras, ne suffisent pas à caractériser sa manière. On lui a attribué l'enfant de plomb doré de l'ancienne fontaine de l'Ange, mais il est aujourd'hui certain qu'il a été fait par Jacques Bernus. Aussi nous sommes obligés de nous contenter de l'admiration enthousiaste de ses contemporains.

M. Robert Caillet, bibliothécaire de la Bibliothèque municipale de Carpentras nous communique ensuite une étude pleine d'intérêt et d'aperçus nouveaux sur un *Grand prélat comtadin, Monseigneur d'Inguimbert, évêque de Carpentras.* Il rappelle d'abord son origine, sa famille ,sa naissance, ses études, et surtout son éducation soignée chez les Dominicains. Il raconte ensuite son voyage en Italie, ses succès en Provence, son entrée chez les Trappistes et sa vie à Rome auprès des Corsini et du pape Clément XII. C'est dans la Ville éternelle qu'il fut doté de l'évêché de Carpentras, où il fait son entrée en mai 1755. Mais son administration n'excita pas tout de suite la sympathie de ses diocésains et une campagne de diffamation s'éleva contre le nouvel évêque. M. Caillet réfute toutes ces accusations exagérées ; il s'attache à montrer le caractère charitable, généreux et très austère du prélat ; il insiste surtout sur les deux grandes œuvres de Monseigneur d'Inguimbert, la Bibliothèque de Carpentras et l'Hôpital, par lesquelles il voulut assurer aux savants, des moyens de travail, et aux pauvres, un palais.

Le Bureau fait connaître aux membres de l'Académie qu'un concours en langue française et en langue provençale est ouvert à Avignon jusqu'au 15 mai 1928, à l'occasion des Fêtes Rhodaniennes.

Digitized by Google

Séance du 5 avril

—:—

Présidence de M. Jean THEODORE-AUBANEL, *Président.*

Malgré les vacances de Pâques, les habitués des séances du jeudi restent nombreux avec : Mesdames Leydet, F. Rieu, Valayer, Günd, Auguste Verdet, Jacquemin ; Messieurs Achard, Autheman, Boissin, vicomte de Chansiergues, Chamski-Mandajors, Dauvergne, Euvrard, Gap, Joseph Imbert, A. Marcel, Poinet, Poirson, Schlœsing, comte de Saint-Priest, Pons, Sicard, chanoine Trouillet, Honoré Verdet, etc., etc.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance du 1er Mars, M. le Président proclame l'admission de MM. Albert Rieu, Georges Baroux et du marquis de Ripert d'Alauzier ; puis sont présentés :

M. Albert Balmier, par MM. Gaston Euvrard, Boissin et M. le Président ;

Madame Albert Rieu, par Madame F. Rieu, le docteur Remy-Roux et M. Jean Théodore-Aubanel.

M. le Président annonce la mort de M. Lucien Vernet, sculpteur, membre de la Société depuis 1885 et il présente à la famille les plus sincères condoléances de l'Académie.

Ensuite M. Adrien Marcel nous donne sa *dernière contribution à l'Histoire anecdotique d'Avignon* : il étudie successivement les *Comtes d'Avignon*, Théobald et ses sept successeurs, jusqu'à la réunion du Comté d'Avignon à celui de Provence, puis le *Voyage de Diane de Poitiers dans le Comtat*, à Avignon et à Sérignan en compagnie de l'évêque de Meaux et de l'archevêque d'Embrun, ensuite la vie et les œuvres du *miniaturiste Sicardi* et enfin *la vie de Madame de Roubaud*, née Motte ; elle fut attachée au service du Dauphin, fils de Louis XVI, qu'elle crut reconnaître en 1833 dans Naundorf. M. le Président remercie notre collègue et souhaite au nom de tous que les études anecdotiques de continuent à nous intéresser pendant de longues années.

M. Pierre Boissin en s'inspirant des renseignements recueillis dans une publication récente, raconte la vie de *Laurent-Vibert*. Né en 1884 de parents Lyonnais, ancien élève du lycée Ampère, de l'école Normale et de l'école de Rome, agrégé d'histoire et plus tard directeur d'un important commerce de parfumerie, il eut une conduite admirable pendant la guerre, soit sur le front français, soit sur le front d'Orient. Ecrivain distingué, bibliophile, grand mécène, il fit restaurer le château de Lourmarin qu'il a légué à l'Académie d'Aix.

M. F. Euvrard décrit *Les démêlés de la ville d'Avignon avec la cour de Rome au sujet de l'érection d'un collège de Jésuites à Carpentras*. Vers 1580 les Jésuites d'Avignon furent invités à envoyer dans la capitale du Comtat des professeurs choisis en vue de l'ouverture d'un collège. Mais liés par une clause de leur traité avec les consuls d'Avignon qui leur interdisait d'avoir des établissements d'éducation dans un périmètre de douze lieues, les Jésuites déclinèrent la proposition. L'affaire fut portée en cour de Rome sous le pontificat de Clément VIII et de Paul V. Le conflit entre les consuls d'Avignon et de Carpentras dura de longues années malgré les pressantes démarches faites par les consuls d'Avignon auprès du général des Jésuites. Cette lutte entre deux villes voisines ne put atteindre la prospérité du Collège d'Avignon.

——»«——

Séance du 3 mai

—:—

Présidence de M. Paul MANIVET, *Vice-Président.*

Le procès-verbal de la séance du 5 Avril est adopté par les membres présents, c'est-à-dire : Mesdames Günd, Jacquemin, Valayer ; Messieurs Achard, Boissin, Chamski-Mandajors, docteur Colombe, Dauvergne, Euvrard, Gap, de Monchy, Poinet, abbé Sautel, Pasteur Schlœsing, Sicard, H. Vernet, etc., etc.

Digitized by Google

M. le Président proclame ensuite l'admission de M. Albert Balmier et de Madame Albert Rieu, présentés à la dernière séance, et il annonce que la prochaine réunion du premier jeudi de Juin aura lieu à Vaison-la-Romaine.

Le départ de M. Léo Imbert, nommé aux archives départementales des Alpes-Maritimes, amène M. le Président à redire toute la place qu'a occupée dans notre société notre distingué secrétaire-général : défense de nos monuments avignonais, rédaction et composition des *Mémoires*, travaux personnels de premier ordre. M. Paul Manivet exprime tous nos regrets à M. Imbert et propose de le remplacer par M. Hyacinthe Chobaut, qui lui succède aux Archives de Vaucluse. L'unanimité des votants prouve la sympathie dont jouit déjà notre collègue, et fait bien augurer de la qualité traditionnelle de nos *Mémoires*.

Une mauvaise nouvelle est apportée par M. le Président qui nous fait part de la mort du marquis d'Alauzier, et il présente à la famille du regretté défunt le condoléances les plus sincères de l'Académie.

M. Sicard continue à étudier *La Trésorerie pontificale et le rôle des changeurs dans le Comtat*. Après avoir énuméré les principaux revenus des Papes, ceux des terres, ceux de la suzeraineté, ceux des impôts, il fait connaître l'organisation de leur perception au moyen des collecteurs, qui versaient les sommes recueillies à la Petite et à la Grande Trésorerie au Palais des Papes. Or, comme les produits de ces perceptions étaient très différents, il fallait avoir recours aux changeurs qui étaient très nombreux à Avignon (environ 44) ; et notre collègue étudie en détail la valeur des différentes monnaies ayant cours dans le Comtat : monnaies d'or ou d'argent, monnaies des Papes ou des Princes d'Orange, des Archevêques d'Arles lou de Vienne, de Provence ou de Marseille, de Forcalquier ou d'ailleurs ; il résulte de tous ces documents que la prospérité financière d'Avignon fut très grande au temps des Papes, et que cette cité rivalisa avec les célèbres marchés financiers de Barcelone, de Prague ou de Londres.

Après les félicitations bien méritées de notre président, M. Pierre Boissin fait l'histoire du *Cabinet noir de Richelieu à Louis-Philippe*. Il en dit les origines sous Louis XI et Henri IV, son développement sous Richelieu, Louis XIV et Louis XV, sous le règne desquels il constitua un véritable moyen de gouvernement. Louis XVI ne put arriver à la suppression du Cabinet noir, et pendant la période révolutionnaire, s'il fut aboli en théorie, il resta encore en usage, soit sous la Convention, soit sous le Directoire. Il prit un nouvel essor sous le Consulat et l'Empire, la Restauration elle-même ne le dédaigna pas. Supprimée par la Monarchie de Juillet on put constater que malgré de fortes dépenses, cette institution n'était jamais arrivée à détourner une insurrection et n'avait pu déjouer qu'une seule fois un complot au cours de trois siècles d'histoire.

— — »« — —

Séance du 7 Juin

—: —

Présidence de M. Jean THEODORE-AUBANEL, *Président*.

Quarante membres de notre société furent exacts au rendez-vous donné par M. le Président et se trouvèrent à 10 heures dans la salle des Fêtes de l'Hôtel-de-Ville de Vaison-la-Romaine.

Aussitôt la séance commença : après l'adoption du procès-verbal, furent présentés : MM. le docteur Barral, président des *Amis de Vaison*, par MM. Ulysse Fabre, abbé Sautel et H. Jean ; Durand, président des *Amis du Théâtre*, par MM. Ulysse Fabre, abbé Sautel et Jean Théodore-Aubanel ; Vaillandet, professeur d'histoire, par MM. Imbert, André Valabrègue et Chobaut ; Martinus Nijhoff libraire à La Haye, par MM. Jean Théodore-Aubanel, abbé Sautel et Chobaut.

La parole est donnée à M. Ulysse Fabre, maire de Vaison-la-Romaine, qui est tout heureux de recevoir les membres de l'Académie de Vaucluse : il remercie le Bureau d'avoir choisi son antique cité comme siège de sa réunion mensuelle et souhaite la bienvenue à tous ceux qui ont répondu à son appel ; il salue enfin M. Jean Théodore-Aubanel, que des liens si puissants attachent depuis longtemps à la région Vaisonnaise.

Digitized by Google

M. le Président remercie à son tour M. Ulysse Fabre de sa cordiale ho
Il rappelle avec beaucoup d'à-propos tous les efforts de M. le Maire pour
périté de sa ville, et, devant les résultats déjà obtenus, célèbre la splen
l'ancienne capitale des Voconces, devenue une des terres sacrées de la
tion romaine dans la vallée du Rhône.

La visite commença alors sous la conduite de M. l'abbé Sautel. Le re
matinée fut consacré aux monuments : le Musée municipal et sa nouvell
lation, le Théâtre, aujourd'hui entièrement déblayé, la Maison des « M
nouvellement sortie de terre, les thermes, le pont, etc.

A midi, un joyeux repas réunit tous les participants à l'Hôtel du Com
où la cordialité Vaisonnaise se manifesta de la plus heureuse façon

L'après-midi avait été réservée aux monuments du Moyen-Age : d
chapelle de Saint-Quenin dont l'abside triangulaire retint un moment l'att
puis la cathédrale Notre-Dame avec ses richesses archéologiques, autel
laires, siège de l'évêque, ornements sacerdotaux ; ensuite le cloître, dont
leries sont destinées à devenir un musée chrétien et où apparaissent déjà de
entrelacs carolingiens, un sarcophage en marbre, des inscriptions, une
double face, etc.

C'est alors que M. le Maire ménagea aux visiteurs une heureuse surpr
leur offrant d'agréables rafraîchissements et l'hospitalité de ses terrasses
ils purent admirer le beau panorama du pont romain et de la vieille cité
drée des hauteurs du Ventoux et des montagnes du Comtat.

Une dernière étape nous transporta dans cette « Haute-Ville » si curieu
core avec sa cathédrale du XV^e^ siècle, ses vieilles maisons, ses rues tort
sa place du Marché et ses ruines qui rappellent très heureusement l'antiq
des Baux, chère aux artistes, aux poètes et aux historiens.

M. l'abbé Sautel fut partout le guide savant que tant de visiteurs de
ont pu apprécier.

Mais l'heure avançait impitoyablement et, après les remerciements les
cordiaux à M. Ulysse Fabre, aux *Amis de Vaison* et à la Municipalité Vaiso
M. le Président leva la séance. Le retour s'effectua par Malaucène, Le Bar
Baumes-de-Venise ; un arrêt de quelques instants permit d'admirer la ch
de Notre-Dame d'Aubune, qui nous offrit dans les rayons du soleil cou
l'élégante silhouette de son campanile entouré de la rustique végétation
oliviers et des cyprès.

——»« ——

Séance du 5 juillet

—:—

Présidence de M. Jean THEODORE-AUBANEL, *Président*.

A la dernière séance de l'année académique étaient présents : Mesdames
et Jacquemin ; MM. Achard, chanoine Aurouze, Boissin, G. Bonnet, Cap
Chamski-Mandajors, H. Chobaut, Fousson, Gap, Lesbros, Marcel, J.-B. Ro
abbé Sautel, chanoine Trouillet, Vayson de Pradenne, etc.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance du 7 juin, M. le Président
clame l'admission de MM. Vaillandet, Nijhoff, docteur Barral et E. Dur
puis est présentée Madame la comtesse André Palluat de Besset, par Mad
selle Jouet-Pastré, Mademoiselle Jacquemin, M. Pierre Thomas.

M. Georges Bonnet nous expose alors son *Projet d'une voie nouvelle en A*
projet fort séduisant et d'un grand intérêt, qui relierait directement le
actuel à la place de l'Horloge. Ce projet prévoit le maintien des vieilles cons
tions du quartier du Limas, la traversée de la Fusterie au moyen d'un po
ciment armé, le dégagement des abords de l'église Saint-Agricol et l'arrivé
le côté ouest de la place Clémenceau.

Le travail de M. Thomas, professeur à la Faculté des Lettres de Montp
a été lu par M. Hyacinthe Chobaut : il avait pour objet « *Un emprunt en d
de la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier* (1698-1701) ». Ce
prunt de 500.000 livres était destiné à éteindre des dettes anciennes ; M. Th

Digitized by Google

en décrit le mécanisme et en fait l'historique grâce à un précieux manuscrit qu'il a découvert à la Bibliothèque municipale d'Avignon.

M. le Président remercie notre éminent collègue de son obligeance et donne la parole à M. l'abbé Sautel qui communique un travail de M. l'abbé Malbois, vicaire à Paris, sur *Sainte-Cécile et Lagarde-Paréol avant* 1317. Après un aperçu sur les origines assez obscures de ces communes, M. l'abbé Malbois entreprend avec beaucoup de détails et avec l'appui de nombreux textes l'histoire de cette région du Vaucluse ; administration, familles, seigneuries, monuments divers, etc. La publication de ce mémoire permettra d'en apprécier la riche documentation.

M. le Président souhaite de bonnes vacances aux membres de l'Académie et fixe la rentrée au jeudi 11 octobre prochain.

Séance du 11 octobre

—:—

Présidence de M. Jean THEODORE-AUBANEL, *Président*

La séance de rentrée a vu l'affluence des grandes journées académiques avec Mesdames Chamski-Mandajors, de Flandreysy, Gund, Jacquemin, Leydet, Poirson, J. Pons, M. Théodore-Aubanel ; Messieurs Autheman, docteur Azémar, Boissin, Bousquet, Bruneau, Chamski-Mandajors, Chobaut, Clamont, général Cloix, docteur Colombe, le président Cusson, Dauvergne, général Garcin, J. Girard, Gund, Le Gras, de Loye, Poirson, H. Pons, Ramette, Raparé, abbé J. Sautel, Pasteur Schloesing, E. Théodore-Aubanel, chanoine Trouillet, H. Vernet, etc.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le Président souhaite la bienvenue aux nombreux membres de l'Académie venus en cette séance de rentrée, puis il nous fait part de la mort de deux membres de l'Académie, Monseigneur Latty, qui joua un rôle si important dans le clergé du début du XX^e^ siècle et administra le diocèse d'Avignon pendant de nombreuses années, et M. Pernod, dont la disparition subite a privé les Avignonais d'une personnalité de premier ordre. M. le Président offre aux familles les condoléances les plus sincères de l'Académie.

Il propose ensuite au vote de l'Assemblée d'accepter la décision du Bureau qui a désigné M. Pierre Boissin notre dévoué trésorier, pour le prix annuel de Faucher ; des applaudissements unanimes soulignent cette proposition.

M. le Président communique alors le généreux projet de M. le docteur V. Laval qui fonde un prix quinquennal constitué par les rentes d'un capital de 1.000 francs, destiné à récompenser un ouvrage d'histoire locale. Les remerciements de tous les membres de l'Académie vont au généreux donateur,qui est aussitôt nommé membre d'honneur sur la demande du Bureau et du Président.

Puis sont présentés :

M^me^ Cécile Mentré, par MM. Pierre de Loye, Joseph Girard, Pierre Boissin ;

MM. Claudius Charasse, conseiller d'arrondissement, par MM. le docteur Rémy-Roux, Léon Durand, Nouveau ;

Cornillac, maire et conseiller général de Malaucène, par MM. le docteur Rémy-Roux, Nouveau et M^me^ de Flandreysy ;

Henri Latour, maire de Châteauneuf-du-Pape, conseiller général, par MM. le docteur Rémy-Roux, Ulysse Fabre et M^me^ de Flandreysy ;

Marion, ancien notaire à la Bourboule, par MM. Jean Faure, docteur Rémy-Roux et P. Boissin ;

Jules Petit (Just' Propos), publiciste à la Bourboule, par MM. Jean Faure, docteur Rémy-Roux et Boissin ;

Ludovic Bernero, homme de lettres à l'Isle-sur-Sorgue, par MM. Paul Manivet, docteur Laval et le Président ;

Henri de Ripert d'Alauzier, par MM. le colonel de Ripert d'Alauzier, docteur Ch. Niel et J.-B. Ripert ;

le président Cusson, président du Tribunal, par MM. Jean Théodore-Aubanel, l'abbé Sautel et H. Chobaut ;

Digitized by Google

Justin Godart, ancien ministre, par MM. Jean Faure, le docteur Rémy-Roux et le Président.

Après ces nombreuses présentations qu prouvent la vitalité et le rayonnement de notre société, M. le Président donne la parole à M. Chamski-Mandajors, trésorier-payeur général de Vaucluse, qui va nous raconter *Les pitoyables amours du chevalier François d'Antoine et d'Anne de Pétra*, d'après de sdocuments inédits que notre collègue a trouvés dans les archives de sa famille.

Lespremières pages de ce travail sont consacrées aux familles d'Antoine et de Petra, et à l'hôtel d'Antoine, à Aix, aujourd'hui hôtel de Lestang-Parade, dans la rue des Petites-Maries, construit au XVII[e] siècle par M. Antoine, conseiller à la Cour des Aides. En septembre 1677, il était habité par M. Jean-Louis d'Antoine, conseiller à la Cour, son fils aîné, son fils cadet, François d'Antoine, mousquetaire du roi, et M[lle] Anne de Pétra, sœur de M[me] Jean-Louis d'Antoine. Ces deux derniers avaient ébauché un projet de mariage, que n'acceptèrent point leurs familles : l'un devait recevoir les ordres ecclésiastiques et l'autre entrerait au couvent des Ursulines de Brignoles.

Or le 19 septembre 1677, les deux jeunes gens s'enfuirent ensemble au cours de la nuit, franchirent la Durance, passèrent à L'Isle-sur-Sorgue, à Caromb et terminèrent leur marche nuptiale à Modène où le duc de Modène, informé de leurs intentions, s'efforça de les seconder ; il les conduisit à l'église, où le curé de Modène accepta leurs déclarations, mais ne put les marier, faute des autorisations nécessaires.

Pendant ce temps, la famille d'Antoine avait fait poursuivre les fugitifs : Anne fut prise à Flassan et remise à son père. L'affaire vint devant le Parlement d'Aix, qui la déféra au Parlement de Paris au bout d'un an ; c'est alors que le cadet d'Antoine sûr de son droit, vint se faire incarcérer à Aix, mais ses tribulations n'étaient pas terminées : elles devaient durer encore une vingtaine d'années.

M. le Président après avoir remercié M. Chamski-Mandajors de son travail plein d'intérêt et l'avoir félicité de ses précieuses recherches, nous propose de mieux savourer à la prochaine séance les curieuses péripéties de ce procès et de ses conséquences.

———»«———

Séance du 8 novembre

—:—

Présidence de M. Jean THEODORE-AUBANEL, *Président*.

La séance a été suivie de nouveau par une assemblée nombreuse de membres et d'invités de l'Académie : Mesdames Chamski-Mandajors, de Flandreysy, Jacquemin, Jouve, Günd, Leydet, A. Rieu, Marie Théodore-Aubanel ; Messieurs P. Boissin, Bruneau, Brusset, H. de Camaret, Chamski-Mandajors, Clamont, général Cloix, docteur Colombe, Colombe, Dauvergne, Faton, Lucien Gap, Alphonse Gilles, Günd, Le Gras, A. Marcel, Poirson, R. Pons, J.-B. Ripert, abbé Sautel, pasteur Schlœsing, Sicard, chanoine Trouillet, H. Vernet, Zacharewicz, etc.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance du 11 octobre, M. le Président proclame l'admission de MM. Claudius Charasse, Cornillac, Latour, Marion, Jules Petit, Ludovic Bernero, Henri de Ripert d'Alauzier, Justin Godart, de M. le président Cusson et de Mademoiselle Cécile Mentré, présentés à la dernière séance.

Puis sont présentés :

MM. Lafont, directeur de la pharmacie des Etablissements de la Bourboule, par MM. Jean-Louis Faure, le docteur Rémy-Roux et le Président ;

Gaston Cheynel, directeur des contributions directes de Vaucluse, par MM. le chanoine Aurouze, Sicard et Chamski ;

le docteur Alexandre Chadefaux, par MM. Justin Godart, le docteur Rémy-Roux et Alexandre Bosse-Platière.

Digitized by Google

M. le docteur Colombe nous entretient alors d'une *cheminée* importante du Palais des Papes, celle *du dressoir du Grand Tinel*, dont il a pu dégager les piédroits au cours de ces derniers mois. Par l'étude très serrée d'une autre cheminée encore intacte dans la tour de la Campane, notre collègue prouve que les deux constructions sont identiques, qu'elles ont été montées la même année et qu'il est par conséquent très légitime de restituer l'une par l'autre. C'est ainsi que M. le docteur Colombe espère doter le Grand Tinel d'une de ses parties essentielles, et voilà pourquoi M. le Président lui adresse ses remerciements les plus sincères pour tous ses travaux sur notre beau monument.

Ensuite, M. Chamski-Mandajors poursuit le récit des *Pitoyables amours de François d'Antoine et de Mlle de Pétra*. Il insiste particulièrement sur la détention du mousquetaire, sur son évasion, son arrestation, et la ténacité impitoyable de ses accusateurs. Anne de Pétra mourut de désespoir dans le couvent où elle avait été réléguée ; François d'Antoine, après vingt ans de torture et d'incarcération, après avoir été condamné et pendu en effigie, recouvra sa liberté après la mort de son père et obtint même la cassation de la première sentence par un arrêt motivé et sévère de Louis XIV. Il mourut en 1709, oublié de tous.

———

Séance du 6 décembre

—:—

Présidence de M. Jean THEODORE-AUBANEL, *Président*.

Les membres sont toujours nombreux : Mesdames Günd, Leydet, Jacquemin Jouve, de Speyr, Rieu, Florent ; Messieurs Achard, chanoine Aurouze, Authemman, Boissin, Chamski-Mandajors, Chobaut, docteur Colombe, Euvrard, marquis de Forbin, Fousson, Gap, Alphonse Gilles, Joseph Girard, docteur Igonnet, colonel Juster, A. Marcel, docteur Rémy-Roux, abbé Sautel, de Speyr, chanoine Trouillet, Zacharewicz, etc.

Le procès-verbal de la séance du 8 novembre est adopté rapidement ; M. le Président proclame l'admission de MM. Lafont, Cheynel et docteur Chadefaux, puis est présenté M. R. Rousset, par M. le chanoine Aurouze, Pierre Boissin, et Jean Théodore-Aubanel.

M. le Président félicite M. l'abbé Sautel de sa première médaille au concours des Antiquités Nationales, dont le palmarès a été proclamé à la séance solennelle de l'Institut. Il lit ensuite une lettre de M. le docteur Victorin Laval, à l'occasion de sa nomination comme membre d'honneur de l'Académie. Notre vénéré collègue rappelle les origines de l'Académie de Vaucluse, qu'il ressuscita en 1880 avec quelques avignonais éminents en rajeunissant l'*Athénée de Vaucluse* en sommeil depuis 1840 ; il fait à ce sujet une vaste synthèse des travaux de l'Académie qu'il nomme « la forteresse des défenseurs de l'histoire locale», et dont les publications annuelles forment un total imposant de 46 volumes. C'est en souvenir de cette fondation et en mémoire de ces nombreuses années de labeur, que M. le docteur Laval a établi un prix quinquennal, destiné à récompenser une étude d'histoire locale au choix du bureau de l'Académie.

M. le marquis de Forbin des Issarts nous entretient alors du « *Vieux Château de Villelaure* », ancienne propriété des Forbins de Janson et dont les ruines sont encore imposantes. L'histoire en est assez compliquée, mais M. le marquis Forbin a pu trouver des témoins de sa construction à une date assez reculée ; il raconte ensuite sa destruction pendant les guerres de religion et sa transformation entre 1579 et 1586 par le propriétaire de cette époque, M. le marquis Melchior de Forbin : aménagements de l'ancienne bastide, établissement des jardins en 1586. Une description détaillée de la bastide primitive et du château proprement dit complète cette étude, qui vaut à l'auteur les félicitations du Président et les applaudissements de tous.

Enfin, M. Adrien Marcel, l'historien des Hôtels, prend pour tâche de nous faire mieux connaître *Une famille d'artistes : les Péru, sculpteurs et architectes*

Digitized by Google

de la ville d'Avignon. Il établit d'abord leur origine probablement espagnole raconte la jeunesse et l'éducation des premiers membres connus de la famille et la disparition de cette lignée d'artistes au cours du XVIII[e] siècle. Malgré la richesse et l'importance de leurs œuvres, l'histoire ne s'est guère occupée d'eux. Calvet leur a consacré quelques pages, que Barjavel résume en une notice insuffisante; le chanoine Requin a laissé des notes intéressantes tirées des actes des notaires de la région. M. Adrien Marcel a remis en œuvre ces documents et a écrit une étude complète sur cette famille d'artistes, qui restent une des gloires les plus pures d'Avignon et du Comtat ; les membres de l'Académie la liront avec plaisir dans le prochain fascicule des *Mémoires*.

Digitized by Google

RÈGLEMENT DU PRIX DU DOCTEUR VICTORIN LAVAL

—:—

Article Premier

Il est fondé par M. le Docteur Victorin Laval, ancien président et membre d'honneur de l'Académie de Vaucluse, un prix quinquennal destiné à récompenser le meilleur ouvrage d'histoire locale paru pendant la période de cinq ans commencée à la dernière attribution du prix.

Art. II

Ce prix portera le nom de: Prix du Docteur Victorin Laval, et sera décerné le 15 janvier de chaque période quinquennale.

Art. III

Le montant de ce prix est constitué par les revenus de cinq ans (au maximum 300 francs) de la somme affectée par le fondateur à son établissement.

Art. IV

Par : ouvrage d'histoire locale, le fondateur entend tout travail consacré à l'histoire, à l'archéologie, à la biographie, à la statistique, aux institutions, mœurs et coutumes de la ville d'Avignon et du Comtat-Venaissin.

Art. V

Le prix sera décerné par le bureau en exercice, auquel se joindront pour la circonstance les anciens présidents de l'Académie.

Art. VI

Le prix sera décerné pour la première fois en 1930. Par exception, le fondateur entend qu'en 1930 le prix soit réservé à la personne qui aura dressé les tables des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse* depuis 1901, sur le modèle de la table imprimée des *Mémoires* de la première série.

Art. VII

Dans le cas où aucun ouvrage paru pendant la période de cinq ans ne semblerait à la Commission digne d'être couronné, l'attribution du prix pourrait être reportée à une des trois années suivantes, restant entendu que le montant en sera toujours le revenu de la fondation pendant une période de cinq années.

Art. VIII

Si l'Académie de Vaucluse était un jour définitivement dissoute, le fondateur exprime la volonté que le capital et les arrérages courus depuis la dernière attribution soient affectées *de plano* à la Bibliothèque du Musée Calvet d'Avignon.

L'Isle-sur-la-Sorgue (*Clos du Cardinal*) 24 Décembre 1928

LAVAL.

Digitized by Google

COMPTES ET BUDGET

—:—

BUDGET DE PRÉVISION POUR 1928

—:—

RECETTES

Reliquat au 1er janvier 1928	pour mémoire
Revenu des valeurs mobilières	530
Intérêts du dépôt à la Caisse d'Epargne	60
Intérêts du compte-courant à la Société Générale	150
Revenus de l'immeuble rue Dévéria	3.000
Cotisations	5.000
Vente de fascicules et abonnements	60
Subvention de la ville d'Avignon	200
Subvention du Conseil Général	200
Allocation du prix de Faucher	200
Total des Recettes	9.400

DÉPENSES

Loyer du local des réunions du bureau	460
Impositions	1.000
Assurances	125
Frais de bureau, correspondance, entretien des collections, éclairage, chauffage	240
Traitement du gérant	210
Etrennes diverses	50
Convocations	500
Imprimés divers	200
Recouvrement des cotisations	250
Frais de garde des titres et impôts	80
Frais d'impression des mémoires	5.600
Frais d'expédition des mémoires	45
Prix de Faucher	200
Prix Dufossé	45
Dépenses imprévues	395
Total des Dépenses	9.400

Digitized by Google

COMPTE DES RECETTES ET DÉPENSES POUR 1927

—:—

RECETTES

Reliquat au 1er Janvier 1927		9.796 01
Revenus des valeurs mobilières : sans affectation	482	
— avec affectation	45	527 »
Intérêts du dépôt à la Caisse d'Epargne		60 »
Intérêts du compte-courant à la Société Générale		135 75
Revenus de l'immeuble rue Dévéria		3.000 »
Cotisations 241 à 20 francs		4.820 »
Vente de fascicules et abonnements		204 »
Vente d'une collection complète des Mémoires		890 »
Rachat d'une cotisation		300 »
Remboursement de 4 bons de la Défense Nationale (reprise)		3.833 40
Remboursement de 3 bons de la Défense Nationale		2.500
Subvention de la ville d'Avignon		200 »
Subvention du Conseil Général		200 »
Remboursement de la taxe civique indûment perçue en 1926		40 »
Prix de Faucher (versé par Madame de Faucher)		200 »
Total		26.706 16

DÉPENSES

Loyer du local des réunions du bureau		460 »
Impôts : 154,73 + 625,27		780 »
Taxes municipales : 148,50 + 13,20 + 9 + 13,45		184 15
Frais de bureau, correspondance, entretien des collections, éclairage chauffage		209 55
Traitement du gérant		210 »
Etrennes diverses		40 »
Convocations (Impression et envoi)		468 50
Imprimés divers		74 »
Assurances : 69,10 + 53,65		122 75
Recouvrement des cotisations : Timbres	64	
— Frais	145,73	209 73
Frais de garde des titres et impôts		75 25
Frais d'impression des Mémoires		4.532 45
Frais d'expédition des Mémoires		29 55
Achat de 8 bons de la Cie P. L. M. (1926)		3.840 »
Frais pour courtage et impôts		27 40
Achat de 4 bons de la Défense Nationale		3.800 »
Entretien de l'immeuble de la rue Dévéria et du local des réunions		342 45
Subvention du Syndicat d'initiative d'Avignon		100
Attribution du prix de Faucher (à M. l'abbé Malbois)		200
Prix Dufossé		46 25
Total		15.752 03
Solde en caisse		10.954 13
Total égal aux Recettes		26.706 16

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DU TOME XXVIII

DEUXIÈME SÉRIE

ANNÉE 1928

PREMIER FASCICULE

ONNET (G.). — Projet d'une Voie nouvelle en Avignon..... 41

OLOMBE (Dr). — Au Palais des Papes : Entre le Palais « vieux » et le Palais « nouveau ». — Les communications sous Innocent VI 29

UMAS (A.). — L'Orthographe Provençale 1

ALBOIS (Abbé). — Grillon et Montaigu 69

ARCEL (A.). — Dernière Contribution à l'Histoire anecdotique d'Avignon 11

HOMAS (L.-J.). — Emprunt en Avignon par la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier 47

iste des Membres I

DEUXIÈME FASCICULE

AVAL (Dr Victorin). — Lettre au Président de l'Académie... I

ARCEL (A.). — Les Péru, sculpteurs et architectes d'Avignon 1

ompte-rendu des Séances ; Compte-rendu financier ; Règlement du prix du Docteur Victorin Laval 159

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
GRADUATE LIBRARY

DATE DUE

SERIAL

~~JUN 8 2 1974~~

JUN 1 2 1974

Digitized by Google

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
GRADUATE LIBRARY

DATE DUE

SERIAL ~~JUN 12 1974~~ JUN 12 1974		

Digitized by Google

Digitized by Google